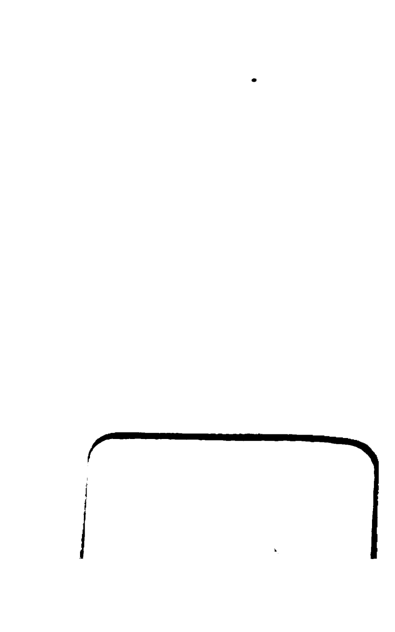


Memoires ...

Académie des inscriptions & belles-lettres (France), Société historique et archéologique de ...



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 2.



1897

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

CHOIX DE TESTAMENTS TOURNAISIENS

antérieurs au XVIe siècle.

Parmi les documents d'intérêt privé, qui existent en si grand nombre dans les archives communales de Tournai, la première place revient sans conteste aux Comptes d'exécutions testamentaires. C'est là en effet que l'on peut saisir le mieux la vie intime de nos ancêtres. A côté de dépenses de toute nature que nous signalent ces comptes, on y rencontre de nombreux inventaires, ainsi que le prix des objets mobiliers qui garnissaient les habitations. Grâce à ces comptes, il est facile de reconstituer l'intérieur des familles bourgeoises aux différentes époques. Mais un érudit confrère dépouille, depuis longues années, la série de ces documents; il ne pouvait entrer dans ma pensée de marcher sur ses brisées.

J'ai cru pourtant qu'à côté de ce travail pouvait

parallèlement s'en placer un autre, qui aiderait même notre confrère à compléter sa tâche. J'ai dans ce but procédé à l'examen de la série entière des testaments que possèdent nos archives communales. J'en ai extrait tout ce qui, au point de vue de l'art, du mobilier, des usages funéraires, de la littérature, etc., m'a paru offrir le plus d'intérêt. De mes notes je prends aujourd'hui ce qui est antérieur au XVIe siècle, me réservant, si ce travail semblait utile à la Société historique, de le continuer jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Un ouvrage de ce genre est une sorte de répertoire qui ne peut servir aux recherches que s'il est accompagné d'une bonne table. J'ai donc cherché à rendre celle qui termine ce volume, aussi détaillée que possible; et c'est en la parcourant qu'il sera permis de se rendre compte du but que j'ai voulu atteindre. Qu'on me permette pourtant de citer quelques exemples parmi la masse de choses qui pourront être extraites de ce travail.

Depuis la première construction de nos églises paroissiales, des circonstances diverses ont grandement modifié leur distribution intérieure : beaucoup de chapelles autrefois fondées ont vu leur vocable disparaître; et il est parfois difficile de rétablir l'ancien état de choses. On pourra fréquemment, grâce aux lieux de sépulture nettement désignés par les testateurs, reconstituer l'intérieur de nos églises; et ceux qui voudront désormais écrire leur monographie recourront utilement aux notes que je publie. C'est ainsi qu'une ancienne clôture de marbre avec colon-

nettes de cuivre, qui fermait la chapelle Notre-Dame à l'église de Saint-Nicolas, et dont il ne reste plus de traces, est demeurée inconnue à notre confrère, M. L. Cloquet, lorsqu'il fit paraître l'histoire de cette église.

On remarquera toutefois le peu de renseignements que contiennent ces notes, en ce qui concerne la paroisse de Saint-Piat, bien qu'elle soit une des plus anciennes et des plus importantes de Tournai. La raison en est que, ayant publié jadis l'Obituaire de cette paroisse, j'ai systématiquement éliminé les testaments de ses paroissiens, voulant éviter des redites et tenant à ne fournir que des textes inédits.

Le relevé que j'ai fait des manuscrits indiquera le niveau intellectuel de Tournai aux différentes époques. Nous constaterons de la sorte, comme l'a déjà fait M. Oct. de Meulenaere d'après la note que je lui en avais fournie, que, dès 1412, on commentait à Tournai la *Somme rurale* de Jean Boutillier.

Notre magnifique cathédrale possède encore dans son trésor, une fort intéressante chasuble, relique de saint Thomas Becket, qui provient de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés. Ce n'était pas le seul souvenir du saint qu'elle possédait. En 1346, Jeanne Colemers, veuve de Diérin Pourret, léguait à la même abbaye un hanap de madre, aujourd'hui perdu, qu'on disait avoir servi à saint Thomas de Cantorbéry.

Une période de calme dans le dernier quart du XIIIe siècle avait succédé au grand mouvement des croisades. Pourtant le souvenir ne s'en effaçait pas, et

en 1357 encore, un pieux testateur assignait un don pour envoyer un homme d'arme en Terre Sainte.

Chaque année, l'Université de Paris devait envoyer ses rôles au Pape, en quelque lieu qu'il fût; un testateur tournaisien fonda, en 1377, une rente destinée à payer le voyage du messager de l'Université chargé de cette mission.

Il serait trop long de relever ici la masse de choses que contiennent ces notes. J'ai d'ailleurs pu constater déjà leur utilité par l'heureux emploi qu'a su en faire, dans son *Histoire de la tapisserie*, notre confrère M. E. J. Soil, auquel je les avais communiquées dans ce but.

Ainsi que le montre la table qui termine ce volume, j'ai pu recueillir dans les testaments tournaisiens de nombreux détails relatifs aux usages funéraires durant les XIVe et XVe siècles. Ce sujet, bien que déjà traité en différents lieux et notamment par M. D. A. van Bastelaer dans le *Messager des sciences*, me paraît assez intéressant pour être examiné de nouveau, les usages variant de ville à ville. Je vais donc esquisser l'histoire de ces usages, en ayant soin d'appuyer mes dires par les textes des testaments et aussi par ceux que j'ai extraits des comptes d'exécutions testamentaires.

Un mot encore, en terminant cette préface. J'ai cru devoir, pour la facilité des recherches, donner un numéro d'ordre à chaque testament; et ce sont ces numéros que j'ai reproduits dans ma table. L'ordre que j'ai adopté n'est pas celui dans lequel les testaments sont classés dans nos archives communales : là on a

rangé ces actes d'après la date de leur emprise, ce qui est plus rationnel si on se place au point de vue généalogique. Mais ici où j'avais un but différent, j'ai pris pour base de mon classement la date de la confection du testament, époque à laquelle existaient les objets dont je parle, époque aussi où s'élevaient déjà les monuments subventionnés par les testateurs. D'ailleurs, j'ai eu soin de relever également les dates d'emprise de nos testaments.

J'ai dit plus haut que j'avais voulu ne présenter au lecteur que des textes inédits; j'ai pourtant fait deux exceptions à cette règle. Hennebert avait fait connaître l'installation du premier éclairage public à Tournai, en 1346; moi-même j'ai, dans une notice publiée dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, donné le texte du testament de Pierre de Haulteville. On me pardonnera, j'espère, ces redites, en raison de l'intérêt que présentent ces deux documents.

A. DE LA GRANGE.

Bois-de-Colombes, octobre 1896.

USAGES FUNÉRAIRES,

durant les XIV et XV[e] siècles.

Lorsqu'un malade approchait du terme de son existence, on faisait venir un prêtre pour le confesser et lui administrer les derniers sacrements (1). Puis, quand la mort avait accompli son œuvre, on appelait les Béguines chargées d'ordinaire de la veillée des morts (2) et de l'ensevelissement, pendant lequel on brûlait parfois des parfums (3).

L'ensevelissement se faisait autrefois, comme maintenant encore, dans un linceul de toile (4), sous lequel on plaçait parfois une toile cirée (5). Assez fréquem-

(1) Au curet et au clerc pour venir confesser ledit deffunct, vj gr. — Item, audit curet pour le acumenier et ennolyer, viij gr. — Item, au clerc pour celi cause, iij gr. — (Exéc. test. de Jehan de Baillœl, 1366).

A j capelain qui acumenia et adrécha ladite demisièle Katerine, ij s. vj d. (Exéc. test. de Catherine Dauby, 1350).

(2) Pour xij béghines qui lurent toute nuit le Sautier de David, ij s. vj d. (Exéc. test. de Sarrain Vivyenne, 1345).

As demiselles de Haulte-Vie pour le corps de ladite deffuncte veillier le nuyt de son trespas, et dire Sept Samez et orisons pour l'âme d'icelle, xxij s. vj d. — Item, pour les despens desdittes demiselles en veillant le corps de laditte deffuncte et tant qu'elle fu mise en terre, vj s. iij d. (Exéc. test. de Catherine Boineffant, 1397).

(3) Pour encens que on eut adont, vj d. (Exéc. test. de la veuve Mahieu de Maire, 1356).

(4) Pour iiij aunes de toille pour ensevelir le corps dudit deffunct, viij s. viij d. (Exéc. test. de Vincent As Vacques, 1381).

(5) Pour un drap chiret pour ledit deffunct ensevelir, xxiiij s. —

ment, surtout lorsqu'il s'agissait de gens riches, le vêtement des religieux Augustins ou celui des Frères Mineurs (1) se substituait au linceul de toile. Dans ce dernier cas, et afin de témoigner d'une humilité plus grande, le corps revêtu du costume religieux était roulé dans une natte de paille de blé (2) que liait une corde (3); on le plaçait alors sur des planches formant civière (4), pour le porter en terre. C'est bien en effet dans un esprit de pénitence que ce mode d'ensevelissement était choisi, comme nous le montre le testament de Jehan de Helchouez (1478), lequel s'exprime en ces termes : « Je vœl et ordonne que, pour ce que mon corps a esté trop lascivement nourry et en trop grande voluptuosité, qu'il soit envoleppé en une natte. »

Nous venons de voir qu'en certains cas particuliers, le corps enseveli était porté au lieu de sépulture sur des planches qu'on mettait dans la fosse avec le défunt.

Item, pour iiij aunes de toille en quoy ledit Henry fu ensevelis, pour une paire de linchius, et pour aultre toille pour faire un tournicle, xxx s. (Exéc. test. de Henry Wettin, 1378)

(1) A deux Frères Aughustins pour avoir livret deux cottes de habit de Aughustins ens èsquels le corps dudit feu fu ensevelis et enterrés, lx s. (Exéc. test. d'Estienne de Bailli, 1403).

Pour l'accat de deux habits de Frère Meneur, òsquels yceux deffuns conjoins furent mis, ensevelis et enterrés, xliiij s. ij d. (Tutelle des enfants Colart Fiévet, 1404).

(2) Pour une natte d'estrain de bled en laquelle ledit feu fu ensevely, xxj d. (Exéc. test. de Jaques Deffarvaques, 1434).

Pour l'habit de Frère Meneur en quoy ledit corps fut mis, et envolepé en ladite natte, xx s. (Exéc. test. de Philippe d'Escamaing, 1456).

(3) Pour l'accat fait de une natte en laquelle ladite feue fut mise et ensevelie, pour une corde et pour l'ensevelir, iij s. vj d. (Exéc. test. de Simonne Hurtault, 1486).

(4) Vœul que je soie ensevelis en une natte de bled ou de soille, sans luisel ne vassel nul. (Test. de Jaques Deffarvaques, 1434).

Pour une natte et une aisselle en quoy ladite feue fu mise et ensevelie, xiiij d. (Exéc. test. d'Angniès Amarion, 1453).

Parfois on empruntait pour les funérailles la civière des pauvres (1) ou celle des Frères Mineurs (2). Mais l'usage le plus général consistait à se servir d'un cercueil de bois. Il y en avait de deux sortes : le *plat luisel* et le *luisel à crête*.

Le *plat luisel* était formé, comme son nom l'indique, d'une caisse longue dont le couvercle était parallèle au fond (3); parfois même ce couvercle faisait défaut (4). Le plat luisel se consolidait au moyen de bandes de fer (5). Quant au *haut luisel* ou *luisel à crête*, son couvercle avait la forme d'un toit à double versant, que surmontait d'ordinaire un crêtage (6).

Sur le cercueil se posait le drap mortuaire, dont la couleur, ainsi que celle de la croix qui le décorait, variait suivant les époques (7). Parfois on plaçait

(1) Soit portés mes corps en le chivière en quoy on porte les poures. (Test. de Pierre Bernars, 1400).

(2) Pour le paine et sallaire de cellui qui aporta la biere desdis Frères Meneurs, pour en icelle porter ledit corps en terre, xiiij d. (Exéc. test. de Philippe d'Escamaing, 1456).

(3) Vueil estre mis en plat vaissiel. (Test. de Pierre li Rassenères, 1383).

A Piérart Planchon, fustailleur, pour l'acat à lui fait de ung luisel de blancq bos, vij s. (Exéc. test. de Jehenne Bousiard, 1472).

(4) Vœl iestre ensevelie tout apparant en l'abit des Frères Meneurs. (Test. de Marguerite de Gand, 1339).

Pour un luisiel sans couvercle, où icelle deffuncte fu posée, x s. (Exéc. test. de Maigne Wallequine 1445).

(5) Vœl mon luisel estre fait de quatre assielles, et qu'il soit bandé de fier. (Test. de Pierre Cordier, 1473).

(6) A Jehan Gillon, ponr ung luisiel dalemarche à creste, en quoy le corps de ladicte deffuncte fu ensevely, et depuis posé et mis en terre, xxviij s. ij d. (Exéc. test. de Marie Esquiequeline, 1462).

A Robert Groullier, pour ung luisiel danemarc à feste, xxvij s. (Exéc. test. de Jacques Rollier, 1477).

(7) Si vœl que mi testamenteur akacent j drap d'or pour men corps couvrir au jour de men trespas. (Test. de Jacques de Cysoing, 1329).

Pour j gris drap que on mist sur ledit corps, et pour blanc drap dont

entre le luisel et le drap une autre pièce d'étoffe blanche (1). Les drap mortuaires étaient aussi quelquefois multiples (2). Il m'est même arrivé, mais une fois seulement, de voir substituer à la croix d'étoffe placée sur le drap, une croix de paille (3).

Pendant que s'exécutaient les différents actes dont je viens de parler, on faisait annoncer par la ville le décès du défunt, et en même temps on invitait à assister à son service (4). Pour ce qui concernait les confréries et les corporations, c'étaient les valets respectifs de ces associations qui remplissaient la besogne (5).

on fist une croix sur ycelui, viij florins à l'escut. (Exéc. test. de Piéron de Waudripont, 1345).

Pour xiiij aunes de drap pour le drap du corps, xj escus xv gros. — Pour l'escarlatte de le crois dou drap dou corps, iij escus. (Exéc. test. de Jehanne dou Porck, 1365).

Pour xiiij aunes de brunette, et pour ij aunes et demye d'araigne pour faire le palle, x lb. iiij s. (Exéc. test. d'Henry Wettin, 1378).

Pour xx aunes de double tarsse dont on fist le palle à mettre sur le luisiel, xv lb. ij s. iiij d. — Item, pour blancq cendal dont on fist croix au dessusdit palle, iiij lb. xij d. — Item, pour soye et fil à keudre celui palle, vj s. vj d. — Item, à maistre Jehan le Flamengh, ouvrier de broudure, pour le fachon d'icelui palle, parmi xvj escuchons, ouvrés de broudure, des armes et ensengnes doudit deffunct, xlv s. viij d. (Exéc. test. de Jehan Mouton, 1387).

(1) Pour le loyer dou blancq drap qui fu mis sur le corps doudit feu, desoubz le pale, quant on le porta à son enterrement, iij s iiij d. (Exéc. test. de Jehan Callart, 1404).

(2) Vœl qu'il ait sour le biere trois draps d'or. (Test. de Marguerite de Gand, 1339).

(3) Si vœl ke pour me sépulture, k'il n'y ait ke j bougheran croisiet de resnaule fuer. (Test. de Thomas Au Poc, 1312).

(4) Pour semonre les boines gens à venir au serviche, xv s. (Exéc. test. de la veuve Mahieu de Maire, 1356).

(5) Au semoneur de le confrarie Dieu et S. Croix de ladite église S. Brisse, où ledit feu estoit confrères, pour iij semoncez faites desdits confrères, est assavoir le première semonce pour estre audit feu porter en terre, le seconde pour estre à son obsèque, et le tierce pour estre à le messe desdis confrères, v s. (Exéc. test. de Jehan Callart, 1404).

On agissait de même pour la messe de fin de mois (1). Ajoutons, pour terminer ce qui concerne les convocations aux funérailles, que souvent on y interdisait la présence des femmes (2).

Quant aux membres de la famille qui devaient prendre part au cortège funéraire, ils revêtaient le deuil qui se portait en noir : les premiers deuillants avaient le manteau et le chaperon sur la tête (3).

C'étaient d'ordinaire les *Anciens bourgeois* qui étaient chargés de porter les morts en terre (4). Cette règle subissait pourtant de nombreuses exceptions. Ainsi c'étaient souvent les confrères qui se chargeaient de ce soin dans les confréries et les corporations (5). Parfois

A Jehan Daudenarde, varlet de le confrarie des cordewaniers, pour son sallaire de avoir fait semonse de tous les confrères de le confrarie des cordewaniers, pour estre à porter leditte deffuncte en terre, xv d. (Exéc. test. d'Ysabiel Juyel, 1402).

(1) A le semonseresse qui semonst le trentel, ij s. vj d. (Exéc. test. de Sarrain Vivyenne, 1345).

(2) Ne vœl qu'il y ait à mon obsecque nulle femme; mais soient tous hommes. (Test. de Jeanne le Keux, 1418).

Vœl que on ne prie à mon obsecque que six des demiselles de le Haulte-Vie, et plus n'y vœl de femmes pryées. (Test. de Jehan Denier, 1420).

(3) Vœl que mi doy fil soient viestut de noirs draps appriès men déchiès. (Test. de Lotars Pietars, 1361).

Au fossier de ladite église S. Pierre, pour avoir pourveu ausdits Gabriel et Jennet Darre, enfants de ladicte deffuncte, les manteaulx et chapperons noirs nécessaires à iceulx pour conduire le corps de leurdite feue mère, et estre aux services, v s. t. (Exéc. test. de Marie Lempereur, 1500).

(4) As poures bourgois pour ledit feu porter en tiere, xx s. (Exéc. test. de Jehan Moriel, 1388).

Pour drap de quoy les poures bourgois furent revestis, xviij lb. xviij s. (Exéc. test. de Catherine Boineffant, 1397).

Aux anchiens bourgois de la rue Cappon, pour leur paine et déserte d'avoir porté en terre le corps de ladite testateresse, xv s. (Exéc. test. de Maigne Poulaine, 1397).

(5) Aux confrères de le confrarie Monseigneur Saint Jaques, pour

aussi on réclamait pour cette besogne les religieux ou les béguines (1).

Au départ de la maison mortuaire, le corps du défunt était précédé de la croix qu'accompagnaient toujours deux flambeaux que portaient souvent les enfants de chœur (2). A ces deux flambeaux s'en joignait presque toujours un plus ou moins grand nombre d'autres (3), suivant la situation du défunt, et peut-être aussi la vanité des familles. Ájoutons à ce luminaire les torches des corporations (4) et des confréries (5),

leur salaire de avoir porté en terre ledit corps, xv s. (Exéc. test. de Pierre Danin, 1398).

Donnet à boire à aucuns honnestes valés, amis audit feu Jehan, qui le portèrent à le fosse, x s. (Exéc. test. de Jehan Pippart, 1361).

(1) A viij demisielles du Béghuinage pour leur sallaire d'avoir porté le corps d'icelle deffuncte en terre, xx s. (Exéc. test. de Maigne Wallequine, 1445).

A deux Frères Aughustins pour leur sallaire et desserte de avoir porté le corps dudit feu à se sépulture, xx s. (Exéc. test. d'Etienne de Bailli, 1403).

(2) Pour le sallaire de trois enffans primetiers qui portèrent le crois et les deux flambeaux devant le corps d'icelle deffuncte, v s. iij d. (Exéc. test. de Maigne Wallequine, 1445).

(3) Pour viij vallés qui tinrent les torses entour le corps, vj s. viij d. (Exéc. test. de la veuve Mahieu de Maire, 1356).

A v varlés qui portèrent le croix et les iiij torses leuwées, et à ij aultres varlés qui portèrent les ij torses de le confrarie S. Jaques, vj s. (Exéc. test. de Robert Fouckart, 1392).

A xj compaignons qui portèrent le croix de leditte église S. Jaque, deux torsez et deux confanons de le confrarie Nostre Dame, deux confanons et ij torsez de le confrarie S. Jaque, et ij torsez du luminaire de ladite église S. Jaque, vj s. v d. (Exéc. test. de Jehan Huguelin, 1435).

(4) A ij hommes pour leur salaire d'avoir porté les ij torsez de latite confrarie des cordewaniers, ij s. vj d. (Exéc. test. d'Ysabiel Juiel, 1402).

(5) A deux varlés qui portèrent et raportèrent les ij torses de ledite confrarie S. Jaque, à entiérer ledit deffunet, xx d. (Exéc. test. de Pierre le Carlier, 1389).

ainsi que les drapeaux et confanons de ces dernières (1) ; nous nous représenterons de la sorte ce que pouvait être le cortège qui accompagnait le défunt à sa dernière demeure.

Ce cortège se trouvait parfois encore augmenté. Ainsi j'ai rencontré, une fois seulement, un testateur voulant rappeler après sa mort qu'il avait été pèlerin à Jérusalem, et ordonnant qu'on portât à son enterrement deux palmes, souvenir de son voyage d'outremer (2). Mais plus souvent nous trouvons trace du port devant le cercueil, d'objets divers légués aux églises (3).

A cette portion du cortège, que j'appellerai presque laïque, il faut joindre le clergé paroissial (4) qui accompagnait le défunt depuis la maison mortuaire

A quatre hommes, pour leur sallaire d'avoir, audevant du corps dudit deffunct à le porter en terre, porté les quatre torses des arbalestriers, iij s. vj d. (Exéc. test. de Simon Savary, 1480).

(1) A deux hommes pour leur sallaire d'avoir, à porter ledit feu en terre, porté les deux confanons des Damoisiaulx, ij s. iiij d. (Exéc. test. de Noël du Sart, 1480).

(2) Vœil que les ij palmes que je raportay de Jhérusalem soient portées devant mon corps. (Test. de Jehan de le Barre, 1438).

(3) A ung homme pour avoir porté audit enterrement ung flambiel donné à ladite église, vij d. — A trois enfans qui portèrent audit enterrement, devant le corps dudit deffunct, six coussins, lesquelz il avoit donné à ladite église, x d. (Exéc. test. de Jehan Mouton, 1472).

A ung homme qui porta et présenta devant l'imaige Nostre Dame le meilleur habit que ladite deffuncte avoit au jour de son trespas, xj d. (Exéc. test. de Marie de Brugelettes, 1474).

(4) Aux curé, cappelains et clers de ledite église, pour leur sallaire, paine et déserte d'avoir convoyé, en leur habit d'église, le corps dudit feu à son enterrement, depuis le maison d'icelui feu jusques à ladite église, x s. (Exéc. test. de Jehan Au Touppet, 1444).

A monsieur le curé et aux chappelains et clers de ladite église, pour avoir, en habit ecclésiastique, convoyé le corps de ladite deffuncte depuis le maison où elle trespassa jusques au premier attre de ladicte église S. Brisse où elle fu mise et posée en se sépulture, xxxvj s. (Exéc. test. d'Isabelle de Rocques, 1456).

jusqu'au cimetière. Lorsque l'enterrement avait lieu chez les Frères Mineurs, les religieux de l'ordre se substituaient au clergé paroissial (1).

Je n'ai rencontré, au cours de mes recherches, que fort peu de renseignements relatifs à la sonnerie des cloches après le trépas et durant les funérailles (2). La durée des sonneries dépendait de la classe de l'enterrement (3). J'ai aussi pu constater que, lorsque le corps du défunt était transporté au dehors de la ville, on faisait sonner les cloches des églises et des couvents près desquels passait le défunt. Ainsi lorsque mourut Chrétien de Ghistelle, son corps fut transporté à la Chartreuse de Chercq. Son compte d'exécution testamentaire, qui fut rendu en 1402, énumère les paroisses que traversa le cortège, et les payements effectués pour les sonneries qu'on y fit.

J'arrive à une question dont se sont plusieurs fois occupés les Congrès belges d'archéologie, sans pourtant y apporter la lumière. Cette question est celle de la paille répandue aux funérailles. Après avoir fourni

(1) Au gardyen des Frères Meneurs pour le droit, paine et sallaire de tout le couvent de ladite Ordre qui ala quérir le corps de ladicte deffuncte pour l'enterrer en leur église, et pour avoir chanté en le portant en terre, et dit pluiseurs orisons, végilles et psaultiers, comme ils ont de coustume en tel cas, xx s. (Exéc. test. de Philippe d'Escamaing, 1456).

(2) Au grant clerc pour tous les sonnages tant au corps porter en terre, comme as végilles et messe, parmy le service du mois, xl s. (Exéc. test. de Robert Fouckart, 1392).

Au grant clerc, pour le sonnage qu'il fist quant on porta ladite deffuncte en terre, comme au jour que on fist son service et son service du mois, xl s. (Exéc. test. de Marguerite Hocquette, 1407).

(3) Audit trésorier de ladite église S. Brixe, pour le sonnage par lui fait tant à l'enterrement dudit deffunct, comme à ses services et obsecques, contenant tout ledit sonnage dix huit laisses, xlij s. iiij d. (Exéc. test. de Jacques de Saint Pol, 1465).

les renseignements que j'ai recueillis, j'apporterai, avec toute la réserve possible, mon opinion dans le débat. Cette opinion est nouvelle, je le sais, mais je crois pourtant qu'elle mérite l'examen de ceux qui ont jusqu'à présent cherché un peu loin une explication à cet usage.

Ce n'est pas seulement à l'église et sur le parcours du cortège que l'on répandait de la paille; c'était aussi dans la maison mortuaire, autour du cercueil (1). A l'église on faisait une sorte de litière sur laquelle on posait le cercueil, lorsque le corps y était apporté (2), ce qui n'était pas toujours le cas. Mais la couche se faisait aussi en l'absence du corps (3). Cette paille se répandait également sur les sièges et les bancs où la famille prenait place (4). Parfois, en l'absence du corps,

(1) Pour gluy et estrain qui fu épars tant en l'église S. Quentin comme en l'ostel dudit feu Henry, pour cause de sondit obseoque, iij s. (Exéc. test. d'Henry Wettin, 1378).

Pour gluy mis en l'ostel dudit deffunct par pluiseurs fois tant as végilles comme as messes, iij s. (Exéc. test. de Jehan Moriel, 1388).

Pour estrain espars en l'ostel dudit deffunct, quant trespassés fu, et depuis, tant aux végilles et messe, comme à le messe du mois, xx d. (Exéc. test. de Pietre Danin, 1398).

(2) Pour le glui et l'estrain que on mist entour le corps, v s. (Exéc. test. de Maignon Dorenghielle, 1344).

Pour gluis espars en l'église S. Brixe, quand on fist le service de ladite testateresse, xx d. (Exéc. test. de Catherine Maisnée, 1374).

(3) Auxdits trésorier et fossier de ladite église S. Brixe, pour leur sallaire, peine et traveil d'avoir, le jour dudit premier service, fait en ladite église le couche représentans le corps de ladite deffuncte, v. s. (Exéc. test. de Jehenne Bousiard, 1472).

Vœl que, au jour de men obsèque, c'est assavoir le jour des vigiles et le jour de le messe, ne soit estendu emmi l'église, ou lieu où on fait le couche, fors un petit d'estrain à le terre, et lassus couché une cotte nueve, telle comme les cottes des Frères de Saint Franchois; et sur ledite couche soit mis, ou lieu où le chief doit iestre un vel noir, et par le ventre soit mise une cordelle nueve, et ou lieu des piés soient mises ij galoches nueves. (Test. de Marguerite Catine, 1369).

(4) Au fossier de ladite église Nostre Dame, pour son salaire d'avoir

la couche funéraire était remplacée par une simple croix de paille (1).

Quelle est la signification de cette paille répandue tant à l'église que sur le parcours du cortège funéraire? Car d'ordinaire on oublie de parler de celle qu'on plaçait dans la maison mortuaire. C'était, disent les uns, en souvenir des Romains : c'était la paillasse du défunt que l'on allait brûler hors de la maison. Mais alors comment expliquer la paille mise dans la maison même? De deux choses l'une, ou la paillasse était transportée au dehors et alors il n'y en avait plus trace à la maison mortuaire; ou bien la paille se rencontrait dans la maison, et c'est ce qui arrivait, alors ce n'était plus la paillasse qu'elle représentait.

D'autres ont voulu voir, dans l'usage dont nous parlons, une question d'hygiène, pour absorber les matières putrides qui s'échapperaient du cercueil. Mais alors pourquoi mettre cette paille dans l'église lorsque le corps ne s'y trouvait pas, lors des services du mois ou de fin d'année?

Je crois qu'il ne faut pas chercher si loin une explication que les textes que j'ai cités plus haut en note nous fournissent toute naturelle. Cette paille, disent nos textes, était la représentation du corps du défunt.

fait le couque au jour dudit obsèque, livré et espars l'estrain ou moustier et ès sièges de l'église, v s. (Exéc. test. de Maigne Poulaine, 1397).

A Jaques Musiel, fossier de ledite parosce, pour son sallaire et desserte de avoir fait en ledite église le koucque, quand on fist ledit obsèque, et aussi livré à ycellui obsèque et à le messe du mois les bancqs et gluys pour subs séir les bonnes gens qui furent ausdites vigilles et messes, xvj s. (Exéc. test. d'Ysabiel de le Bare, 1406).

(1) Je ne vœl point avoir de couche, mais seullement une croix d'estrain que on mettra entre les candelers en lieu de couche. (Test. de Maigne Voye, 1475).

Elle est destinée à devenir fumier; et notre corps, après la mort, est voué à la pourriture. On a donc simplement voulu rappeler cette vérité, d'une façon sensible au regard. Telle est l'interprétation que je propose, dans l'impossibilité où je me vois d'accepter celles présentées jusqu'à présent.

Pourtant il y a un troisième système auquel je me rallie volontiers en partie. Les chemins, disent les partisans de cette nouvelle interprétation, étaient autrefois dans un état déplorable et permettaient difficilement, en cas de mauvais temps, le transport des morts. La paille répandue sur ces chemins rendait la circulation plus aisée. Ceci je l'admets; mais ce fait n'expliquerait pas l'existence des deux couches faites dans l'église et dans la maison mortuaire. D'ailleurs je n'ai trouvé, dans les documents si nombreux que j'ai compulsés, aucune trace de paille placée sur les chemins. Je crois donc que, faute de mieux, on fera bien de s'en tenir à l'interprétation que je propose.

Revenons maintenant à notre sujet, et parlons du luminaire dont on usait aux funérailles. Déjà à la maison mortuaire on faisait une sorte de chapelle ardante. Nous avons vu, en parlant des couches, qu'on en dressait deux; toutes deux étaient garnies de cierges de différentes espèces : on y rencontre des flambeaux, des torches, des estaveux, des chandelles et des coppons. Chacun de ces termes avait une signification spéciale, qu'il me serait pourtant difficile de fixer exactement. Je ne saurais mieux faire que de transcrire quelques textes choisis parmi ceux que j'ai rencontrés en fort grand nombre.

« Pour ij estaveulz pesans vj lb., v lb. de coppons, deux candeilles pesans une lb., qui furent alumées à l'hostel, présent le corps, depuis sen trespas jusques à

tant que mis fu en terre, xlvij s. ij d. (Exéc. test. de Pierre le Carlier, 1389.)

» A Biernard de Mauffait, chirier, pour avoir livré le luminaire qui fu aloués pour le premier service de ladite deffuncte et son service du mois, où il y eubt les parties de luminaire qui s'ensuient, c'est assavoir : deux candéilles, chacune de une livre, qui furent misez entour le corps de ladite deffuncte en sa maison avant qu'elle fuist portée en terre ; item, pour le leuvvier et frainte de x torssez qui furent portéz avecq le corps de laditte deffuncte à icelle porter en terre, et qui pesèrent ix^{xx} et viij lb., et lesquels frainsent xj lb. de chire, qui furent mis entour de le couque de laditte deffuncte au jour qu'on fist son premier service ; item, pour ij torssez, pesans chacune viij lb., aleuvvéez audit service ; item, viij lb. de petis flambiaux mis ou rastelier au jour dudit service ; item, ij candelles, pesans iiij lb., qui furent mises, est assavoir une au quief de le couche, et l'autre aux piés ; item, pour iiij lb. de coppons mis audit rastelier au jour que on fist le service du mois de laditte deffuncte ; item, deux candeillez, pesans iiij lb., qui furent mises, est assavoir l'une au chief de ledite couche et l'autre au piet, xvij lb. xv s. x d. (Exéc. test. de Marguerite Hocquette, 1407).

» A Willemme Rabe, chirier, pour le frainte de xij flambiaux de chire mis entour de ladite couque, et de pluiseurs candeilles de livre qui furent mises autour du cœr et pardevant pluiseurs représentations de sains, et sur le grant autel, lesquels fiambiaus et candeilles ardirent durant le temps que ledit service se fist, et aussi pour cincq livres de coppons de chire qui furent allouéz à offrir par les béghines et demiselles de Haulte Vie ausdits messe et service, vj lb. xviij s. » (Exéc. test. de Jacques d'Aubermont, 1451).

Lors des messes du mois et des anniversaires, les fossiers et les cloquemans, après avoir lavé et nettoyé la lame funéraire du défunt, avoir fait la couche et disposé les bancs pour la famille, plaçaient sur cette lame deux grands chandeliers de fer, dont nos églises paroissiales conservent de si curieux spécimens et y disposaient des flambeaux qui restaient allumés durant le service et les prières que le clergé venait réciter sur ces lames (1).

Il me reste à dire quelques mots des offices religieux qu'on célébrait pour les défunts. Le corps était-il présent à la messe qu'on célébrait le jour de l'enterrement? Voilà une question qu'il ne m'est pas possible de résoudre. Je crois pourtant que souvent le premier service se célébrait en l'absence du corps. J'ai en effet rencontré des testaments dans lesquels il est demandé que, si cela est possible, le corps soit présent à la messe. Cette restriction au cas de possibilité ou de convenance prouve bien qu'il n'y avait pas de règle générale en la matière.

Quelque fut d'ailleurs la solution adoptée, j'ai pu constater qu'on faisait d'ordinaire célébrer plusieurs messes en différentes églises le jour de l'enterrement (2). Ce que nos textes appellent la *messe du corps*, et où sans doute le corps était présent, était souvent une messe basse (3), dont la rémunération était parfois

(1) Aux clocqmans de ledite église Nostre Dame, pour leur desserte de avoir lavé le lame de ledite feue le jour que on dist ledite messe du mois, et sur ycelle mis deux candelers et ij candeilles de chire alumées, et les bans autour de ledite lame, qui servirent tant que lidítte messe du mois fu dite. (Exéc. test. d'Ysabiel de le Bare, 1406.)

(2) Pour xiij messes dites le jour que ledit deffunct fu mis en terre, pour pluiseurs signeurs de priestres en pluiseurs églises, xxiij s. (Exéc. test. de Jehan Moriel, 1388.)

(3) A j Frère Meneur qui dist le meisse dou corps, v s. (Exéc. test. d'Ysabiel Dauby, 1350.)

payée en vin (1). Lorsque le service était célébré à plusieurs prêtres et accompagné de chant, le clergé, à la fin de la messe, se rendait chanter les commendasses autour de la couche, puis accompagnait le corps jusqu'à la fosse (2). Si l'enterrement avait précédé le service, cette cérémonie du chant et des dernières prières se passait également et de la même façon (3).

Quant à l'offrande, qui se fait encore dans nos services funéraires, elle avait lieu aussi autrefois. Nous avons vu, en parlant du luminaire, que certaines dépenses se faisaient pour les coppons de cire : ces coppons étaient de petits cierges que l'on tenait en main pour se rendre à l'offrande (4). Mais les dons que l'on y faisait étaient parfois en nature (5). Nous en retrouverons du reste plus loin un curieux exemple,

A ung seigneur de prebtre, pour avoir, le jour de l'enterrement de ladite deffuncte, célébré une basse messe de Requiem, xxj d. (Exéc. test. de Jehenne Bousiard, 1472).

(1) Pour claret pour celi qui dist le messe, xij s. (Exéc. test. de Jehenne dou Porck, 1365).

(2) Aux curé, chappellains et clers de ladite église S. Brixe, pour leur sallaire, paine et desserte d'avoir dit et chanté en icelle église, le jour du service dudit deffunct, végilles et messe à notte, dyacque, subdyacque et coriste, pour l'âme d'icellui deffunct, et pour avoir chanté commendasses et encensé aprèz le messe autour de ladite couche et sur le fosse, xliij s. vj d. (Exéc. test. de Jehan Phart, 1455).

(3) A iceulx curé, chappellains et clers, pour avoir chanté audit serviche la prose des trespasséz, et avecq che *Et non intres,* et encensé sur la couche représentant le corps de ladicte deffuncte, xxxvj s. (Exéc. test. d'Ysabielle de Rocques, 1456).

A eulx pour avoir esté, quant ledit premier service fut dit et chanté, sur la tombe de ladicte deffuncte chanter commendasses et dire orisons, iiij s. viij d. (Exéc. test. de Sandre Thiebault, 1468).

(4) Pour le luminaire dou corps, parmy les coppons de cire dont on ala à l'offrande, cxvij s. vj d. (Exéc. test. de Jehan Pippart, 1361).

(5) Pour un lot de vin porté à l'offrande de la messe du mois, ij s. (Exéc. test. d'Angniès de le Roe, 1404).

lorsque je parlerai de l'enterrement des gens de la noblesse.

Nous venons de parcourir la série des usages funéraires à Tournai durant les XIVe et XVe siècles. Tout ce que nous avons dit s'appliquait aux funérailles en général; mais dans certains cas particuliers, j'ai eu lieu de constater certaines pratiques spéciales dont nos archives ont gardé la trace. Les notes que je réunis ici ont trait aux funérailles des membres du clergé, de la noblesse, à l'inhumation des jeunes filles et au transport des corps dans les localités voisines.

Prêtres. — Lorsqu'on ensevelissait un prêtre, on avait soin de le revêtir d'habits sacerdotaux, amict, aube, étolle, chasuble, etc. Son cercueil était recouvert d'un poêle de couleur bleue. En avant du cortège, on portait après la croix et les flambeaux un calice de cire.

« Soye mis en plat luisiel, et revestis ainsi que à prebtre appartient. (Test. de Chrétien de Ghistielle, 1399.)

» Aux enffans de cœr, pour avoir porté à son enterrement viij torses, le croix et le calisse de chire, viij s. ix d. (Exéc. test. d'Estienne Monocque, 1452.)

» A huit poures honnestes personnes qui, audevant du corps dudit feu à porter en terre, portèrent quatre flambiaux, deux torsses, le croix et ung caliche de chire, vij s. — Aux gliseurs de S. Piat, pour le leuvvier du pers palle d'icelle église livré tant à porter ledit feu en terre, comme à faire le couche le jour du service, xv s. — Aux gliseurs de ladite église S. Caterine, pour une casure, aubbe, amit, estolle et ce qu'il appartient à ung seigneur de prebtre, en quoy ledit

feu sire Rogier Confesse fu ensevelis, lv s. » (Exéc. test. de Roger Confesse, 1458.)

Membres de la noblesse. — Nous avons vu, en parlant des draps mortuaires, que, lorsqu'il s'agissait des funérailles d'une personne noble, on brodait ses armoiries sur ces draps. Ce n'était pas le seul endroit où on en plaçait : les quatre angles de la couche en étaient aussi décorés.

« Pour quattre grandes croys de bos, accatéz aux gliseurs de S. Piat, qui furent mises autour du corps dudit deffunct, lesquelles furent pointes des armes dudit deffunct, xxij s. vj d. — Item, à j carpentier pour avoir assis et ordonné lesdites croys et pluiseurs traveillons, x s. — Item, à Henry Lequien, pointre, pour son salaire d'avoir point les compas, hacemens et armoyeries mis tant sur le couque dudit deffunct comme sur lesdites croys, cxij s. vj d. » (Exéc. test. de Jacques Davesnes, 1413).

Il faut, je crois, entendre par *traveillons*, dans le texte qui précède, les pièces de bois qui réunissaient les crois, et sur lesquelles se plaçaient les torches. Cet appareil s'appelle encore un travail.

Au moment de l'offrande, quand on célébrait les funérailles d'un chevalier, on amenait dans l'église son cheval richement caparaçonné; et afin de faciliter à l'animal la traversée du pavement, on disposait des nattes sur le sol.

« Pour le harnask d'armoirie dudit feu Henry rappareillier pour mener à l'offrande, et pour refaire un chanffrain, xx s. — A dame Catte Josse, pour bougrant à faire les couvertures dou cheval, xl s. — A Adryen le pointre, pour faire les couvertures dou cheval qui fu offers à l'offrande, et pour pluiseurs escuchons pour le corps, vj lb. x s. — Pour le leuvvier des nattes qui



furent esparses en ledite églisé, pour passer ledit cheval sus quand il fu offers le jour dou corps, vj s. » (Exéc. test. d'Henry Wettin, 1378.)

Jeunes filles. — L'usage de déposer des couronnes et des fleurs sur les cercueils, qui a pris tant d'extension depuis quelques années, n'est pourtant pas nouveau; seulement on réservait cela autrefois aux jeunes filles, pour signifier, nous disent les vieux textes, « qu'elles estoient pucielles. »

« A une femme vendans cappiaulx de roses et de violettes, pour l'acat à elle fait de ung cappel de roses à manière de couronne, qui fu mis sur le vassiel du corps d'icelle deffuncte testatresse en la portant à sa sépulture, signiffiant que ladite feue, au jour de son trespas, estoit puicelle, ij s. vij d. (Exéc. test. de Jehenne Bousiard, 1472).

» A esté payé pour ung chapiel de roses qui fu mis sur le corps d'icelle deffuncte en le portant en terre, xiiij d. (Exéc. test. de Calotte Sanders, 1475.)

» Pour une couronne, chappiau et houpeaux servans à mettre sur le palle de ladite feue, à la porter en terre, ij s. vij d. — Item, payé pour ung cappel et une couronne de fleurs heues le jour du service de ladite feue sur le couche d'icelle, ij s. iiij d. » (Exéc. test. d'Annechon Claix, 1483.)

Inhumations hors de la ville. — Lorsqu'une personne décédée à Tournai avait désigné une localité voisine pour y être inhumée, le corps était posé sur un chariot sur le devant duquel prenait place le porte-croix; quatre porteurs de flambeaux flanquaient les quatre coins du char. Quant au prêtre, il chevauchait à la suite du cortège.

« A j carton pour son salaire de la peine et traveil qu'il eubt du corps dudit deffunct mener du lieu de

Chercq en le maison des Chartreux du Mont-S. Andrieu, xxvj s. (Exéc. test. de Chrétien de Ghistielle, 1402.)

« A celuy qui porta le croix sur le car devant le corps de laditte deffuncte, x d. (Exéc. test. de Marie Villaine, 1463).

« A iiij varlés, pour leur sallaire et desserte de avoir, de laditte ville de Tournay, alet en ledite ville de Lille avœcq ledit corps en portant les iiij flambiaux joingnant le car qui ledit corps mena; et à Willaume Diérin, pour avoir porté une croix ou front d'icellui car, xxv s. — A sire Jehan Danbron, curet de ledite église S. Jaque en Tournay, pour se paine, traveil et desserte de avoir chevauciet de laditte ville de Tournay avœcq ledit corps en leditte ville de Lille, xxx s. » (Exéc. test. de Jacques du Hamiel, 1407.)

En parlant plus haut des services religieux célébrés à l'occasion des funérailles, un détail m'avait échappé, qu'il est temps encore de relever. La nuit qui précédait la levée du corps, le clergé paroissial chantait à l'église les vigiles des morts.

« A sire Pierre Carlier, prebstre lieutenant du curé de l'église S. Brixe, sire Jehan de Lannoy, sire Rasse du Pret, sire Jehan de le Cambe, sire Jehan Savari et sire Piere Le Fort, prebstres, et aux deux clers de ladite église pour leur sallaire, paine et déserte d'avoir dit et chanté, avecq autres, le nuit précédente du service dudit deffunct, en ycelle église, le grand psaultier, lvj s. v d. » (Exéc. test. de Jacques d'Aubermont, 1451.)

CHOIX
DE
TESTAMENTS TOURNAISIENS.

XIIIᵉ SIÈCLE.

1. Climence li Faitice testa en août 1267. — Je donne à Magritain le Quartie me melleur aniel à verde pierre; et à Jehan Aighelin me hanap d'argent souroret et un hanap de masere sans piet, lequel qu'il vorra prendre, et le pot d'estain de ij los, et le bacin grant, et l'orcuel (1), et l'estandart (2), et ij nappes à iiij roies, et une touaile. Et si donne encore à Jehan Aighelin j haubregon, et le tonnelet pour roller, et une coife, et le melleur capiel de fier, et j wan de fier. Et si donne à Colart de Felines le moyen capiel de fier et le pourpoint; à Jehanain le Boukelière me grande caudière, et le coroie que jou cinc, et le haubiert; et ij aniaus d'or pour calisse faire par le consel des eskievins là u il véront qu'il sera bien emploiet.

2. Marien d'Anvaing testa en 1267 le jour S. Michel (29 sept.). — Et si donne x lb. de tournois, miure u respassé (3), à Jehan men frère pour aler en le tiere

(1) L'*orcuel*, qu'on écrivait plus souvent *orchuel* ou *orcheroel*, était une aiguière, souvent en cuivre.

(2) *Estandart*, d'après Roquefort, signifie *mesure-étalon*. C'est donc un vase de métal dont il s'agit ici.

(3) *Miure ou respassé*, c'est-à-dire mort ou vivant. Le legs devait en tous cas s'exécuter.

d'outremer (1); et se Jehans n'i voloit aler por ces x livres, maïstres Eustasses et li eskievin de S. Brisse i pueent envoyer i siergant por ces x lib. par leur commun consel.

3. Jehane de Kaleniėle, femme de Mahieu dou Lai, testa en janvier 1273. — Jou donne pour Dieu et en aumosne à j siergant ki ira en le tiere d'outremer, por l'arme de mi, x lb.; et ces x lb. Mahius, mes barons, les tenra juskes à tant ke li eskievin aront trouvet j siergant ki les i portera à le première alé.

4. Hélain d'Antoing testa en décembre 1275. — Si lait x solz au faire l'image qu'on métra à le porte de Marvis (2).

5. Anniès Wille testa en février 1278. — Je donne as béghines des Prés un des dras ki tendent en me cambre, pour mettre deseure leur autel.

6. Jehan li Abés et Maghrite, sa femme, testent conjointement en mars 1278. — Je donne au canciel (3) de Saint-Brisse refaire, v solz torn.

7. Jehan de Gaureng, époux de dame Anniès, fonda, en septembre 1283, une capélerie en l'église S. Jehan as Caufours, en costé Tournay, pour siervir et aourer le Mère Diu, en qui non (4) cele capélerie est fondée et estaulie.

8. Willaume de le Porte et Maroie, sa femme, testèrent conjointement en octobre 1285. — Li nouvelle

(1) Cette donation en faveur d'une Croisade se retrouve encore au testament suivant.

(2) C'était une statue de la Vierge, comme il y en avait à plusieurs portes de la ville.

(3) On donnait le nom de *canciel* à la clôture ou balustrade qui environnait le chœur des églises. C'était parfois aussi le jubé.

(4) *En qui non*, c'est-à-dire au nom de laquelle.



paroffe (1) c'on doit faire sour le Markiet-as-biestes, ara le curet de cele paroffe xl solz.

9. Henri de Monnes, li boulenghiers, époux de Biétris, testa en janvier 1286. — Si donne l s. pour j pale acater, que on métera sour mi, lequel je vœl k'il demeure à l'église S. Jakème pour prester as boines gens de le paroffe ki n'ont mie pooir de l'acater ; et l s. pour acater une double lame pour mettre sour mi et sour Biétris, me femme. Et si donne xxx s. pour une casure acater à œs le prestre ki cantera l'année messe de men trespas; et au kief de l'an, je vœl qu'elle demeure à l'église S. Jakème (2).

10. Emmolotte d'Anvaing, veuve de seigneur Gillon le Paret et fille d'Estiévenon d'Anvaing, testa en 1286 le nuit de le Candeler en février. — Premiers, je donne pour Dieu et en aumosne à Mariien, ki fu fille Jakemon Gargate, et à Anniès li Parée une coupe d'argent là u li Anontiations Nostre-Dame est ens escrite (3), et le melleur escrin. Et se donne Gillot le melleur coupe d'argent ke j'ai, là u S. Martins est ens escris, et unes couvertures de cheval (4). Si donne Marion Rogon, ki

(1) C'est la paroisse Sainte Marguerite, dont la fondation sera rappelée encore plus loin.

(2) Au début de son testament, Henri de Monnes ordonne d'acheter un poêle pour recouvrir son cercueil. C'était en effet l'usage, et nous le constaterons plus d'une fois, que cet objet fut acheté par les familles riches ; les gens simplement aisés usaient du poêle de l'église moyennant rétribution. Quant aux pauvres, ils avaient le droit d'user gratuitement des poêles légués pour cet usage aux paroisses. Dans la seconde partie de cet acte, le testateur parle d'*année-messe ;* il ne faut pas entendre par là ce qu'on appelle un bout de l'an, mais une messe quotidienne durant toute une année.

(3) Il ne s'agit pas ici d'une inscription, mais d'une représentation gravée de l'Annonciation.

(4) Ces couvertures étaient d'ordinaire de riches étoffes brodées aux armes.

fu fille Monart Rogon, une coupe d'argent et le madre ki sor le piet va ; et Kateline, fille Jehan de Lille, une coupe d'argent à un esmal. Je doins por Dieu et en aumosne, à le glise de S. Brisse, j coupe dorée por faire j kalisse, et xij ausnes de toile por faire une aube.

11. Gilles dit de Warnave, jadis écuyer de l'abbé de S. Martin, testa en avril 1287. — Si laisse v kioltes (1) en téle manière ke les poures femmes gisans d'enfant de le paroffe S. Nikaise en aront une ; li autre commun poure de le paroffe S. Nikaise, le seconde ; li hospitaus Nostre-Dame, le tierce ; li hospitaus des Petits Prés, le quarte ; et li hospitaus dou Bruille, le quinte.

12. Katherine Brande testa en mai 1287. — Je donne à l'uevre dou moustier c'on fait as Maus, xl s. Si donne encore c paire de sorlers pour départir as poures, apriès men déchiés, là u mi testamenteur véront ke boin sera pour le salut de m'ame.

13. Marguerite Cholemers, femme de Gillion Grimaut, testa en décembre 1287. — Je donne au bacin dou S. Espir l s. pour j linchius et j couvretoir ke li porveur dou bacin dou S. Espir presteront as poures femmes gisant d'enfant et à autres poures par Tournay u il véront ke boin sera. Vœl c'on escrise men non et le jor de men obit, et les dons et les aumosnes ke jou ai faites, en aucun liu en le glise de le Maselainne, ensi c'on a fait les autres ki escrit i sont, par quoi li preudomme et les preudefemmes, ki les véront et dire l'oront, pricent à Jhésu-Crist por m'ame.

14. Nicholes Vilains au Poc, époux de Marien, testa en avril 1288. — Je donne v s. de tornois pour acater vin et donner à boire à le paroffe à Nostre-Dame as boines gens ki recheveront Nostre-Seigneur,

(1) *Kiolte*, c'est-à-dire matelas, lit de plumes.

à trois ataux en l'an, à le Paske, à le Pentecouste et au Noël. A l'uevre dou moustier sor le Markiet des vakes, s'il vient en amont, je donne x solz.

15. Maroie li Cokenaïsse testa en avril 1289. — Je donne à Jehan Pantin le plus grant et le milleur de mes aniaus d'or, et une cainture à membres d'argent, et l'aumounière ki pent à celi mesme cainture.

16. Jeanne de Robais, femme d'Estiévenon de Hierteng, testa en 1290 le jour S. Brisse ou mois de novembre. — Si donne pour les communs poures de le Maselaine un palle pour maitre sus ciaus ki trespasset seront; et si donne ij kiutes et ij paire de linchius pour les poures coukier et lever en le paroche de le Maselaine.

17. Ysabiel Daudemeriel, béguine, testa en mai 1292. — Si donne xx s. au couvent u ele maint, pour faire une verrière; et si pau y a, si le faichen dou sien propre (1).

18. Jean Mainnars, clerc, époux de Piérenain Cartoulle, testa en mai 1292. — Un lavoir de plonc je donne pour Dieu et en aumosne, pour la rédemption de m'ame, à le glise S. Margheritte.

19. Agniès Coppette testa en 1292 el mois de julé c'on nomme fenerech, le mardi avant le S. Piere entrant aoust. — Je donne as Frères de le Crois, manans as Causfours, j hanap plat de masre sans piet. Si doins aux Frères Menus un hanap de masre à une platine d'argent dedens le hanap, et à flours de lis par dehors; et chel hanap donne jou à œs l'usage de leur réfectoir. Et si doin as Nonains des Prés un hanap de masre, dedens lequel a un piston d'argent en manière de platine.

(1) La testatrice fait don pour une verrière à placer en l'église du Béguinage à la Madelaine; mais si son legs est insuffisant, le couvent devra prendre à sa charge le surplus de la dépense.

20. Ysabiaus Estaupe testa en novembre 1292. — Donne à Nostre-Seigneur reviestir v solz, et à li vrière faire (en l'église de S. Nicaise) v solz.

21. Hèle le Vilaine testa en 1293 el mois de fenerech, le jor de le Maselaine. — Je donne en amendement de le lame, s'elle brise à remuer, xx s. Si donne une souschanie (1) pour le ymage de le Mère Dieu, ou canciel S. Margrite, couvrir.

22. Maroie dou Sollier testa en 1293 el mois d'aoust lendemain dou jour S. Leurench, par un mardi. — Je donne au potage des poures de S. Jakème, en Quaresme, une rasière de blans pois.

23. Magrite li Sourde testa en octobre 1293. — Et l'argent de me coffre, ki ne sera monnéet, donne jou as reliques des Nonnains des Prés, fors une affike que je donne à l'ymagène Nostre-Dame de Tournay; et si donne encore as reliques devant dites l'aumonnière de ma chainture; as poures de le Maselaine, ma crois d'outremer (2); à suer Biétris, mes patrenostres.

24. Muroie de Mons testa en octobre 1293. — Je donne à monseigneur Jakemon, curé de celi église S. Katherine, j hanap à piet d'argent, à clokerins (3).

25. Jakémes de Vésenciel et Aelis d'Ere, sa femme, testèrent conjointement en novembre 1294. — Donne à monseigneur Gillion, fil Jehan de Mingnot, j hanap d'argent à couvercle, sans piet; à Willaume le François, men hanap de mazre sans piet, ki a un escucenet et une platine d'argent.

(1) La *souschanie* était un vêtement de toile à l'usage des femmes. Il se portait, comme l'indique le mot, sous la *canie* que Roquefort définit robe.

(2) C'était une croix de pèlerinage en Terre-Sainte.

(3) Les *clokerins* étaient de petits clochetons qui surmontaient sans doute le couvercle du hanap.

26. Jeanne de Cordes testa en 1294 le lundi apriès le vintisme jour dou Noël. — Se doins à Magnon, fille Jakemon de Cordes, men neveut, men milleur Sautier et mes milleurs Eures que jou arai au jor de men trespas. Se doins mes iij milleurs hanas d'argent por faire j calisse au grant autel des Frères Meneurs de Tournay.

27. Ernous Catine et Biertris de Granméz, sa femme, testèrent en novembre 1295. — Je donne ccc lb. de tornois por hiretage acater, et por estorer une capelerie u on cante cescun jor messe à tousjours en le glise S. Katerine à Tournay, à l'autel devant l'ymage S. Katerine, à l'eure c'on cante à Nostre-Dame le main messe (1) por les ouvriers.

28. Bourghe de Camphain testa en 1297 le jour de feste S. Piere entrant aoust. — Si donne pour Dieu vj deniers à une clokette c'on a acatée, c'on porte quant on va acumenier (en la paroisse de S. Nicolas).

29. Katherine Warisons, femme de Piéron de Cielle, testa en 1297 le merkedi devant le jour Nostre-Dame en septembre. — A no parofie de S. Jakème, iiij lb. pour j paille acater de coi on fera une casure.

30. Jehan li Espessiers, jadis fil mestre Bernard l'Espessier, époux de Juliane de Poukes, testa en 1297 le mardi devant le pourcession de Tournay. — Je donne à Jehan de Poukes, frère Julianne me femme, iiij^{xx} lb. et j bacinet et le gorgière et le bachinière et j wans (2) de fier. Et si donne encore à Alart Wastiel j auketon (3), une huve (4) de fier; à Willemet, frère Jehan de Poukes j escringniet, j harnas de gambes,

(1) Messe basse.

(2) *Wans de fier*, c'est-à-dire gantelets.

(3) Le *aukcton* était une cotte de mailles ou cuirasse.

(4) On appelait *huve* une sorte de bonnet; il faut sans doute voir ici un casque.

une espée, j boucler, une miséricorde (1) et me coroie si ke je le cinc.

31. Ysabiaus de Balluel testa en la première semaine d'octobre 1297. — Je donne à l'ayuwe dou calisce (pour l'église S. Jean) me cainture membrée d'argent, et ij afikes, et ij aniaus d'argent.

32. Biétris de Granméz, veuve d'Ernous Catine (voir n° 27), testa en février 1297. — Si donne à l'ayue d'un calisse et d'un mesel à S. Katerine vj lb. Et pour faire une tombe sur Willaume, men fil, et pour le remuer iiij livres.

33. Willaume Vrediaus, époux de N. de Holai, testa en 1299 en le darain semaine d'avril. — Je renc à le femme Daniel dou Gardin j hanepiel d'argent c'on dist pèlerin (2). A Jehan, men fil, me pourpoint, men espée et mes wans de fier. Si donne à Gillon Escrehase, men frère, j hanap d'argent sans piet, et j hanap à claviel et j quallier (3) et toutes mes armes. Si donne xxx solz pour faire une lame pour mettre deseure mi et deseure la demisielle de Holai, me femme.

34. Pierre de Chiele testa l'an de grasse mil et ccc el mois de gieskerech. — Je donne pour Dieu et en aumosne, pour toile acater et faire kemises à l'ospital S. Jakème, xx s.; à S. Jakème c. s. por j pale acater et estoffer de cendal; à l'uevre de S. Jakème, lx s. en manière ke ge gise ou moustier et soie ensevelis: et por une lame c'on métera sour mi, lx s. Et si donne c lb. pour canter une messe cescun jour juskes à viij ans, dou premier jour c'on ara commenchiet à canter.

(1) La *miséricorde* était une sorte de poignard.

(2) Je n'ai pas rencontré ce terme dans les dictionnaires. Je suppose que c'était une petite coupe d'argent de forme basse, facilement transportable en voyage.

(3) Un *quallier* était une tasse ou gobelet.

Et vœl que ces messes soient cantées et dittes ou liu là u ge girai, sans c'on comprenge dedens ces c lb., xl s. pour acater les tortis (1) dont on siervira à l'autel. Et se donne pour faire men trentel et men anuel (2) lx s.

35. Gilles Wadoudins, pèlerins Dieu et monseigneur S. Pierre de Romme, fils de Magritain le Quatie, et époux de Jehanain, testa en 1300 en le daraine semaine dou mois d'aoust. — Jou donne pour Dieu et en aumosne à le taule des poures de S. Brisse c s., et as xiij autres parofes en le justice de Tornai, à cascune taule des poures, x solz.

36. Jeanne de Cordes, fille de Jehan de Cordes, testa en février 1300 le diemence apriès les octaves de le Candeler. — Si donne iiij hanas d'argent, desquels li troi sont à piet et li uns sans piet, as Frères Meneürs de Lille par ensi qu'il en facent faire j calisse de iij mars; et de cou qu'il poisent plus u vauront miex par leur faiture, li calisses soit estoffés parfaitement quant à dorer et quant à faiture; et ne vœl mie c'on leur délivre les hanas ki dit sont, s'ils n'ont enconvent c'on fera parfaitement cou que jou ai devant ordenet et deviset.

(1) Les *tortis* étaient les cierges qui devaient brûler sur l'autel.

(2) On faisait d'ordinaire à Tournai célébrer des obits à la fin du mois après le décès, et aussi au bout d'un an; c'est ce qu'on appelait *trentel* et *annuel*.

XIVe SIÈCLE.

37. Gillotte, femme de Jakemon de Hiérin, testa en août 1301. — Je donne pour Dieu et en aumosne à Magritain Boistiele xx lb. et men safir le milleur; à Méhaut Bucheau, men diamant; à Gillon Ascharius, men milleur hanap de madre à piet d'argent; à Biernart de Saint Légier, j hanap d'argent à piet, le milleur; à Biernart d'Ypre, j hanap d'argent à piet, le milleur fors j.

38. Anniès de le Motte, fille de sire Henri A le Take et veuve d'Alart de le Motte, testa en septembre 1302. — Je donne pour Dieu et en aumosne à ij pèlerins por aler outremer à cheval, xxx lb. s'il avient ke alé soit outremer dedens les iij ans apriès men déchiès (1); item, c solz por départir as poures escholiers de Tournay ki vont à Paris (2); item, au priestre de Nostre Dame ki sera au jour de men trespas, xx s. pour acater j supplic (3); à dame Katerine de le Vingne, nonnain d'Audenarde, j petit hanap d'argent doret.

39. Jehan Cole testa en 1303 le diœs (4) apriès le jour S. Mikiel. — Tout au commencement, je donne

(1) Voici encore un souvenir des Croisades; il semble même, au délai que fixe la testatrice pour l'exécution de sa volonté, que le bruit s'était répandu d'un prochain départ de croisés.

(2) Le chapitre de la cathédrale entretenait quelques étudiants à l'Université de Paris.

(3) *Supplic*, c'est-à-dire surplis. C'est un legs que nous retrouverons souvent.

(4) Le *diœs* était le jeudi.

pour Dieu et en aumosne à Jehan, men fil, vj roumans, c'est assavoir : un de Loherens, (1) un autre de Merlin (2), un autre de Garin de Mongleve et de Rainscevaux ensaule (3), un autre de Biertain et de Warokiet (4), un autre u li Mapemunde est au commencement (5) et pluiseurs autres coses avec, et un autre u le senefiance des Macabés (6) est au commencement et pluiseurs autres coses avœc; et se li donne encore j petit escring et une cainturéte de soie et unes taules à fuelles d'argent. Et pour cou ke le devant dis Jehans, mes fius, n'est mie au païs, ne n'en set on nule nouvèle ciertaine ne de vie ne de mort, je vœl ke ces coses ke je li donne demeurent ens ou petit escrin en le main Andriu, men neveu, dusc à (7) vij ans; et après ces vij ans, je vœl, se mes fius ne revenoit, ke toutes ces coses, ke je donne à men fil, reviengent à Jehanain, me fille. Et si donne Jehanain, me fille, deux hanas d'argent peselés (8) sans piet, et me vaiscele-

(1) Le titre en est *Li roman de Garin de Loherain*. Il fait partie de la série des douze pairs de France.

(2) Le roman de *Merlin l'enchanteur* est attribué à Robert de Bourron.

(3) Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un second exemplaire de Garin de Loherain; je préfère y reconnaître *Le roman du preux et vaillant chevalier Guérin de Montglave*. A cet ouvrage en était joint un second dans lequel je trouverais volontiers la chronique de Turpin qui relate les prouesses de Roland, le neveu de Charlemagne, ou la *Chanson de Roland*.

(4) Serait-ce le roman de *Berte aux grands pieds?*

(5) Sous le titre de *Mappemonde* parut au XIII[e] siècle un roman didactique en vers, écrit par un certain Pierre, d'après Solin.

(6) *Les chroniques des vertueux faits de Judas Machabéus, l'un des neuf preux*. Ce roman fut écrit en latin, puis traduit en français.

(7) *Dusc à*, terme encore usité en patois, et qui signifie jusqu'à, durant.

(8) Ces hanaps étaient ornés de sortes de petites boules en forme de pois (*pesel*).

mente (1) d'estain. Et si donne pour Dieu et en aumosne dame Ermine, entour cui j'ai més xx ans (2), un hanap d'argent à piet, fait à manière de voire, et j godet à un mance d'argent u on boit goudale (3), et j pot de tiere estofé d'argent, et une coroie de soie clauée d'argent (4) et un hanap à piet d'argent ki cousta xl s., et unes taules d'ivore. Et toutes ces čoses li donne jou en restitusion de cou ke je me sui fiés dou sien et que je n'ai mie fait men service si ke je deusce. Et au prestre curet de S. Piere, un godet de piere bordet d'argent, et encore un pine d'ivore et un moir (5) d'argent, et un ponçon d'argent en une waine (6).

40. Maroie Mouskette testa en février 1303. — Je donne au benoitier Nostre-Dame xij d.; au bouffet de Nostre Dame vj d.; au pardon de Hautpas xij d.

41. Ysabiaus Warisons testa en mars 1303. — Je donne à Katerine, fille de Jehan de Ronc, x s. et mes Eures; à le fille Jehan d'Ere, j coffre point, et une Nostre-Dame, et j fuellait (7).

42. Anniès li Arbalestrière, sœur de Willaume li Arbalestrier, testa en 1305 el mois d'avril le lundi apriès les octaves de Paskes. — Je donne à l'ayue de l'ymage de S. Pol à S. Pierre v solz.

43. Jehanne Pantine testa en octobre 1305. — Je donne pour servir à l'autel S. Magrite men tortic (8);

(1) *Vaiscelemente* équivaut à vaisselle.
(2) Chez qui j'ai demeuré 20 ans.
(3) La goudale était une sorte de bière.
(4) Cette ceinture était garnie de cloux d'argent.
(5) Peigne d'ivoire et miroir d'argent.
(6) Un poinçon d'argent dans une gaine.
(7) S'agit-il d'une feuille d'ivoire ou d'un feuillet de parchemin enluminé, je ne saurais le dire.
(8) Le *tortic* était une torche, un flambeau.

à Nostre Dame de S. Magrite. j moulekin (1). Et si donne cccc lb. pour une capélerie ki seràà S. Katerine. Je donne à l'uevre d'Orke redefyer, c s.; à Willaume, men frère, j hanap de madre sans piet, ki a l'ensagne men père; au piestre de S. Margrite, j bacin d'argent; à dame Jehannain, mon antain (2) me boin safir.

44. Jehan de le Wastine, de Rekehem, testa en novembre 1305. — Et si donne as poures femmes de ceste paroffe une kioute pour gésir sus quant elles giront d'enfant, u quant seront malades, et une paire de lincius et une kioute-pointe; si le warderont li pourveur des poures de le Magdelaine.

45. Jehane, femme de Jehan Prouvost le père, testa en mai 1306. — Je donne pour Dieu et en aumosne à monseigneur Jehan Lenwilleur j hanap d'argent à piet, à j escuçon à cornes de cierf; pour faire une verrière à S. Margrite, xv lb.; à Hanekin Prouvost et à Willekin, se frère, et à Magnon, fille Anniès me fille, cescun j kanap d'argent à pied, tel cius fu que j'eue à le Ronde Taule; à Marotain, nonnain dou Sauçoit, fille men frère, j hanap d'argent sans piet, à j escuçon de Flandres.

46. Ysabius Meurande, femme d'Andrieu Trikart, testa en 1311 le dyœs devant le S. Lusse. — Jou donne à l'autel S. Katerine ij des milleurs nappes ke j'ai, et ij de mes milleurs touailes. Et une aumonnière batue à or donne jou ausi pour faire une bourse d'un corporal. Et se donne à Jakemon Musiel j hanap de masere ki a une platine blanke d'argent grimollée (3)

(1) *Moulekin*, c'est-à-dire robe faite d'une étoffe précieuse de lin.

(2) L'*ante* était la *tante*; la forme *antain*, que l'on rencontre ici, s'appliquait plus ordinairement à l'*oncle*.

(3) *Grimollée*, textuellement bigarré. Etait-ce de l'émail de différentes couleurs, ou des rinceaux?

ou fons, et le hanap d'argent à piet d'argent, celui là cius hanas de masere kiet ausi à point à ce piet d'argent (1) et j hanap de masere ki a une rondièle d'argent au fons et s'a ausi plusieurs tassiaux d'argent. A Anneçon, fille Andrieu Trikart, unes Eures et j Sautier.

47. Maroie de Velevaing, femme de Jakemon de Velevaing, testa en 1311 le devenres (2) devant le Chandeler. — Je donne à Ysabiel, femme Jakemon Pourrait le cordewanier, une bourse sarazinoise, et mes milleurs patrenostres.

48. Thumas Au Poc, époux de Margritain, testa en novembre 1312. — Se vœl ke pour me sépulture k'il n'i ait ke iiij candelles de vj lb. pesant la pièce, et j bougheran croisiet de resnaule fuer (3) et toile desous, ki i assera par raison sans outrage (4), ki i sera en liu de lincuel; lequel toile je vœl k'elle soit donnée por l'ame de mi avœc l'autre toile devant ditte; et ou liu de cou ke je vœl k'il n'i ait ke iiij candelles, je vœl ke cescun jour de l'anée on offre une candelle et une offrande d'un kien u une demie tornoise (5), se kien ne couroient (6).

49. Jeanne Walrave testa en 1314 el mois de fenerech. — Et se laisse en le main dame Ysabiel Damiens j pliçon de gris (7) pour prester as boines

(1) Cela veut dire que ce hanap d'argent était celui au pied duquel s'adaptait celui de madre légué précédemment.

(2) *Devenres*, c'est-à-dire vendredi.

(3) Le poêle était orné d'une croix de paille.

(4) *Sans outrage* veut dire sans excédent, sans que la doublure dépassât le poêle.

(5) C'étaient deux espèces de monnaies.

(6) Le denier tournois devait être donné si le *kien* n'avait pas cours alors.

(7) *Pliçon de gris*. C'est une pelisse de fourrure.

gens pour leur enfans porter as fons pour requerre le saint sacrement de baptesme, et j mantiel de brunette (1) por prester as poures femmes ki vont à messe, et j lincheul de ij toiles et demie pour prester as boines gens pour mettre sor leurs cors.

50. Agnès Malpérilleuse testa en août 1315. — Et si donne as Frères Meneurs, là u j'eslis me sépulture, pour l'œvre dou pignon de leur moustier, le verrière et le portal, xl lb.

51. Maroie Daudoumeriel, béguine, testa le merkedi apriès le jour de Toutsains 1315. — Je donne pour Dieu et en aumonne, à men curet de la Mazelaine, à l'ayue d'un soupplic, x s. t.; à cescun malade de l'hospital des béghines, une pinte de vin au jour de me sépulture; et à l'uevre dou Moustier des Frères Meneurs, x s.

52. Jehan dou Maresc testa en mars 1315. — Si vœl ke mi testamenteur facent faire une lame pour mi et en men non, à mettre sour men cors.

53. Sainte Glachons, béguine, testa en 1316 el mois d'avril le jour S. Marc l'Evangéliste. — A xij béginès qui liront le Sautier de David entour men cors, le nuit de men trespas, cescune xij par. A l'abéie de Grousninghes, men Sautier. A maistre Nicholon Costart, mon grant aniel d'or. A Maroie le toilière, une crois d'argent. A Agniès dou Kien, une taule pointe et j aniel d'or. A le suer Lotart de Bailli, j drap là u li Souffrance Nostre Segneur est (2).

54. Agnès, femme de Theri Mousket, testa en 1316 le lundi devant la S. Jehan Baptiste. — Je donne à

(1) On appelait *brunette* ou *brunète* une étoffe de couleur brune, à l'usage des riches. (Hécart).

(2) C'était une toile sur laquelle était peinte la Passion.

Jehanain, me suer, me turkoise ke Lotte Muevine me donna, et j hanap d'argent à piet; à Jakemon Mousket, taintenier, j saffir; à Jehan Muévin, j aniel à rouge piere; à Jakemon Muévin, une esmeraude; à Bauduin, mon cousin, une lampe d'argent des plus légières; à Angniès Sartiéle, mes Heures et mes patrenostres.

55. Maroie Pesière testa en 1316 le samedi après le jour S. Pierre et S. Pol. — As Frères Meneurs à Tournay, je donne j poçon d'argent à l'ayue d'un calisse; à le prieuse du couvent de S. March, j petit hanap d'argent dont il en i a iij tout d'une fachon (1).

56. Lambiers dou Bruille, li boulenghiers, testa en 1316 el mois de ghieskerech de demierkes (2) apriès le jour de le Trinitet. — Je donne à Jakemin, ki maint avœc se gran-dame (3), men ainnée sœr, me blanke cote eskiekerée (4), men blanket (5) et une courte espée.

57. Maroie de Tielt testa el mois de gieskerech 1316. — Si donne et otrie à men sengneur Jehan de Cambray j hanap de madre à piet, dont le pumiaus tourne; à Jehanain, me sereur, mes Eures; à Maryen de Rumes j aniel d'or.

58. Baulduins de Hanzebeke testa en le première semaine dou mois d'aoust 1316. — Je donne à S. Jehan des Kaufours xl s. t. pour akater rente par tel condision que je soie ensevelis dedens l'église pardevant l'autel S. Nicholay.

59. Biétris Fouke, béguine, testa en 1316 le venredi devant le Pourcession de Tournay. — Je donne à

(1) Ce hanap faisait partie de trois semblables.
(2) Le *demierkes* était le mercredi.
(3) On appelait *gran-dame* la grand'mère.
(4) *Eskiékerée* signifie échiquetée.
(5) On donnait le nom de *blanket* à une couverture de drap.

xx béghines ki liront le Sautier de David entour men cors, cescune xv deniers.

60. Maroie Coppette, femme de Jehan de Hellemmes, testa en septembre 1316. — Se donne à men segneur men père men diamant asis en achier, et men hanap doret esmailliet, le milleur; et à Willemet, men fil, le plus grand diamant apriès, là il a cendal entour. Et si donne à demisièle Maroie, femme men segneur men père, men demi capiel d'or et mes doroirs (1); à Gontière de Calonne, une ronde afike d'or, là u il a xvj pielles (2). Se donne à Marotain Au Poc men afike grande à losenghes d'or, là il a xvj pielles.

61. Maroie, femme de Jehan Mousket, procureur, testa en 1316 el mois d'octembre le nuit S. Ghillain. — Je donne à Jakemon, men fil, un hanap de madre, le glus grant, à un ciercle d'argent.

62. Jehan de Trehout le jeune, époux d'Ysabiel, testa en novembre 1316 le diemence apriès le jour S. Martin. — Je donne à Jakemin, men fil, toutes mes armures, c'est assavoir un haubregon, une gorgière, ij colerettes pisaines, ij bacinés, ij auketons, ij tournikiaus armoyés, uns harnas de gambes de fier et une huvette.

63. Gilles Ascarius testa en 1316 le samedi devant le jour S. Andriu. — Je donne à Jehan, men frère, men cheval et ij siéles, toutes mes armeures ki à men cors apertiennent. Item, à l'église S. Jakème, iij grans coussins pour séir sus le priestre et les boines gens quant il seront à confiesse (3). Et si laisse au prestrage

(1) Les *doroirs* étaient des bijoux de femme en or.

(2) C'est-à-dire ornée de seize perles.

(3) L'usage du confessionnal est relativement moderne. Autrefois le pénitent s'agenouillait sur un coussin aux pieds du confesseur. Le célèbre tableau des *Sept-Sacrements*, au musée d'Anvers, nous en fournit un intéressant exemple.

de S. Jakème (1) j tavelait (2) ki pent en no cambre, là u il a j ymage pointe ens.

64. Maroie, femme de Jakème Tiebegot le jeune, fils de Jakemon, testa le darain deluns (3) dou mois de may 1317. — Item, à Jehan Tiebegot, frère men baron (4), j hanap d'argent u il y a escuçons au piet. Et si vœl jou, Maroie devant ditte, ke mi dit testamenteur prengent et aient tant, des biens ki demoront de me partie apriès me déciès, ke pour faire me sépulture, d'un drap, dou luminaire et de maitre une lame sour mi.

65. Jeanne, femme de Jehan Ouri le jeune, testa le 1er septembre 1319. — Je donne à le femme Jakemon le Grant mes patrenostres; et à Katerine, se fille, mes Eures à fremaus d'argent et me mindre bourse.

66. Jeanne Moriéle, fille jadis Thumas Moriel, testa en septembre 1319. — Eslis me sépulture en l'enclostre as Frères Meneurs (5) ou lieu u mes pères gist; et vœl ke on i mace une lame de ij piés et demi de lonc et de piet et demi de let, pour avoir souvenance de mi. Et si donne c s. de tourn. pour faire j calisse pour le glisse S. Katerine, et une petite louce d'argent pour aministrer (6).

67. Sebille, femme de Jehan le Parmentier, testa en 1319, ix jours devant l'entrée dou moys de march. — Jou donne pour Dieu et en amousne à frère Jakemon,

(1) Le curé de S. Jacques.

(2) *Tavelait* veut dire un petit tableau.

(3) Le *deluns* était le lundi.

(4) C'est-à-dire, frère de mon mari.

(5) Au cloître des Frères Mineurs. C'était un lieu de sépulture fort recherché au moyen âge.

(6) Petite cuillère d'argent ou spatule servant à administrer l'extrême-onction.

men fil, ij hanas d'argent à piet, j hanap de madre à piet d'argent, iij hanas de madre sans piet, et me milleur aniel d'or que jou ai. A Ysabiel dou Casteler, une bourse de veluiel. A Maigritain le Muisie, men petit aniel d'or.

68. Maroie de Maude, veuve de Mikiel de Maude, testa en août 1322. — Si prenc et eslis me sépulture ou moustier S. Brisse, desous le lame men baron.

69. Jakèmes de Has, époux de Méhaut, testa en 1322 le mardi devant le S. Denis et S. Ghillain. — Item, à monseigneur Jakemon Bieke-d'anette, curet de Nostre-Dame, j bachin d'argent. Item, à Jehan Hamiel, men coutiel à pointe. Item, à Jehan de Hardimés, mes greves (1) et j bacinet à visière estofet, et j volekin (2).

70. Pierre li Wattié testa en avril 1323. — Item, à la fille Mahiu Grongnart, jou donne les taules d'ivore et celles de men cint (3), et le meleur coffre. Item, à Jehan Kappiel, ij goires (4) et l'espée et le boukeler. Item, à Jakemon Kollepin, une afike d'argent, et le petit coffriel.

71. Marguerite, veuve de Piéron Megnufier, testa en 1323 le samedi apriès le S. Barnabé ou mois de gieskerech. — Item, pour le vin c'on donne as boinnes gens quant il s'achumenient (en l'église S. Nicolas) à le Pentecoste et au Noël (5), donne jou ij s. de tourn. de rente hiretaule par an.

72. Maroie Malebranke testa en septembre 1324.

(1) La *grève* était l'armure en fer des jambes, jambières.

(2) *Volekin* ou *vollequin* signifie vêtement de dessous. (Dict. de la langue d'oïl).

(3) Les tablettes qui pendaient à la ceinture.

(4) *Goires*, synonyme de *joires*, sorte de vase ou de coupe.

(5) L'usage de communier sous les deux espèces était général au moyen âge, surtout à l'époque des grandes fêtes.

— Premiers, je donne et lais pour Dieu et en aumosne j ymage de S. Nicholay que je fis faire, à l'hospital S. Nicolay pour mettre sur l'autel en l'onneur de Dieu et de S. Nicolay. Item, je lais men Sautier as Boins Enfans (1). Item, je vœl que mes lis soit vendus à Magritain de Marke, par prisié; si l'en laira on v s. de tourn. (2); s'en métera on l'argent au torgoir pour oile (3) une partie en le quizine pour ardoir pour les poures gens; et l'autre métera on en ij lampes, une en le chapielle toute nuit, et l'autre de le vesprée (4); se l'estindera on quan on ira coukier; ne ne sierviront ches ij lampes, fors que à ches ij sierviches.

73. Gilles de Wanebieke, li gohoriers (5) testa en 1324 le jœsdy empriès les Brandons (6). — Si laisse, pour j pale acater pour mettre sour mi, c s., ki demora pour le communauté des poures de le Magdelaine sans vendre ne alleurs alouwer (7).

74. Maroie li Muisie testa en mai 1325. — Si donne men boin tissut pour caindre le ymagène Nostre-Dame de Tournay; et vœl que mi exécuteur macent une candelle de livre devant ladite ymagène, le jour k'on li caindera.

75. Maroie Makerielle testa en mai 1325. — Je

(1) La maison des *Bons enfans* était une école fondée au XIIIe siècle par Walter de Marvis.

(2) Marguerite de Marke devait garder cinq sols, sur le prix de l'estimation.

(3) Le *torgoire pour oile* était un tordoir, moulin propre à écraser les graines oléagineuses.

(4) L'une des lampes brûlait la nuit, l'autre durant la soirée.

(5) Le bourrelier. Le mot *gorlier* est encore employé dans le patois de nos villages.

(6) *Brandons* ou *chandeleur*, fête de la Purification.

(7) Ce pale ne pouvait être ni vendu ni loué et ne devait servir qu'aux pauvres de la paroisse.

donne à segneur Jehan de le Nase j hanap à piet doret u celui au pumiel à clokiers, lequel que il vora. Item, à Katherine Kokarde, ij hanepiaus de madre. Et si donne à Lotart, men cousin, une boiste de madre à piet d'argent, ij plas hanas ouvrés et iij hanas de madre.

76. Maroie de Hélemmes testa en 1325 le nuit de le Mazelaine. — As iij fius Jehan, men frère, mes iij hanas d'argent à piet, armoyés des armes leur père. A Anneçon, leur sereur, fille ledit Jehan, men dragioir (1) des armes sen père. A Mariette, se sereur, iij lampiers (2) d'argent, des armes sen père. A Maryen de Brunfayt, men grant hanap d'argent à piet. A dame Katerine Wetine, me sereur, men grant hanap à piet doret. A Katerine Makeriele, j hanap doret à piet. Et si donne encore audit Piéron x plas hanas d'argent, de tavierne (3) sans piet.

77. Maroie, fille Nicolon de Mortagne, testa en 1325. el mois de march le jor S. Grigore. — Si donne à Maryen, femme Willaume Tricart, men boin Sautier et le milleur aniel ke jou ay. A segneur Jehan, men frère, j hanap d'argent à ij capiaux de roses doret devens le hanap.

78. Jehan de le Verghe testa en le darraine semaine de may 1326. — Et vœl que au jour de men trespas il i ait une candelle au piet et une au kief, de xx lb. les ij, et j bougerant à une vermele crois.

79. Katerine dite dame de le Motte, jadis femme à noble homme monseigneur Grart dou Parc, chevalier, testa en octobre 1326. — S'est assavoir que je sui

(1) Le *dragioir* était une petite boîte servant à mettre des dragées

(2) On appelait *lampier* le support d'une lampe et aussi un lustre.

(3) Ces hanaps étaient d'usage journalier, pareils comme forme à ceux en usage dans les tavernes.

tenue à l'abaye de l'église S. Ghillain, de j havot de blet cuscun an depuis la bataille de Courtray (1). Item, et si donne as poures fames ki vont à messe men mantiel; et vœl k'il soit mis en le main des pourveurs des poures de S. Brisse pour prester à celles ki disaitte en aront, tant ke elles seront revenues.

80. Jehan Wibiers, époux d'Ysabiel, testa en 1326 le nuit S. Martin d'ivier. — Je lais en le main de mes testamenteurs xxx lb. de torn. pour faire j pèlerinage en le terre d'outremer; et que li pèlerinages se face quant li passages sera aouviers et que prince de terre passeront.

81. Jeanne Bruniel testa en février 1326. — Je donne à Maryen Pasquinne mes milleurs patrenostres d'ambre ki furent me mère, par si ke, apriès se déciés, Biétris se fille les ait. Item, à Magnon de Chanbray, fille Watier Diérinc, me coffre, j Angnus Dei et unes taules d'ivore. Item, à Willaume de Morcourt, unes taules d'ivore.

82. Ysabiaus, femme de Théri Colart, testa en 1327 le première semaine d'aoust. — Je donne à S. Katerine j pliçon de gris por prester les femmes honniestes por envoleper les enfants c'on portera baptisier dedens le pouroffe.

83. Jeanne Panière testa en septembre 1327. — Vœl et ordonne que, de mes biens, soit faite une petite ymagène de le Mazelaine, et assise au piler de le capiéle de le Mazelaine en l'église Notre-Dame de Tournay. Et se vœl que, de mes biens, on face une tombe nouviéle sor le fosse de me père et de me mère.

(1) La bataille de Courtrai avait eu lieu le 9 juin 1302. — La fondation à l'abbaye de S. Ghislain dont il est ici question avait été faite pour l'âme du chevalier Grart du Parc, mort en cette bataille.

84. Jehan d'Escaut, dit de Hauterive, époux de Jeanne, testa en 1327 le jœsdy prochain apriès le jour S. Martin d'ivier. — Je lais pour édyer à avoir une Légende (1) en l'église de le Maselaine, lxx solz.

85. Ysabiaus, veuve de Gillion Ascharyols, testa en 1327 le samedy procain devant le jour S. Thumas l'Apostle. — Je donne à monseigneur le curet (de S. Jacques) men ymagène d'ivore.

86. Ysabiaus et Piéronne li Cuvelière, sœurs, testèrent en février 1327. — Donnons en l'ayuvve dou clokier S. Nicolai au Bruille, x solz.

87. Marguerite, femme d'Antoine Catine, testa en 1328 le samedi devant le S. Katerine. — Je donne as aournemens de l'autel de Markaing une nappe pour sus dire messe. Si mach en le main de mi testamenteur c s. torn. pour faire une lame et pour mettre sur mi et sur men marit que Dieu absoille.

88. Marguerite Florine testa en 1328 le merkedy em Pentecouste. — Si donne à frère Nicholon, con viers à Wés, une cotte, une capulare et une cappe (2) Si vœl lessier pour j kalisse et viestemens, tens que il asiert à priestre, de casure, d'aube et de sarrot (3).

89. Katerine li Parée testa en 1328 le nuis S. Biertemiu. — A Jakemon le Paret, men cousin, j bacin d'argent et j aniel d'or. A Henri de Maubrai, men cousin, j bacin d'argent et j aniel d'or. A demisièle Katherine de Lille, me nièce, mes patrenostres d'ambre. A demisièle Margerite de Lille, mes Eures.

90. Jeanne dite li Vilainne, fille de Katerine dite de Courcieles, testa en 1328 le nuit S. Luch. — Pour

(1) *Légende dorée*, recueil de vies des saints, qu'on attribue à Guillaume de Voragine.

(2) La *cappe* était le chaperon.

(3) Vêtements à l'usage d'un prêtre, chasuble, aube et rochet.

ij verrières faire ens le église de le Val (1) lx s. S'il avient que jou soie mise en tière siérant men père (2), si comme dit est, je vœl que mi exécuteur facent faire une tombe de c s., ki soit gravée de men père et de mi, et le facent mettre sour nous ij. A Katerine le linière, jou donne unes Eures et une lantierne de voirre. A Jehan, men frère, une couppe d'argent à esmal vert.

91. Jakêmes de Cysoing testa en 1329 le nuit S. Denis et S. Ghillain. — Si prie et requier à mes singneurs les iiij maistres de leditte Maison de le Val que je soie enfois desous le bacin qui pent devant le Crucefis (3) en le église de le Val. Et se il avient que jou i gisse, si comme dit est, jou i laisse xl s. pour repoindre le ymagène de Nostre Dame de l'église u pour les vérières retenir. Et si vœl encore que mi testamenteur akaçent j drap d'or (4), de le value de vj lb. de par., pour men cors couvrir au jour de men trespas, liqués dras demora en leditte maison pour les malades couvrir.

92. Colars dou Sauchoit testa en 1329 lendemain dou jour des Roys ou mois de jenvier. — Je donne à l'euvre de l'église S. Nicholay iiij lb, parmi le promesse ke je leur euch convent à téle fin ke je soie ensevelis en l'église, de lès me père.

93. Agnèz dite Mauprilleuze testa en mars 1329. — Au fils Jakemon, monne à Vicongne, men boin

(1) La Bonne Maison de le Val était la maladrerie au faubourg de Tournai vers Orcq.

(2) C'est-à-dire contre la sépulture de mon père.

(3) Le *bacin* était une sorte de lampe ou de plateau sur lequel on plaçait les cierges, devant la croix.

(4) La couleur jaune d'or était deuil à cette époque, comme nous le constaterons fréquemment.

Bréviare et j plat hanap d'argent; et à Hanechin, sen frère, men Journait (1). A l'œvre de l'église des Frères Meneurs à Tornay, pour faire le grant huis dou moustier et en l'ayuvve dou pignon, xl lb.

94. Piéronne de Hellemmes, femme de Robiert d'Ogimont, testa en 1330 le jœdy en Paskeres. — Si vœl que sur men luiziel, ens ouquel je giray, ait xxx aunes de nœve toille de lequelle on fera x kemises pour départir par mes tes tamenteurs à x poures femmes. Et vœl et ordonne que jou aye ij dras d'or sour my, desquelz je vœl que li j des dras en soit et demeure en le main des pourveurs des poures de Nostre Dame pour prester as poures gens tant qu'il pora durer u boin leur samblera as pourveurs des poures de leditte église; et de l'autre drap mi testamenteur feront faire une kazure u autres aournemens de l'autel si comme il leur samblera miols fait que laissiet.

95. Marguerite, femme de Jehan dou Four, testa en 1330 lendemain dou jour de may. — Je donne pour l'amour de Dieu et le salut de m'âme, pour couvrir les angèles ki sont entour le grant autel S. Margueritte, me kamisse.

96. Maroie dou Croket testa en 1330 le jour S. Barnabé. — A le taule dou grant autel S. Magrite, d'ayuwe pour le dorer, v s. A Magnon, me niéchain, ij candelers de keuvre et me grant candeler de fier.

97. Jehan de Relenghes, clers des auctoritéz apostolical et impérial, notaires publikes et de le court de Tournay jurés, veuf de dame Maroie, testa en juin 1330. — Pour messes de Requiem en la capièle S. Vincent par les notaires de la court de Tournay, pour le

(1) On appelait *Journait* un livre de prières contenant les prières de chaque jour.

remède et salut des âmes de lui et de se femme solempnellement célébrer, xx solz.

98. Jehan dou Marès testa en la première semaine de septembre 1331. — Je donne à Wattier, men frère, men auqueton, men bacinet, me gorgière, mes milleurs wans de fier, et m'espée. Item, je donne à Iehan Fourdin men volekin, me huvete, mes pieurs wans de fier (1) et me coleraite pisaine. Si vœl gésir ou moustier (de S. Nicolas) et avoir une lame sour mi boine ou souffissans u me façons soit et mes nons (2), ensi qu'il apartient à faire; et si vœl c'on i face j hef en le lame (3).

99. Nicoles des Kaufours, époux de Jehanain, testa en février 1331. — Je donne à j homme de Coulongne ki jousta à Tournay, ki fus cousins signeur Jehan le Vilain ki fu, xxx s. t. (4)

100. Pierre li Plas testa en 1331, xij jours ou mois d'avril avant Pasker. — Vœl qu'il n'ait sour men cors que j bougeran croisiet (5) et ij candelles de xiiij lb. pesant.

101. Jehan de le Maletote testa en 1332 le jœsdi prochain devant le jour S. Jehan Baptiste. — Item, je donne à Gontier Mousket me biele taule. A Jehan Dacre, men livre des Cronikes des Empereurs, ensi qu'il est. Je vœl que mi livres soient vendut, hors mis

(1) Mes moins bons gantelets de fer.

(2) Ma représentation et mon nom.

(3) Le *hef* était un bâton ou un crochet. Le testateur veut qu'il en soit gravé un au haut de sa lame.

(4) La fête des xxxi Rois qui avait eu lieu à Tournai en 1331, y avait attiré un grand nombre d'étrangers ; mais dans les listes des joûteurs, je n'ai rencontré aucun combattant venant de Cologne. Je ne puis donc identifier le personnage dont il est ici question.

(5) Le *bougeran croisiet* est un poêle en toile de lin, garni d'une croix.

j livre u li Contes d'angorime (1) est et Compos (2), que je vœl que mestres Gilles Pourrès ait, avœch me Géomansie tabullée (3), et Estimaveront Indi (4), que mestres Jehan li apotikaires de Lille a pour Dierinet, sen neveut. Item, je donne à Magnain Dacre men livre d'orisons u il a ymagenettes pointes au commenchement. Mestres Gilles Ascaryols a j livre de Siermons et les Cronikes de Tournay; on les reprenge, se les venge on (5). Item, je vœl que mestres Willaumes de S. Pierre ait iiij quasiers d'un Rognier Glosset (6), qui ne tiennent point ensamble. Item, je vœl que mes curés ait Siermons en latin qui sont mis en coyers, nient tenans ensamble. Je vœl que on doinst Jehan de Hanin tou plain de roles de Décrétales en roumant. Je vœl que on doinst Jehan d'Orke, men compagnon, ij quayers tenans ensamble c'on dist que c'est *Jus canonicum*.

102. Jakèmes li Fèvres, ouvriers de le monnoie le Roi no segneur, maris à le fille au judis Jehan Lamin ouvrier ens ès dittes monnoies, testa en 1332 le lundi procain devant le jour S. Simon et S. Jude el mois d'octembre. — A Coppin, men filastre, je donne pour Dieu et en aumosne tous mes ostius apiertenans à

(1) *Angorisme* signifie affliction de l'esprit. Il s'agit ici d'un ouvrage élégiaque, dont je n'ai pu retrouver l'auteur.

(2) *Compost et kalendrier des bergiers*, tel est le titre d'un ouvrage, dont l'auteur m'est inconnu, mais qui fut souvent réimprimé dès le XVe siècle.

(3) La *géomansie* est, comme son nom l'indique, l'art de la divination par la terre.

(4) Ouvrage qui m'est totalement inconnu.

(5) Cela veut dire : qu'on les reprenne et qu'on les mette en vente.

(6) *Glosset* ou glossaire. — Il s'agit de quatre cahiers déreliés d'un dictionnaire. Le mot *Rognier* qui précède glosset, est-il le nom de l'auteur?

l'ouvrage de le monnoie ke jou aroie au jour de men trespas.

103. Rogiers li Yernaus, li carpentiers, testa le 1er février 1332. — Je donne x s. au luminaire et à le lantierne qui art devant l'autel de le paroche Nostre-Dame.

104. Maroie d'Amerin testa le 18 mars 1332. — Si donne jou men lit pour canter messes de Requiem en l'église de le Magdelaine. A le femme Jehan dou Corroit, j drap à ymages pointes.

105. Jeanne Moriele testa le 1er juillet 1333. — Eslis me sépulture en l'enclostre des Frères Meneurs de Tournay, ou liu u mes pères gist; et vœl que on mache sour mi une lame de iiij piés de lonc u de v, et de ij piés et demy de let, pour avoir souvenanche de mi. Item, je mach en le main de mes exécuteurs c s. tourn. pour faire j calixe, et me petite loucette d'argent pour aministrer; et vœl que mi exécuteur aient pooir dou calixe et de le loucette lessier et mettre là u il leur semblera miols fait que laissiet, pour le pourfit de m'ame.

106. Jehans Pétillons testa au mois de fenerech 1333. — Je vœl que li linchius qui sera sur men luisiel (1), au jour de me sépulture, soit de nœve toile; et en fache on xv kemises pour donner à xv poures enfans de la paroce S. Quentin de Tournay; et se pau y a, se les parfache on de nœve toile (2). Item, par xv samedis ensiuwans apriés le jour de me sépulture, vœl que on mache devant l'ymage Nostre Dame des Miracles

(1) Le *luisiel* était le cercueil; il y en avait de plusieurs sortes, comme je l'ai dit plus haut.

(2) S'il n'y a pas assez de toile, qu'on en prenne de la nouvelle pour parfaire les 15 chemises.

en l'église de Tournay (1), cescun samedi, une candelle de une livre de chire. Item, je vœl que, le jour de me sépulture, à l'eure de messe, on mache devant les apostles à l'entrée dou queur à S. Quentin (2) une candelle de chire de j quartron, devant cescun. Item, au clokier de S. Quentin de Tournay refaire, xl s. t.

107. Jehan de Baelli testa le 3 février 1333. — Si donne à demiselle Margheritain Buchau j godinet de madre à clavel sans piet, et mes patrenostres de mon chaint (3). A demiselle Katerine de Baelli, j tisçut de soye à or. Si donne à dame Katerine de Saint Omer j saffir.

108. Katerine, veuve de Jehan Wettin le père, testa le 18 février 1333. — Item, je donne j roïel en l'ayuve dou dorer le taule dou grand autel S. Margrite.

109. Katerine dite li Forte, fille de feu Rogier li Fort, testa le 6 octobre 1334. — Jou eslis et vœl me sépulture, où que je demeure au jour de men trespas, dedens le ville de Tournay ou cymitère de l'église Nostre Dame de Tournay en le partie par deviers le Bieffroi, priès del huis del capitle.

110. Mengne Pasquine, femme de Jehan Hakart, testa le 10 octobre 1334. — A monsigneur Gillion de Wès, une aumuce de noirs agniaux fourée de gros vair. Item, je donne à me suer me cloque à cevaucier (4). Item, je donne à demissielle Maryen Makaite demi cent de mes patrenostres.

111. Anne de Hellemmes, qu'on dist de Popuwelle,

(1) Il s'agit de la Vierge connue à Tournai sous le nom de *Notre-Dame-la-brune*.

(2) Les colonnes du chœur de l'église de S. Quentin portaient adossées les statues des apôtres.

(3) C'est le chapelet suspendu à la ceinture.

(4) On appellerait cela maintenant une *amazone*.

testa le 4 février 1334. — Je eslis me sépulture à le Maselaine en Tournay, à jhésir d'encosté me frère ; et vœl que on mace une tombe de marbre sour nous ij, de cent solz u de vj lb. t.

112. Jehan Le Gris testa le 24 octobre 1335. — A le Trinitet au mont S. Audebert, je donne c s. en l'aieuwe d'une vérière pourvir à le Trinitet.

113. Jehanne Laikebroke testa en 1335 le nuit de le Candeler. — Si eslis me sépulture à Frères Meneurs à Tournay, siérant monsigneur Jehan, men frère, jadis curet de Baisiu.

114. Jeanne d'Estampes, veuve de Jehan le patrenostrier, testa en 1335 le nuit S. Pierre en février. — Je donne j cainse (1) de xvij aunes de larghe par les piés pour afuler (2) l'ymagène de le Magdelaine ou Quaresme et as jours que il assiert. Item, je donne à Jakemon de Bourghielle j hanap à piet de piere. Item, je donne à Simon, fils Jehanain Rollande, j voire à piet d'argent. Item, je donne pour l'ame de mi et pour l'ame de men marit, pour Dieu siervir, ij cousins de mousset à oisiaus pour séir sus ou canciel de le paroce de le Magdelaine.

115. Maroie li Coryere testa en 1336 le jœdy devant le S. Jehan Baptiste. — Si donne à Simon le Coryer j hanap de madre à piet d'argent ; et à Katerine, se fille, j hanap de madre à piet d'argent et men livre de S. Margherite (3) ; à Margheritain de Hiertaing, men hanap d'argent u li prestres est et li auteulz (4), et men

(1) On donnait le nom de *cainse* à une pièce d'étoffe, plus spécialement une écharpe.

(2) *Afuler*, c'est vêtir.

(3) Ce poème est de Wace. (*La littérature française au moyen âge*, par Gaston Paris, nº 147).

(4) Ce hanap représentait sans doute un prêtre à l'autel et célébrant la messe.

livre du Rousingnot (1) et men livre des Evangilles.

116. Pierre Boins-Enfens testa en 1336 en le darraine semaine de feneraich. — As converties ke frère Aigrais a fait, s'il avenoit c'on leur fesist une maison, je leur donne pour Dieu et en aumone x lb. tourn. pour leur maison aidier à parfaire. Item, si vœl avoir pour me sépulture, au jour de men trespas, ij candelles de x lb. pesant cescune et non plus, et j bougherant à une vreemelle crois.

117. Jeanne Moriele testa le 8 mars 1336. — Mêmes dispositions qu'au n° 105, sauf que le calice dont elle parle sera donné à l'église S. Catherine.

118. Anniès dite Mauprilleuse testa le 11 juin 1337. — (Voir le n° 92). — Je donne à S. Katerine l s. pour aidier à faire les kandellers de laitton. A suer Anniès le Blonde, j hanap de madre sans piet, qui a j claviel d'argent. A monseigneur Jehan de Giéronde, priestre, men Bréviaire et men Journet. A demisielle Maryen d'Avelenghien, une chainture clauée d'argent, et une bourse cousue de poins, et un aniel d'or à une piere de dieu-amant *(sic)*.

119. Gillote de Wès testa le 27 août 1337. — Je donne à l'ospital de Marvis men autel et tout cou qui y est pour l'autel, et une ymage dorée pour mettre avœck les reliques de le maison. Item, je donne à men curet, quiconques le soit au jour de men trespas, uns fiers wauffriers (2). Je donne suer Gillotte d'Alaing les Eures qui furent suer Maroie (3), j livret que elle

(1) Le *Livre du Rousingnot* serait-il le *Compte du Rossignol?* Dans ce cas, il ne pourrait avoir pour auteur, comme le dit Brunet, Gilles Corrozet.

(2) C'était un fer à gauffres. Cet objet se rencontre dans presque tous les inventaires des XIV[e] et XV[e] siècles.

(3) Qui appartinrent à sœur Maroie.

escrit (1) et deux coussins sarasinois. Et se donne Jehan dou Puch j aniel d'or à une esmeraude; et me demisielle se femme, une croisaitte.

120. Maroye dou Four testa le 24 septembre 1337. — Je donne à dame Amelot de Clermarais j drap point liquelz est deseure men lit, et j drap de gourdine as piés de men lit. Item, me tavelait point, au grant autel (du Béguinage).

121. Pierre d'Eskermes, li fourbissiers (2) testa le 8 janvier 1337. — Je laisse une candeille d'une livre pour ardoir devant le ymage Nostre Dame de no mère église (3). Item, une telle pour ardoir devant S. Nicaise. Item, ij de ij livres à S. Jakème, l'une ardoir devant le ymage Nostre Dame, et l'autre devant le ymage monsigneur S. Jakème.

122. Marguerite de Lille testa le 7 mars 1337. — Je donne à le fille Jehan Gargate mes meilleurs Eures. A signeur Jakemon dou Casteler, j grant coffre bendét. Item, à me demiselle no souveraine (du Béguinage), unes patrenostres de geait (4). Item, je donne à Katherine Makette, fille Jehan Makait qui fu, men forgiet (5) entailliet. Item, à Margerite dou Gardin, me cousine, une louce d'argent et le loucier.

123. Jehan de Bauwegnies, li grumeliers (6), c'on dist Au Vit, testa en 1338 le samedi apriès le jour de l'an. — Je donne à Jaquemin, men fil, tous mes sorlers et me espée, me boucler, un goudendach (7) et men

(1) C'est un manuscrit qu'écrivait ou copiait Gillette d'Alaing.
(2) Le *fourbisseur* était un monteur d'armes, un armurier.
(3) De l'église cathédrale.
(4) Le jais ou jayet est une substance bitumineuse, d'un noir brillant.
(5) On appelait *forgiet*, un coffre ou une cassette.
(6) Le *grumelier* est un marchand de grains.
(7) On donnait le nom de *goudendach* à un bâton ferré, une javeline.



auketon. Item, à Mikiel Maton, men bachinet à tout le camail.

124. Margherite de Gand testa le 18 septembre 1339. — Jou eslis me sépulture as Frères Meneurs, en le capielle S. Franchois; et vœl iestre ensevelie tout apparant en l'abit des frères (1); et vœl qu'il ait sour le biere trois drap d'or; et vœl avoir xij estaveux (2) de x lb. en le pièce, et iiij torses de viij lb. en cescune. Item, je donne à dame Katerine dou Casteler une lampe d'argent. Item, à monseigneur de Callonne, j aniel que on apièle catmahieu. Item, à demisièle Agniès Mauprilleuse, j aniel saffir. Item, à signeur Jakemon dou Casteler, men dragior et les ij rufflettes (3), et iiij de mes milleurs coussins sarazinois. Item, à le femme Mahieu de Gand, j aniel qu'on apièle esmeraude.

125. Ernous li Muisis, dit li Borgnes, testa le 10 décembre 1339. — Je donne à Jehan, men fil, toutes mes armures armoyés de mes armes.

126. Gilles de Wès, chapelain de S. Brixe, testa le 20 décembre 1339. — Je donne au curet de S. Brisse une escale d'argent. Item, à Jehan Bonnet, men compère, une escale d'argent et un pauellon d'or (4).

127. Ghisellins, fius Colins de Zovinghem, clercs en le court de Tournay, notaires, testa le 4 février 1339. — Je donne à le trésorie Nostre Dame de Tournay une grande kieute-pointe; mes que elle soit pendue avœc les autres kieutes-pointes en ladite église.

128. Lotart de Manaing testa en 1340 le jœdi apriès le S. March Evangéliste. — Item, à le taule de l'autel

(1) La défunte veut être enterrée sans linceul et revêtue d'une robe de Frère Mineur.

(2) L'*estaveu* est un cierge.

(3) Hécart donne à ce mot la signification de petite pelle.

(4) Le *pauellon* ou *pavellon* est une sorte de monnaie.

dou moustier d'Alaing, une nappe. Item, x s. en ayuwe de renluminer les sains d'Alaing. Item, à S. Jehan des Caufours, un pot de keuvre en ayuwe pour candelers faire.

129. Jehane de Bouchain testa le 17 décembre 1340. — Si donne me demiselle d'Audenarde uns tavliaus de reliques qui furent me demiselle de Dikemue. Et si donne Margherite Florine, mes Eures. Si donne à demiselle Margherite de Wavrechin, me cousine, men grant Sautier.

130. Watiers Horelore testa le 24 décembre 1340. — Item, à l'ospital de Bruille, v s. et j couvretoir à lionciaus rouges et gaunes. Item, je mach en le main de mes testamenteurs x lb. t. pour ij candelers de keuvre, par tel manière que je gisse devant S. Nicolay à S. Jehan as Causfours.

131. Ysabiaus li Auwière, veuve de Watiers Horlore (voir n° 130), testa le 15 février 1341. — Je laisse en le main des pourveurs de S. Jehan des Caufours me mantiel pour les femmes messyet (1) qui le requerront. Item, laisse jou en le main desdis gliseurs j lincuel pour maitre sur les corps, qui contient xxij aunes. Item, je laisse iij kiutes, iij paires de petits linchius, iij flassars (2) en le main des pourveurs des poures de le paroce S. Jehan des Causfours pour gire les poures de ladite paroce qui mestier en aront (3). Item, je donne à vj paroces chi apriès nomméz, c'est assavoir à S. Jehan, à S. Nicolay ou Bruille, à le Maselaine, à S. Margrite, à S. Nicayse et à S. Katerine, à cescune de ces vj

(1) Femmes pauvres, mal aisées.

(2) Le *flassart* est une couverture commune, plus spécialement pour les chevaux.

(3) Don fait aux pauvres de la paroisse qui en auront besoin.

paroces j coussin, des vj milleurs, de parge (1) que jou arai au jour de men trespas, pour le prestre sir à confiesse.

132. Margherite li Pouletière, veuve de Jehan de Courcièles, testa le 14 novembre 1342. — Je donne à Marie, fille Jehan Castagne, j aniel d'or à esmeraude, et uns grans fiers wauferais. Item, à Margotine, fille me suer, men Sautier de David ensi qu'il est. Item, à dame Lusse Helline, j aniel d'or à une verde piere grande. Item, à Margheritte, se fille, j aniel d'or à safir.

133. Katherine le Carlière, femme de Jehan Le Grant, testa en janvier 1342. — Vœl jou que on face maitre sour men corps une lame de iiij florins d'or à l'escut; et eslis me sépulture pour estre ensevelie à S. Quentin à Tournay.

134. Jehane Fourmente, veuve de Jakemon Ricart, testa le 14 août 1343. — Vœl jou que mi testamenteur accatent une lame pour maitre sour mi et sour men baron (en l'église des Augustins), du pris de x lb. Item, donne jou à Jehanain Tiestarde, j bachin à quoy on boit yauwe.

135. Maroie li Magre, veuve de Piéron des Causfours, testa le 15 août 1343. — Je donne à l'église de Mouscin c s. en ayuwe de ycelle église repaindre. Item, à monsigneur Jehan de Camphaing, j hanap d'argent sans piet, de l'œvre de Tours.

136. Colars Boutris testa le 18 octobre 1343. — Je donne à Gossart de Gant men sayel d'argent, le kainaite et le croisette ensi qu'il est. Item, à Jehan d'Autriesch, men bachinet, me kamail et mes musekins (2).

(1) *Parge*, d'après Roquefort, est une espèce de maroquin, qu'on employait souvent pour recouvrir les coussins.

(2) On donnait le nom de *mussequin* à la partie de l'armure qui recouvrait le dos.

137. Maroie Candillons, veuve de Martin de Pesc, testa le 24 juin 1344. — A Alixandre, suer à Maigne de Hiérinnes, je donne mes Eures et unes patrenostres de coral.

138. Lotte dite Makerielle testa le 29 novembre 1344. — A monseigneur Piere Cosine, prestre, je donne une coroie de pluiseurs soies, estoffée d'argent, unes taules d'ivore, j chaint leur il a une greve d'or (1), et j coutelet pendant en ledite coroie. A Jakemart Langèle, le milleur de mes bourses. Item, à le mère doudit signeur Piéron, j safir d'or agrapé de iij ou de iiij agrappes.

139. Tassars de Bray, détailleur de draps, époux de Margheritain, testa le 15 mars 1344. — Donne jou à l'église de Bray xiiij florins d'or à l'escut, c'est assavoir les vij pour faire faire une ymagène de Nostre Dame pour mettre en ledite église, et les autres vij escus pour faire faire une taule pour mettre au grant autel d'iceli église. Et vœl que le ymagène de Nostre Dame et le taule dessus dittes midit exécuteur facent faire des xiiij escus d'or devant, tout ensi que miuls leur sanlera fait qûe laissiet pour le salut de men ame.

140. Catherine dite Fontaine, fille de Frère Robiert de Paris, testa le 2 juin 1345. — Si prie les prieus et le couvent (des Augustins) que on face, dou drap (2), une casure ou plus, se estendre se puet sour leurs autels. Item, je mach en le main de men père, Frère Robiert de Paris, ij de mes hanas d'argent à piet, que on trouvera signés J. C. ens ou piet, et men milleur

(1) Le mot *grève* a ici la signification de pointe. Peut-être est-ce l'agraffe qui attachait la ceinture?

(2) Du drap mortuaire, on devait faire une chasuble, ou un parement d'autel s'il était assez grand.



hanap de madre à claviel, afin que de l'un des hanas d'argent il fera faire j caliste dont il usera se vie s'il li plaist; et en apriès je vœl qu'il demeure au couvent de Tournay avœc le casure dessusdite. Item, je mach en le main men père, Frère Robiert de Paris, mes mindres Heures et me petit livret des VII Saumes, pour ordonner selon se conscience où il volra.

141. Katerine Musielle, veuve de Jehan Descaut, testa le 11 juin 1345. — Je eslis me sépulture as Frères de S. Aughustin, delès demiselle Katerine de S. Quentin, me cousine, en se capielle. Et ens ou cas que je trespasseroie de cest siècle dehors Tournay, je vœl et est me intensions que ly Frères de S. Aughustin me voisent cœrre et m'aprochent sour un car (1) à leur église, au coust et au frait de men remanant (2). Item, je vœl que uns coffres desoumiers (3) des armes de Mortagne soient portet à Biaumont à dame Marie de Mortagne, à men coust et à men frait. Item, je donne à ij perroches de Tournay, là u mi exécuteur cy desous nommet voiront que il sera le mius employet, vj vers coussins à papegais (4). Item, je donne men Sautier à Margherite dou Souchoit, nièche Jehan men baron qui fu.

142. Méhaut de Waudripont, fille de Pierre et de Jeanne Li Dan, et veuve de Diérin dou Porck, testa le 22 juillet 1345. — Item, je donne à le pitance des Frères de S. Augustin iiij lb.; et à leur œvre c lb., à tele fin qu'il aient enconvent à faire men obit cescun an

(1) Le corps devait être apporté à l'église sur un chariot.

(2) Les frais devaient être payés sur l'excédent des biens du testateur.

(3) Terme que je n'ai pas trouvé dans les dictionnaires; il doit vouloir dire que le couvercle du coffre était orné des armes des de Mortagne, qui étaient une croix.

(4) Le *papegai* est un perroquet ou une perruche.

à tousjours une fie l'an, et le méteront en leur marterloge (1) pour souvenance, et leur en kierke (2). Item, je donne as Frères de S. Augustin ij carpitres (3) eskuchenées pour mettre devant leur grant autel as jours solempnels. Item, je eslis me sépulture en le église des Frères de S. Augustin en Tournay, en le cappielle que j'ai édefyé et me lame faitte et ordenée. Et vœl que, tantost apriès men trespas, mi exécuteur et mi proïsme (4) voisent requerre au capittle ou à autrui, ci que pouroit toukier, que de tels draps et de tels cendauls qu'il aroient accordé pour mettre sur men corps, desquels je vœl que on face aournement d'autel, si comme casure, tournikiel et damaticle, que par grace on le puist faire en le manière que je l'ai ordenet; et ou cas qu'il ne le volroient accorder, je vœl et kerke à mes exécuteurs et à tous mes proïsmes qu'il n'ait sur men corps fors que j drap de blanc bougherant à une crois de noir cendal et deux candelles.

143. Marguerite dite de Hierteng testa le 24 août 1345. — Donne jou ledite Sandre, me nièce, men lit tout estoffet, men Sautier, mes Heures et j petit hanap d'argent à piet et le madre qui va deseure, vj louces d'argent à marmouset (5) et le louchier, le bleu drap as rosettes et mes patrenostres grosses. Item, à demiselle Maigne Flokette, mes taules d'ivore entailliés.

144. Jehans de le Capielle testa le 22 juin 1346. — Vœl et ordonne, pour ce que par deffaute de lumière ay

(1) C'est ce qu'on appelait *Martyrologe*, obituaire où s'inscrivaient les fondations.

(2) Je les en charge, leur en impose l'obligation.

(3) Les *carpitres* étaient des tapis d'une moquette grossière.

(4) On dit encore maintenant *mes proches*.

(5) *Marmouset* signifie dans notre patois un gamin. Les manches des cuillères étaient ornées de petites statuettes.

veu pluiseurs personnes noyer en le rivière d'Escaud, que il ait en l'arc des Causfours, au lès deviers S. Brisse une ymage de Nostre Dame; et pardevant icelle ymage, que il y ait une lampe ardant à tousjours de l'heure de complie jusques au jour. Item, vœl et ordonne que chius ou celle qui alumera ladite ymage ait se maison en la tour de l'Arc jusques en le moyenne de l'Escaud, et jusques au trau.

145. Jeanne Colemers, veuve de seigneur Diérin Pourret, testa le 12 septembre 1346. — Je donne à Katerine, suer Ysabiel de Lannoit, x coussins dont li vj sont gaune à noirs lions et li autre barret (1). Item, à Jakemon Colemer, men cousin, mes bieles cornes. Item, à monsigneur l'abbet de S. Nicolay as Prés, men boin hanap de madre, liquels fu, si c'on dist, sygneur Thumas de Cantorbrie.

146. Marguerite de Gant testa en septembre 1346. — Jou eslis me sépulture as Frères Meneurs de Tournay en le capielle S. Franchois; et vœil iestre ensevelie tout apparant en l'abit des Frères; et vœil que il ait sur le biere trois draps d'or. Je donne à demisièle Maroie, femme Mikiel Vilain, j henap d'argent sans piet, à j escuchon en le moyenne. Item, à demisièle Agniès Malpérilleuse, j anyel saffir. Item, à signeur Jakemon dou Casteler, men dragioir d'argent et les ij ruflettes.

147. Jehans Brassars testa le 24 octobre 1346. — Je vœl que il y ait sur men corps j gris drap à une crois blanke ou viermelle, tel que boin sanlera à mes exécuteurs; et que il y ait une candelle au kief et une as piés tant seulement.

148. Lotars de le Verghe, poissonnier, testa le 23 dé-

(1) *Barré* veut dire bigarré, bariolé de différentes couleurs.

cembre 1346. — Je eslis me sépulture avœc men père, desous se lame, en l'attre S. Quentin de Tournay devant le cappielle S. Jehan. Et vœl que Jehane, me femme, le face de nouviel regraver et pourtraire de ij ymagènes, l'une pour mi et l'autre pour li. Et vœl, le jour que je giray sur terre, que il y ait sour men corps j gris drap à une crois viermelle.

149. Colars de Saint Quentin, détailleur, testa le 16 avril 1347. — Vœl jou que my exécuteur ackatéchent une lame et le facent mettre sur men corps, en lequelle lame ait ij ymages, se ensi est que lidite Piéronne, me femme, vœlle ghésir avœcques my; et ens ou cas là u elle n'y volroit ghésir, je vœl que sur ledite lame ne ait que une seule ymage. Je donne audit Jehan de Saint Quentin, men frère, men roumant de Lansselot (1), et j hanap de madre à renart.

150. Méhaut de Waudripont testa à nouveau le 17 juin 1348 (Voir n° 142). — Je donne à Piéron de Waudrippont, men neveut, j hanap de madre, s'est li fons esmailliés de fleurs de lis. Item, à Jehanain et à Agniès, mes ij niéchains, ij coffriaus, s'est li uns roughes armoyés, et li autres ouvrés à papegeais. Item, à Mehallon Briffaude, men plus petit hanepiel de madre, et mes Heures de Nostre Dame les milleurs que j'ay, et le sakelet où on les met. Item, à Marotain de Fretin, une coroie de soie verde, vingnetée d'or et clauwée d'argent. Item, à Grart Le Clerk, j hanap de madre à iij lionchiaux ou fons. Item, donne jou à suer Jehane, fille Jehan de Clermès, nonnain à l'abbeye à Biaumont à Valenchienes, mes patrenostres que je porte tous les jours, se sont d'ambre à iiij ensengnes d'argent. Item,

(1) *Lancelot* est le titre d'un roman attribué à Gautier Map, archidiacre d'Oxford.



donne jou encore à Agniès, me niéchain, fille Piéron men neveut, une coroie de pierles, s'est li boucle et li morghans (1) esmailliés de trompes et de pourcelés (2), et une bourse dorée. Item, donne jou as Augustins men draghioir et les ij rufflais pour faire un calisce pour siervir en me capielle; se leur fera on faire dou mien (3).

151. Katerine de Lers testa le 4 août 1348. — Si eslis me sépulture as dis Frères Meneurs, ou parloir, desous le lame là u me suer gist.

152. Maroie Aimerie testa le 4 octobre 1348. — Je donne as enfans Jakemon, men fil, j hanap d'argent à piet et le hanap de madre à l'affiket, qui va sus le piet, et le boin hanap de madre et les coffres de kesnes. Item, as enfans Thumas de Sairre, j hanap d'argent à piet et le hanap de madre à crisendiaus (4) qui siet sus, et j hanap de madre parfont, et j afiket, et le brun hanap de madre parfond.

153. Willaume Au Poch testa le 15 décembre 1348. — Je prie à mes exécuteurs que pour tout men luminaire il ne despengent que une maille d'or, u mains s'il leur plest; et qu'il ne facent point de disner fors entre eux et Olivier ci-apriès nommé, leur femmes et leur enfans.

154. Marguerite Capelassée, veuve de Jakemon Le Grant, testa le 4 avril 1348 avant Pâques. — Je vœl avoir me sépulture devens le porge u on baptise les enfans à S. Jakème, desous le lame là u mes pères

(1) On appelle *morgant* ou *mordant* une pièce de métal qui s'applique à l'extrémité de la ceinture qu'on laissait pendre.

(2) Le *porcelet* est un sanglier. Le mot *trompe* nous indique que l'émail représentait une chasse.

(3) Ces objets seront faits de mon argent, de mes biens.

(4) *Crisendiaux* n'est pas dans les lexiques. Je crois que c'est un diminutif de *crusille*, petite coquille.

et me mère et tout mi anciestre gisent depuis cent ans passés.

155. Jehan dit de Waudripont testa le 21 août 1349. — Je donne à Jehan de le Valée une ymagène de Nostre Dame et le tabernacle. Item, laisse jou en le main de mes testamenteurs x florins d'or à l'escut pour faire faire une voye (1) au baron S. Jakème en Galisse.

156. Pierre Moustardiers testa le 31 août 1349. — Si eslis me sépulture pour my et pour Willemine, me femme, as Frères Meneurs, à jésir en leur moustier ou en leur clostre, l'un delès l'autre, desous une lame, se me femme y volt jésir. Item, je vœl que, le velle dont on me devera lendemain enfouyr, my exécuteur facent dire par viij béghines, pour l'ame de my allégier, par cescune j sautier de Davit entour men corps.

157. Jehane Boursière, dite d'Anfroitprest, testa le 31 août 1349. — Je donne à l'œvre de l'église S. Nichaise j hanap d'argent à piet, de x onches pesant, pour aidier à parfaire les archures qui y falent (2). Et à l'œvre de l'église dou Béghinage as Prés, j hanap d'argent à chelui pareil (3). Item, je donne à demiselle Marie de le Biecke men hanap d'argent à piet à fachon de rose, et le madre alant sur chelui piet.

158. Jehan de Grantcamp testa le 2 septembre 1349. — Je donne à l'ayuwe de dorer le ymage de le Magdelaine, une maille d'or.

159. Phelippars de Hornoy testa le 5 septembre 1349. — Je donne me cloke (4), me boine affike, une

(1) On disait *faire une voye*, pour faire un pèlerinage.
(2) Pour achever les arcatures qui manquent encore.
(3) Hanap pareil au précédent.
(4) La *cloke* était une sorte de vêtement, un manteau.

candelle de une livre à l'aiuwe d'un S. Christophle que on doit faire à Nostre Dame dou Bruille, quant il sera fais.

160. Marguerite li Navieresse testa le 6 septembre 1349. — Je donne à Hanette, me cousine, le fille Blasson, mes Eures. Item, à Gillon de Mortagne, une ymagène de Nostre Dame. Item, à Jaquemart, me fil, me boin aniel de quoy je espousai se père (1).

161. Catherine, veuve de Watier le Pouletier, testa le 7 septembre 1349. — Si eslis me sépulture el église S. Quentin, d'encosté mondit mari. Et que, pour me sépulture, jou aye sur men corps j gris drap à une crois de blanket.

162. Jehan li Cas, clerc coustre de la Madeleine, testa le 18 septembre 1349. — Je donne à demoiselle Maigne dou Cange j godet d'argent à piet, le madre qui va audit piet, une ymagène de Nostre Dame, le chibole et j crucefit en pitet (2) qui siet desur men lit.

163. Mignotte Chaurette, veuve de Mahieu Dorque, testa le 25 septembre 1349. — Vœl aussi que mi exécuteur accatéchent une lame pour mettre sour men corps et sour Jehan Chaurret, men neveut, (en l'église S. Quentin), et y facent faire ij personnages, et le ordonnérent et faicent tout ensi que boin leur sanlera.

164. Willaume dou Casteler testa le 28 septembre 1349. — Jou vœl estre mis et ensevelis el attre S. Nicaise avœc me femme. Jou donne au baron demisielle Katherine de Willemiel une bourse et une chinquantaine de patrenostres (3) d'ambre qui sont en le bourse.

(1) Ma bague de mariage.

(2) Le *Crucifix de pitié* est une croix au pied de laquelle est la Vierge tenant sur ses genoux le corps du Sauveur.

(3) On donnait le nom de *patrenostre* à une série de grains de cha-

165. Lotars Joveniaus testa le 1er octobre 1349. — Je donne pour Dieu et en aumoisne à l'œvre dou clokier que on propose à faire à S. Margherite, une maille d'or.

166. Maroie, veuve de Lotart le Vaque, testa le 8 octobre 1349. — Je laisse en le main des gliseurs de S. Brisse une fourure de gros vair pour prester as enfans baptisier sans prendre argent; et qu'il ne le puissent vendre.

167. Guichars li Loutres testa le 16 octobre 1349. — Je donne pour Dieu et en aumonne à l'œvre dou cloquier que on propose à faire à S. Margrite, ij florins d'or à l'escut, par tel condission que je puisse iestre ensevelis en le cimentière de chelui église delès m'antain (1). Item, vœl je encore que mi testamenteur prengent tant de mes plus apparans biens que pour faire une lame boine et souffissant à ij ymages u à trois, se il plest à Magnain, me femme.

168. Agniès dou Busch, veuve de Jaquemart Biernart, testa le 18 octobre 1349. — En l'ayuwe de faire le cuers S. Jaquème, je donne au bachin de l'œvre x lb. tourn. Item, au luminaire, une rasière de semailles (2) pour faire faire de l'oile, et soit ars en le lampe dou cuer.

169. Maroie li Monneresse, veuve de Colard Warnier, testa le 24 octobre 1349. — Je donne pour Dieu et en aumonne à l'œvre dou cloquier que on entent à faire à S. Margerite men boin grant lit tout estoret (3), par tel condission que jou puisse iestre ensevelie ens ou chimetière de chely église.

pelet, souvent une seule dizaine. Le *chinquantaine de patrenostres* formait donc le chapelet entier.

(1) *Antain* est synonyme d'oncle.

(2) La *semaille* est du grain. Ici ce sont des graines oléagineuses.

(3) Un lit *estoret* est un lit garni de ses literies, rideaux, etc.



170. Jehans li vieswariers de Bruges testa le 26 octobre 1349. — Je donne au prieus des Augustins une ymagène d'ivore et une coroie d'argent.

171. Jakèmes de Chiérenc, le fils, testa le 31 octobre 1349. — Donne à Juliasne le Flamenghe une escalle d'argent. Item, à men frère, une couppe d'argent à j chevalier, et le madre tournant sur le piet.

172. Jehan de le Fontaine, fils de Jean de Ronck, testa le 5 novembre 1349. — Je vœl que mi exécuteur facent faire en l'église dou Bruille une ymagène de S. Cristofe là il véront que boin sera.

173. Katherine Broudière testa le 6 novembre 1349. — Se donne à l'autel S. Christofle à S. Katherine une touelle pour l'estapliel.

174. Jehan Dommeries testa le 16 novembre 1349. — Vœl jou que on mache sour men corps une lame de marbre à ij visages d'arbastre; et si seront aussi les mains d'arbastre.

175. Estiévènes le poignières (1) testa le 18 novembre 1349. — Je cognois que je doy livrer le cruchefis de S. Brisse aussi souffissaument fait que cheli de le Magdelaine; s'en doy avoir xx escus d'or.

176. Maigne Au Poch, béguine, testa le 25 novembre 1349. — Item, je donne à Colle, fille Henri de Maude, j coffret de cuir boullit à toutes les ymages. Item, à Maigne de l'Abbie, mes Heures. Item, à Hanekin de le Corne, mes Heures de le crois.

177. Yde, veuve d'Amourri Juliasne, testa le 21 décembre 1349. — Item, je donne à l'église S. Umar de Lobes une petite crois d'argent. Item, je donne à l'église de S. Jakème une autre crois.

(1) C'est le plus ancien peintre tournaisien dont on puisse citer une œuvre, malheureusement perdue.

178. Jehan Bonniers, dit dou Castiel, notaire, testa en 1349. — Je donne à Jehan d'Avlenghien, j livre d'orisons en latin; à signeur Mahieu dou Bos, men livre de le Rose (1) et men livre dou Renclus (2) avœc autres choses que il y a en escript; à signeur Mahieu dou Bos v grans roles de le Bible; à Signeri, men compère, j gobinet (3) de cuir boulit estoffet d'argent.

179. Martin de Harmies testa le 8 janvier 1349. — Je donne à l'œvre de le cloke de cheli église (S. Marguerite) v pos de keuvre.

180. Lotars Noires testa le 1er mars 1349. — Je donne me livre des Apostèles (4) au grant couvent des Bégines devant les Frères Meneurs, par si que elles ne le puissent vendre ne enwagnier (5).

181. Ysabiaus dite dou Piéton, béguine, testa le 24 avril 1350 après Pâques. — Je donne à demisielle Katherine de le Fontaine men drap point deseure men kevech. Item, à Sainte de Borgies, le drap point où S. Thumas est poins, et le drap S. Sébastyen. Item, à demisielle Katherine Waloppine, mes taules d'ivore.

182. Anne de Hellemmes, c'on dist de Popiwelle, testa le 24 avril 1350 après Pâques. — Si eslis me sépulture as Augustins, delès me fille. Et vœl que on mache sour nous une lame à ij ymagènes, dou pris de cent solz tournois. Item, je donne à le fabrique de le Magdelaine x escus d'or pour aidier à acquerre les maisons tenans à l'attre de ledite église.

(1) C'est le poème bien connu de Guillaume de Lorris.

(2) Il s'agit ici des sermons en vers du Reclus de Molliens.

(3) *Gobinet,* c'est-à-dire petit gobelet.

(4) C'est la traduction des *Actes des apôtres,* par Lambert de Liège. Cet ouvrage est aujourd'hui perdu.

(5) A condition qu'on ne puisse ni vendre ni engager ce livre.



183. Willaume dou Kesne, dit le Joutiers, testa le 8 juillet 1350. — Je donne à me suer j petit couvretoir cler bordet de rouge et semenchiet en le bordure de escuchons de Flandres.

184. Pierre dit Moustardiers, détailleur, époux de Willeminne, testa le 28 février 1350. — Si eslis me sépulture pour my et pour Willeminne, ma chière et amée compaigne, se elle voet jésir avœc my, as Frères Meneurs à Tournai en leur clostre, desous une lame gravée à ij personnages, au frait de mes biens.

185. Jehane li Dans testa le 6 août 1351. — Je donne à Maigne, ainsnée fille à Jakemon li Dan, men frère, j grant miroir d'ivore. Item, à Catherine, se fille, men grant Sautier, se elle le set lire; et se elle ne le savoit lire en le veuwe de mes exécuteurs, je vœl que il soit vendus; et li doinst on en ce lieu mes taules d'ivore qui pendent à me chint. Item, jè donne à signeur Jehan de Hiersiaus j hanap de madre à j croissant d'argent sour costet. Item, à demisielle Agniès de Paris, j hanap de madre à j escuchon devant. Item, à demisielle Maigne Cathine, j hanap de madre à j bort d'argent.

186. Maroie Cauweliere, femme de Jaquemon Warison, détailleur, testa le 15 mars 1351. — Eslis me sépulture à l'entrée de l'église S. Quentin en Tournay, devant le premier benoitier d'iceli église; et vœl que mi exécuteur fachent mettre sour mi j gris drap à une crois viermelle, et une lame, tous tels que boin leur sanlera. Vœl jou que li iij escut de le paroche Nostre-Dame soient convertit et ordenet à faire une taule à l'autel de ledite paroche Nostre Dame.

187. Jaquèmes de Waudripont, fils de feu seigneur Piéron, testa le 23 mai 1352. — Si eslis me sépulture el église des Frères Meneurs à Tournay; et vœl

que on mache sour men corps à men ensevelissement j gris drap à une blanque crois. Je donne à demisielle Agniès, me suer, j cechuel d'or (1); à Méhaut, me suer, une afique d'or et mes perles; à demiselle Katherine, femme Piéron men frère, men aniel d'or.

188. Jehane Dobechies testa le 18 mars 1352. — Je donne à le femme signeur Frinart Mouton mes patrenostres de corail à ensaignes d'argent. Item, je donne à demisielle Katherine, vaive de Piéron de Braffe, men autel ensi qu'il est. Item, je donne à le confrarie de S. Brisse ij nappes miellées (2), afin que celles yl facent béneir et dire messes sus, et une par espessial pour l'ame de my, liquelle soit de Requiem.

189. Jakèmes dou Casteler, chapelain perpétuel en l'église Notre Dame, testa le 27 mai 1353. — Si eslis me sépulture ens ou cloistre à Nostre Dame, au lès et ou lieu ens ou cloistre de ledite église par d'encosté jadis signeur Gillion Sause, au lieu là on dit les préches et les orisons des diemences.

190. Gilles li Merchiers, dit de Gauraing, testa le 15 juillet 1353. — Je vœl que on donist le jour de men ensevelissement j tel mignier (3) as poures que on donne pour le service Jehan de le Valée, et j tel mignier le jour de men trentel; et ce facent li pourveur des poures (de S. Nicolas), de mes biens; et ait cescuns desdis pourveurs j lot de vin pour se paine. Item, je donne à le rencluse à S. Jehan j tavelet doret.

191. Jehane dou Pork, veuve de Jakemon de Hellemmes et de Gillion Mouton, testa le 14 décembre 1353. — Si prench et eslis me sépulture ens le

(1) *Cechuel* ou *cechin* signifie un sequin, monnaie turque.

(2) *Miellé* = mélangé de diverses couleurs. (Roquefort).

(3) *Tel migner*, exactement *tel manger*, signifie telles distributions faites aux pauvres,



capielle S. Loys par d'encosté Jakemon, men premier marit. Et si vœl que mi exécuteur facent faire une autre lame qui sera mise pardeseure ledit Jakemon et my, liquelle sera faite ens le manière qui s'ensuit, c'est assavoir les personnes, les apostelures et tabernacles de laiton. Item, je donne à Jakèmes, men fils, une kieulte-pointe de cendal gausne, armoyet des armes dou Pork, et mes carpites armoyés des armes dou Pork et de Hellemmes, et iiij vers draps de siège armoyés de ces meismes armes; item, ij douzaines de coussins armoyés des armes de Hellemmes; item, j diamant douquel je espousay sen père (1).

192. Jehans li Mireliers, chapelain de Notre-Dame, testa le 24 mai 1354. — Je donne à l'office de l'oille Nostre-Dame à Tournay xv s. vj d. tourn. de rente que j'ay, afin et par tel condition que, pour le rente dessus ditte, li officyer doudit oille facent pendre une lampe en leditte église pardevant l'ymagène S. Anne, au plus priès que on le pora mettre de Nostre Dame.

193. Gilles Mairiaus, veuf d'Aelis Oisiel, testa le 3 septembre 1354. — En ledite paroce S. Piere jou eslis me sépulture; et vœl que mi testamenteur facent mettre une lame sour le corps de mi, tele que il leur sanlera que boin soit; et aussi me facent faire j drap pour mettre sour men luisiel, lequel je vœl qu'il demeurche à le paroche S. Piere; et vœl que lidis dras soit prestés à mes proïsmes et amis, sans nul loyer prendre ne rechevoir.

194. Maroie Karine testa le 25 septembre 1354. — Je donne à l'église de S. Brisse ij napes de viij aunes le piéche, l'une pour siervir au grant autel, et l'autre à l'autel Nostre Dame de Requiem. Item, je donne

(1) La bague de mariage était ornée d'un diamant.

à Maigne, me fille, j aniel à piere viertueuse(1). Item, je donne à Agniès, me fille, men Sautier. Item, je donne à Hakinet Crisembien le meilleur de mes saffirs. Item, à Mariette Le Louchière, j diamant. Item, à Hanette, me suer, j saffir. Item, je vœl que Jakèmes Coppés puist avoir mes vj escalles d'argent qui sont esmailliés de ses armes, pour le pris qu'elles vauront kant on les vendera.

195. Alars d'Antoing, chevalier, sire d'Amougies, testa le 30 octobre 1354. — Je vœl que là où je seray entiérés il y ait sur my, le journée de mes végilles, j boin drap de soie blanc ou de cendal à une vermeille crois; et qu'il ait entour men corps chiunq estaveus de deux livres de cire cescum estavel. Item, je vœl avoir sour men corps, le jour de men entiérement, trois draps d'or bordés de noir cendal, dont je vœl que, de ij d'iceuls draps, my dit exécuteur en facent faire aournemens de église pour siervir le corps Jhésu Christ; et yceuls aournemens fais, je vœl qu'il les donisent et déparchent par églises là u il verront que nécessaire sera.

196. Katherine dite li Villaine, veuve de Mahieu de Maire, testa le 20 décembre 1354. — Vœl et ordonne expressément que, pour me sépulture, il n'y ait que iiij candeilles de cire de x livres pesant chascune, sans plus, et les coppons pour le candeler, et j gris drap à une crois simple; et eslis me sépulture en l'église de le maison del ordène des Frères Meneurs à Tournay, siérant mondit marit, c'est à entendre en abit de Frère Meneur.

197. Rogiers Crueuls testa le 8 juin 1355. — Si

(1) Ne serait-ce pas la *crapaudine?* On attribuait à cette pierre la vertu de déceler les poisons.

eslis et preng me sépulture as Frères Meneurs en Tournay. Et prie à me ditte fille et à mes exécuteurs que il n'y ait à men corps que ij candeilles, l'une au cief et l'autre as piés; et que on ne fache de mi autre chose que on faisoit pour les boines gens qui trespassèrent au mortoir (1) darrain passé.

198. Katherine, fille de feu Jehan Bruniel, testa le 20 juin 1355. — Eslis me sépulture en le église S. Nicaise, dalès men père et me mère. Li remanans des xl s. tourn. soit convertis en une torse, liquelle servira pour convoyer et raconvoyer le présieus corps de Jhésu Cris quant on va acuménier.

199. Maigne de Chiérenc, veuve de Gillion Desramet le 17 décembre 1355. — Je laisse j grant drap de Tournay pour faire le drap que on mettera sour men corps. Si eslis me sépulture ou chimentière de le Magdeleine, d'escosté ledit Gillion, men marit. Et se je n'avoie fait mettre une lame en men vivant, je vœl que mi exécuteur en y facent mettre une tantost apriès men trespas. Et pour le faire, je laisse viij florins d'or à l'escut Johannes.

200. Piéronne de Poucres, femmes de Colart de Saint Quentin, testa le 30 avril 1356. — Je lesse as Augustins et as Frères Meneurs mes ij orilliers couvers de vermel cendal, qui furent me mère, pour mettre le messel sus à l'autel (2).

201. Pierre Payens testa le 25 septembre 1356. — Je donne pour cause d'amour et de carité, et en l'honneur de Nostre Dame, à mes compagnons de le fiertre Nostre Dame, xxx los de vin cescun an le tierme de

(1) *Mortoir* = mortalité, épidémie.

(2) Le missel était posé autrefois sur des coussins, auxquels on substitua plus tard le pupitre.

iij ans procains apriès men trespas, liquel leur soient délivret au jour Nostre Dame en my-aoust quant il mengnuent ensamble, et de tel vin que mieulx leur plaira, de vin franchois ou de S. Jehan (1).

202. Pierre de le Cauchie testa le 20 mars 1356. — Je donne à Gillion Mouton men coutiel à pointe, à mance d'ivoire. Item, à Piéron Colemer, men miroir qui pent enmy le bouge de me maison (2). Item, à Jakèmes Tibiert, me serourge (3) men coutiel taille-pain à virœlles d'argent naiellées (4). Item, à le femme Mahieu Toupeule, men compère, une boiste de madre à j piéchon d'argent, et j petit hanepiel de madre à j claviel d'argent, de quoi on queuvre leditte boiste. Item, je donne à le femme qui fu Willaume de Hellemmes une piere d'autel. Je eslis me sépulture en le chimentière Nostre Dame de Tournay, siérant men père et me mère, ou cas que la dite chimentière ne seroit entredite; et ou cas qu'elle seroit entredite, je vœl gire en le paroche S. Katherine en le capielle S. Cristofle, siéret le tombe Jakemon de l'Ark, men cousin.

203. Pierre de Melle testa le 21 mai 1357. — Je donne à maistre Jaquèmes de l'Yauwe men Livre des Monnoies et men Cartulaire en papier. Item, à me demisielle femme Jehan del Yauwe, mes boines Eures. Item, à signeur Jehan Campion, men Livre de le Rose et tous mes roles de motais et de chant qu'il trouvera et recognoistera.

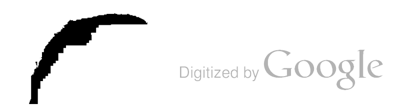
204. Anniès, veuve de Gillion de Maufait, testa le

(1) Il existait des vignobles dans la paroisse S. Jean. Ils ont depuis longtemps disparu.

(2) Le *bouge* d'une maison était la cuisine et aussi la salle à manger.

(3) *Serourge* = beau-frère.

(4) *Naiellées* équivaut à décorées de nielles.



23 août 1357. — Donne je en ayuwe de faire une vairière en l'église à Kain, iiij florins d'or à l'escut.

205. Willes Cartouls testa le 8 mars 1357. — Si cognois à devoir vij parisis d'or, qui furent signeur Jehan de Courtray, liquel doivent estre mis à j pèlerin quant on se croisera pour aler oultre mer sour les Sarrasins (1). Item, je donne à le refection dou clokier de l'église S. Marghrite v florins d'or à l'escut.

206. Jakèmes de Ricaméz, prêtre, chapelain perpétuel en l'église S. Brice, testa le 25 septembre 1358. — Je donne à Michaut, fil Jehan men frère, men Bréviaire par si que, se il ne se ordonne à clergié et à priestrage, je vœil que lidis Bréviaires soit mis et donnés en le église S. Piat à Tournay, et soit ataquiés à l'estapliel à une kainne, par quoy li commun priestre et clerc s'en puissent aidier au besoing.

207. Jehans li heaumiers testa le 1er novembre 1358. — Je donne à Jehan Brisebarre, men maistre vallet, me milleur englume et me muelle par telle condition qu'il soit tenus de parapprendre mes apprendis leur mestier en le manière que je leur avoie empris à apprendre.

208. Jehans Hanicote, dit de Merlaing, testa le 18 mai 1359. — Je donne à Mikiel de Hellecin men grant livre. Item, à Jehan le Mire, men autre livre. Item, à monsigneur Jehan Pippart, j autre livre escript en papier, où il y a escript plenté d'escripts et d'instores (2).

209. Jakèmes dou Casteler, prêtre. chapelain perpétuel en l'église Nostre Dame, testa le 11 septembre 1359. (Voir nos 189 et 245). — Si eslis me sépul-

(1) Le souvenir des Croisades n'était pas encore perdu.

(2) Ce livre contenait grand nombre de récits et d'histoires.

ture ou cloistre Nostre Dame, au lés et ou lieu ens ou cloistre de ledite église, par d'encosté seigneur Gillion Sauze, ou lieu là on dist les pryères et les orisons des dymenches. Je donne à l'ospital dou dit Béghinage j hanap d'argent sans piet; s'a oudit hanap j escut voiret d'argent et d'asur. Et vœl que lidis hanaps demoure à touz jours oudit hospital pour boire les malades, si pryent pour mi. Item, je donne à Jehan Au Posch, fil seigneur Thumas Au Posch, mon oncle, j hanap d'argent à piet d'argent; et est assavoir que ou bacin doudit hanap d'argent a un oizel esmaillet. Item, je donne à l'églize de Tournay mon Bréviaire pour mettre ou cœur de leditte églize devant mon estal, liquelz sera encaienet, pour les compaignons dire leurs heures. Item, je donne à demisielle Katerine, femme Henri Prévost, j godinet d'argent à piet; et s'i a devant ledit godinet iij aygles. Item, je donne à monseigneur Gontier de Calonne, chevalier, une lampe d'argent sanz piet, esmaillet de mes armes. Item, donne jou encore à le femme signeur Gontier de Calonne une croiséte d'argent doré à j petit crucefis, en laquelle croiséte a relikes.

210. Jehans dou Frasne, caucheteur, testa le 29 novembre 1359. — Laisse jou ès mains de mes exécuteurs viij florins d'or à l'escut pour faire faire une lame de piere taillié à ij ymagènes pour mi et pour me femme, pour mettre sour men corps as Frères Meneurs. Item, vœl que on mach sour men corps j drap dou pris et valeur de v florins d'or à l'escut, lesquels je lesse pour che faire à mesdits exécuteurs. Item, je donne à Jehan de Bauwegnies me Livre dou Renclus.

211. Willaumes Pestiaus testa le 18 décembre 1359. — Donne jou as Frères de S. Augustin x florins d'or au mouton pour yceulx convertir en l'ouvrage de leur cœr.

212. Anniès, femme de Lotart dou Riu, testa le 15 août 1360. — Je donne à ladite église (de S. Nicolas) j havot de semaille pour faire olle et alumer devant Nostre Seigneur.

213. Jakèmes de Halluwin, le père, testa le 27 août 1360. — Je donne à l'œvre de l'église S. Piere, pour les casures, ij florins d'or au mouton. — 31 août 1360.

214. Jakèmes de Hallewin, fils de feu Jaquemon, testa le 30 août 1360. — Je vœl et ordonne que, de mes plus apparans biens qui de moi demoront, my exécuteur facent faire une cotte à l'image Nostre Dame qui est en l'église monseigneur S. Piere en Tournay.

215. Jehan Escameauls, clerc de la cour de Tournai, testa la nuit de Notre Dame en septembre 1360. — Je eslis ma sépulture là où sire Nicoles Eskamiauls, qui fu mes oncles, et dame Ysabeaus se mère gisent en l'enclostre de Nostre Dame; et vœl qu'il y ait j marbre gravé si comme il appartenra.

216. Jehans de Rume testa le 28 septembre 1360. — Je donne à segneur Arnoul de Russelède me petite lanterne de voirre et j aniel d'or qui fu siens.

217. Willaumes Au Poch, prêtre, testa la nuit de S. Michel 1360. — Je prie à mes exécuteurs qu'il ne facent que j disner, liquels sont d'eaux xij ou mains (1), à lor volenté.

218. Jakèmes Raouls, époux de Marie le Villaine, testa le 1er octobre 1360. — Je donne j florin d'or à mouton pour faire une piere ou cuer de S. Piere.

219. Willaumes Cornes testa le 10 octobre 1360. — Je donne à Godefrin de Wendin unes taules d'ivore à

(1) Il ne devait y avoir à ce repas que douze personnes, ou même un moins grand nombre.

ymagènes, le graffe d'argent qui y est à che appartenant. A signeur Alixandre, curet de l'église S. Mor, j bariselet d'argent.

220. Jaquèmes Wankiers testa le 10 octobre 1360. — Je eslis me sépulture as Frères Meneurs à Tournay. Item, vœl jou et ordonne que, au plus tost que on pora boinement après men trespas, my exécuteur fachent faire pour mettre sour men corps une lame à iij personnes, l'une pour my et les autres pour mes ij femmes.

221. Margherite li Carpentière testa le 16 octobre 1360. — Si donne à monseigneur le curet de S. Nikaise men milleur coutiel. Item, à l'église S. Nicaise, une bielle boursse que jou ay, pour pendre avec les reliques. Item, à Jehane, me cousine, unes taules d'ivoires.

222. Colars Martins, époux de Maigne de Saint-Genois, testa le 18 octobre 1360. — Je donne à Nostre-Dame du Bruille, en ayuwe d'une verrière, j escut.

223. Maître Mikiaus Fusée, li pointres, veuf de Maigne, testa le 26 octobre 1360. — Je donne à Piérart de Hambreng ses taules et les parkemins qui sont sien. Item, à Jakemon de Hambreng et à Piérart, se frère, tous les ostieus que j'ay, qui au mestier de le pointure appartiennent, à départir frareument (1) entre eaus. Item, à François le Clauweteur, j coffre là où li papier sont et les parkemins ossi estendus, et unes taules à pointure sans fouriel (2), où il y a pourtraitures. Item, à Frère Robiert de Paris, un Saint Crestophe point en j drap. Item, à Thumas le Cousin, à Valenghien (3), mes grandes taules à pourtraire.

224. Maigne de Hiérines testa la nuit de S. Quentin 1360 en octobre. — Item, donne jou à me sœr j aniel

(1) A partager fraternellement.

(2) *Fouriel* = gaîne, enveloppe.

(3) Valenciennes.

d'or lettret de pierles (1). Item, à le femme Ernoul le Muisit, j aniel d'or, celui qui a iiij pierles et lettres entre les dessusdites pierles.

225. Thumas Franque testa le 12 novembre 1360. — Je donne à Lotart Franque, men frère, j haubregon, une colleraitte, j camail et le bachinait, uns wans de fier et le tonnel as armeures, ensi qu'il est.

226. Jehane li Carlière, veuve d'Henry des Cornais, testa le 25 novembre 1360. — Je donne à Henriait, fil Henry men fil, j hanap à piet à j esmail à ordènes (2) et le madre qui s'i ensuit à j affiket d'argent. Item, à Albe, me meskine, j hanap plad doret, à aigles et à fleurs de lis, ou pris de xxviij viés gros.

227. Juliane Tiestarde, femme de Jehan Ballard, tanneur, testa le 15 avril 1361. — Je donne à le cappielle S. Pol (à S. Brice), une touwelle. Item, au grant autel de Nostre Dame, une nappe.

228. Aelis li Robierde, veuve d'Henry dou Moliniel, testa le 10 mai 1361. — Je vœl et ordonne que lidis Henris des Cornais me face faire, pour mettre sour me chimitière, une lame à iij personnages, c'est assavoir men marit, sen père et my avœq.

229. Agniès li Bourghoise testa le 26 mai 1361. — Je donne à Mariette de Haudion une boursse, j coffre et une chainture fiérée d'argent esmailliè.

230. Carons d'Esplechin, fils de feu Wattier, testa le 26 août 1361. — Je eslis me sépulture as Frères Meneurs à Tournay, delès me demiselle me mère; et vœl que on y face une lame à ij ymagènes pour li et pour my. Item, vœl jou et ordonne que on face une

(1) Il y avait sur cet anneau une inscription faite en perles.

(2) *Ordène* signifie ordre, rang. Je crois donc que le pied de notre coupe était décoré d'émaux divers formant des anneaux concentriques.

lame à Esplechin sur le corps de men père. — 14 octobre 1361.

231. Agnièz de Gauraing testa le 28 octobre 1361. — Je donne à l'hospital ou Bruille le moitié de me lagne et j florin à l'escut pour avoir du potage et les poures caufer en cest yvier. A Liégart, qui aporte l'ierbe en le capièle, j florin. Item, je donne et laisse iij florins à l'escut pour repoindre S. More, S. Liénart, S. Fagle, S. Ghillain, S. Gauweri et les onse mil virgènes (à S. Nicolas).

232. Maigne, femme de Sandrard Mouton, testa le 22 décembre 1361. — Je donne à demisielle Katherine Mouton mes XV Joies (1).

233. Lotars Piettars testa le 26 mars 1361. — Vœl et est me intention que Jehans et Lottars, my doy fil (2), soient viestut de noirs draps appriès men déchiès, pour l'ouneur de nous et de nos amis, et dou mien proppre sans riens mettre y dou leur.

234. Marie de Néchin, béguine, testa le 6 avril 1361. — Je donne à me sereur, femme à Jehan Au Toupet, me bonne chainture et une lampe d'argent à j esmail en le moyenne. Item, je donne à demiselle Catherine, me sereur, femme Roghe de Noyelle, v fuellais de coussins ouvrés de œuvre sarasinoise (3).

235. Catherine de Merlaing testa le 11 avril 1361 avant Pâques. — Je eslis me sepulture ens l'église monseigneur S. Nicaise en Tournay, devant le benoitier au grant huis. Item, vœl jou que mi exécuteur

(1) S'agit-il des *Quinze joies de mariage?* Il faudrait alors chercher à cet ouvrage un autre auteur que Jean d'Abundance, indiqué par Duverdier et Brunet.

(2) Mes deux fils.

(3) Pour la signification du terme *œuvre sarrasinoise*, consulter E. Soil, *Histoire de la tapisserie*, p. 109.

facent maittre une lame sur mi, au plus prochainement qu'il poront après men trespas.

236. Colars Kokiaus et Ysabiaus, sa femme, testèrent conjointement le 17 fenerech 1362. — Item, nous donnons ij hanepiaus d'argent, l'un à le paroce de Bailluel et l'autre à l'église dou Crousage pour akumenier les boines gens quant ils seront acumenyer.

237. Hues Dommeries, époux d'Ysabiel, testa le 20 septembre 1362. — Je donne à Colart Piétart, men neveut, men heaume, men bachinet à kamail et le colerette, et men harnas de Chambli (1), pans et manches, et mes boines plates les milleurs, les bras de fier et les avanbras, uns quisseus et uns poulains (2) les milleurs, et uns wantelais. Item, à Colart Buche, j bachinet à kamail de fier de Chambli, et le milleur de mes cottes de fier, une colerette, uns wantelais de fier, sorlers, quisseus et gréves d'achier, et j jaque. Item, à maistre Jake de Lauwe, j fort kamail d'achier, une délié cotte de fier, uns sorisos (3) et uns wantelais. Item, à Jehan de Leuwe, j esmail de pierles que jou ai à me cloque, et j coutiel à manche d'ivore estoffé d'argent. Item, à Jakemart dou Croket, me grande espée à ij mains.

238. Jehans de Thimougies, le père, testa le 24 septembre 1362. — Item, et comme j'aie eu en cuer depiécha d'aler au baron S. Jacquème (4), et riens n'en ay fait pour le cause de che que je sui trop anchyens, je vœl que, par boin conseil, li voie soit faite (5) ou à keval ou par pluiseurs pèlerins, tant que je en soie quittes en conscience, ou de donner

(1) Les armes fabriquées à Chambli jouissaient d'une grande renommée.

(2) *Poulains* = souliers fort pointus

(3) *Sorisos*, terme qne je n'ai rencontré dans aucun dictionnaire.

(4) A S. Jacques en Galice.

(5) *Voic* équivaut à pèlerinage.

autre tant d'argent pour Dieu que je peuisse avoir despendu (1).

239. Jaquèmes de Velaine, époux ne Catherine Morelle, fille de Jehan, testa le jour de S. Michel 1362. — Je donne à mes iij premiers enffans men boin safir, me boine esmeraude, me petit saffir de quoy je espouzai leur mère; s'est li verghe rompue d'encosté le piere.

240. Jakèmes de le Caserie testa le 12 octobre 1362. — Donne jou à dan Jehan Galet men coutiel à pointe à manche d'ivore. Item, à dan Willaume de Rumegies, vj clokettes d'argent. Item, à dan Piere d'Aubiermont, une piere de béricle (2). Item, à dan Piere Mouton, j aniel d'or à j saphir.

241. Ysabiaus Destourmolles, femme de Jehan Nève, moulequinier, testa le 20 avril 1363 après Pâques. — Vœl et ordonne que, tantost empriès men trespas, mi exécuteur facent faire une torse pesans xij lb. de chire pour siervir Dieu à l'aler par rues quant on va acumenyer les boines gens; et vœl que ycelle torse soit mise en y tel usage et non aultre (en la paroisse S. Jacques).

242. Béatris Tartoulle, veuve de Gillion Trikart, testa le 24 septembre 1363. — Je eslis me sépulture avœc men marit dedens l'église Marie Magdelaine, de qui paroche je sui, ou lieu acordé de par messeigneurs de cappitle et les gliseurs de ledite église, c'est assavoir entre l'autel S. Andrieu et l'escaffaut (3) d'iceli église.

243. Josse de Zomerghien et Maroie, sa femme,

(1) Autant d'argent que j'en aurais dépensé.

(2) Le *béricle* était une pierre précieuse, *beryllus*.

(3) L'*escaffaut* d'une église était le jubé.

testèrent conjointement le 10 janvier 1363. — Eslisons nos sépultures en l'enclostre Nostre Dame de Tournay, là nous avons fait maitre une lame. Et volons que on y fache poindre une ymagène de le Mère Dieu, tele comme il y a une faite pour Jaquemon le Flamenc, à iij personnes à genoux, assavoir est ij hommes et une femme avœcques les noms et sournoms.

244. Jehans de Biernes testa le 20 mars 1363. — Vœl jou que my exécuteur acatéchent j grant drap de Tournay, et le déparcent à xij poures hommes pour faire xij cottes. Item, acateront my dit exécuteur tant de toille que pour faire à xxx poures femmes xxx kemises. Item, donne jou à Jakème, fil Jehan Buche, men coutiel d'ivore. Item, à Margherite, se suer, men Sautier. Item, vœl jou que on maiche une lame sour me mère et sour my, dedens l'anée que je seray trespassé. — 28 mars 1364.

245. Jakèmes dou Casteler, prêtre, chapelain perpétuel de Notre Dame, testa le 10 avril 1364 après Pâques. (Voir n°s 189 et 209). — Je eslis ma sépulture ou cloistre de l'église Nostre Dame de Tournay, ou lieu où je ay desjà mis et assis ma lame. Je donne à demisielle Katerine Vilaine, femme Henry Prévost, j godinet d'argent à piet; s'i a devens le godinet iij aigles. Item, à demisielle Margherite, femme Jehan de Troies, j aniel c'on appelle rubin, et une petite croiséte d'argent dorée à j petit crucefix, en laquelle il a reliques. Item, je donne à l'église de Tournay mon Bréviaire pour mettre en cœr de ladite église devant mon estal, liquels sera enkaienéz, pour les compaignons dire leurs heures. Item, as Frères de S. Augustin de Tournay, pour l'aieue d'une verrière de leur église et non ailleurs, xx escus. Item, à Jehan Maket, mon exécuteur, ij draps de banquier ouvrés

à escus des armes de Flandres. Item, à Jehan Au Poch, c'on dist du Plois, j anap d'argent à piet d'argent, et j anap de madre qui y appartient de son droit; et s'i a oudit anap d'argent j ozellet esmaillet.

246. Jehan dit Blanc Fuerre testa le 15 septembre 1365. — Je donne à Fayt, traieur de vin, me hache blanque et j blanc bouqueler; à Willaume de le Porte, mes bracelés d'achier; à Jehan Garde-Avoir, une noire hache et une cotte de fier. Item, à Haneton, men bacinet, le colerette et le milleur baston des miens que il vaura, et uns wans. Item, à Hanekin de le Porte, men coutiel de Toulouse et j bouqueler. Item, à Robiert Le Fèvre, me hacette à une main et j blason (1).

247. Guillaume de Brouxelle, prêtre, testa le jeudi devant la S. Remi 1365. — A S. Quentin, mes orgheues soient mises en le cappielle de S. Nicholay viers le ymage de Nostre Dame. Irem, je donne à S. Mor de Duisempierre toutes mes verrières portatives.

248. Jeanne de l'Espée, femme de Jaquemon le Vilain, testa le 27 octobre 1365. — Donne jou en ayde de faire unes nœves gourdines au grand autel de ledite église (S. Marguerite), j florin d'or franc. Item, vœl jou que on accatéche de mes biens une candaille de chire pesant viij livres, d'œvre faitiche (2), lequelle on fera ardoir toutes hœures as heures, c'est assavoir matines, messe et viespres, au bacin devant le croix en ledite église.

249. Jehan Pourrès, fils de feu Jehan, testa le 15 février 1365. — Si eslis me sépulture en le chimen-

(1) Le *blason* était le bouclier sur lequel on plaça les armoiries.
(2) *Œuvre faitiche* = œuvre bien exécutée, achevée.



tière Dieu et monseigneur S. Quentin en Tournay, dalès le piller qui est audesous de le lame mendit père. Item, je donne à l'œvre d'icelle église j Sautier que je vœl que il soit attakiés à une kaine à l'estapliel ou cœr. Item, je donne encore à ladite église S. Quentin men plus grant hanap de madre pour donner à boire quant on acumeniera as solempnités.

250. Catherine de le Court testa le jour de S. Remi, 1er octobre 1366. — Donne jou à Willaume Liévin, frère en ladite maison des Frères Meneurs, me ymage de S. Katherine et un hanap qualier (1). Item, je donne pour cause d'amour à demiselle Biétris de Los j aniel d'or rubin. — 12 octobre 1366.

251. Maigne des Ruyelles, femme de Piérart Villains, testa le 26 novembre 1366. — As Frères Meneurs dou couvent de Tournay, donne je sis coussins de parge et un vermeil couvretoir pour estendre ou cœr pour les boines gens séir sus

252. Maigne de Costantaing, veuve de Jakèmes de Maraiges, testa le 2 décembre 1366. — Je donne à l'ainnée fille Willaume de Watrelos unes taules d'ivoire entailliés. Item, à Angniès, fille ledit Willaume, unes patrenostres d'ambre. Item, à le femme Jakemon dou Bus, une ymage de Nostre-Dame d'ivoire.

253. Juliane, veuve de Jehan li Muisit, testa le 20 septembre 1367. — Je donne à Katherine Davainez, fille Jehan, unes Eurez couvertes de vert camocas (2). Item, à Juline, fille Ernoul, mes petites Eures armoyées des armes Jehan, et me petit Sautier.

254. Katherine de le Court testa le 14 mars 1368.

(1) *Qualier* = caillier, matière de qualité inférieure, peut-être faïence.

(2) On appelait *camocas* une étoffe de soie se rapprochant du satin.

— Je donne à le femme Jehan Baceler j aniel d'or à un mouton. Item, à Jehane de Rosnais, fille demisielle Ysabiel de Maude, j godet d'argent et le custode.

255. Marguerite Catine testa le 7 août 1369. — Vœl et ordonne que, au jour de men obsèque c'est assavoir le jour des vigiles et le jour de le messe, ne soit estendu emmi l'église, ou lieu où on fait le couche, fors un petit d'estrain à le terre, et lassus couchié une cotte nueve, telle comme les cottes des Frères de S. Franchois, lequel soit donnée au Frère dont j'emporteroie en terre le sine; et sur ledite couche soit mis, ou lieu où le chief doit iestre, un vel noir, et par le ventre soit mise le cordelle nueve, et au lieu des piés soient mises ij galoches nueves si comme à ce doit appartenir; et à iiij debous de ledite couche soient iiij poure vesti de cottes sanlables, et cescuns tenans j chierge de chire.

256. Jeanne dou Puch, femme de Jehan de Maufait, testa le 3 janvier 1369. — Je eslis et ordonne me sépulture ou cloistre de Nostre Dame d'encosté le sépulture Gillion de Maufait, père à Jehan de Maufait mon marit. Je donne à Ysabiel, me sœr, les draps qui vont sur men lit, liquel sont armoiet des armes de Roubaix. Je vœl et ordonne que on fache faire une lame à deux ymages pour mettre sur my et sur Jehan men marit, et un tavelet qui soit assis au prochain piller derrière nous, poins de nos ymages (1).

257. Piéres de Canfaing testa le 16 décembre 1370. — Je eslis me sépulture en le chimentière S. Nichaise à Tournay. Item, je donne as compaignons merchiers qui me porteront en terre et qui seront à mon serviche, ij frans pour aler boire quant on ara dit le messe.

(1) Peint de nos portraits.



Item, je donne à Jehan Gaussiel men coutiel estoffet d'argent.

258. Jehan d'Enghien testa le 15 avril 1371. — Je preng et eslis me sépulture pour mettre men corps, quant l'âme en sera partie, et my ensevelir en l'église monseigneur S. Brisse en Tournay d'encosté le benoitier là u on fait le bénite aighe en ledite église; et que sur men corps et me tombe ait une lame telle et aussi souffissant que celle qui est sur Jaquemart le Poure en l'église S. Jehan de Valenchaines. Item, je donne à monseigneur de Lawart mes brayes de fier (1) et me harnas de gambes. Item, à Hue Mouton, men petit haubregon et me corne de chierf. — 19 avril 1371.

259. Jacques Auxciaulx testa le 15 juillet 1371. — Je donne à Jaquemin de Relinghes une cotte de fier, men bachinet et le camail, mes wans, une colerette et men cappiel de fier. Item, je donne et laisse pour Dieu et en aumosne à l'église de Willemiel un gobinet d'argent pour donner à boire as malades quant on les yra acumenier. — 18 septembre 1371.

260. Sohiers li Mairez testa le 16 septembre 1371. — Je donne et laisse à l'ayuwe de la table dou grant autel S. Katerine ij gros de Flandres. — 20 septembre 1371.

261. Alars de Blandaing testa le 10 octobre 1371. — Je eslis et preng me sépulture en l'église des Frères de S. Augustin, dalès le tombe Jehan, men fil; et que mes corps y soit portés viestis et atournés comme leurs Frères.

262. Jaquèmes Dauchy testa le 24 avril 1372. — Donne jou à l'œuvre de l'église S. Jaquème vj frans franchois, par condition que je gise ou moustier,

(1) *Brayes* = haut de chausse.

d'encosté me première femme. Item, vœil avoir sour men corps un blancq drap à une rouge crois, et deux candailles tant seullement. — 9 juin 1372.

263. Bernars de le Bare testa le 12 juillet 1372. — Je laisse cent florins frans pour mettre en ouvrage as Augustins, soit en ayeuwe de parfaire leur clostre ou dortoir. Item, je donne asdis Augustins une Décrétales et une Légendes dorées à mettre en leur liberarye, par condition que Rogier, me varlés, de leditte Légende dorée ait se usage et s'en puist aidier toute se vie. — 1er septembre 1372.

264. Katerine Maisnée, veuve de Jehan Mulard et de Piérard Baudry, testa le 4 février 1372. — Je donne à Jehan de Saint Jenois une escale d'argent à j cokelet. — 8 avril 1372.

265. Katherine Ghenoie, veuve d'Ernoul Lespicier, testa le 18 février 1372. — Je donne à Marie, mesquine signeur Jaquemon dou Puch, men milleur labart (1) sans les ayniaux, et xviij boutons qui sont à j piers labart. Item, je donne à signeur Jaquemon dou Puch mes taules d'ivoire. — 23 mars 1372.

266. Jehan dou Rieu, détailleur de draps, et Marguerite de le Locquerie, sa femme, testèrent conjointement le 22 juin 1373. — Donnons à l'église de Potes, en ayde d'une relique accater, ij frans. Item, à l'œuvre dou cœur de ledite église S. Jaquème, iiij frans.

267. Jacques Mouton, fils de feu seigneur Gillion, testa le 18 juillet 1373. — Vœl jou et ordonne que, au plus tost que my exécuteur pourront bonnement après men trespas, il facent faire v piéches de draps de veluiel, estoffés au los de leur conseil (2), c'est assa-

(1) Le mot *labart* doit signifier une sorte de vêtement. Je pense qu'il dérive de *label*, bordure, frange.

(2) Suivant ce qu'ils décideront.



voir deux cappes, casure, damaticle et tournikiel; et soient payet de mes biens et données à l'église de S. Brisse. Item, que my exécuteur facent faire, au plus tost qu'il porront, une fenestre flamenghe entre les fons et l'uis qui est derrière le cappielle A le Taque, au plus près des fons que on porra bonnement; et soit ladite fenestre voirrié et arkalée (1) bien et souffissaument, au los de leur conseil, au frait de mes biens, pour mieulx véir à l'église et as fons.

268. Katherine Daubrie, ladre aux Froides Parois (2), testa le 9 novembre 1373. — Je donne à le maison des Froides Parois, pour faire un bacin à mettre devant le ymage de Nostre Dame, un florin à l'escut; à le refection de le cappelle de le maladrie des Froides Parois, un florin à l'escut.

269. Gilles Wettin testa le 8 décembre 1373. — Je vœl et ordonne que my exécuteur facent graver le tombe de me demisielle mère (en l'église S. Quentin), devens lequel je vœl estre entiérés, de ij ymages, en le manière qu'il samblera estre mieulx fait que laissié. — 3 février 1376.

270. Yde Baillette, femme de Jaquemart de le Moure, testa le lundi après Pâques fleuries 1374. — Donne je à Jacquette, fille de Jacquemart de le Moure, men marit, un baiseriel de sanguine escarlatte, fouret de pourpres, et un capron d'icelui drap, fouret de blanc camelin, boutenet de douze boutons d'argent, esmailliéz. — 12 mai 1375.

271. Gontiers de Bourgon testa le 10 novembre 1374. — Je donne à l'avancement dou parfait de le

(1) Munie d'un treillis en fil de fer.

(2) Les *Froides Parois* étaient une maladrerie située à Kain, près du lieu appelé le *Crampon*.

Crois Saint Piat xx s. tourn. — 25 novembre 1374.

272. Jehans de Sirau testa le 11 novembre 1374. Je vœl et ordonne que my exécuteur, de mes plus apparans biens qui de moy demorront au jour de men trespas, me facent faire ij lames, est assavoir pour l'une mettre sour men père et mère ou lieu là il gisent, en lequel lame soient gravé leurs personnages, et l'autre samblablement soit mise là où je et ladite Jehane, me femme, girons et serons entiérés (à Nostre Dame). — 13 décembre 1374.

273. Diérins de Melle, licencié ès lois, natif de Tournai, testa en décembre 1374. — Vœl estre vendus tous mes livres de Lois et de Décrés et les deniers donnés pour Dieu et en aumosne as poures membres Dieu ; et mes Livres de Logique et de Philosophie soient donnés pour Dieu as pour escoliers. Item, vœl que j livre de Philozophie que jou ay, liquelx est de science de Alquemie, soit rendu à l'abbeye S. Nicolay ès Prés, car il me fu prestés ; et sont en celui livre contenus pluiseurs livres d'Alquemie, et est li premiers de Clambus (1). Item, vœl et ordonne que ij livres de Cronikes, que jou acatay, soient donnés et délivrés à l'église Nostre Dame, pour yceulx mettre et ataquier à kaine de fier en le librarie de ledite église. Item, vœl que j livre qui est de le confrarie S. Eloy des escoliers de Paris, que on dit les Escrips maistre Jehan de Saint Amand (2) soit rendus as procureur de le fieste desdis escoliers. — 18 janvier 1374.

274. Jehans de Bailluel, bourgeois de Tournai, testa

(1) Traité d'alchimie.

(2) Jean de S. Amand, chanoine de Tournai et professeur de médecine à Paris, vivait vers l'an 1200. — Consulter sa biographie par Amé Philippart. (*Mémoires de la Soc. hist. de Tournai*, T. XIX, p. 327).

le 14 janvier 1375. — Eslis me sépulture ens l'église monseigneur S. Nicolay, devant le cruchefix, ou lieu où me femme gist et là est me lame à ij ymages. — 4 mars 1375.

275. Agniès Macquette, veuve de Mahieu de Lespiere, testa vers la Toussaint 1376. — Je ordonne et eslis me sépulture à estre mise et entiérée en l'église des Frères Mineurs ou lieu là où mes pères et me mère gisent. Sy vœl et ordonne que, pour ce que je serai au plaisir de Dieu entiérée oudit lieu et que lidit Frères Mineurs seront tenu de faire men obsèque et service, que il aient et leur donne pour Dieu et en aumosne chinquante flourins appellés lyons d'or; et vœl que on ne face nul disner dou corps en me maison, mais le facent lidit Frères de S. Franchois en leur couvent tel qu'il leur plaira, parmi ledite somme.

276. Jehan Damaye, vairier, testa le 4 février 1376. — Sy eslis me sépulture en le glise S. Jaquème; et parmy avoir me sépulture oudit lieu, je donne en avanchement de parfaire le cœr de ledite église xx florins d'or frans.

277. Maigne Després testa le 6 mars 1377. — Je laisse as Frères de S. Augustin mes vassiaux de keuvre pour faire faire deux grans candelers de keuvre pour servir en l'église dessusdite.

278. Jaquèmes Fouque, chanoine et écolâtre de Tournai, licencié en droit civil et canon, testa le 16 mars 1377. — Eslis me sépulture en le église de Tournay, dalès Jehan Fouque, jadis men frère. Item, vœil et ordonne que, au jour que on fera men obsèque en le église de Tournai, que il y ait j blancq drap lingne, lequel j'ay fait mettre à part en j coffre, et quatre draps d'or sur celui drap lingne, lequelx quatre draps d'or demeurècent à tous jours à le thésorie de

ledite église ; et aussi que je aye j travail (1) qui est de l'église, et que li luminaires y soit mis par le manière que il appartient. Item, je donne et laisse à œlx de leditte cappielle (de S. Sébastien) tous les aournemens sacerdotaulx et les vaissiaulx, le calisse d'argent doret et pluiseurs autres choses appartenans à aournement d'autel et pour dire messe, lequelx je ay pardevers my. Je donne et laisse à l'Université de Paris (une rente de 200 lb. Johannes), par si que le moitié soit convertie en despens que feront les messagiers de ladite Université à porter le rolle pardevers Nostre Saint Père le Pappe, où que il soit.

279. Jaquemars Godebiers testa le 5 mai 1378. — Si requier et prie amiablement à avoir sépulture pour my et pour me femme en l'église S. Jaquème devant les ymages de S. Jehan Baptiste et Evangéliste. — 19 mai 1378.

280. Jehans Ricouwars testa le 7 juillet 1378. — Je donne et laisse à l'œvre de ledite église (S. Quentin), pour et à l'advanchement du cloquier, x lb. tourn. — 10 juillet 1378.

281. Jakèmes Boinsvoisins, barbier, testa le 24 septembre 1378. — Donne je à men vallet le bachin que il porte, ij rasoires et unes chisoires. Item, à Jehan Bonvoisin, un bachin barbirech. — 27 septembre 1378.

282. Colart de Hornut, l'aîné, testa le 30 janvier 1878. — Vœl et ordonne que on mette une lame sour le pièce de terre où je seray entiérés à S. Brisce, à iij ymagènes. — 16 mars 1378.

283. Katherine dou Croquet, dite le Fauresse, testa le 16 mars 1378. — Je eslis me sépulture ens ou chi-

(1) Le *traveil* ou *travail* est l'appareil que l'on place autour des cercueils, destiné à porter les cierges.

mitière de Dieu et de S. Augustin, desoulx le lame de feu sire Jehan de Biernez, qui fu mes oncles. — 21 avril 1379.

284. Piéronne Fauquenielle testa le 25 avril 1379. — Jou eslis me sépulture en l'église S. Katherine à l'entrée du petit huis, à l'encontre dou benoitier. Item, je vœl que, le nuit prochain après le jour de men trespas, my exécuteur me facent vélier de ij boines preudefemmes, lesquellez diront cescune ij sautiers de Davit.

285. Maigne de Clermès, veuve de Jaquemon Thiebeghot, testa le 22 mai 1379. — Je donne à Jehenne Thiebeghotte tous les draps de siège où qu'ilz soient en l'ostel, et xxvj coussins qui sont armoyés des armes des Thiebegos. Item, je donne à l'œvre des casures de S. Brisse iiij frans. — 3 juillet 1379.

286. Jaquemars Fortins, dit le Lombars de Pistoie, époux de Catherine Fachon, testa le 16 octobre 1379. — Sy eslis me sépulture en l'église des Frères Meneurs, en le capielle des Centmars; et est me intencions que je soie ensevelis en habit de Frère Meneur. — 6 novembre 1379.

287. Estiévène de Malausnoit testa le 3 février 1380. — Vœil que tous li remanans de mes biens soit et demeurèce as bachins de l'église S. Brixe, c'est assavoir l'œvre, le luminaire et les poures; et ce qu'il en esquéra en le part de l'œvre soit mise en l'avancement des ij blancques cappes de Nostre Dame. — 6 février 1380.

288. Willaume li Flamens, détailleur de draps, testa le 17 juillet 1381. — Donne je à l'église S. Quentin en Tournay ij florins d'or frans, par condition que le palle, que je donnay à ladite église au trespas de me chière et amée compaigne, je puisse avoir

sur men corps toutes fois que nécessités sera pour faire le service de men corps et autrement se mestiers est. Item, vœl et ordonne que mesdis exécuteurs facent faire une lame à ij ymages, laquelle sera mise sur le sépulture de madite femme et de my, après men trespas.

289. Marie de Werchiniel testa le 28 août 1381. — Je vœl gésir as Fréres Meneurs, delès medame me mère. Et vœl que les béghines de le tierche ordène, celles dalès S. Katherine et celles devant les Bons-Enfans me portent as Frères Meneurs. Et ne vœl que un blanc drap à une croix vermeille; et ne vœl que ij candeilles et ij torses pui soient alumées dalès l'autel toute le messe. Item, je donne à Frère Jehan Gale, maistre de S. Anthone, mes coutiaux à virœlle d'argent. Item, je donne à S. Anthone j hanap de madre bordé d'argent et une nappe pour l'autel. Item, je vœl avoir une lame sur my, telle que my exécuteur volront; et aussi vœl je que on face une lame entaillé pour Piéron, men frère, et le fachon par manière que lidis Pieres soit armés bien et souffissaument ainsi qu'il appartient à lui; et soit menée à Castiel-l'Abeye en l'église, et mise sur sen corps. Item, je donne à demisielle Agniès, vesve de feu Jehan de Bury, une bourse ouvrée à l'eswille et les perles qui sont chi ens. Item, je donne à demisielle femme Jehan Gargate j petit coffret et une jézine de Nostre Dame (1). — 5 septembre 1381.

290. Jehans Compères testa le 1er septembre 1381. — Sy eslis me sépulture ou chimitière de l'église Nostre Dame en Tournay, contre l'image de Nostre Dame que mestre Willèmes Fruitiers fist faire. Item, donne je, pour la réfection et réparation des aourne-

(1) Une *jézine Notre-Dame* est sans doute une crêche.

mens de le paroche Nostre Dame, lx s. tourn. — 7 septembre 1381.

291. Katherine Braibande, femme de Jehan de Sotembien, orfèvre, testa le 9 septembre 1381. — Elle donne à le femme Jehan, sen frère, sen brun labart de drap, ainsi qu'il est, boutonnés de boutons esmailliés. — 5 octobre 1381.

292. Vincans As Vacques, dit li Piniers, grant clerc de l'église Notre Dame, testa le 15 septembre 1381. — Sy eslis me sépulture ou chimitère de l'enclostre de l'église Nostre Dame, comme les coustres (1) ou enfans des basses fourmes ont acoustumé de estre entiérés. Sy vœl et ordonne que les grans coustres des parosches portenchent men corps en le chimitère. Item, vœl et ordonne que my exécuteur accatéchent pour le parosche deux pièces de drap blancq camocas, c'est assavoir une casure et une cappe pour siervir as fiestes de Nostre Dame. Item, donne à Robiert des Saulx, frère de monseigneur le curet, un roumant de Monseigneur Jehan de Mandeville (2), escript en parchemin. Item, à demoiselle Aelis, sœr de monseigneur le curet, une ymagène de Nostre-Dame. — 24 septembre 1381.

293. Agnès dou Coulembier, femme de Huon Mouton, testa le 16 septembre 1381. — Eslis me sépulture en l'église de Dieu et monseigneur S. Brixe, en le piéce de tiere qui est assés près de l'autel medame S. Ausne. — 27 septembre 1381.

294. Miquielz de Buschi testa le 15 octobre 1381 — Vœl que my exécuteur facent, de mes biens, faire et taillier de piere une ymage de S. Miquiel, et le facent

(1) On donnait le nom de *coustres* aux marguilliers des églises.

(2) Jean de Mandeville, médecin anglais du 14e siècle, a laissé une relation de ses longs voyages en Asie et en Afrique. Il mourut à Liège le 17 novembre 1372.

dre bien et souffissaument, et assir ens ou mur en ise S. Jaque, deseure nos tombes, ès ou lieu où age de S. Martin est pointe. — 18 octobre 1381.

95. Jehans Foukiaulx testa le 19 octobre 1381. — onne pour refaire le vérière de l'église de S. Jehan ans et demy. — 11 décembre 1381.

96. Jehan Medin, dit Nève, mercier, époux de nne le Ploumière, testa le 17 novembre 1381. — lonne à l'église S. Nicaise vj florins frans, parmi que mes cors gise et soit entiérés en celi église licaise devant S. Voir (1), et que on lassece mettre ssir sur men corps une lame. Item, je donne à n Larmet me meilleur huppelande fourée de cas aiges. — 23 novembre 1381.

97. Pierre de Douay, fils de feu Estiévenon, testa 7 mai 1382. — Sy eslis me sépulture ou chimitière tre de l'église S. Quentin, derrière et joingnant le d'icelle église, dalès Maigne qui fu me sœr, et ierine se fille; et vœl que oudit lieu soit, des biens le my demorront, faite faire une lame à trois perages, de my et de mesdites sœr et niepche, le plus que on pora bonnement après men trespas. — in 1382.

98. Maigne Jourdaine testa le 6 juin 1382. — Je e à dame Maigne Armelet me bon coutiel à che de cristal et unes chinquantaine de patrenostres bre. — 5 juillet 1382.

99. Willemine de Fouvens, dite Crissembienne, le 29 juillet 1382. — Men coffre bendé d'argent el qu'il soit à l'église dou Béghinaige, à mettre des ues. — 14 août 1382.

00. Sandre de Haspre, veuve de Jehan Minghet,

(1) S. Véronique.

testa le 14 août 1382. — Vœl et ordonne que, quant trespassée seray, on prengne j linchieul tel que on vouldra, ouquel je soye ensevelie, et mache on deseure le linchieul une maise natte d'estrain; et soie ainsi portée en le bière de l'hospital, et mise desoulz le lame là mes barons gist en l'attre Nostre Dame, sans huisel, sans drap, chire et sans torses. Et vœl que, se je trespasse au matin, que on me porche au moustier et me fache on dire une messe et le service, présent le corps; et se je trespassoye après disner, que on attendesist à lendemain au matin de my mettre en terre. — 3 septembre 1382.

301. Ysabiel de Bacre testa le 24 mai 1383. — Donne jou à l'église S. Nicolay, en l'aide de faire un vaissiel pour aler accumenyer, xxx s. t. — 29 mai 1383.

302. Pierre li Rassenères, bourgeois de Tournay, testa le 18 décembre 1383. — Je esliz me sépulture et veul gésir d'emprès les ars de Nostre Dame là où me compaigne et espeuse gist et repose; et veul iestre mis en plat vaissiel, et sans torses estre porté à le fosse par iiij poures bourgois; et veul que, sur le vaissiel où mes cors sera mis quant on me portera à ledite fosse, soit mis un couvretoirs de me maison. — 10 février 1383.

303. Gente de le Damerie testa en février 1383. — Je donne à demisielle Jehane Trikarde une croisette d'argent où il y a de le Vraie Crois Nostre Seigneur. — 21 avril 1387.

304. Jehan Cornet, clerc du baillage, époux de Jeanne Chauwette, testa le 10 février 1383. — Sy eslis me sépulture ou clostre de l'église Nostre Dame de Tournay; et que il ait sur moy une lame à ij ymages pour my et pour ma compaigne et espeuse. — 10 septembre 1384.

305. Maigne Hocquette, veuve de Martin de Florench, testa le 17 février 1383. — Je donne à Hennequin Hocquet un hanap de madre à un escuchon d'argent. Item, à Hanequin Hocquet, le clerc, un hanap d'argent esmaillié. Item, à Maignon, fillle Willaume de Menin, unes Heures à ij fremaus d'argent, que je porte les dyemences au moustier.

306. Maigne Bogarde, fille de feu Grart, veuve de Miquiel Anthonne et femme de Jehan Dodet, testa le mardi de la Peneuse semaine 1383. — Je donne à l'ayde de le cotte Nostre Dame à S. Brixe, qui est derrière le quer, x s. tourn. — 17 juin 1384.

307. Jehan de Phalempin testa le 12 juillet 1384. — Je laisse et ordonne xx florins frans pour convertir en la réparation de la chapelle S. Jehan en l'église S. Quentin, tant pour lambrouissier (1) ycelle comme pour la poindre, si avant que ladite somme se poura estendre. — 19 septembre 1384.

308. Maigne Colemer, veuve de Jaquemon Thiebegot, testa le 5 septembre 1384. — Je eslis me sépulture ou chimitière Dieu et abbeye c'on dist de Castiel-l'Abbye, là ledit Jaquemon mes maris gist; et vœl que mydit exécuteur y facent faire une lame de ij personnages doudit feu Jaquemon, men marit, et de my. Item, et comme me demiselle me mère, dont Dieus ait le ame, me kierkast et ordenast que, cescun an à tous jours, je feisse que li ymage de Nostre Dame en le grande église de Tournay eust un warcollet (2), et aussi que ychils fust bués (3) et ordenés souffissaument que il appartient,

(1) Lambrisser.

(2) Le *warcolet* est un vêtement de linge se plaçant autour du cou, une sorte de collerette.

(3) *Bué*, lavé, a laissé sa trace dans notre patois. On appelle *buresse* une lessiveuse.

lequel chose je ay fait et acomplit deuwement à mon pooir jusques ad présent, je vœl et ordonne que mydit exécuteur, des plus apparans biens qui de my demorront, puissent acquerre et accater xx s. t. de rente pour ce faire et accomplir à tousjours. — 10 septembre 1384.

309. Katherine de Buillemont, veuve de Jacques Solaudemay, testa le 15 mars 1384. — Je donne à Lotart de Buillemont j hanap d'argent où il y a j esmal de S. Jaquème.

310. Maître Bernars li Espiciers, le père, testa le 22 avril 1385. — Je esliz me sépulture ou clostre de l'église catédral Nostre Dame de Tournay, joingnant et avœcq madite femme, desoulz une lame où les ymages de moy et de elle sont gravées, pardevant j tabliel, que je ay fait faire, là où la Sépulture Nostre Seigneur est pointe.

311. Pierre Villain, fils de feu Jaquemon, testa le 14 janvier 1385. -- Sy eslis me sépulture el cloistre de l'église Nostre Dame en Tournay ou en l'attre, au léz devers le Monchiel, là Caisins, mes fils, gist. Item, je donne à le parosce Nostre Dame xl s. tourn. en avanchement de parfaire les draps de autel que Vinchans li Piniers, grans clercs de ladite parosce, y donna. — 5 février 1385.

312. Marguerite de le Ruyelle testa le 4 mars 1385. — Je donne à Hennette, fille légitisme de Pierre de le Ruyelle, mon Saultier. Item, à Maignon de le Ruyelle me petit coffre et une petite ymage d'ivore. Item, je donne à Maignon Lespane mes Heures. — 8 mars 1385.

313. Jacques de Cordes, fils de feu Thomas, testa le 19 mars 1385. — Si eslis me sépulture en l'attre de l'église Nostre-Dame, au léz deviers le Bielfroit, là une lame que je ay fait faire est ad présent, liquelle lame sera hostée; et vœl que on y fache faire et remettre

une plus grande à iiij personnages, est à entendre de de men père, de me demiselle mère, de me femme et de my. Item, je donne à Agniès de Cordes, femme seigneur Piéron le Muisit, j aniel d'or ouquel il y a grigois (1) eslevés. — 3 avril 1385.

314. Katherine dou Bos, femme de Jehan dou Bos, mercier, testa le 25 juin 1386. — Je laisse à Sainte, femme Jaquemart Oudart, men Sautier. Item, à le fille Jehan Buridan, vj frans pour luy acater unes Heures. Item, je laisse à no sire le curé (de Notre Dame) j hanap d'argent à j ymage de S. François. — 6 juillet 1386.

315. Henri Prévos, bourgeois de Tournai, veuf de Catherine Vilaine et de Jeanne Le Louchière, testa le 15 juillet 1386. — Sy eslis me sépulture en le cappielle de le Trinité en l'église des Frères Mineurs en Tournay. Item, donne je à ycculx Frères Meneurs mes couvertures de cheval qui sont de tarses (2), pour parer leur grant autel; et si leur donne v piéches de draps de blanc veluyel, que mydit exécuteurs leur feront faire, et y feront mettre les offrois que je ay fait faire, qui sont armoyet de mes armes et de mes armes de mesdites deus femmes. Item, je donne à l'église S. Piat mes couvertures de cheval qui sont de drap, pour parer le grant autel d'icelle église, et les iiij draps de haulteliche que je ay acoustumé de prester pour parer ledite église S. Piat; et soient tous armoyés comme ceulx que donné ay as Frères Meneurs, par condition que on ne les puist vendre ne enwagier, mais demeurécent à ledite église pour parer ycelle en

(1) *Grigois* = grec. L'anneau était orné de têtes grecques en bosse.

(2) C'est une sorte de riche étoffe orientale. Du Cange définit *tarsicus :* panni pretiosioris species.

la maniére acoustumée. Item, je donne à ledite église S. Piat, que mydit éxécuteurs feront faire, v piéches de aournemens de vert veluyel.

316. Katherine le Flamenghe, fille de feu Guillaume, testa le 14 novembre 1386. — Je donne et laisse à l'église S. Jaques un calisse tout estouffé, au pris de douze frans, et aussi une bourse aux reliques. Item, je laisse à l'église S. Quentin une touaille de cinq aulnes pour servir au grant autel à l'acumenier. Item, je laisse à l'église du Béghinage deux candelers et une ymage de Nostre Dame pour mettre au grant autel. Item, je donne à sire Jaque Bourghois et Ysabiel se sœr un livre des Expositions de Evangilles (1).

317. Jehanne des Caufours, femme de Jehan Lardenois, testa le 8 février 1386. — Je donne à dame Marie, fille de feu Ernoult le Muisit, religieuse de l'abbeye des Prés dalès Tournay, mes patrenostres de gayet et mes taules d'ivoire.

318. Jehan Moriauls, le père, testa le 27 juin 1387. — Je donne à l'œvre de le glise S. Brisse xl frans adfin que li combles deseure S. Caterine de ledite église soit cellés de aissielles de Danemarce, ensy que li aultre doi comble; et ne soit li argens délivrés jusque ad ce que li œvre soit parfaitte, se on ne le délivre as ouvriers, as aissielles, as clous et au pointre qui poindra les roilles dou celet (2).

319. Aubiers Buridans, mercier, époux de Catherine du Bruyelle, testa le 1er octobre 1387. — Je eslis me sépulture en le chimentière S. Nycaise, dalès men père, dont Dieus ait l'ame; ouquel lieu je vœl

(1) Nicolas de Lyre, religieux franciscain, natif du diocèse d'Evreux, est l'auteur d'*Expositions des Evangiles*, connues sous le nom de *Grandes Postilles*.

(2) Ce sont les poutrelles des voûtes, qui étaient souvent apparantes.

voir une lame à iij personnages, c'est assavoir de ıen père, de me mère et de my; et deseure, un tabliel e tel ordenance que j'ay dit et quierquiet à mes xécuteurs. — 16 octobre 1387.

320. Jehan de Saint Omer, veuf d'Ysabiel Nécure, əsta le 15 septembre 1388. — Vœl jou et ordonne ue on face mettre sur noz tombes une lame boine et ielle à ij personnages, ensi que my exécuteurs sceuent que je le vœl et que je l'ay devisée, à ij escuchons e nos armes deseure nos ij chiefs. — 18 septembre 388.

321. Bernars de Raincourt, veuf d'Agnès de Briefəliet, testa le 8 janvier 1388. — Eslis me sépulture our mon corps estre enterrés en l'atre et chimentière e l'église Nostre Dame en Tournay, dalès me chière ; amée compaigne, Agniès de Briefveliet, nagaires ıa femme. Item, je vœl et ordonne que, après ce que : seray enterréz, on mette sur my et sur madite femme ne lame à ij ymages. — 18 janvier 1388.

322. Colars Nécure testa le 5 février 1388. — Je ɔnne pour Dieu et en aumosne et en avanchement de ıver le cœur de S. Jaques j milier de quarriaux de ıvement. Item, donne jou à Hanekin, fil Marie me .epce, j ghobelet fait de nois mouscades, bordé argent doret. Item, à Jehan des Loges, j hanap de .adre des milleurs, et une crois de bos à tout j 'ucefix, que je fis et tailliay, par condition que dite crois et crucefix je vœil que, après le déceps ıdit Jehan des Loges, il soit donnéz à l'église . Jaques. — 6 février 1388.

323. Marguerite de Rieux, veuve de Jehan Bietel, sta le 10 février 1388. — Ordonne et vœil avoir une me pour me tombe, qui soit faite et assise le jour ıe on fera mon service dou moys; et soient figuret

et entailliet iij personnages en ladite lame. Item, je donne en ayde de faire une ymage de S. Jehan Baptiste, pour assir et mettre en l'église S. Katerine en Tournay, viij frans. — 24 novembre 1389.

324. Ysabiel le Mairesse testa le 2 juin 1389. — Je donne à sire Jehan Gholet, prebtres, ij ghodés d'argent à fachon de Crisequin de Coulongne, et iij grans candelers de keuvre. Item, je vœl et ordonne que on renge (1) à mestre Jehan Malcauchiet un livre de médechine couviert de ij assielles sans quir, lequel j'ay du sein. Item, je donne à Jehan de Haudion, notaire, une kainne d'argent que je chainch, et vj louches d'argent à luppars (2). Item, à Franchois Dangele, une boiste d'argent à mettre espisses. — 3 juin 1389.

325. Jehan Colemer, prévôt de Tournai, époux de Catherine de Bruyelle, testa le 8 octobre 1389. — Esliz me sépulture là où je l'ay depiécha ordenée et devisée, derrière le cappielle de le parrosche Nostre Dame en Tournay, entre le piller et ladite cappielle, ouquel lieu ma lame est assise. Item, je ordonne estre mis sur le lame où je seray, le jour et lendemain que on fera mon obsèque, j noir drap à une croix blanche, sans hachement ne armoyerie; et y ait deux crois noires, l'une aux piéz l'autre au cavech (3), et sur chacune trois candeillez. Item, je donne et laisse pour Dieu et en aumosme à le parosse de Nostre Dame la somme de l frans d'or pour convertir et employer à faire quatre piécez d'aournemens d'autel, c'est assavoir casulle et deux tourniquez et une cappe tout de noir veluyel; et qu'il soient armoyéz des armes

(1) Qu'on rende.
(2) Ces louches étaient décorées de léopards.
(3) C'est-à-dire au *chevet* de la pierre funéraire.

de my et de ladite Catherine de Bruyelle, ma femme.

326. Jehans de le Warde, parmentier, testa le 23 août 1390. — Je donne à le vesve de feu Jaques Cornet me petit autel tout estoret, ensi qu'il est à présent, et j livre qui contient le Somme du Roy. — 31 août 1390.

327. Jehans de Bruyelle testa le 3 octobre 1390. — Je donne à l'œuvre de ladite église S. Katerine dix florins frans pour aydier ad faire le grant verrière dou pignon dalès le clocquier.

328. Pierre le Muisit, bourgeois de Tournai, testa le 25 mai 1391. — Si eslis me sépulture en l'église paroschial S. Jaques en Tournay, en le plache que je y ay ordonnée; et vœl qu'il y ait pour my une lame à iij ymages, c'est assavoir de my, de Agniès de Cordes ad présent ma femme et espeuse, et de feue Angniès Fouque me première femme. Item, je donne à Gosset le Muisit, men fil, un bachinet à kamail estoffé d'argent et armoyé de mes armes, tel et en telle manière que je le portoie, avœcq men meilleur haubregon d'achier appelé chambelin.

329. Jehan de Bruyelle, époux de Jehenne de le Rocque, testa le 17 janvier 1391. — Je donne à Ansel de Bruielle, men frère, pour souvenanche et amour, un aniel de fin or là où il y a un queston (1) là mes signes est emprientés. Item, je donne à Jaquemart Gaumont men coutiel où il a emprienté ou manche le Roy et le Royne, ainsi estoffé comme il est. Item, je donne à Haquinet, sen fil, unes petites tavelles d'ivore qui sont en mon escring. Item, à Katerine Buridan, fille de Katerine me fille, un coffre point tout blancq et le siérure toute dorée. Item, je donne à Haquinet Paret,

(1) *Queston* signifie ici le chaton de la bague.

fil Gossart, men nepveu, un Angnus Dey où il y a reliques dedens. — 17 février 1391.

330. Katerine le Kien testa le 27 avril 1392. — Vœl et ordonne que, si avant que le valeur de x s. t. se poront estendre, on face aucune mémore de painture, tel que bon samblera à mes exécuteurs, deseure et emprès le sépulture de mỹ et de mondit frère (en l'église des Frères Mineurs). Item, je donne à le fille de le vaive Le Comte une bourse cloquetée d'argent. — 8 mai 1392.

331. Catherine de Blandaing, veuve de Collart de Moùssin, testa le 7 septembre 1392. — Sy eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Quentin, desoubz le lame où gist ledit feu Nicolle de Moussin, men mary. Item, je donne une paire de linchuex de lin, de let et demy, pour gésir sus les malades qui venront gésir à S. Quentin. Item, je donne à Hanette Genoie une boursse d'ouvrage sarazinois. Item, à Maignot Genoie, se suer, une bourse ouvrée de broudure. — 3 octobre 1392.

332. Willamine de Pesq, veuve de Pierre d'Orque, testa le 23 octobre 1392. — Eslis me sépulture à estre ou porge de l'église S. Nicaise, d'encosté sire Nicolle de Pesq, men père, c'est assavoir desoubz le lame de Jehanne, me niepche.

333. Jeanne Wauquière, béguine, testa le 5 novembre 1393. — Je donne à Jeanne, fille de Catherine de Callenielle, me Sautier de David, et mes grandes taules d'ivoire. Item, à Mainette, se suer, mes boines Heures. Item, à me demisielle prévoste, me petit escring entailliet. Item, à demisielle Marie de Jollain, un pochon de quir boulie.

334. Jaque Mouton, veuve de Thomas de Jollaing, testa le 8 novembre 1393. — Je donne et laisse à

Jaquette dou Coulembier une boursse que j'ai ouvrée à l'eswille, mes Heures de toute jour, unes patrenostres d'ambre, demy dousaine de coussins de parge enseigniés de visages de lions, et j coffre de cuir boulit pointuret. Item, je donne à Margot, sœr à ledite Jacquette, demy douzaine de coussins dont les quatre sont enseigniés de rosettes. Item, je donne à Jaque Mouton, fille de feu sire Jaque Mouton, me niepce, mes moiennes Heures à kaynette d'argent. Item, as Augustins, j palle; et si ait v escuchons armoyéz, les moitiet des armes dudit feu Thomas, men mary, et l'autre moitiet armoié de mes armes.

335. Marguerite de Hellemmes, fille de feu Willaume et femme de Jehan Wettin, testa le 28 mars 1393. — Je donne à Jehenne, femme Jehan Wettin, men fil, me couronne d'or telle que elle est, et men dyamant là où je espousay. Item, je vœil et ordonne que le drap qui sera au jour de men obsèque soit gris blanc à une crois sus de brun gris. Item, vœil avoir au jour de mendit service viij candeilles, pesant cascune x lb., et lesquelles soient mises sur viij candelers de keuvre autour de me sépulture. — 1er septembre 1397.

336. Jacques Derquisies testa le 4 mai 1394. — Je donne à Jehenne Derquisies, me niepce, unes reliques de pluisures saintuaires, enquassés en or et en argent, que sir Jehun Crestien m'aporta de Jhérusalem. Item, à Bellotte du Fayt, fille Jacquemart du Fay, un livre nommé Les Sommes le Roy, qu'elle adprent ad présent. Item. à demisielle Catherine Carpenich, femme Lotard men frère, un livre des Sommes le Roy des visses et des vertus (1). — 29 mai 1396.

(1) La *Somme le Roi* ou *Somme des vices et des vertus* est un traité

337. Coppart des Prés testa la nuit de la Trinité 1394. — Je eslis me sépulture en le chimentière Nostre Dame en Tournay, devant le portal et devant l'image S. Jaques du portal en l'atre. — 8 août 1397.

338. Jacques li Miquiels, époux de Catherine d'Avesnes, testa le 19 juillet 1394. — Je donne à l'église S. Jaques x lb. qui seront mises et employés ou payement du cibolle que on a empriz à faire pour ledite église, c'est assavoir quant il sera parfait et assis sur l'autel. Item, vœl que my exécuteur me facent faire une lame à ij ymages, et maittre ens ou lieu et place de me sépulture. — 12 août 1394.

339. Jehans de Mauffait, veuf de Jeanne du Puch et époux de Marie le Muisit, testa le 29 décembre 1394. — Eslich me sépulture en le terre de l'enclostre de l'église Nostre Dame, d'encosté le sépulture de men père et mère; et vœl et ordonne que sur me sépulture soit mis j calliel figuré de trois ymages, liquels ne soit plus grans que il ne fust que à deux. Item, vœl et ordonne que il soit fais j tabliel de marbre bis, de quatre piés de hault et de iiij piés de let, ouquel soit figuré le ymage de Nostre Dame et v personnages tels que men père et le personnage de my, et d'autre costé soit le figure de me demisielle de mère, et en après le figure de feue demisielle Iehenne du Puch, jadis me espense, et le chinquisme personnage soit me chière et amée compaigne et espeuse, demisielle Marie le Muisie. Item, soit payet, donnet et délivret à l'ouvrage du Beffroy de Tournay c et v s. t. — 20 août 1395.

340. Catherine Bielle-Marie testa le 9 juillet 1395.

de morale chrétienne, écrit en 1279 par Frère Lorens, religieux dominicain, confesseur de Philippe-le-Hardi.

— Je donne à le lampe qui art devant le crucefit (de S. Catherine) une rasière de sepmailles (1) pour tourner et convertir en olle pour servir ladite lampe tant que li olles pora durer.

341. Pietre Dorés, mercier, testa le 11 juillet 1395. — Eslich me sépulture en l'atre et cimetière Nostre Dame, encosté me femme, et desous le pierre qui y est ordenée; et que je y soie entailliés et escrips comme il appartenra. Item, je donne à Catherine, me fille, une ymage de S. Nicollay, qui est en ma cambre. Item, je donne à Hannequin Doret, qui fu fil Piérard men fil, j ymage de Nostre Seigneur avecq le tabernacle, tout ensi qu'il est fais et ordonnés. — 12 juin 1398.

342. Jeanne de Bauchigny testa le jour des Onze mille Vierges 1395. — Vœl que Katherine de Haynnau ait j piers capperon boutenet de boutons d'argent esmailliés. — 19 décembre 1395.

343. Jehan de Hellemmes, fils de feu sir Willaume et veuf de Marie Castaigne, testa le 1er mars 1395. — Je preng et eslis ma sépulture en l'église S. Franchois en Tournay, emprès et soubs le lame que je y ai fait mettre pour moy et feue ma chière espeuse Marie Castaigne. — 5 juillet 1396.

344. Jehan Repus, coutelier, testa le 28 septembre 1396. — Je donne en ayde et avanchement de le retenue (2) des livres et aournements servans à l'autel de la parrosce Nostre Dame v s. t. — 12 octobre 1396.

345. Jehan le Paret, époux de Marie Cathine, testa le 31 octobre 1397. — Si eslis me sépulture en l'église de Dieu et de monseigneur S. Quentin, devant l'autel de la Gézine le glorieuse Vierge Marie, là où me lame est assise.

(1) Nous avons déjà rencontré précédemment une fondation analogue.
(2) Entretien.

346. Jehane de le Roque, veuve de Jehan de Bruyelle (voir n° 329), testa le 24 mars 1397. — Je donne à l'image de S. Catherine d'icelle église de S. Catherine men bon mantiel de sanghine fouré de groz vair, adfin que on le vieste à ledite ymage et y face ij escuchons ensi que en le vérière. Item, je donne à Jehan Buridan, fil de feu Aubert, une ymage d'argent de S. Crestofle. Item, à dame Jehane, fille de feu Jehan du Boz dit Thiebaut, nonnain de Marcquette, men petit hanap de madre sans claviel, et men livre d'orisons sur les couvertures duquel est l'image S. Catherine. Item, à Mariette, fille dudit feu Jehan du Boz, une petite boursse ouvrée à l'eswille, à boutons d'argent doréz. Item, à Mariette, fille de feu Colard du Boz, demy dousaine de coussins vers oiseléz (1). — 10 février 1398.

347. Jehans li Lons testa le 20 octobre 1398. — Eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jacques, entre l'uis du laignier (2) et le paroit des poures (3); et pour ce je donne xx lb. t. en non et pour faire le pingnon de piere et non ailleurs. — 23 octobre 1398.

348. Marguerite de Haudion, veuve de Nicolle Moulle, testa le 3 janvier 1398. — Sy eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Franchois en Tournay ens ou capitle de ledite église, desous le lame sire Jehan de Haudion, men père. Et vœl que on me fache, au jour de men obsèque, ou cœr de ledite église, ou lieu que on feroit une couque, on méce dou glui (4); et sur celui glui je vœl que on méche

(1) Ces coussins étaient décorés d'oiseaux.

(2) Le *laignier* était le bûcher. Ici il doit signifier le chauffoir des pauvres.

(3) Il y avait dans les églises, proche du portail, un mur auquel était appliqué un banc pour les pauvres.

(4) On répandra du *glui*, de la paille de seigle.

un habit desdis Frères, et le luminaire de men droit obsèque soit fais au los de mes exécuteurs, car je ne vœl nul orguel et nul benbant (1). — 1er septembre 1400.

349. Catherine de Maude, veuve de Phelippart Wiart, testa le 4 février 1398. — Eslis me sépulture en l'église des Frères Meneurs, devant l'autel du Sépucre, là mes pères et me demisielle me mère gisent. Je vœl et ordonne que mydit exécuteur facent mettre deseure me tombe une lame, et y ait iiij escus, ij des armes de men père et ij de me demisielle me mère; et soit ladite lame escripte, sans point de personnage. — 24 mai 1399.

350. Jehans de Raincourt, époux de Jeanne le Miquiel, testa le 6 juin 1399. — Eslich me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Brisse, audevant du Crucefit d'icelle, entre deux pillers. — 16 juin 1399.

351. Chrétien de Ghistelle, prêtre, testa le 3 août 1399. — Sy eslis me sépulture dedens le capitle du monastère des religieus Chartrous d'emprès Tournay ; et soye mis en plat luisiel humblement et dévotement, et revestis ainsi que à un prebtre appartient selon le commun usage. Item, je donne à l'église S. Brisse deux cappons et xij den. lon. de rente perpétuelle, pour et en avanchement de faire chascun an à perpétuité le grand chierge bénit que on met à Pasques enmy le cœr de l'église. Item, je donne à l'église S. Jehan des Causfours l'un de mes Messœlz.

352. Jehenne du Bos, femme de Vincent Pestiel, testa le 28 août 1399. — Item, je donne à Caterine, fille Lotard de Condet, mes Heures à fremaus d'argent. — 10 septembre 1399.

353. Catherine Lespessière, veuve de Jehan de

(1) *Beubant* signifie pompe, grand étalage.

Chiérench, testa le 4 septembre 1399. — Je eslis me sépulture ou clostre de l'église Nostre Dame en Tournay, desous le lame où feus maistre Bernard, men père, et me demisielle mère sont enterrés. — 23 septembre 1400.

354. Jacques Le Louchier, fils de feu seigneur Gossuin, testa le 4 septembre 1399. — Si eslis men sépulture en l'église de S. Franchois, en le cappelle seigneur Vincent Dare. — 1er septembre 1400.

355. Maigne Taupe testa le 30 octobre 1399. — Sy eslis me sépulture en le chimentière Nostre-Dame en Tournay ou clostre de l'église, desous le lame de me sire et de me demiselle (1); et pour celi plache à avoir, je donne à le fabrique de ledite église viij frans, et à le trésorie ij frans; et ou cas qu'ils ne vorroient que je eusse le plache dessusdite pour ledite somme, je rappielle le don et le maich au nient, et vœl gire en l'attre de le paroische Nostre-Dame. — 13 novembre 1400.

356. Jehan de Haudion testa le 9 novembre 1399. Sy eslis me sépulture en le chimentière Dieu et medame S. Margueritte, emprès le porte de l'attre qui est sur le rue As Pois. — 28 juillet 1400.

357. Watier Descarp testa le 14 février 1399. — Sy eslis le sépulture de men corps ou chimentière de l'église S. Jaque, avec Jehan Levois. Sy vœl que li lame qui est sur ledit Jehan en ledit chimentière soit rasée et de nouvel regravée à iij personnages, c'est assavoir un personnage dudit Jehan, un personnage de Catherine me femme en le moyenne (2), et un personnage de my en après. — 9 septembre 1400.

358. Jeanne Grardielle, veuve de Jehan Cailliel,

(1) Maigne Taupe voulut être inhumée sous la lame de ses père et mère. — On appelait *Demoiselle* la femme mariée non noble.

(2) C'est-à-dire *au milieu*.

testa le 21 mai 1400. — Je donne à Denisette, poure enffant que j'ay norie, mes Heures et j petit drap point d'ymages. — 28 mai 1400.

359. Jehan des Loges testa le 4 juillet 1400. — Je donne à Jaquemart Piétin une ymage de Nostre Dame, de buisset. — 7 novembre 1400.

360. Agnès Quoillotte, veuve de Jaquemon Villain, testa le 12 juillet 1400. — Vœl et requier avoir sépulture en l'attre de S. Catherine, desous le lame qui y est et fu mise pour ledit feu Jaque, men mary, et pour my.

361. Pierre Danetières, dit le Carlier, testa le 14 juillet 1400. — Je donne à Jehan, mon frère, mon arbalestre et tout chou qu'il y appertient. Item, je donne encore audit Jehan, mon frère, tout mon harnas de carpentrie. — 14 mars 1400 avant Pâques.

362. Absalon Oskin, clerc, notaire impérial de la cour spirituelle de Tournai, testa le 21 juillet 1400. — Je donne et laisse à Marie, fille de feu Jehan de Corbrieu dit le Fèvre, et à Hakinet, fille de my et de ledite Marie, tous mes biens.

363. Jehan de Bercus testa le 23 juillet 1400. — Je donne mon âme à Dieu et mon corps à gésir au couvent de S. Augustin, en l'abit de S. Augustin. — 26 juillet 1400.

364. Jaquemart de Haudion, drapier, fils de feu Jehan, testa le 27 juillet 1400. — Item, je donne à le fame Jehan de Haudion, men frère, une boistelette de madre à j piet d'argent, fait à samblance de soleil. — 1er août 1400.

365. Colart Croquevillain testa le 30 juillet 1400. — Je eslis me sépulture en l'église S. Catherine, et y vueil estre portéz par les confrères de S. Jacques entre deux nattes de panier, sans luisel; et n'y vueil avoir que deux torsses avec celles de le confrarie de S. Jac-

ques; et donne aux confrères qui me porteront en terre, pour boire ensamble, xl s. t. Item, je donne à l'église S. Catherine v piéches de veluyel, est assavoir une casure, deux tourniquiaux pour diaque et subdiaque, et deux cappes. Item, je prie et querque à mes enfans que eulx ne vendent point le maison où je demeure à présent, si ce n'est li uns à l'autre, car je vueil que elle voist à Diés (1) à me lingné. — 3 août 1400.

366. Pierre Ponthoise testa le 30 juillet 1400. — Je donne à l'image Nostre Dame en Sonlehart, pour réparer, vj lb. — 5 août 1400.

367. Péronne Sartielle testa le 31 juillet 1400. — Et eslis me sépulture en l'église S. Jaques en Tournay, ou lieu et plache et par desoubs le lame où le corps de me demiselle mère est enterrée. Item, je vueil que, le jour que on fera men obsèque, mesdis exécuteurs donnent pour Dieu et en aumosne as poures de ledite paroisce une rasière de bled en blanques miches, et soit donné à l'huis de le maison où je demorray lors. — 19 août 1400.

368. Pierre Crissembien testa le 2 août 1400. — Eslis me sépulture ou cœur de l'église S. Jaquème, dalès me femme se elle li plaist à gésir, et dalès le sépulture Jakème Centmars. — 24 septembre 1400.

369. Olivier le Maire dit d'Antoing, époux de Maigne, testa le 5 août 1400. — Je donne à Jehan Barat, men nepveut. une cotte de fier pue je raportay de Rosebiecque (2). — 14 août 1400.

370. Jehan de Havraincourt, veuf de Jeanne Galette et époux de Jeanne Canivette, testa le 9 août 1400. —

(1) C'est-à-dire *toujours*, jusqu'à Dieu, jusqu'à la fin du monde.
(2) La bataille de Roosebeck avait eu lieu en 1382.

Si eslis me sépulture ou chimentière et cuer du béghinage des Préz en Tournay avec Jehanne Galette, qui fu me femme. Item, je donne et quitte à l'église S. Jacques, en laditte ville de Tournay, soixante florins d'or frans que ycelle église me doit et que presté y avoie pour aidier à faire et lever le comble du cuer de ladite église.

371. Jehan Becquet, dit Villain, né de Puisse-oumont (?), clerc du baillage, testa le 12 août 1400. — Je donne men corps à mettre ou cloistre del église Nostre Dame de Tournai, as piés de le tombe où gist maistre Jehan Cornet, jadis men prédécesseur oudit office, se il plaist à messeigneurs de capitle; et pour ce estre fait, je leur laisse un gobelet d'argent à piet, qui me fu donné à mon premier mariage, se mendit corps est mis oudit lieu; et ou cas qu'il ne leur plaira que je y gise, je rappelle ledit don, et vuel estre mis en le chimentière Nostre Dame ou Monchiel devant l'image Nostre Dame. — 21 août 1400.

372. Nicolles de Hornut, prêtre, testa le 13 août 1400. — Sy eslich me sépulture as Catrous (1) dalès Tournay en le paroche S. Andrieu, en leur petit cloistre devant l'uis et à l'entrée du capitle. Item, vœl avoir sur me sépulture une lame en lequel soit entallié une ymage de prestre ; et autour d'icelle lame, en quarure, estre escript : *Orate pro me*, *fratres*, etc. Item, vœl que frères Jaques Ly Kiens, mes oncles, ait iiij livres de droit canon, c'est assavoir Décret, Décrétalles, Sisime (2) et Clémentines. — 18 août 1400.

373. Marguerite de Clermès, fille de feu Jehan, testa

(1) Au couvent des Chartreux du Mont-S.-André, à Chercq.

(2) C'est le Sixième livre des Décrétales, qu'on appelle plus communément *Sexte*.

le 15 août 1400. -- Soit accatée une lame à ij ymages pour my et pour ledit Willème, men frère. — 25 août 1400.

374. Gilles d'Erquisies testa le 16 août 1400. — Et eslis me sépulture en l'église monseigneur S. Jaques, desoubs me lame, avec me femme.

375. Pierre le Pot, bourgeois de Tournai, testa le 18 août 1400. — Je eslis me sépulture en l'église S. Jaque en Tournay. — Codicille du 27 août 1400. Item, donne je à Mahieu et Caron mes deux serourges (1), mes harnas de joustes pour le cheval, sielle, pissière et chanffrain (2).

376. Evrard Josson testa le 18 août 1400. — Je donne et laisse à l'église de le Magdelaine une ymage de S. Andrieu; item, à S. Marguerite, j tavelet de S. Sébastien entailliet et les ij tirans (3), liquelz n'est point parfais ; si prie à me femme qu'elle le fache faire et parfaire à mes despens. — 29 août 1400.

377. Marie le Pot, veuve de Jaquème Rutenghien, testa le 19 août 1400. — Je donne à Jehan Haneuse j drap point. — 1er septembre 1400.

378. Pierre de Hornut testa le 23 août 1400. — Ordonne jou que j'aye le piéche de terre devant S. Adrien en l'église de le Magdelaine, le plus priés que on pora. Item, donne jou à S. Jaquème men grand béricle et le petit quaret et tout le fretin que j'aray à celi jour, pour faire une relique à l'autel S. Jaquème, le plus noble que on le pora faire. Item, si je voy de vie à trespas, je donne l'église S. Pierre de Tournay une image de S. Jehan Evangéliste, de piet et demy

(1) Mes deux beaux-frères.

(2) La *pissière* et le *chanffrain* étaient les armures qui protégeaient le poitrail et la tête du cheval.

(3) Ce sont les archers qui martyrisaient S. Sébastien.

de lonc, à asir sur le table de S. Pierre d'encosté l'image Nostre Dame; et se donne j marc d'argent pour le refection de le crois. Item, donne jou encore j marc d'argent pour les reliques de S. Catherine. Item, donne jou une porte-pais dorée au feu d'orfavrie, à l'autel S. Matelin. Item, je ordonne à S. Jehan des Caufours que on prenge tant de mes biens que li tabernacles soit estofés et ymagené de le Magdelaine, qui doit sir sur le table. — 28 août 1400.

379. Mathieu Coussart, taintenier de weddes, fils de Mahieu, testa le 24 août 1400. — Je vœul que on donne à disner à xxx poures en ma maison, le jour que on fera men obsèque. Item, je donne à l'église de Russignies j noble de Bourgogne en avanchement de faire une cloque. Item, je donne à le confrarie de Nostre Dame, qui est en le parosche S. Jaque, en avanchement et pour aidier à parfaire le cappelle de ledite confrarie, xx s. — 29 août 1400.

380. Jehan La Clerc, peintre et sergent à verges, testa le 26 août 1400. — Eslis me sépulture en le chimentière de l'église S. Quintin. Item, vœl et ordonne que, apriès mon trespas, on me fache faire un tavelet de pierre de marbre ouquel soit entaillié l'image de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, ou pris et valeur de douse couronnes; et icellui mettre ou mur devant S. Nicolay en ledite église. — 15 septembre 1400.

381. Sire Rogier de Clermèz, fils de feu seigneur Rogier, testa le 27 août 1400. — Je ordonne et éslis me sépulture en le cappielle de le Magdelaine en le cappielle de ycelle Magdelaine en Tournay. Et vœl que mon corps soit mis en le propre fosse là où ledit feu sire Rogier, men père, gist. Et est me intension et volenté, et che je ordonne que mes obsèques soit fais le corps sur terre, se faire se puet boinement; et

que sur men corps soit mis uns draps gris à une blanque crois. Item, je donne pour Dieu et en aumosne à l'église de l'abbeye du Sauchoy, pour faire et ordonner habis servans à dire messe, (une certaine somme).

382. Jacques le Sesne, époux de Maigne Merle, testa le 27 août 1400. — Je eslis me sépulture ou viès attre de l'église S. Brixe à l'encontre de le cappelle des confrères de S. Croix. — 1er septembre 1400.

383. Pierre li Cœrs et Catherine de Bléharies, sa femme, testèrent conjointement le 29 août 1400. — Item, seront accaté xxj cappiaux de rose vermeilles, qui seront ordonné par le manière qu'il s'ensuit : premiers, en ara Nostre Dame de ledite cappielle (à S. Brice) j, S. Brixe j, le priestre qui dira le messe, les ij reviestis, le grant clerq et le petit clerq, le cloquement cuscun j. Item, volons et ordonnons que tous les xij frères bourgois voisent ensamble à l'église oudit obit, les cappiaux sur leurs chiefs. — 11 février 1406.

384. Maigne Losquegneulle, veuve de Piérart de Cordes, testa le 30 août 1400. — Eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques ens le glise, le plus priès que je poray de me père et de me mère. — 15 septembre 1400.

385. Jacques Pollès testa en août 1400. — Je eslis me sépulture ens el cloistre des Frères Mineurs là où gist men espeuse. Item, je vœl que my exécuteurs facent faire un tavelet mis ou mur pour Jehan de Waudripont et se femme, pour my et me femme et Haquinet, men fils; et ou cas que mydit exécuteurs ne le feroient faire, je donne au couvent des Frères Mineurs, pour le faire faire, et sont ly doy bonnier qui furent à Jehan de Waudripont. Item, vœl et

ordonne que il facent faire j petit marbre sur Haquinet, men fil. — 21 août 1400.

386. Jehan Collemer, fils de feu seigneur Jehan, testa en août 1400. — Premiers, il eslisi sa sépulture en l'église Nostre Dame en Tournai, joingnant son père. Et volt que sur son corps on lui feist faire et mettre une lame à deux personnages pour lui et pour se femme. — 1er septembre 1400.

387. Jehan Bourgois testa le 1er septembre 1400. — Eslis me sépulture en l'église S. Jaque entre deux pillerz devant le Crucefis. Item, je ordonne que le jour que on dira mes végilles et me messe, que on mache en l'église S. Jaques devant les images des xij appostles desoubs le Crucefit, en l'onneur de Dieu et des xij appostles, xiij candeilles de chire de un quartron.

388. Piérart Chingne testa le 2 septembre 1400. — Je donne à l'église S. Nicaise iij nappes, les milleures que j'aray au jour de men trespas, pour couvrir trois auteuls. Item, vj frans à l'église pour refaire le chibolle Nostre Dame. — 15 septembre 1400.

389. Jacques de Braibant, ymagier, veuf de Maigne du Tertre et époux de Jeanne Eskiequeline, testa le 3 septembre 1400. — Item, je donne à l'église S. Catherine une image de Nostre Dame faitte d'ivoirre, et tabernacle et huisseries faittes de taille, avecq l'entrepiet (1) à tout un crucefix audessus. Sy eslis me sépulture en l'église medame S. Catherine, en le cappielle S. Christoffe, desoubs une lame. Item, je requiers et prie aux confrères du S. Sacrement que eulx me vueillent porter en terre, et que j'aye les ij torsses de la confrarie et nient plus. — 15 septembre 1400.

390. Jeanne d'Ais testa le 4 septembre 1400. — Je

(1) L'*entrepiet* est le support.

donne à l'église S. Nicaise deux de mes meilleures nappes, l'une pour l'autel S. Nicaise et l'autre pour l'autel Nostre Dame. — 6 septembre 1400.

391. Miquiel de Flamengh, bourgeois, époux de Catherine de Ghilenghien et père de Maigne le Flamengh, femme de Quentin Gargate, testa le 5 septembre 1400. — Requier me sépulture ou cœr du béghinage en Tournay. — 16 septembre 1400.

392. Pierre de le Pierre, époux d'Isabelle de Leuse, testa le 6 septembre 1400. — Si ordonne me sépulture à S. Franchois, là me pièce de terre est, de quoy il y a une lame sus. — 22 septembre 1400.

393. Juliane de Malacq, dite de Baivière, veuve de Guillaume Mauleu, testa le 6 septembre 1400. — Je eslis men sépulture ou cloistre del église des Frères Mineurs en Tournay, desoubs le lame de feu maistre Bernard de Malacq, dit de Baivière, qui fu men père. — 9 septembre 1400.

394. Jehans de Launois testa le 6 septembre 1400. — Je vœl men corps estre mis en sépulture à l'église des Frères Meneurs, desous le lame que je y ai fait mettre pour me chière compaigne et espeuse et pour my.

395. Pierre Bernars testa le 6 septembre 1400. — Je eslis et prench me sépulture en l'église S. Quentin en Tournay; et que mes corps y soit portés par deux poures hommes, lesquelz je vœl que il soient revestus cascuns de une cotte telle qui plaira à mes exécuteurs; et soit portés mes corps en le chivière en quoy on porte les pourez de l'ospital Nostre Dame. Item, vœl et ordonue que, au jour que on portera mon corps en tierre, que li croix soit portée par le petit clercq de le paroce S. Quentin, lyquels soit viestus en souplich (1).

(1) *Souplich* ou surplis, vêtement porté par les clercs à l'église.

Et vœl que il n'y ai que une torsse telle que y plaira à mes exécuteurs, laquelle torsse soit portée devant le crois. — 28 octobre 1400.

396. Jakèmes de la Haye de Maude, fils de Henry, et époux de Péronne de Morcourt, testa le 6 septembre 1400. — Je eslis me sépulture ou chimentière Dieu et S. Brixe, au plus près que on pora bonnement de là où Piéronne de Morcourt, qui fu me femme, gist.

397. Jehan Lion, cordonnier en la rue As Rates, époux d'Ysabiel Juyel, testa le 7 septembre 1400. — Vœl et ordonne que, audevant de ma sépulture, ou muret (des Frères Mineurs) mesdits exécuteurs fachent faire et mettre j tabliel de piere où il y ait ymagènes ymaginées (1) de Dieu et de Nostre Dame, de moy et de ma femmes et de nos enfans. — 22 septembre 1400.

398. Sainte Potière, veuve de Jaquemon Oudaert, testa le 8 septembre 1400. — Je eslis me sépulture au chimentière Dieu et monseigneur S. Augustin en Tournay, en le église, devant le cappielle S. Catherine. Je vœl et ordonne que, quant je seray alée de vie à trespas, que les Frères dudit lieu de S. Augustin me porchent en tierre viestie et aournée de un de leurs habis. — 13 septembre 1400.

399. Marguerite Dare, béguine, testa le 8 septembre 1400. — Je eslis me sépulture à S. Franchois, en l'abit de l'ordène, my indigne que je suy. Je donne à me sire Jehan Crissenbien mes taules d'ivoire entailliés et une petite ymaginette d'argent surorée. — 20 septembre 1400.

400. Jehan Ardenois testa le 9 septembre 1400. — Si eslis le sépulture de men corps en l'église Dieu et

(1) Pour rendre exactement ces deux mots dans le langage moderne, il faudrait dire : portraits sculptés à la ressemblance.

S. Nicolay dou Bruille, en l'encloistre devant le croix là on va à pourcession, desoubz le grande pierre qui est entre le mur et le croix, et mettre une lame telle que plaira à mes exécuteurs, pour gire my, me femme et me fille. — 15 septembre 1400.

401. Thomas Le Clercq, coutelier, époux d'Agnès Le Merchier, testa le 10 septembre 1400. — Je requers et vœl avoir me sépulture ou chimentière de l'église parochial de Nostre Dame en Tournay. Item, pour l'augmentation des torses des couteliers, je donne x s. t. — 27 septembre 1400.

402. Mahieu de Kieurieu, époux d'Isabelle Cambière, testa le 10 septembre 1400. — Eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jaque. Item, donne à le refection de le cappelle de le confrarie xxij s. vj d.

403. Jaquemart Au Toupet testa le 10 septembre 1400. — Sy preng et eslis me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Pierre. Et pour che je donne à ladite église, à l'avanchement d'une croix, j hanap d'argent. Item, donne à Haquinet Au Toupet, fil Jehan, me grande hache et men boin bachinet à camail. Item, à Jehan Au Toupet, fil Jehan, me grande éspée à deux mains. — 11 septembre 1400.

404. Piéronne Maisnarde, veuve de Pierre le Conreur, testa le 10 septembre 1400. — Wœl que mes corps soit entiérés en le chimentière S. Catherine. Après je donne à l'église de S. Catherine une eskalle d'argent lequelle qu'il leur plaira à prendre des trois milleurs, par le consel de no curet. Item, à ladite église, un doublier (1) contenant vij alnes et demie. — 13 septembre 1400.

(1) Le *doublier* est une nappe ou une grande serviette.

405. Jeanne Moriel testa le 11 septembre 1400. — Item, preng et eslis me chimentière et sépulture en le chimentière de l'église et hospital Nostre Dame de Marvis. Item, je donne à l'église de S. Piere, en ayde de faire une crois, une escalle d'argent, iij louces d'argent et un aniel. — 16 septembre 1400.

406. Jehan de Latre, fils de Grart, testa le 12 septembre 1400. — Vœl yestre ensevelis au plus pour linchuel de chéens; item, vœl yestre mis en une natte: item, prie et requier que je soie entierrés par licensse à l'entrée de l'attre au lès viers le plache S. Brixe. — 29 octobre 1400.

407. Jacques de Lannoit testa le 13 septembre 1400. — Je donne à Jaquemin de Le Louvière une espée, une huvette, un jaque ouvré de hauteliche. — 16 septembre 1400.

408. Pierre Desplechin, époux de Marguerite Coppette, testa le 15 septembre 1400. — Je vueil, ordonne et eslis me place pour jésir en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques en Tournay avec me chière femme et espeuse, droit serrant l'autel Dieu et monseigneur S. Christofle. Et vueil avoir sur me couche le drap que me demisielle mère donna à l'église S. Jaques. Item, vueil que, ou cas que sambleroit bon à mes exécuteurs, on ordonnast une lame sur me tombe, à deux personnages de my et de me chière espeuse. — 18 septembre 1400.

409. Miquiel de Flines, dit Cappielle, époux de Maigne de Menin, dite le Louttre, testa le 16 septembre 1400. — Eslis me sépulture et vœl estre enterrés en l'abit de l'ordène de S. Franchois, ou cuer de l'église des Frères Meneurs de ladite ville de Tournay, c'est assavoir dérière le grant autel, d'entre ledit grand autel et l'autel où on dist les messes de Requiem. Et

vœl que mesdis exécuteurs y fachent mettre une lame à trois personnages, c'est assavoir de my, de me femme et de Jakème, men fil, s'il y vœlt gésir. Et avœcq vœl et ordonne estre faicte et assise, aux despens de mesdis biens, une ymage entaillié de S. Miquiel, audevant dudit autel; et qu'il y ait deux tabliaux de bos ou de piere esquelx je, madite femme et nos enffans soient pourtrais, c'est assavoir my et mes fils à l'un lès, et ma femme et ses filles à l'autre lès. Item, comme ordonné soit que audevant de l'image du cruchefi de ladite église de S. Piat ait j bacin pendant, où il est acoustumé de avoir une candeille de chire qui se renouvelle par certaines fois en l'an selon l'ordenance sur ce faite, je vœl et ordonne que mesdits exécuteurs fachent faire et mettre encore deux aultres bachins devant ledit cruchefi avœcq celli qui y est, et yceulx asséir sur une verghe de fier. Item, vœl et ordonne eu oultre que mesdis hoirs soient tenu de mettre ou faire mettre, depuis mon trespas, devant le crucefis et ij ymages extans en l'arche d'entre le Pont-à-l'Arcq trois candeilles de chire, cescune d'un quartron le piéche, par les v nuis Nostre Dame. — 22 octobre 1400.

410. Ernoul Bacon, dit Noël, testa le 16 septembre 1400. — Sy eslis me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaque. Item, je donne, en avancement de le cappelle Nostre Dame qui est à S. Jaque, xx lb. t. — 20 octobre 1400.

411. Mathieu de Ghistielle testa le 16 septembre 1400. — Je donne à l'église S. Nicaise xx s. pour faire une torsse pour Dieu convoier par la paroisce. — 2 octobre 1400.

412. Piérart du Bos, fils de Simon, et mari de Jeanne de l'Escaut, fille de Sohier et de Catherine Tabarde, testa le 17 septembre 1400. — Item, je donne

à Jehan Fortin le arbalestre qui est en le moyenne des miens trois, et le chuygnœlle (1). Item, je donne à Haquinet de Hornut, fil Colart, men espée estoffée l'argent.

413. Jehan Godefroit, fruitier, testa le 17 septembre 1400. — Je donne, en ayde de refaire les torsses des ruitiers, xx s. t. — 29 septembre 1400.

414. Colars Platoul testa le 18 septembre 1400. — Eslis me sépulture au chimentière Dieu et medame . Marguerite. Je vœl laissier à ledite église S. Mar- uerite xij lb. t. par condition telle que li gliseur, qui our le temps seront, seront tenut à tousiours mais, ous les ans, le jour de Pasques que on acumenie les oines gens de le parosce, de faire pourveir ij los de in pour donner et distribuer as boines gens acume- ians à celi jour. — 22 septembre 1400.

415. Pierre Tuepain, dit le Petit, époux de Jeanne e Piéronne, testa le 18 septembre 1400. — Je eslis e sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur Quintin, dedens l'église, dalès le siège où me femme et en ledite église. — 17 février 1400.

416. Ansiel de Bruyelle, veuf de Juliane et de aigne, et mari de Jehanne Le Roynne, testa le septembre 1400. — Item, vœl et ordonne, quant on ra les végilles et le messe, que il y ait ij candeilles à couke, et que il y ait aussy à me tavelet devant Dieu le benoiste Vierge Marie une candeille de demy lb., devant S. Jaquème, qui est en me tavelet, une can- ille de demy lb., et aussy une candeille de demy lb. vant S. Mort, qui est en me tavelet devant me tombe. 25 septembre 1400.

417. Marie Huquedieu testa le 20 septembre 1400.

) Le *chuygnœlle* est l'appareil qui servait à bander l'arbalête.



— Mon corps requier à estre mis en sépulture en l'attre del église S. Catherine, en le partie qui est sur le grant rue. — 13 avril 1401.

418. Jaquèmez Tuscap, époux de Jeanne Bretielle, testa le 23 septembre 1400. — Sy eslis me sépulture au chimentière Dieu et monseigneur S. Jaque; et vœl estre enseveli en une natte, et ne vœl avoir que deux torsses. — 4 octobre 1400.

419. Catherine de Flines, dite Cappielle, fille de Michel et femme de Jacques de Corbinangles, testa le 24 septembre 1400. — Je eslich me sépulture ou chimentière Dieu et medame S. Margrite en Tournay. Je donne à le demisielle de Rume une Sept Psalmes en roumant (1), à ij cloans d'argent. — 21 octobre 1400.

420. Piérars Doremus testa le 25 septembre 1400. — Jou donne à le confrarie S. Croix (à S. Brice) me part d'une pais d'argent qui fu wangnié à S. Jaquème (2), pour siervir as messes de le confrarie. — 7 octobre 1400.

421. Jehan Julianne, dit Julyen, brasseur, testa le 27 septembre 1400. — Je donne et laisse aux anchyens bourgois pour moy porter aux Frères Mineurs ensevelir, xx s. t. — 14 octobre 1400.

422. Rogier Potier, prêtre, testa le 28 septembre 1400. — Eslis me sépulture as Augustins ou portal devant le piller du grant huis, desoubz une pierre que je y ay fait mettre. — 21 avril 1401.

423. Jacques de Péronne, fils de feu Sohier, testa en septembre 1400. — Mon corps je rench, par la grace de Dieu, à le tierre pour yestre mis et entierrés

(1) Traduction en français des Psaumes de la pénitence.

(2) Cette paix avait été gagnée dans un des concours du *Puy* de la paroisse S. Jacques.

dedens l'église de S. Brixe à l'entrée du cœr, joingnant l'autel S. Brixe, avœcq mondit père, avœcq Maigne de Leuse me femme et avœcq Angniès me fille, qui déjà trop tost y sunt. — 27 octobre 1400.

424. Jehan de Hanin, époux de Jehenne de Bauwegnies, testa le 1er octobre 1400. — Eslich me sépulture en l'atre Nostre Dame, au plus priès que on pora de le cappielle viers le Monchiel. — 17 septembre 1401.

425. Roland Griffons testa le 2 octobre 1400. — Sy eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jaque. Je donne à l'œvre de l'église S. Jaque dix sols tournois. Item, à le candeille des nonchieurs de Nostre Dame, cent sols tourn. — 4 octobre. 1400.

426. Ernoul Tuscap, fils d'Ernoul et époux de Jeanne de Grantmont, testa le 3 octobre 1400. — Et eslis me sépulture en l'attre Dieu et monseigneur S. Jacques en Tournay, au piet de le lame de feu Ernoul, men père. Et premiers, je donne à l'œvre de ladite église S. Jaque, pour employer en la réparation d'icelle, xx frans. Item, je donne au messagier qui a porté le fiertre Nostre Dame de Haulx, et au messagier qui a porté les relicques monseigneur S. Jehan d'oultre mer, à chacun d'iceulx xx s. t. — 13 octobre 1400.

427. Biétris Baffoise, veuve de Jaquemart le Wagneur, testa le 5 octobre 1400. — Si eslis me sépulture en l'église monseigneur S. Jehan, devant l'autel de monseigneur S. Jehan. Je donne le moittiet d'une ronde toille pour faire les gonfanons à S. Jehan. — 7 octobre 1400.

428. Ysabiel dou Puch, fille de Jehan et veuve de noble homme sire Willaume de Rengies, chevalier, testa le 5 octobre 1400. — Je eslis me sépulture en le cappielle S. Ghillain à S. Brixe, dalès men boin père, où nous avons no lame. Item, encore donne jou al

hœvre del église de S. Brixe vj piéches de draps vairs armoyés, pour parer l'église au Sacrement, au jour monseigneur S. Brixe, à le Ducasse (1) de S. Brixe et as aultres sollempnités, quant il appertenra. Item, à le demiselle de Lafoy, femme Thumas, ij hanaps de madre, et est li uns li plus grans fors un (2), et li aultre a ou fons une ymage de Nostre Dame. — 23 octobre 1400.

429. Catherine Malette, fille de Piérart et femme de Pierre Ongherielt, testa le 9 octobre 1400. — Je donne à ledite paroische Nostre Dame une torse de chire pour alumer à toutes les messes en ledite paroische quant on lévera Nostre Seigneur Jhésu Crist. — 14 octobre 1400.

430. Catherine de Bruyelle, femme de Piérart Quenneson, vairier, testa le 13 octobre 1400. — Si eslis me sépulture ou chimentière de l'attre de l'église Nostre Dame en Tournay, devant le ymage Nostre Dame qui siet sur le Monchiel. Item, je donne pour servir et mettre sur l'autel de ladite paroische Nostre Dame une nappe nyellée (3) de iiij aunes de loing. — 19 octobre 1400.

431. Chrétyen Pyl testa le 13 octobre 1400. — Vœl et ordonne que my exécuteurs fachent faire une lame à ij personnages pour men père et me demisielle mère. — 22 décembre 1400.

432. Jehenne Crissenbienne, veuve de Guy Lespicier, testa le 14 octobre 1400. — Je eslis me sépulture en le cimentière monseigneur S. François en Tournay. Item, je donne à dame Jehanne, me nience,

(1) Fête de la Dédicace de S. Brice.

(2) Il n'existait dans la maison mortuaire qu'un seul hanap plus grand que les deux légués.

(3) C'est une nappe damassée.

nne en l'abbie de Marquettes, une ymage de Nostre ıme dorée. — 26 octobre 1400.

433. Gillars Moriel, dit Coutellier, testa le 14 octo- ͻ 1400. — Je donne à Jehan Bertran une daghe dont waine (1) est estoffée d'argent, et une hache, et j cro- epoye (2); à Jehan le Duffle, une daghe à manche de ıdre, estoffée d'argent. — 19 octobre 1400.

434. Jehan de Crespelaines, fils de feu Rogier, testa 15 octobre 1400. — Item, vuelt et ordonne que une ne soit faitte à ij ymages (à S. Jaques). — 27 octo- ͻ 1400.

435. Ernoul de Hiere, époux d'Agnès de Tusies, ta le 16 octobre 1400. — Item, je vœl et ordonne ɘ ens ou lieu c'on metteroit j pale sur my, à mi rter en tierre, je vœl que on y mèce une pièce de s drap de xviij blans l'aune ou environ; et le ros- a on tout ossi tost que on venra à l'entrée des Frères neurs, et le donra on pour Dieu. — 18 octobre 1400.

136. Guillaume de Grantméz, fils de Guillaume, ta le 17 octobre 1400. — Si eslis me sépulture tant ır my comme pour me femme et espeuse, en l'église Frères Meneurs en Tournay, emprès le lame Guil- ıe de Grantméz, men père et me demisielle mère.

137. Jehan Lohiniel testa le 18 octobre 1400. — Je ıne à Hennequin, le fil Mathieu le Maire, une cotte fier et le huvette et les brachelés, les wans de fier ıne hache.

138. Sainte Gahide, dite de Moussin, veuve de rart Bernart, testa le 20 octobre 1400. — Je eslis preng me sépulture en l'église de monseigneur Quintin devant son autel, avœcq men bon compagnon

) La gaîne.

) Le *croquepoye* était une arme offensive, un bâton armé d'un croc.

Pierre Bernars qui fu mes maris; et vœl que my exécuteurs nous facent faire mettre une lame à deux ymaiges sur nos tombes. Item, je donne à Piérart de Blandaing, me oncle, j romant contenant pluiseurs livres, couvert de vermel cuir à deux cloans d'argent. Item, je vœl et ordonne que quant on portera men corps en tiere, que il n'y ait que une torsse telle qui plaira à mes exécuteurs. — Codicille du 25 octobre 1400: Item, je vœl et ordonne que Valentine et Catron, mes deux filles, aicent sys coussins qui sont ouvrés de hautelice à hommes sauvages, lesquelz don Jehan Bernars, leur oncles, que Dieu pardoinst, leur donna quant il s'en ala à Rome. — 28 octobre 1400.

439. Jehan Coppés, dit le Mousne, époux d'Agnès Coppette, testa le 20 octobre 1400. — Je eslich me sépulture à S. Nicaise, ens le Lopidane (1). Item, je vœl que on preng j drap à ledite paroche, le plus simple que on puet, pour mettre sur me sépulture. — 6 novembre 1400.

440. Jacques de Corbinangles, bourgeois de Tournai, veuf de Catherine de Flines (voir n° 419), testa le 27 octobre 1400. — Je eslis me sépulture ou cimentière et église medame S. Marguerite ou plus près de me femme que faire se pora. Je donne et laisse à ladite église vj^{xx} couronnes d'or du roy nostre sire, par condicion telle que, tantost apriès mon décès, li gliseur de celle paroche seront tenu de faire un autel au piller plus prochain de me sépulture, aorné souffissaument de nappes et gourdines, avœcq une table d'autel de platte pointure à kief en lequelle il ara à

(1) On appelait *Lopidane* une portion du cimetière de la paroisse S. Nicaise. Cette portion, d'après divers textes que j'ai rencontrés, semble avoir servi à la sépulture des pauvres; et souvent j'ai constaté que, par humilité, plusieurs personnes s'y firent inhumer.

l'un des lès monseigneur S. Jaques, ou mylieu Nostre Dame, et à l'autre lès S. Barbe. — 3 novembre 1400.

441. Catherine de Ghilenghien, femme de Jehan de Bourgon, testa en octobre 1400. — Eslis me sépulture en l'église S. Pierre en Tournay, audevant du cruchefit d'icelle église, aux piés de le sépulture me père. — 25 octobre 1400.

442. Huars de Rély, fils de feu Pierre, testa le 5 novembre 1400. — Je eslys me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Saulveur à Lille, en le cappielle Nostre Dame fondée en ycelli église. Item, je vœl estre mis en j plat luisiel. Item, je vœl et ordonne qu'il y ait, ardant durant ledit service, deux estaveux l'un au cief et l'autre aux piés, de deux livres de chire les deux. Item, je vœl et ordonne que my exécuteurs facent, tantost apriès men déciêz, mettre deseure my où je giray en le masière (1), ou cas que je ne l'aroie fait faire devant men trespas, j marbriel ens ouquel je vœl que il y ait entaillié une ymage de Nostre Dame et une ymage de S. Jehan Baptiste, lesquelz me représenteront à la S. Trenité, laquelle y sera ossi entaillié. — 13 décembre 1400.

443. Jehan du Quesnoit testa le 6 novembre 1400. — Je donne à le cappelle de le confrarie Nostre Dame de S. Jaques me maison séant en le rue Caquedane. Item, vueil et ordonne que on fache faire le verrière de deseure l'huis de ladite cappelle, de mes plus apparans biens, ce entendu que je aye un cailliel (2), de vj piés de longh et de iiij piés de let, sans avoir aucune ymage. — 12 novembre 1400.

444. Daniel Masenghe, époux de Marguerite Den-

(1) *Masière* = muraille.

(2) On donnait ce nom à une pierre sépulcrale.

tières, testa le 7 novembre 1400. — Je donne à Hannette, fille de Piérart Garchon, iiij ausnes de toille pour queurequiés (1) apiellée toilette, et une bourse fette à l'eswille. — 20 novembre 1400.

445. Amoury Tacquelin testa le 1er décembre 1400. — Je donne à Maigne de Wasières un cappron sanghin boutenet de boutons esmailliés; item, à ledite Maigne, un tavlet où est le Dieu de Lukes. — 6 décembre 1400.

446. Collars Bourgois testa le 24 février 1400. — Eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques; et vueil gésir en le cappielle des confrères de Nostre Dame de S. Jaque, et leur laisse xij couronnes de France ou cas que je girois en ledite cappielle; et donne à celli cappielle le vérière qui sera deseure l'autel; et vueil que mi exécuteur le fachent faire de mes biens. Je donne à Jaquemart et Jérome, enffans de sire Mahieu le Maire, mes armeures servant aux justes (2), telles que je les ay. — 26 octobre 1402.

447. Jacques Piaudeviel testa en février 1400. — Item, je donne à Piérart Hachart une boine espée estoffée de j marcq d'argent u plus. Item, je donne à sire Ernoul de Waudripont men livre de Boése, de Consolation, escript en parchemin. Item, je donne à mestre Jehan Dauffay me milleur livre de le Rose, en parquemin. Item, je donne à Jehan de Laffoy men livre du Pèlerin (3). Item, je donne à Grart de Leuse les Sommes le Roy en pappier. — 20 septembre 1405.

(1) *Queurequiés* ou *quevrequiés* veut dire couvre-chef.

(2) C'est-à-dire une armure de tournois.

(3) Ce titre n'est pas fort explicite. Pourtant j'incline à penser qu'il s'agit ici du *Jeu du Pèlerin*, dont l'auteur ne m'est pas connu, qui servit de prologue à une œuvre d'Adam de la Halle, exécutée à Arras peu après la mort de ce poète.

XV[e] SIÈCLE.

448. Nicoles de Seclin, fils de feu seigneur Nicolon époux de Jeanne Fastré, testa le 23 août 1401. — eslis me sépulture ou capitre des Frères Mineurs, le place où mes père et mère gisent, pardevant la nenbrance de l'image de Nostre Dame que j'ay fait ttre et assir ou mur qui dessoivre (1) le refroittoir et it cappitre.
449. Colart de Hornut, fils de feu Colart et époux Marguerite Davesnes, testa le 2 octobre 1401. — vœl et ordonne me sépulture ou chimentière S. Brixe; vœl yestre mis en le Lopidane; et vœl yestre envoés en nuesve toille, et couviers d'une natte; et vœl tre portés en le fosse sur une assielle; et ne vœl ir sur men corps autre couvreture que d'une natte lieu de palle. — 19 janvier 1401.
450. Isabiel Juiel, veuve de Jehan Lion, testa le novembre 1401. — Eslis me sépulture ens el clois- des Frères Myneurs, au plus priès de feu Jehan n. Item, je ordonne que il soit donné audit lieu des res Mineurs, pour servir à l'autel à l'élévation du pus Domini, une torsse pesant x livres. — écembre 1401.
51. Jeanne Parente, veuve de Jehan de Piéronne s de Jacques de Lespierre, testa le 22 décembre

Dessoivre = sépare. L'image de la Vierge étant contre le mur ant le réfectoire du cloître.



1401. — Eslis me sépulture ou cloistre Nostre Dame d'encosté mon dessusdit mary et Hennequin, men fil.

452. Henry dou Moliniel testa le 15 mars 1401. — Je eslis me sépulture à gésir en le cappielle monseigneur S. Ghillain devant l'autel, en l'église S. Brixe.

453. Maître Bauduin de le Carnoye, époux de Maigne Pathine testa le 15 avril 1402. — Sy eslich me sépulture en l'église et pourpris des Chartreux lèz Tournay, en le cappielle où gist sire Crestiens de Ghistelles, ouquel lieu je vœl estre portés comme frères en une natte, et le plus simplement que faire se poura; et qu'il n'y ait que deux torsses sans plus. — 26 avril 1402.

454. Colart Fiévet et Maigne du Puch, sa femme, testèrent conjointement le 7 juin 1402. — Sy eslisons nos sépultures en l'église des Frères Meneurs dedens le clostre d'icelle, et y estre mis et enterrés en l'abit d'iceux religieux; et voullons estre portés en terre par lesdits religieux.

455. Willème Crocquevillain testa le 14 août 1402. — Si eslich me sépulture en le chimentière Dieu et medame S. Catherine ens ou cœr d'icelle église, là me lame est assise pour my et pour me compaigne que j'ay ad présent. — 5 mai 1403.

456. Maigne Auffarde, veuve de Jehan Bonniel, testa le 17 août 1402. — A cellui qui jeuera des orgheues (1), xij d. — 18 octobre 1402.

457. Rasse Pollès testa le 22 octobre 1402. — Je donne à Jehan Semez men coutiel à tout une manche de yvore entaillé de monseigneur S. Jaque. — 14 mars 1402.

458. Colart Davesnes testa le 6 décembre 1402. —

(1) C'est la plus ancienne désignation d'organiste que j'ai rencontrée à Tournai.

Eslis me sépulture en l'église S. Jaque en Tournay, c'est assavoir en le cappielle qui est encommenchié d'encosté du cuer, au lès viers le ville, que je encommenchay à faire édefyer, droit devant l'autel qui y sera mis. Item, vœl et ordonne que, parmy l'aide des pieres qui sont tailliés pour faire le vosure de le cappelle dessusdite, ycelle vossure soit faite et acomplie de mes biens. Item, vœl aussi que les iij verrières, c'est assavoir le grande et les ij petites, estans en ycelle capelle soient samblablement faites à mes frais, de blanc voirre, parmy une ymage de S. Nicolay, le représentation de my à j des lès, et mon hachement et escu à l'autre lès. Item, vœl que une lame soit faite à double liste (1) de letton, et le demourant gravé en pierre. Item, vœl que j calisse aveucq le platine et le louche soit fais, du pois de ij mars, et doret, lequelle sera ordonné en le cappielle dont chi desous sera faite mencion. Item, vœl que ij nachielles d'argent pour servir as enchenssiers soient faites et données à ledite église S. Jaque, cascune d'un marcq le pièche. Je vœl et ordonne que une capelle soit fondée en l'église S. Jaque dedens le lieu et capelle que Jaques Davesnes et my avons fait édifier, joignant du cuer d'icelle église, et lequelle capelle sera fondée en l'onneur de Dieu et de le benoite Vierge Marie et de monseigneur S. Nicolay, à trois messes chacune sepmaine perpétuelment. Item, je vœl que, de mes biens, soient fais et accatés v pièces d'abis et aournemens d'église à le discrétion de mes testamenteurs, pour servir à le capelle dont dessus est faite mencion, c'est assavoir casulle, tunique et damatique et ij cappes estoffées d'argent, avœcq aubes, amis, estolles et fanons. — 12 décembre 1402.

(1) *Liste* = bande, bordure.

459. Jaquemart de le Motte, dit le Loutre, testa le 13 décembre 1402. — Item, je donne à le confrarie de Nostre Dame de ledite église S. Jaque, à l'avancement de li œvre de le cappielle desdis confrères, quattre frans. — 20 décembre 1402.

460. Maigne dou Postich, veuve de Jehan Martin, testa le 26 février 1402. — Eslis et ordonne me sépulture en l'église paroischial de S. Nicolai ou Bruille, desoubz le lame où me demisielle mère gist. — 16 mars 1402.

461. Mahieu du Mortier, veuf de Maigne de Blandaing et époux de Catherine Bourgoise, testa le 28 mars 1402. — Je eslis me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Franchois en Tournay avœc Maigne de Blandaing, me première femme, dont Dieux ait l'ame, en le cappielle de mes anchisseurs (1). Item, je vœl avoir j drap simple et ij torses, quant on me portera en terre, pour l'onneur de le crois. — 30 mai 1404.

462. Estévène de Bailly, époux de Jehanne Ghalette, et père de Catherine femme de Ghillebiert de Rasse, testa le 12 mai 1403. — Si eslis me sépulture ens ou cœr de l'église monsigneur S. Aughustin en Tournay, empriès feue Jehenne Ghalette qui fu ma femme et espeuse, desoubz le lame que je y ay fait faire. Et vœl estre ensevelis en l'abit des Frères de S. Aughustin. Item, vœil et ordonne que il n'y ait à mes végilles et messe que une coucque de gluy, et ou lieu du palle une cappe desdis Frères. Item, vœil et ordonne que, ledit jour que on fera mon service, il n'y ait à me couque que deux candeilles de chire, cescune pesant deux livres, et soient mises l'une à mes piés et l'autre à men quief. — 19 mai 1403.

(1) *Anchisseurs* = ancêtres.

463. Marguerite Hocquette, veuve de Jehan Gargatte, testa le 2 juin 1403. — Sy eslis me sépulture ou chimentière des Frères Meneurs ou lieu qui est ordonné pour my avœcq mondit mary. Item, ay donné aux suers Béghines demorans siérant (1) le moustier S. Catherine, men Sautier qui est moult biaux, par condition que elles ne aultres ne le puissent vendre ne enwagier. Item, donne audit Jaques de Hellemmes, men nepveut, iiij pièces de carpitres armoyés des armes de Gargattes, que je ay accoustumet à prester à S. Nicaise, S. Caterine, S. Marguerite et S. Aimé à Nostre Dame. Si vœl et ordonne que lidis Jacques soit tenus de prester lesdis dras as dites églises, comme je ay fait depiéchà. Item, je donne à demisielle Marie Wettine v pièces de dras de haulte liche. — 14 mai 1404.

464. Catherine Popine, béguine, veuve de Pierre Vigreux, testa le 24 août 1403. — Sy donne à l'œuvre de ledite église du Béghinage xl s. t. Item, au luminaire dudit lieu v lb. de chire pour en faire v candelles pour servir l'une devant le crucefis, l'autre devant l'image Nostre Dame, le tierche devant S. Elizabeth, le quarte devant S. Anne et le quinte devant S. Catherine. — 6 septembre 1403.

465. Jeanne Blarielle, femme de Jehan Laufane, cordonnier, testa le 8 décembre 1403. — Je eslich et ordonne me sépulture à l'église S. Nicaise, à l'encontre du piler siéré Nostre Dame en leditte église. Et vœl que, parmy tant que je soie entiéré en ledite église, parmy le don dessusdit et le résidue qui demora quant ledite maison sera vendue, je vœl que on en acache j hanap ou deux d'argent à piet, liquelz hanaps servi-

(1) *Siérant* signifie contre. Ce béguinage de S. Catherine s'appelait *Béguinage des Hauts Degrés*.

ront à donner à boire à ceux qui receveront leurs sacremens as ataux (1) par le manière que on l'a acoustumé à faire; et demoront lesdis hanaps à l'église comme le propre cose d'icelle église. — 12 décembre 1403.

466. Jacques Crocquevillain, fils de feu Jehan et époux de Maigne de Blandaing, testa le 14 décembre 1403. — Sy eslis me sépulture en le glise medame S. Catherine, en le cappielle monseigneur S. Christoffle, là où j'ay fait asir une lame. Item, je vœl et ordonne que on me fache faire un blancq drap à une vermeille crois, et que on le fache tantost pour mettre, audit jour de mon trespas, sur le coucque. Item, je donne as Augustins, pour le pièche de tierre là Maigne de Blandaing, me femme, gist, vj lb. t. — 22 décembre 1403.

467. Jehan Gossoul testa le 23 janvier 1403. — Item, je donne à vij dormans (2) de l'église Nostre Dame une couronne pour faire j souper sur le buffet en le manière acoustumée. — 1er février 1403.

468. Jehenne Le Clerq, veuve de Jehan Doremus, testa le 19 février 1403. — Je eslis me sépulture en le cappielle monseigneur S. Ghillain en l'église S. Brixe, avœcq et empriès ledit Doremus, mon mary. — 27 février 1403.

469. Ysabiaux dou Puch, veuve de Pierre le Petit-Maistre, testa le 5 avril 1404. — Je eslis me sépulture en le chimentière apiellée Lopidane, à S. Nicaise. Item, je donne à ladite église de S. Nicaise une torse de chire de xx s. t. pour servir as messes de ladite église, et portera on celui torse alumée, en l'honneur

(1) On appelait *ataux* les grandes fêtes, comme Pâques, Noël, etc.

(2) Les *Sept Dormans* étaient des employés de l'église chargés de sa surveillance spécialement contre l'incendie.

Dieu, devant le crois à mon corps porter en ledit
mentière. — 14 mai 1404.

170. Jeanne de le Croix, béguine, testa le 23 avril
)4. — Sy eslis me sépulture en le chimentière Dieu
nedame S. Elizabeth du Béghinage. Item, donne je
dite église du Béghinage, pour Dieu servir, ij aubes
j amis.

71. Jacques de Houtaing, veuf d'Agnès Moulle,
a le 15 mai 1404. — Je eslis me sépulture ou
stre de l'église Nostre Dame de Tournay, en le
he que je acquis et accatay quant feue demisielle
niéz Moulle, ma chière compaigne et espeuse, fu
de vie à trespas, en laquelle plache ycelle fu enter-
et à dessus une lame à nos deux représentations
pourtraites. — 13 septembre 1404.

72. Maigne de S. Ghillain, veuve de Jehan dou
dit le Mousnier, testa le 5 juillet 1404. — Eslis
sépulture ou nouviel attre S. Brixe, dalès le sépul-
dudit feu Jehan dou Pret, mon mary; et vœl et
nne que je soy ensevelie et portée en terre humble-
t et sans beubant (1) aucun, c'est assavoir entre
nattes, sans luisel et sans drap. Item, je vœl que
nnage soit fais ainsi qu'il est acoustumés de faire
noyennes gens. — 24 septembre 1404.

3. Maigne de le Hove, veuve de Jehan de le
son et femme de Jaquemart de Thuns, testa le
ptembre 1404. — Item, je donne et laisse, pour
er l'image de la benoite Vierge Marie estans en
pielle qui par feu Colart de Gand fu ordonnée en
église S. Pierre, xx s. t. — 23 juillet 1406.

4. Jehenne de Zomerghem dite du Loquin, testa
décembre 1404. — Item, à no églize du Béghi-

(1) *Beubant* est synonyme de pompe, apparat.



nage, je donne j hanap de madre à piet pour donner à boire à solempnitéz; item, en le trésorie de no églize, une touelle; item, à le demisielle de Grantméz, une ymage de cruchefix qui est en me cambre.

475. Gilles de Ghistielle testa le 23 janvier 1404. — Je eslis ma sépulture en l'attre et chimentière Dieu et monseigneur S. Brixe, dont je sui paroischyen, au plus priès que on porra de le place où ma feue chière compengne et espeuse est gisans et fu entérée. Item, je donne à dame Catherine de Hollaing, prieuse de l'abbeye de Fontenélez emprès Valenchiennes, une de mes escales d'argent. — 25 avril 1405 après Pâques.

476. Collart Joutain, dit Plumet, vairier, époux de Maigne Lambierde, testa le 13 février 1404. — Je eslis me sépulture en l'église des Frères Mineurs en Tournay, desoubs le lame du grant sire (1) de Maigne Lambierde, me femme et espeuse. — 1er juillet 1405.

477. Jehan le Dieule, époux de Marguerite dou Torgoir, testa le 18 février 1404. — Eslich me sépulture en l'église Dieu et chimentière de monseigneur S. Nicolai en Tournai, où me première femme et my enffant gisent. Item, vœl et ordonne que on maiche, au jour de mon obsèque, devant l'image de Nostre Dame de S. Nicolai iij candelles de chire ardans, de iij livres et demie le pièce. Item, je donne une candelle pareillement à mettre devant l'image de S. Nicolai, et d'autel grandeur (2). Item, je donne une candelle de iiij lb. à mettre devant l'image de Nostre Dame à S. Jenois où je sui néz, là où me père et me mère gisent.

478. Sandrart de le Val, époux de Catherine de S. Genois, testa le 20 mars 1404. — Item, vœl estre

(1) Le grand-père.
(2) De même grandeur.

térés en abit de l'ordène des Frères Meneurs. Item, ›il et ordonne que sour men corps soit mise une lame leux personnages. — 16 août 1405.

479. Agnès Bastienne, béguine, testa le 29 juillet 05. — Item, donne je à le demisielle de le Crois, ghine, unes patenostres d'ambre et une croisette .rgent. Item, donne je à l'autel Nostre Dame de urnay, pour servir à l'élévation du corps Nostre igneur Jhésu Crist, une torsse de xxx s tourn.

480. Caron Cathine, fils de feu Willaume, testa le octobre 1405. — Item, je donne un livre de Marcq Romme (1) à Mahieu d'Estraielles; item, le livre de ›rlin (2) pour Enghérant, mon varlet. — 14 octobre)5.

481. Souffye dou Puch, femme de Jehan Renart dit S. Denis, orbateur. — Je eslis me sépulture en ;lise S. Nicaise en Tournay devant l'autel medame Caterine, lequel mondit marit a fait faire. Item, je ›ne, en l'ayde de parfaire monseigneur S. Nicaise ınt en ladite église, me milleure pierse hupplande rée de poupres. — 23 novembre 1405.

182. Jacques Castaingne, fils de feu sire Jehan, testa 30 novembre 1405. — Je eslis me sépulture en le osce S. Quentin en Tournay, en le cappelle des ›taignes où mesdits père et mère gisent, en le sépul- e où gist Jehan Castaigne, jadis men frère. Item, l et ordonne que my exécuteur, tantost après mon ›pas, facent faire une lame à deux ymagènes pour

) Je ne sais quel est l'auteur de ce roman. M. Gaston Paris *(La ·ature française au moyen âge)* le classe parmi les *romans à ›s*, comme suite aux *Sept Sages de Rome*.

) Le livre de Merlin est de Robert de Boron, poète franc-comtois .IIIe siècle.

mettre sur les sépultures de my et de mondit frère. — 11 décembre 1409.

483. Catherine Perchevaude testa le 4 février 1405 — Je eslis me sépulture en l'église et chimentière Dieu et monseigneur S. Jehan d'Outremer, dict as Croisiés, assez près de l'église S. Jehan as Causfours. — 13 février 1405.

484. Jehan Blondiel et Ysabiel de Hostelz testèrent le 3 mai 1406. — Sy eslisons no sépultures apriès no trespas en le glise et abbeye Dieu et monseigneur S. Martin en Tournay, à gésir l'un dalès l'autre en une pièce de terre ou clostre d'ycelle abbeye.

485. Jeanne du Ponchiel testa le 9 juillet 1406. — Item, je donne à l'œuvre de le fabrique de le perrosche S. Piere en Tournay deux gobelés d'argent à le fin qu'il soient mis et convertis en le fachon de deux reliques. — 21 juillet 1406.

486. Jehan de Brouxielle et Maigne le Mie testèrent le 25 août 1406. — Sy eslisons no sépultures ou chimentière de l'église Dieu et no dame S. Margheritte, devant S. Mort et S. Fiacre.

487. Jehanne des Caufours, veuve de Jehan Ardenois et femme de Jehan du Ponchiel, testa le 27 septembre 1406. — Sy vœil que mon corps soit mis, posés et ensevelis ou chimentière de S. Nicolai, devant le crois du nouvel attre avœcq feu Jehan Ardenois, jadis mon marit et espeux.

488. Jeanne Esquiequeline, veuve de Jacques de Braibant et femme de noble homme Jehan d'Estainquierque, dit Villain, écuyer, testa le 9 décembre 1406. — Eslis me sépulture en l'église S. Caterine, en le cappielle S. Cristoffle, desoubs le lame que je y ay fait faire et mettre. — 12 janvier 1406.

489. Jacques de Hellemmes, fils de feu Willaume,

ꞩta le 26 janvier 1406. — Sy eslis ma sépulture en glise des Frères Mineurs, dalèz Honnestaise, qui fu ı femme et espeuze; et vœl que on y mette une lame, pris de x frans, et y soit les mémores de letton (1) de ɍ et de me femme autour de le lame. — 3 février 06.

490. Catherine Buche, veuve de Jehan du Buscq et Rogier de Blandaing, testa le 10 février 1406. — eslis me sépulture ou chimentière Dieu et mongneur S. Augustin, desoubz le lame où gist ledit feu han du Buscq, qui fu mon premier mary. Item, vueil ordonne que, le jour que on fera mon obsèque et que seray entérée, soit donné et distribué pour Dieu et aumosne, à l'huis del hostel où je seray terminée vie r trespas, aux poures Dieu prenans aumosnes par ꞩengnes, à chacun un blancq pain de denier. — mai 1407.

491. Jacques Maykin, clerc, époux de Gilles de ecquegnies, testa le 20 février 1406. — Je donne au ıinaire de le cappielle S. Vinchant, où li notaire de court de Tournai sont acoustumés de oyr messe, s. t. — 21 mars 1406 avant Pâques.

192. Jacques Pétillons, prêtre, chapelain de Notreme, testa le 23 février 1407. — Si eslis me sépule en l'enclostre de me mère l'église de Tournai ou ilon du prayel (2). Item, à l'église des Chartrous près Tournai, je donne une casure de piers came- (3), estole et phanon, et aube estoffée d'icelli drap (4). n, à mesire Jehan Wastinois, grant vicaire, un

) Par *mémores de letton*, il faut entendre l'inscription funéraire ꞩe sur une bande de laiton incrustée autour de la lame.

) Au milieu du cimetière de Notre-Dame.

) Le *camelot* était une sorte d'étoffe commune.

) *Icelli drap* = du même camelot.



coffret de baleine estoffet de laitton, à mettre encre et pennes (1).

493. Jehan Parens, époux de Jeanne Poulette, testa le 27 avril 1408. — Item, je vœl et ordonne que toutes les armeures que chi après s'ensuivent, au jour de mon trespas soient à Haquinet d'Escamaing : premiers, men bachinet à camail; item, le meilleur cotte de fier, si pluiseurs en y avoit; item, une paire de bracheletz; item, mes wanteléz; item, les harnas de gambes, tel que il sont; item, me meilleur espée; item, me meilleur hache; item, le cotte d'armes qui fu sen père. — 16 mai 1408.

494. Jehan le Maistre, dit de Bruges, époux de Jehenne de le Ruyelle, testa le 29 avril 1408. — Eslis me sépulture en le chimentière Dieu et de Nostre Dame de Tournay, desoubs une lame losenghié à quatre cors (2) de quatre escus armoyés de roses. — 30 avril 1408.

495. Marie Warisonne, veuve de Gérart de Mortagne, dit d'Espierres, testa le 4 mai 1408. — Sy eslis et ordonne me sépulture et enterrement en l'église et abbeye de monseigneur S. Martin en laditte ville de Tournai, dalèz mondit mary, en la pièce de terre que ycelui mondit marit et je acatasmes emprès le capielle S. Benoit. Item, vœil que sur mon corps, à my porter en terre, et sur le couce de mon obsèque soit mis et posés j drap de brunette (3), et que sur ycelui ait faite, en l'honneur de mondit Seigneur, une blanque crois.

496. Henry le Carlier, fils de feu Jaquemon, testa le 6 mai 1408. — Je eslis me sépulture en l'église

(1) Coffret de baleine contenant encrier et plumes.

(2) *A quatre cors* = aux quatre angles.

(3) *Drap de brunette* = étoffe de couleur brune, à l'usage des riches. (Hécart).

Nostre Dame en Tournay, emprèz le cappelle de le paroisse, joingnant le corps de deffunct Jehan le Carlier, qui fu men fil. Et vœl et ordonne que, le plus tost que on pora boinement après mondit trespas, mydit exécuteur fachent faire et mettre sour le corps de my et mendit feu fil une lame de pierre à trois personnages, les deux de homme et le tierch de femme, pour desoubz gézir Marie Gargatte, me chière compaigne et espeuze. — 20 mai 1408.

497. Marguerite Cambe, dit de Brayne, testa le 17 mai 1408. — Item, je donne à Jehenne, femme de Baudart de Carnières, un Angnus Dei encassé en argent, avœcq une boursse à boutons de perles et une petite relique. Item, à Jehenne de Camphaing dit Vas, j lit et le couvretoir à la fleur de lis. — 26 mai 1408.

498. Jehan Dauchi, l'aîné, testa le 2 juin 1408. — Sy eslis me sépulture en le chimentière de Nostre Dame, contre le cappielle qui est dehors l'église, assés près d'icelle cappielle, là me femme, que Dieux absoille, et my xiiij enffant trespasset, que je heubch de medite femme, gisent. — 13 juin 1408.

499. Guérard de Quienghien, fils de Guillaume et époux de Marie Ricouwarde, testa le 21 septembre 1408. — Item, est vérités que une pièche de pret contenant un bonnier ou environ d'iretage, appiellé le *pret as lampes*, tenu du seigneur d'Aisne, gissant en le perroisce de Hérines sur l'Escaut, est chargié et doit payer l'olle d'une lampe en l'église de Pesch, qui siert pour alumer et ardoir devant l'image de Nostre Dame en ladite église. — 10 octobre 1408.

500. Jacques Taintenier, bourgeois, époux de Jeanne Blancharde, testa le 1er octobre 1408. — Je eslis me sépulture en le cappielle de le confrarie Nostre Dame

estant en l'église S. Jaques en ladite ville de Tournay, desoubz le lame que jou y ay fait mettre et ordonner. Item, et comme depiéchà je ay heu en dévotion de, en le révérence de Dieu et de monseigneur S. Nicolai, aidier à faire et édefier une maison appellée Hospital dudit saint, dont sont confrères pluiseurs boins marchans de leditte ville de Tournai, et dont on fait le solempnité par cescun an en l'église S. Piat en icelle ville et par cescune sepmaine y sont célébrées deux messes aux despens desdits confrères, je, recordans de madite dévotion et volenté, non vœllans de ce siècle dévyer sans en ce avoir aucunement pourveu et encommenchié madite dévotion, et adfin que je puisse estre nommé premier fondeur de ledite dévotion, et que pluiseur aultre marchant, confrère de ledite confrarie, qui par le présent ont bien de quoy et pooir de aidier à paracomplir ledite dévotion, et aussi aront pluiseur aultre confrère qui au temps advenir se poront rendre confrère de icelle confrarie se puissent par me commenchement esmouvoir à l'exsaltation de ledite confrarie et à augmenter les dévotions qui, à la révérence de Dieu et dudit S. Nicolay, doivent estre exauchiéz, donne à ladite confrarie de S. Nicollai une maison, héritage et tous les édifices appendans et appertenans ad ce, que je ay en le rue S. Martin, parmy ce que je vœl et est me intencion que, depuis mon trespas en avant à tousiours, ledite maison soit tenue et repputée en hospital appellé de S. Nicolai. Et vœl et ordonne que, tantost après mondit trespas, audevant de le maison par my chi dessus donnée, soit fait et assis une ymage de pierre de S. Nicolai.

501. Catherine Lemonne, veuve de Piérart Aubiert, entailleur d'images, testa le 31 octobre 1408. — Item, je vœl que, le jour que on fera mon obsèque, il soit

mis et alumé en ledite paroisce Nostre Dame trois candeilles de chire, l'une devant Nostre Dame, le seconde devant S. Nicollay, et le tierche devant S. Catherine. — 17 décembre 1408.

502. Catherine de Brieveliet, béguine, testa le 27 février 1408. — Item, vœl que, quant on fera le service pour l'ame de mi, que il y ait iij estaveux de une livre le pièce et non plus, ij au chief et l'autre as piés, et des coppons che qu'il en apertenra audit serviche. Item, je donne à le demiselle des Croisettes, femme Jehan de Gant, une nois mouscade à j piet d'argent et j tabliel doret. Item, à le femme Olivier de Wannehaing men ymage tout aussi qu'elle est. Item, à Jehan de Crespin une couronne qui est en me cambre, là où le chief Sains Jehans est figurés.

503. Onnestaise le Carlière testa en mars 1408. — Je donne à l'église S. Jehan, là u j'ay eslit me sépulture, me Saultier à tous les fremaux d'argent.

504. Jaquemart Adam, mercier, testa le 23 mars 1408. — Je eslis me sépulture ou chimentière Dieu en le paroische Nostre Dame, en l'attre au lès enviers le Marquiet des poullés, dalèz me preude femme qui fu Catherine, me chière et amée espeuse. Item, je vœl et ordonne que my exécuteur fachent mettre et ordener sur me chimentière j cailliel appiellé lame, ouquel cailliel je vœl que il y ait ouvré sur yceli deux représentations de deux persenages, l'une pour my et l'autre pour ladite Caterine, me femme.

505. Ernoul de le Neufvecourt testa le 17 mai 1409. — Je donne à Gillart, men frère, une paire de couteaux estoffés d'argent, et une kainette d'argent. — 1er juillet 1409.

506. Jacques de le Pierre, drapier, testa le 30 mai 1409. — Item, vœl et ordonne que on fache faire par-

dessus me lame j tabliel et une ymagène de S. Jaque. — 8 janvier 1413.

507. Maigne Domeries, fille de Jean et veuve de Mahieu d'Estrayelles, testa le 25 juillet 1409. — Vœl que il soit accaté de mes deniers, inconthinent que on commenchera à dire lesdites messes, une torsse de dix livres de chire de pesant ou environ, laquelle je vœl estre alumée à l'élévation du *Corpus Domini* de chacune desdites messes desdits trentel et annuel.

508. Jehan de Veson, prêtre, chapelain de S. Anne en l'église S. Brice, testa en septembre 1409. — Jou eslis me sépulture comme vrais chrestiens en l'église monseigneur S. Brixe, entre l'autel de le capelle medame S. Angne et le mur de ledite église et capelle au lèz de le maison de le cure. Item, vœl estre portéz à l'église par mesdits compaignons les capelains et merchenaires qui desservent les capéleries de S. Brixe. Item, donne jou à l'église S. Brixe j coffre de mer (1) lequel se ferme à ij loqués avœcq le siérure, pour mettre en le trésorie de ledite église. Item, donne jou à ledite église S. Brixe j aighier d'argent, que li aucun apellent ghodune, ouquel on a usage de mettre godéz ; et poise lidis aighiers vj mars et une onche ou environ, et est pour donner à laver au grant autel as solempnitéz à le grande messe. Item, donne jou à ledite église S. Brixe viij mars d'argent pour faire ragrangier et augmenter le plat d'argent, lequel donna jadis Willème de Clermès ; et vœl que les armes doudit Willaume soient remises ou plat nouviel, soit li viés escuchons que ad présent est ou plat qu'il donna, ou uns plus

(1) *Coffre de mer*. Ne serait-ce pas un coffre de bois fait par un charpentier (*mairenier*, *merenier*), par opposition à ceux faits par les menuisiers et ébénistes ?

grans escuchons esmailliéz de ses armes, selon ce que boin semblera. Item, ou cas que en men vivant je n'aroie fait faire j joyel d'argent pour mettre et translater le relique medame S. Angne, je donne à ledite église S. Brixe vj mars d'argent pour faire j joyel d'argent biel et honnorable pour mettre et translater le relique medame S. Angne, liquelle n'est mye ad présent se honnorablement que je volroye. Et vœl que li joyaux d'argent où ledite relique sera mise et translatée ne poise nient mains de vj mars d'argent, sans le cristal; et pour faire ledit joyel, et pour le cristal, et pour dorer chou que il apartenra à dorer, avœcq les vj mars d'argent je donne à ledite église xxv couronnes. Item, donne jou à ledite église S. Brixe xx mars d'argent pour faire ij candelers d'argent. Item, donne jou à le paroice Nostre Dame en Tournai j temproir d'argent, liquelz fu fais à Paris, et poise environ de marc et demy, et est ensengniéz del ensengne de Paris; et le donne pour servir et donner à laver as solempnitéz au signeur qui dira le grande messe. Item, donne jou à l'église S. Piere j autre temproir d'argent pour servir à donner à laver au grant autel, liquelz temproirs fu aussi fais à Paris. Item, donne jou à l'église S. Piat j temproir d'argent pour servir au grant autel pour donner à laver. Item, donne jou à l'église S. Jaquème j temproir d'argent, lequel est de fachon entortelliéz (1). Item, donne jou à l'église S. Quintin j temproir d'argent pour servir au grant autel as jours solempnels; et est lidis temproirs ensengniéz de l'ensengne maistre Jaque Le Neit. [Même don à chacune des autres paroisses de la ville.] Item, donne jou as Frères Meneurs j livre

(1) *Entortelléz* = enveloppés en tortillant. Le temproir était orné de rinceaux héliçoïdaux.

appelé Sentence et j autre livre appelé Tarentainse (1) et est j docteur sur le premier et second livre de Sentences. — 23 septembre 1409.

509. Maigne Belledame, veuve du Théry Platoul, testa le 25 septembre 1409. — Si eslis me sépulture dedens l'église de le Magdelaine, desoubz le lame que Théry Platoul, men mary, et my avons de temps passé acquis, et desoubz laquelle ledit Théry gist. Item, je donne audit Colart Bosquet, men compère, j hanap de madre à piet d'argent, ouquel hanap il a j angèle qui donne à boire. — 11 septembre 1411.

510. Catherine Belledame, veuve de Jehan le Caudrelier et femme de Jehan Jolit, teinturier, testa le 23 octobre 1409. — Et vœl avoir une torsse tant seulement à my porter en terre, pesant si qu'elle soit honnorable et souffissant, et qu'elle demeuréche à le confrarie Nostre Dame pour servir as messes d'icelle. — 13 novembre 1409.

511. Robert de Grandmés, fils de feu Gilles et époux de Jeanne Villaine, testa le 7 novembre 1409. — Item, je donne à l'église et paroische de Flines-lès-Mortaigne, pour et en advanchement de une casure, xl s. t. Item, vœuil et ordonne que il y ait, dedens ycelle église des Frères Meneurs, j tavelet de marbre mis ou mur à l'encontre de me sépulture où soient tailliet, eslevet et mis l'image de Nostre Dame ou mylieu, my à j lès et madite espeuse à l'autre lès. — 6 janvier 1409.

512. Jacques de Lannoit, fils de feu Jehan, veuf d'Agnès Coppine et époux d'Agnès de Piéronne, testa le 29 janvier 1409. — Si eslis me sépulture en l'église

(1) Le *Livre des Sentences* est de Pierre Lombard : quant à son commentateur, je n'ai pas de renseignements sur lui.

Frères Meneurs en Tournay, desoubz le lame de ınct seigneur Jacques de Lannoit, mon grant oncle, abit del ordène desdits Frères Meneurs.

13. Jacques Davesnes mourut avant le 9 février). — Item, je donne et laisse à l'église S. Jaques omme de xl lb. t. pour et en l'avanchement d'unes dines faire au grant autel d'icelle église, par si que lez gourdines soient armoyés des armes de my et adite femme.

14. Jehan Ghobert, prêtre, grand vicaire de Notre ıe; testa le 20 février 1409. — Item, je donne à ce de le fabrique de l'église Nostre Dame me meil- aumuche de vicaire. — 27 février 1409.

15. Angniès Tuscap, femme de Jacques de Ware- , testa le 14 avril 1410. — Sy eslis me sépulture 'église Dieu et monseigneur S. Jaques, dont je suis iscienne, en l'attre d'icelle église, emprès men père aques, men frère; sur laquelle place je vœl et nne estre, par l'ordonnanche de mes exécuteurs, et assise une lame gravée à trois personnages, est voir de mondit mary, dudit feu Jaquemar, men , et de my. — 13 octobre 1410.

16. Angniès le Muisie, veuve de Colart Diemenche le Lombart, testa le 10 juin 1410. — Si eslis me lture ou clostre del église Nostre Dame de Tour- , desoubs le lame où mondit mary gist. Item, je ne à damp Jehan le Muisit, mon nepveu, monne à Martin, une bazelaire (1) à manche d'ivoire, estoffée gent doré, dont le wainne est couverte de veluyel (2). 21 juin 1410.

17. Marie Warisonne, veuve de Pierre Centmars, a le 27 septembre 1410. — Vuel que il ait sur mon

) Le *bazelaire* était un coutelas.
 Veluyel = étoffe velue.

corps, où il appartenra à le mettre, le plus simple drap que on pora trouver.

518. Catherine de Semerpont testa le 10 octobre 1410. — Item, je donne à Jehenne Larmoyère j aniel d'or qui fu de mon mariage. — 13 octobre 1410.

519. Jehan Fuyant, l'aîné, testa le 15 octobre 1410. — Sy eslis me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Quentin, dont je suy paroschien, en le place que je y ay piécà accatée et acquise, asés près dou lieu où souloient estre les fons d'icelle église, et où gist ma feue chière compaigne et espeuse. Item, vueil et ordonne que, tantost après mondit trespas, soit accaté, par mesdits exécuteurs, des draps de la fachon de Tournay que il facent taindre de coulleur de suret (1), dont par leur ordonnance il facent faire et ordonner à chacun des poures anchiens bourghois de le rue Cappon une hupplande et un capron. — 14 juin 1414.

520. Jehan de Trit testa le 18 octobre 1410. — Item, aux compaignons et serviteurs del abbeye S. Martin, pour le bonne compaignie que je ay eubt avecqs eulx, je leur donne au boire v s. t. — 29 octobre 1410.

521. Jehan de Huvesq dit d'Orchies, l'aîné, époux d'Agnès de Hanin, testa le 15 décembre 1410. — Je eslis me sépulture et vœl estre enterrés avecques Angniès de Hanin, ma femme, desoubs le lame que jou ay fait assir et mettre sur le tombe d'icelle audevant du portal del église Nostre Dame de Tournay.

522. Cole de Bruges testa le 28 février 1410. — Je donne et laisse une couronne pour accater estaveux de cire pour alumer devant l'image de Nostre Dame en l'église S. Marguerite. — 5 mars 1410.

(1) *Couleur de suret* = rouge brun, roux.

523. Jehan dou Four, époux d'Isabelle d'Esplechin, ›sta le 14 mai 1411. — Item, je vœl que les ij torses .e je donne à le cappielle de S. Jaque et de Bersées yent portées alumées à my porter entérer. — ; mai 1411.

524. Marie li Jolie, veuve d'Adam de Harque, testa 22 mai 1411. — Je donne aux confrères de le con- ırie Nostre Dame de S. Nicolai ou Bruille, adfin qu'il ient tenu de my porter en terre, une couronne de :ance.

525. Sire Nicole Agnelés, prêtre du diocèse de ımbrai, testa le 28 mai 1411. — Et vueil que mon ›rps soit mis en terre desoubz me lame que je acquis accatay, devant l'autel Nostre Dame à S. Brixe. em, je donne à sire Jaque Agnelet, canonne de . Pierre de Douay, mes livres et tous mes joièles. — 5 septembre 1413.

526. Catherine Daras, veuve de Simon du Bos, sta le 7 juin 1411. — Je donne aux demisielles de aulte Vie (1) j franc par condition que elles soient nues de moy veillier et tenir compaignie à mon ›rps tant et si longement que sera mis en sépulture. - 10 juin 1411.

527. Catherine de Crespelaines, dite Hanièle, veuve ; Jacques Davesnes, testa le 12 août 1411. — Je eslis e sépulture en le cappielle Dieu et monseigneur . Nicolay estant en l'église monseigneur S. Jaques, ›soubs une lame que mondit marit y a fait faire. em, donne je à Hanette, fille Jehan Hanielle, unes eures de Nostre Dame à nœf lichons. Item, donne je ıssi à Catron Davesnes, fille Jehan, deux paires de ›ans linchieux; item, deux de mes plus grans oreil-

(1) C'étaient les Sœurs Noires, appelées aussi religieuses d'Arcte-Vie.



liers ; item, j couvertoir ; item, j drap de couque, tous armoyés des armes de mondit feu mary et de my. Item, li donne encore chinq pièches de banquiers à lupardiaux (1); item, xiiij coussins de parge à couronnettes, avecq mes boines Heures.

528. Jeanne des Cauffours, veuve de Jehan l'Ardenois et de Jehan du Ponchiel, testa le 20 novembre 1411. — Sy eslis me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Nicolay ou Bruille, devant le croix et desoubs le lame où feu Jehan Lardinois, jadis mon premier mary, gist.

529. Jeanne Biellemarie, dite Malette, testa le 17 décembre 1411. — Pour men corps je eslis et requier avoir sépulture en le chimentière del églize medame S. Caterine, priès d'une ymagène Nostre Dame qui est ou mur d'icelle chimentière.

530. Ysabiel de le Capielle, femme de Jehan Planchon, testa en 1411. — Elle avoit voulu et ordonné qu'il y euist au jour de son obsèque deux enbroncquiés (2) qui feroient le duel, c'est assavoir que Jaquemars Goudalier seroit viestis de noir, item que Jehan Rastiel seroit aussi viestis de noir et feroit le duel. — 27 octobre 1417.

531. Marguerite Boinenffant, veuve de Mahieu le Wantier, testa le 21 avril 1412 après Pâques. — Je eslis me sépulture en l'église de S. Franchois; et vœl jésir en le capelle de mes anchisseurs. — 27 avril 1412.

532. Jacques Joveniaux, boucher, époux de Jeanne de Courchielles, testa le 7 mai 1412. — Item, je donne

(1) Le tissu de ces banquiers était orné de léopards.

(2) *Enbronquié* signifie sombre, morne. Les personnes mentionnées pour mener le deuil sont-elles des parents, ou bien des sortes de pleureurs comme en avaient les romains ?

couronne de France en or, ou le valeur, pour aidier faire une çouronne pour pendre devant Nostre .e, en le boucherie, en le réparation du mestier. , je donne à Thumas Musart j chaperon de ıque à tout une escafotte d'ambre (1). — 9 juin 1412.

33. Maigne Patine, veuve en secondes noces de .n Boulon et femme de Colart Rogier, testa le ıillet 1412. — Je eslis me sépulture en l'attre de ise S. Pierre, joingnans et emprès deffunct Jehan lon, qui fu men second maryt. — 22 septembre 1412.

34. Marguerite de le Rue testa le 3 septembre 2. — Je vœl estre ensevely, envelopé et encousu en natte. Eslis sépulture ou chimentière Dieu et monneur S. Nicaise, en le place appellée le Lopidane. 7 septembre 1412.

35. Catherine Tabarde veuve de Sohier d'Escaut, ı le 3 octobre 1412. — Je ordonne que mon corps mis en un plat luisiel, et entiéré ou clostre Nostre ıe de Tournay au lieu où repose le corps de mondit nary. Item, je vœl et ordonne que mon service et que soyent fais le plus simplement et humblement faire se pora, et n'y vœl avoir plus grant luminaire de deux livres de chire.

36. Jacquemart du Marés testa le 8 octobre 1412. tem, je donne à Piérart, mon fil, j petit noir coffre ınt à warder lettres. — 11 décembre 1413.

7. Jeanne de Lestockoit, veuve de Jehan Hacquet, le 14 octobre 1412. — Je eslis men sépulture en se Dieu et madame S. Caterine, dalèz mon mary, quelle place je vœl et ordonne une lame estre mise ıx personnages. Item, je donne et laisse une pièce ›ille de 1 aulnes ou environ à distribuer par l'or-

(1) *L'escafotte* est une petite coquille.

donnance de mes exécuteurs là où ils scevent que besoings sera. — 19 octobre 1412.

538. Jehan Bretiel testa le 13 novembre 1412. — Item, ordonne à faire j tabliel deseure le place où il gist, pour mémore et ramenbrance de lui. Item, donna à l'église des Frères Meneurs une aube, lequelle fust faite de le toille qui estoit en son coffre. — 16 novembre 1412.

539. Jaques du Mortier, fils de feu seigneur Gossuin, et époux de Catherine Wettine, testa le 19 novembre 1412. — Si eslis le sépulture de mon corps en l'église des Frères Meneurs, en le cappielle de mon grant sire, desoubz le lame que je y ai fait faire et mettre.

540. Jeanne Le Louchier, veuve de sire Henri Prévost, testa le 29 novembre 1412. — Sy eslis la sépulture de mon corps en l'église des Frères Meneurs, en la place et pièce de terre qui est siérant le cappielle où ledit feu sire Henry, mon mary, gist, en laquelle plache il y a une lame à deux ymages. Item, donne je à l'église des Chartreux deux temproirs d'argent d'une fachon (1), pour servir à leur autel, lesquelz ne sont point armoyés. Et avecq donne à iceulx Chartreux j grant tavelet qui se œuvre à deux fuelléz, figuré de la Souffrance Nostre Seigneur. Item, donne je à Jaques Cotterel j aniel à une pierre de saphir, dont la verge est nayellée (2).

541. Marie Puicavette, veuve d'Alart Théry, testa le 4 janvier 1412. — Sy eslis la sépulture de mon corps en l'église paroiscial de S. Jaques desoubs une lame qui est assise devant l'autel dudit S. Jaques en

(1) C'est-à-dire semblables.
(2) Bague ornée de nielles.

e église, laquelle lame mon feu père y feist mettre ssir, et desoubs laquelle lui et me demoiselle mère nt.

42. Marguerite Belledame, veuve de Gilles Pasarte, testa le 16 janvier 1412. — Sy eslis ma ılture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques en rnay, en le cappielle Nostre Dame en icelle église, lesoubz le lame qui y est mise pour my et pour lefeu Gilles, mon mary. Item, je donne à ladite église Jaques me milleur escring tout barret de fier, à tre aniaux de fier, pour servir à ladite église et le .tre en le trésorie pour garder les juiaux d'icelle ise. Item, je donne à le femme Jehan Commère sné mes Heures de le Trinité. — 15 septembre 1413.

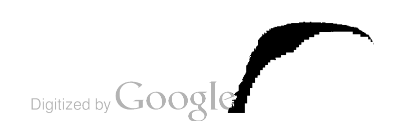
ı43. Gilles de Wault, cordonnier, testa le 23 janr 1412. — Je eslis me sépulture pour mon corps 'e enterré en le cymentière Dieu et monseigneur Jaques; et vœl estre mis desous le lame que je y ay mettre pour my et pour me femme.

ı44. Enguérant Le Fèvre, clerc, testa le 12 avril 12. — Soit par mesdits exécuteurs, et aux despens mes biens, baillié au boursier de l'eschevinage de urnay, pour lesdits eschevins, leur clerq, sergens, tice, fermier et coulletier (1) aler disner ensemble, affin qu'ils ayent mémore et pryent pour l'ame de , trois couronnes. Item, je donne à Lion Danquas-, aveq lequel je demeure à présent, men livre que r fait et fait faire, qui est contre-escript (2) contre le re que fist Jehan Boutillier faisant mention des Stil-, usages et coustumes du païs (3), lequel est en la

1) *Coulletier* = courtier.

2) Le livre était interfolié de papier blanc, sur lequel on avait écrit ommentaire.

3) Il s'agit de la *Somme rurale*.



maison Huchon de Lannoy qui le me aydoit à colacyer (1). — 27 avril 1412 avant Pâques.

545. Jeanne de Quasmes, veuve de Jehan Buce, testa le 4 juillet 1413. — Item, je donne à l'églize S. Caterine vj s. viij d. t. pour iceulz convertir en la réparation del ymagène et tabernacle de Nostre Dame. — 17 juillet 1413.

546. Jeanne Gribeline, veuve de Piérart Piolet et femme de Jacques de Mousqueron, testa le 7 juillet 1413. — Item, je donne à madame S. Marie Magdelaine me milleur chainture estoffée d'argent. — 10 juillet 1413.

547. Jehan de Bèvre testa le 7 août 1413. — Item, je donne à ceux de la confrarie S. Jaque en Tournay, dont je sui confrère, xx s. t. par condition qu'il seront tenut de my aidier à porter en tiere. — 21 août 1413.

548. Pierre le Muisit, seigneur d'Esquelmes, époux de Jaque de Hauteville, testa le 5 septembre 1413. — Je eslis men sépulture ens ou cuer de l'église monseigneur S. Jaque, asséz près du grant autel. — 4 octobre 1413.

549. Catherine Poncharde, femme de Guillaume de Roubais, testa le 8 septembre 1413. — Esliz me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Brixe ou nœf attre devant le croix, au plus près que on puet de mes suers. — 13 septembre 1413.

550. Liévin Muelman testa le 20 septembre 1413. — Item, je ordonne à l'église S. Liévin Taischen, d'où je sui nés, xxv messes. — 28 septembre 1413.

551. Diérin de l'Iauwe, bourgeois de Tournai, testa le 21 septembre 1413. — Eslis me sépulture en l'église

(1) C'est le plus ancien commentaire de l'ouvrage de Jean Boutillier. L'œuvre d'Enguérant Le Fèvre est perdue.

S. Nicolai-as-Prés, en la place où sont gisans père et me demiselle mère. — 27 septembre 3.

52. Jaquemart Croquevillain testa le 21 septembre 3. — Item, je donne à Willème Croquevillain, men , tel don comme il m'a donné en son testament fist quant il se partist de cest païs pour aler oultre par tel fourme et par tel manière comme on le vera escript. — 27 septembre 1413.

53. Belotte Rabotte testa le 30 septembre 1413. — , je donne à un appellet Ernoulet une kainette ent, une bulette, un aniel d'or à quattre perles et erge d'or. — 29 novembre 1413.

54. Jehan du Ruwel, époux d'Anne Collequine, le 10 octobre 1413. — Item, je donne à Hakinet Pons, men neweupt, fil Adam des Pons, toutes mes ures telles qu'elles sont entièrement, tant cottes er, brachellés, capelines, huvettes, wantelés et s aultres quelconques appertenans à corps de ne, comme de bastons, hacches, plançons, espées ltres coultiaux de deffense, affin telle que lesdites ures soient wardés par ledit Hakinet sans alien- ne vendre. — 30 octobre 1413.

5. Jeanne Poulette, veuve de Jehan Parent, testa octobre 1413. — Si eslis la sépulture de mon en l'église S. Jaques en Tournay, en le capielle e Dame, desoubz le lame de mondit feu mary. voel et ordonne que, au jour de mon service, ait ouche de mon corps deux chierges de chire pesant n iiij lb., et sur ladite lame de mondit mary et deux candeillez pesans une livre de chire le

. Jeanne Danetières, veuve de Jehan de le Corne me d'Ernoul de Courouble, testa le 18 novembre

1413. — Item, je donne à l'église de le Magdelaine, pour la refection de ycelle, x sols tournois, petite monnoye. — 22 janvier 1413.

557. Gillart Jollit testa le 25 novembre 1413. — Item, je donne à me demisielle d'Aubermont, le mère, men autel, les ymages, le repos, les pastouriaux (1) et ce qui y appartient. — 15 décembre 1413.

558. Théry d'Aubermont et Maigne Bacheler, sa femme, testèrent le 19 février 1413. — Nous eslisons nos sépultures ou chimentière Dieu et S. Jaques en Tournay, au dehors de le cappielle de le confrarie Nostre Dame, desoubz le lame que nous y avons fait mettre et ordonner. Item, donnons et laissons à le confrarie Nostre Dame en ladite église S. Jaques en Tournay, une relique d'argent laquelle je Théry fis faire en l'intention que de le donner à icelle confrarie et église. Item, laissons et donnons à l'œuvre du portal S. Jaques en laditte ville, xl lb. t. Item, donnons à Jehan Piettart j aniel d'or ouquel il a le nom des Trois Rois. Volons que le jour de no service on fache dire douse messes chependant que on fera nodit service.

559. Jeanne de Bauwignies, veuve de Gérard de Hanin et de maître Denis de S. Marchel, testa le 18 mai 1414. — Eslis me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Quintin, au plus près que faire se pora de le tombe de mon père. Item, je donne au couvent et église S. Augustin, tant pour pitanche comme pour leur sallaire du service qu'ils doibvent faire pour l'ame de my, comme leur consœr, une aube et j amit non parés

(1) *Pastouriaux* = bergers. Il s'agit d'une crèche complète avec les bergers adorateurs. On peut consulter sur les *Repos* un fort intéressant travail de M. Niffle-Anciaux, paru dans les *Annales* de la Société de Namur.

ıe on trouvera en ma maison. — 10 septembre 1414.

560. Catherine Daubi, veuve de Gilles Hergot, testa 21 novembre 1414. — Si eslis me sépulture en ·glise Dieu et me dame S. Marguerite, devant le er, desoubz le lame là mon marit gist. Item, je vœl tre mise en un plat luisiel. Item, je vœl et ordonne ıe mon obsèque soit fait avant que mon corps soit mis ı tierre, par le manière qu'il s'ensuit. Premiers, je el et ordonne que, au porter mon corps en tierre, ı'il y ait devant le crois ung flanbiel ardant, pesant livres; ne plus n'en vœl, fors les torses de medite ·nfrarie; et vœl que ledit flanbiel arde d'encosté ledite 'oix tant que mondit service soit fait.

561. Jeanne des Caufours, veuve de Jehan Lardenois ıis de Jehan du Ponchiel (voir n° 528), testa le 3 décembre 1414. — Sy eslis me sépulture en le 'mentière Dieu et S. Nicolai ou Bruille, devant le oix, desoux le lame où feu Jehan Lardenois, jadis on premier mary, gist. Et vœl estre mise et ensevelie ıtre deux nattes sans luisiel; et ne vœl aussi avoir ıtres torsses que celles de le confrarie. Item, vœl que ı mette, le jour de mon obsèque, devant Nostre Dame ı Bruille une candaille de deux livres, et une telle ·vant S. Nicolai. Item, je donne à demisielle Bietris Muisie, prieuse de Marvis, un aniel d'or à tout un fir.

562. Marie Le Louchière, veuve de feu monseigneur 'iquiel de Maude, chevalier, testa le 25 août 1415. - Eslis me sépulture en le chimentière del église des rères Mineurs, empréz et desoubz le lame dudit ·ffunct monseigneur Miquiel de Maulde, mon marit. em, je donne à sire Jehan Crissembien, mon frère, ıg hanap d'argent pesant ung marcq, deux rons godéz argent, deux rondes salières d'argent à couvercle, qui

sont en mon hostel, et une petite nef (1) de madre. — 4 novembre 1416.

563. Biétris Toilliers testa le jour de S. Mahieu 1415. — Je laisse à l'œvre de S. Jaques une paire de candelers de keuvre, et une nappe de iiij aunes pour servir à l'autel Nostre Dame. — 2 octobre 1415.

564. Jehan de Thumesnil, prêtre, curé de S. Pierre, testa le 29 septembre 1415. — Pour mon corps je eslis me sépulture ens ou cuer de l'église Dieu et monseigneur S. Pierre, joingnant le lame sire Jaque Cuvelette, jadis curé de ladite église, et à le sépulture sire Jaque de Puvinage, curé darrain trespassé de ledite église, desoubz une vièse lame qui de présent y est. Sy vuel que ledite lame soit regravée de nouvel ou cas que elle le poroit souffrir; et se elle ne le puet souffrir, je vœl que on en fache une nouvelle par l'ordonnance de mes exécuteurs. — 16 octobre 1415.

565. Jeanne du Bos, femme de Piérart Plumekok, mourut avant le 11 octobre 1415. — Item, donne à l'église de Kain iij frans pour faire ij gourdines pour le grant autel d'icelle église.

566. Miquiel le Maistre testa le 18 octobre 1415. — Premiers, je donne au curet de S. Nicolay x s. moyennant que ma messe soit faite devant mon corps estans en l'église; et se le curet ne le vœlt souffrir par celle manière, je vœl qu'il n'ait que v sols. — 12 février 1415.

567. Pierre Çottrel, seigneur d'Esplechin et huissier d'armes du roi, époux d'Ysabelle de Waudripont, testa le 21 octobre 1415. — Eslis me sépulture ou chimen-

(1) La *nef* est une sorte de vase à boire, qui, selon Carpentier, avait la forme de bateau; mais, selon M. de Laborde, il faut entendre par *nef* un vase allongé en forme de navire, qui se plaçait au milieu de la table et contenait les épices.

tière et en l'église des Frères Mineurs, en le cappielle S. Loys emprès le lieu où Jehan Cottrel, mon père, et ma demoiselle mère gisent, et ouquel lieu je vueil avoir une arcure et une sépulture eslevée (1) belle et notable, desoubz les verièrez au lèz devers le gardin. Et en oultre vueil que, par mesdits exécuteurs, soient achetées chinq pièces de viestemens de veluyel, c'est assavoir une casure, deux cappes, deux tourniquiaux (pour les Frères Mineurs). Et pareillement vueil et ordonne que il soit acheté pour l'église des Augustins chinq pièces de viestemens tels que dit sont. — 11 mai 1416.

568. Catherine d'Anvaing, veuve de Colart Plumet, testa le 21 décembre 1415. — Sy eslis me sépulture en le cimentière Dieu et le benoite glorieuse virgene et martire medame S. Catherine, en sadite cappielle devant un tabliel que j'ay fait réparer, et desous une lame où mémore est escripte. Je donne à l'œuvre de l'église et du clocquier xij couronnes de Franche. — 30 avril 1414.

569. Gilles de Wault, cordonnier, époux de Péronne Cagnarde, testa le 1er février 1415. — Je eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, desoubz une lame que je y ay fait mettre sur le tombe Piéronne Cagnarde, qui fu ma femme. Item, vœl et ordonne que au prochain jour des Cendres qui sera après mon trespas, quant les cordewaniers disnent as Frères Meneurs, soit donné et distribué dou mien au couvent d'iceulx Frères ung tonniel de hiérencq et ung frayel de figues (2).

570 Catherine Wettine, veuve de Jacques du Mor-

(1) Il s'agit d'une tombe haute abritée sous une arcade dans l'épaisseur du mur.

(2) Le *frayel* est un cabas.

tier, testa le 5 avril 1415 avant Pâques. — Item, vœl et ordonne que ma table d'autel, où l'image de Nostre Dame est pointe, soit mise deseure l'autel de le cappielle où mesdis maris gist (aux Frères Mineurs); et donne pour mettre devant l'autel me drap ouvret de broudure, liquelz siert à l'autel de me grande cambre; et vœl que le nappe de mondit autel soit mise et serche (1) sur l'autel de leditte cappelle. Item, je donne à leditte cappelle me aube et me casure pour y dire et célébrer l'office divin. Item, je donne à medame me suer, religieuse de l'abbeye de Flines lès Douway, me Jhésus. — 20 mai 1416.

571. Jehan Floquet, bourgeois, époux d'Ysabiel le Wette, testa le 22 avril 1416. — Sy prens et eslis me sépulture en l'église des Frères Meneurs, en le cappelle de Gésine Nostre Dame. — 12 juin 1422.

572. Jehan Chauwet, époux de Maigne Adam, testa le 31 août 1416. — Eslis ma sépulture en le chimentière Dieu et de Nostre Dame, au lès devers le Belfroy, desoubz une lame. — 7 septembre 1416.

573. Jehan de Gand, époux de Jeanne de Wangnehaing, testa le 7 novembre 1416. — Item, je donne à l'hospital S. Jaquème, pour faire ung pochon (2) d'argent à mettre le vin pour servir à l'autel, iiij onchez d'argent. 28 novembre 1416.

574. Pierre des Campiaux et Marie de Bary, sa femme, testèrent le 11 novembre 1416. — Si eslisons nos sépultures en le chimentière Dieu et monseigneur S. Brixe en Tournay, c'est assavoir dedens le moustier ou grant attre, où nostre dévotion sera. Item, vollons et ordonnons que nous soyons, après nos trespas,

(1) Soit mise et serve sur l'autel.

(2) Le *pochon* est un petit vase, une burette.

:és en terre par les demiselles demorans emprès
Caterine; et ne vollons avoir, à nous porter en
'e, que lesdites demiselles de S. Caterine tant seule-
ıt et les seigneurs de ladite église S. Brixe qui
ront querre nos corps.

;75. Gontier de l'Arcq testa le 4 décembre 1416. —
m, vœl que on me fache faire deux torses de vj lb.
pièce, qui seront portées à deux lèz de le croix en
ıneur du crucefis, non point pour my, car je n'y
rai goute; et seront portées le jour que on me por-
a en terre; et ne vœl point d'autre lumière. Item, je
ıne à l'ospital S. Nicolay qui est en le rue S. Mar-
, et duquel hospital je suis confrère, xx s. t. pour
ɔarer d'or ledit saint. — 7 décembre 1416.

576. Catherine Cambette, veuve de Lotart de Lan-
ı, de Gossart de le Masure et de Jehan le Marissel,
;ta le 23 février 1416. — Si eslis me sépulture en
glise S. Jaques devant le grant portal. — 1er août
:18.

577. Alart du Mortier, dit de Thumeddes, époux de
anne le Barbiresse, testa le 29 mars 1416. — Si eslis
e sépulture en l'église de S. Catherine entre l'autel
ostre Dame et le grant huis du cuer d'icelle église.
t en cas qu'on vœlle faire ung bon et notable liceniz (1),
rehaulchier et mettre plus hault l'image du crucefix
icelle église, je vœl que, de mes biens, y soit employé
somme de x lb. t. — 17 avril 1417.

578. Jacques de Grimaupont, dit Meurant, testa le
l mars 1416. — Sy eslis me sépulture en le chimen-
ère de le Lopidane de l'église S. Nicaise, en laquelle
vœl estre enterrés, ensevelis d'une natte, et portés
ı terre en le huge de l'ospital Nostre Dame par les

(1) C'est le jubé.

varlés qui portent en terre les trespassés venans dudit hospital. – 5 avril 1416.

579. Bauduin de Hénin, sire de Fontaine et de Mélent, chevalier, époux de Catherine de Melun, testa en 1416. — Eslisons et requérons à avoir nostre sépulture pour nostredit corps mettre et gézir en terre sainte en l'église nostre dame S. Waudrut de Mons en Hainau, ou cas que nous trespasseriesmes en celi ville; si nous trespassiens au dehors, nous vollons et ordonnons que nous soyesmes mis en terre en la parosche où nous seriesmes trespassés. Item, vollons nous que sur le couche ait ung noir drap à une croix vremeille et quatre escuchons de nos armes; et trèze poures hommes que on prendera en nos terres, vestus de noir au frait de nosdits biens, dont les douse tenront douse torses et le tresiesme tenra le croix. Item, vollons nous que au dessus du lieu là u nous girons soit mis une lamme et tombe là u il ait seulement une crois et quatre escuchons de nos armes, et que mes noms y soit escripts autour; et en oultre que au mur à l'encontre du lieu u nous girons, se que dit est, ait ung tabliel de piere là u nous soyons à genouls devant l'image Nostre Dame, et que S. Anthones nous y présente (1). — 7 mars 1420.

580. Jeanne de Dinant, veuve de Jacques Collemer et femme de Rasse d'Anvaing, écuyer, testa le 6 mai 1417. — Je eslis me sépulture en l'église S. Jaque, desoubz le lame Jaque Colmer, jadis mon mari. — 12 mai 1417.

581. Jacques d'Aubermont, garde de la monnaie, époux de Jeanne Creste, testa le 8 mai 1417. — Je

(1) Le tableau funéraire de Bauduin de Hénin a été retrouvé, il y a quelques années, dans le remplissage d'une ancienne fenêtre bouchée. Il a été décrit par notre confrère, monsieur l'abbé Goffin, curé de S. Nicolas.

ns et eslis ma sépulture en l'église Dieu et monsei-
ur S. Jaques, au piet de l'autel S. Comme et
Damien ; et que le plache y soit telle que on y puist
ir une lame pour my et pour Jehenne Creste, ma
me. — 14 mai 1417.

582. Clare le Werke, veuve de Jehan Békart,
a le 18 mai 1417. — Je donne à Clarette, me fil-
le, fille de Piettre Clincmare, demourant en le Roc-
-S. Nicaise, ung livret d'une partie du Sautier en
nench. — 17 juin 1417.

583. Colars Foulque testa le 28 mai 1417. — Eslis
sépulture en le chimentière Dieu et medame S. Marie
gdelaine, aussi priès que faire se porra bonnement
portal de ladite église. — 1er juin 1417.

584. Marguerite de Crespelaines, veuve de Pierre
ssembien, testa le 4 juillet 1417. — Je eslis me
ulture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques,
cuer, avœc Pierre Crissembien, mon mary. —
décembre 1417.

585. Marie Ricouwarde, fille de Jaquemon et veuve
Guérard de Cuinghien, écuyer, testa le 22 septembre
17. — Quant au corps je eslis ma sépulture en l'église
Frères Meneurs, soubz une lame que je fis japiécà
re, laquelle est assise devant le capielle S. Franchois
ledite église. Item, je donne à demiselle Maigne
vesnes, me cousine, vaive de feu Jaque Caulier, mes
nnes Heures, unes patrenostrez blanquez et une pierre
nite d'autel. Item, je donne à demisielle Caterine de
int Jenois, femme Jehan de Ghiebrechies, ung déa-
nt dont le verghe est esmaillié. Item, à luy une lan-
e de serpent (1) encassée en argent. Item, je donne à

1) On attribuait à la *langue de serpent* la propriété de déceler les
sons; on en usait pour l'épreuve des aliments.

Jaquème Caulier trois livres de romanch, l'un appiellet le Macqmonde (1), le second de Cléomades (2) et le tierch de Le Rose. — 9 octobre 1417.

586. Jehan de Baissi, sire de Chiérench, mourut avant le 4 octobre 1417. — Eslis me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Quentin, desoux une lame qui est devant le cœr, couverte de laiton, desoux laquelle lame gisent Jehenne de Baissi, me fille, qui fu femme Ernoul le Muisit, et Mangne le Curesse, me femme, mère à ladite Jehenne de Baissi. Item, je donne pour Dieu et en aumosne à le dessusdite église de monseigneur S. Quentin ung calise doret, une platine d'argent doret, une loucéte d'argent à ce servant, deux napez, une casure, une aube, ung amit, une estolle et le fenlon (3), le chint, ij candelers, deux pos d'estain ung pour mettre le vin et l'autre pour le yauwe, ung plat d'estain servant à laver, et une pierre tout bénit.

587. Jehenne le Barbiresse, veuve de feu Alart de Thumaides, testa le 30 novembre 1417. — Eslis sépulture pour men corps en l'église Dieu et medame S. Cateline, en le place où jadis fu mis Alart de Thumeddes, mon marys, en laquelle place je vœl que, au plus tost que on porra bonnement après mon trespas, my exécuteur fachent mettre une lame gravée de deux personnages, l'un de men marit et l'autre de my. — 22 décembre 1417.

588. Jehan de le Fosse et Marguerite Buche, sa femme, testèrent conjointement le 27 décembre 1417. — Eslisons nos sépultures en le chimentière de l'église S. Jaques devant l'image Nostre Dame d'icelle église,

(1) La *Mappemonde*, ouvrage scientifique du XIII[e] siècle, fut composée par un clerc nommé Pierre.

(2) Ce roman a pour auteur Adnet le Roi (fin du XIII[e] siècle).

(3) *Fenlon* = phanon, manipule.

desoubz le lame où gist deffuncte demiselle Margueritte Bouvette, en son vivant femme et espeuse de feu Jehan Buce et mère de moi Magrite Buce. Item, voulons et ordonnons que il soit fait, aux despens de nos biens, un tabliel de laiton, le mieux que faire se porra, et mis ou mur au plus près que on le porra mettre de la place où nous serons entiéréz, ouquel sera escript les obis et ordonnances que fait avons à ladite église S. Jaques.

589. Hue de Cuinghien, fils de feu Oston, testa en 1417. — Eslis me sépulture en l'église S. Martin à Pesq sour l'Escaud, c'est assavoir en le capielle, desoux le lame où gist feu Ostes, men père, et me demiselle mère. Que à men obsèque ne soit pryé nulles dames ne damoiselles ; et y soit fait ung travail ouquel il ait une basse couque couverte d'un gris drap à une crois vermaille ; et soit fait en le moyenne dudit drap ung compas (1) et à chacun des quatre debous ung escuchon armoyéz de mes armes. Et vœl que aux quatre debous, sour ledit travail, aist iiij estaveux pesant cascun x livres ; et aussi y aist à cascun desdis debous quatre torses pesans cascune x livres, qui là soient tenues ardans, tant que mon service soit fait, par quatre pourez hommes honnestez de la ville de Pescq, qui soient viestis de gris drap.

590. Marguerite Descamps, veuve de Gilles Fromage, testa le 4 février 1417. — Eslist se sépulture en le église S. Nicolay du Bruille, desoubs le lame de son père et de sa mère. — 13 juin 1418.

591. Estiévène du Gardin, prêtre, testa le 8 mars 1417. — Je donne à le relique d'argent que on vuelt faire en le parrosce S. Pierre pour mettre le Corpus

(1) *Compas* = cercle. (Godefroy).

Domini, xx s. t. par condition que, se on ne fait ladite relicque dedens j an, je vœl que les xx s. t. dessusdits retournent et demeurent pour acomplir mon exécution. — 11 mars 1417.

592. Daniel du Molin, bourgeois et teinturier, et Marguerite du Torgoir, sa femme, testèrent le 13 avril 1417. — Ce testament débute ainsi : Et ceste vie moult indurable sus terre pour tant que une chacune essenche et estre n'est tendant qu'à fin, comme la fleur égredissans en toute doucheur, départissans comme umbre et jamais en un estat demourans..... — 23 août 1423.

593. Butor de Rassoncamp, époux de Catherine de Monstruel, testa le 12 juillet 1418. — Ay eslit me sépulture en l'attre S. Brixe, c'est assavoir entre le moustier et le lame Jaquemart de Saint Ghillain et aussi m'espeuze c'est assavoir Caterine de Monstruel. — 27 août 1418.

594. Pierre de Hauteville, dit le Mannier, seigneur d'Ars en Beauvoisis, fils de Jehan, testa le 6 août 1418. — Vueil, ordonne et eslis place pour gésir en l'église de S. Jaques avec mon feu père, que Dieux absoille, Jehan de Hauteville, dit le Mannier, lequel gist dedens le cuer de ladite église joignant l'estapleau (1), à l'encontre de la chapelle S. Nicolas. Item, vueil et ordonne que on employe la somme de l lb. tourn. en faire faire et asseoir dedens le mur ou pardessus le mur au dehors, lequel qui mieux se porra faire, à l'opposite de la place où mondit feu père gist, au piller dedens le cuer de ladite église S. Jaques de l'autre renc, ou à l'un des pilers dudit cuer, j tableau de pierre de marbre bis (2),

(1) L'*estapleau* ou *estapliel* est le lutrin.

(2) Le *marbre bis* est un marbre gris foncé qu'on trouve dans le pays.

taillié et eslevé de ymages (1), c'est assavoir j personnage de moy à genoux, armé de ma cotte d'armes et des couleurs d'icelle, et devant mes genoux mon bacinet. Et soit une ymage de la Trinité faite et entailliée, devant laquelle je soye agenouilliéz. Item, vueil que monseigneur S. Michiel et monseigneur S. Jorge soient tous drois derrière mon personnage et me présentent devant la Trinité. Après vueil que le champagne (2) du tableau soit toute semée de couronnes bleues, de fin azur ou du meilleur après que on porra trouver; et que ladite champagne soit le fons d'argent ou de fin blanc, et puis les couronnes bleues comme dit est dessus semées ; et que ès bordures dudit tableau, qui seront d'autre couleur, soit mon mot (3) tout entour, c'est assavoir GODDANC (4), de lettres d'or eslevées, et une branche de *valériane*, une herbe que je porte, entre les mos; et que oudit tableau soient emploiéz l frans et non plus, comme dit est. Et soit assis à la discrétion et bon avis de mes exécuteurs, ainsi qu'ilz verront que le mieux faire se porra à la conservation dudit mur. Et soient les ymages bien dorées et paintes de fines couleurs, le plus richement que faire se porra. Et soit escript oudit tableau : *Cy devant gist noble homme Pierre de Hauteville, dit le Manniet, seigneur d'Ars en Beauvoisis et eschançon en ordonnance du Roy Charles vj^e de ce nom, lequel Pierre fut appellé en son tempz* PRINCE D'AMOURS, *et trespassa* tel jour. *Tous léaux amoureux vueillent prier Dieu qu'il ayt l'ame de luy. Amen.*

Item, je donne à la compagnie de la *Verde Prioré*

(1) Sculpté et offrant les images en haut relief.
(2) La *champagne* est ce qu'en blason on appelle le champ.
(3) Ma devise.
(4) Le mot flamand GODDANC signifie *Dieu-merci*.

de S. Jaques iiij lb. tourn. pour une fois, par condition que, au jour qu'ilz les aront receues ou les vorront recevoir, ou au plus loing dedens viij jours après, ilz feront dire par eulz gens d'église ou par aultres une messe de Requiem pour l'âme de moy, à diaque et subsdiaque, à l'heure de viij heures et non plus matin. Et seront tous les confrères tenus de y estre et offrir à l'offrande, s'ilz sont en santé et en ladite ville. Et aussi chacun ara d'iceulx confrères, sur la teste ou entour le col, j gracieux chapelet de pervenche ou d'autre telle verdure ou florettes qu'il lui plaira; et puis yront diner ensemble en récréation, et boire ycelles iiij lb. dessusdites. Item, et pour mémoire perpétuelle de ce, je vœl et ordonne j tabliel estre fait de laiton ou lieu où ce se fera par l'avis de mes exécuteurs, ouquel tabliel soit escript ladite fondation.

Item, je donne à la compagnie du *Chapel vert* en Tournay, dont je sui l'un des compagnons, se ainsi estoit que au jour de mon trespas elle se tenist de moys en moys en la manière accoustumée, la somme de soixante solz tournois pour une fois seulement, par condition qu'ilz feront dire messe et vigilles pour l'âme de moy selon le contenu en la lettre sur ce faite, où j'ay mis mon seel avec les autres compagnons. Et se, pour l'année en laquelle je trespasseroie, je n'avoye payé mon diner qui eschiet le premier dimenche d'aoust, je vueil et ordonne que on face j franc diner tel que accoustumé est honnorablement en tel cas; et que les xj mes compagnons y soient pryés et soient bien ayse, à mes propres coustz et despens, et ayent avec ce les lx s. tourn. dessus. Mais se je trespassois depuis le moys d'aoust, ouquel le tour de mon diner eschiet, et je l'eusse payé, je ne payeroie à le compagnie que yceulx lx s. t. dessusdits pour une fois tant seulement. Et vueil que

chacun dudit *Chapelet* ayt j chapelet vert sur la teste ou ou col durant le messe et le diner.

Item, je donne à Guérard de Cuinghien, mon beau frère, mes Heures que je dis continuelment, aux cloans de ma devise, et j livre de papier, clos en assielles (1), qui parle des Croniques de France (2) et de pluiseurs autres Croniques. Item, je donne à Pierre Soris, procureur en court laye, demorant en Tournay en la rue de Coulongne, j grant livre de papier bien espès, loyé en aisselles, qui contient pluiseurs volumes, c'est assavoir *Les dits de philosophes* (3), *Boèce de Consolation*, *Prudence et Mélibée* (4), *l'Eschequier moralizié* (5), *Guide de l'art d'amours*, *les Méditations S. Bernard*, *l'Orloge de sapience* (6), *le Miroir de chrestienté*, *les Cent balades* et pluiseurs autres choses; et commence ainsy : *A noble homme Bertrand Aubert, de Tarascon, frère Jehan Ferron*, etc.; et fine ainsy : *Sy fine le livre des expositions et significations des songes exposéz par Daniel et autres*, etc. Item, je donne encore audit Pierre Soris, pour les courtoisies non desservies qu'il m'a faites, la somme de xv livres tourn. dont je vueil qu'il face faire j gobelet d'argent, ouquel GODDANC soit escript entour, pour y boire par souvenance de moy.

Item, je donne à Jehan Wettin, prévost de Tournay, une table ronde toute neuve avec le piet qui la soustient, et j grant plat d'estain, pesant xx lb. ou environ,

(1) Relié dans des couvertures de bois.

(2) Ce doivent être les *Chroniques de S. Denis*.

(3) Brunet attribue cet ouvrage à Guillaume de Tignoville. Si Pierre de Hauteville a bien suivi l'ordre des ouvrages contenus dans le volume qu'il décrit, il faut restituer les *Dits des philosophes* à Jean Ferron.

(4) Cet ouvrage est de Christine de Pisan.

(5) *L'échiquier moralisé* a pour auteur Jacques de Cessol.

(6) C'est une traduction d'un ouvrage en latin dû à Henry de Suso.

taillié ou fons de mes armes, et sur les bors au dehors taillié de lettres (1); et aussi avec ce ly donne deux grandes elles d'argent de painture plumetées que on atache audit plat quant on en sert à table (2).

Item, je donne à Bernardin, mon frère, ung aultre livre de papier, le plus espès que j'ay après le grant, et est moyen, et y a j quoyer ou deux en parchemin où est le *Calendier* (3) en lattin et autres médicines; et prie audit Bernardin qu'il le garde bien et visite, car il y a moult de bonnes choses. Et commence ainsy : *Tout ly aucteur quy traittièrent de fizique dient*, etc.

Item, je donne à Mariette, ma nièce, fille de damoiselle Jacqueline, ma sœur, et de feu Pierre le Muisy, j tabernacle tout nœf, point tout d'or dedens et amont, et les fueilles à viij ymages, et le fons dedens semé de couronnes bleues; et y a dedens ledit tabernacle j crucefis taillié, Nostre Dame et S. Jehan, et encore une autre ymage de Nostre Dame tenant Nostre Seigneur; et sont tous yceulx ymages de taille doréz de fin or. Et encore y a un personnage de taille, vestu de mes armes, à genoux. Lequel tabernacle Ernoulet le pointre me paindi. Et est au dehors point et pallé de mes couleurs, et ès jointures de la palleure semé de couronnes bleues; lequel tableau est assis en ma chambre.

Item, je donne à messire Jehan Braque, chevalier, l'un de mes exécuteurs, mon *Romant de la Rose* enlu miné d'or, et mon livre du *Trésor* (4) liéz, escriptz, enluminéz et couverts de aisselles, en parchemin; et

(1) Une inscription courait sur les bords du plat.

(2) C'est peut-être une sorte de surtout, de la forme duquel pourtant je ne me rends pas bien compte.

(3) Il s'agit d'un livre de médecine qui m'est inconnu.

(4) Le *Trésor* est un roman scientifique composé vers 1265, en prose française, par le Florentin Brunetto Latino.

aussy lui donne mes patrenostres d'argent, pesant environ ij mars, que me fist Mahieu Poterie, orfèvre ; et sont les enseignes esmailliées de couronnes bleues.

595. Mahieu de Leuse, bourgeois, testa le 12 août 1418. — Eslis ma sépulture pour mon corps en l'église des Frères Meneurs, en le capelle de S. Anne que jou y ay fait ordener et édefyer. — 28 mars 1418 avant Pâques.

596. Jehenne le Keux testa le 13 août 1418. — Item, ne vœl qu'il y ait à mon obsecque nulle femme ; mais soient tous hommes. — 26 septembre 1418.

597. Jeanne de Camphaing, fille de Robert, testa le 22 août 1418. — Je donne à Jehenne dou Castiel, me niepce et femme à Robiert du Ponciel, dix lbz. tourn. avœcq xij boutons esmailliés et ung demi tour d'argent doret et ung anel d'or. — 24 septembre 1418.

598. Lottart de Wingles testa le 6 septembre 1418. — Je donne à vij compaignons serviteurs de l'église Nostre Dame, qu'on appelle communément les vij dormans, xx s. t. — 25 décembre 1418.

599. Marguerite Vriman, fille de Pierre, veuve de Miquiel le Mestre et femme de Sohier Carin, fromagier, testa le 15 septembre 1418. — Eslis ma sépulture pour mon corps, quant je termineray vie par trespas, en le chimentière Dieu et monseigneur S. Nicolay ou Bruille, emprès le sépulture de deffunct Micquiel le Mestre, qui fu mon premier mari. — 16 juillet 1429.

600. Jehan Mauvoisin, écuyer, seigneur de Soriel et de Haplaincourt, testa le 20 septembre 1418. — Eslis me sépulture en l'église des Frères Mineurs, ou cueur de ledite église, assez près de le sépulture où gist medame me mère. Item, pardessus me sépulture je vœl avoir ung marbre à ung personnage. — 24 septembre 1418.



601. Maigne Helline, fille de Wattier et femme de Huart du Vivier, testa le 25 septembre 1418. — Je donne à ladite église S. Pierre xx s. t. pour convertir à l'œvre des nouviaulx livres. — 24 octobre 1418.

602. Marguerite Cottriel, veuve de Jehan de Saint Genois, testa le 6 octobre 1418. — Item, je donne à l'église des Augustins une hupplande de soye pour faire une casuble armoyée des armes de mon feu mary et de my. Item, vœl que my exécuteur fachent mettre devant me sépulture ung tabliel armoyé des armes dessusdites. — 26 octobre 1418.

603. Jacques Le Louchier, fils de feu Jaquemon et époux d'Ansgne de Buillemont, testa le 10 octobre 1418. — Sy eslis me sépulture pour mon corps, quant je termineray vie par trespas, en le chimentière Dieu et le église des Frères Mineurs, devant l'uis de le cappielle que fist faire sire Vinchent Dare. — 19 décembre 1418.

604. Jean de Hornut, fils de feu Jean, testa le 20 novembre 1418. — Et vœl que à mon enterrement avœcq la croix il n'y ayt que deux torses. — 7 décembre 1418.

605. Ysabelle de Brugelettes, femme de feu Jehan Gravisart, testa le jour de S. Jean l'Evangéliste 1418. — Je donne en aide de faire une jézine à l'autel Nostre Dame (à S. Jean) xv s. t. — 30 décembre 1418.

606. Jean Laufane, cordonnier, testa le 28 janvier 1418. — Et vœl estre ensevelis en l'habit du plus poure Frère Mineur qui lors sera; pour lequel habit en rémunération je lui donne xxx s. t. — 13 décembre 1421.

607. Maigne Trauwée, femme de Willaume Doret, testa le 8 mars 1418. — Item, je donne à le refection d'ung vaissiel d'argent, que on entend à faire pour la-

dite parosche Nostre Dame, à mettre le saint sacrement de baptesme, xx s. t. — 29 mars 1422.

608. Catherine Loir, veuve de Colart de Bierchières et femme de Jehan de Lattre, tasseteur (1), testa le 12 mars 1418. — Je eslis me sépulture en l'attre del église de le perrosche Nostre Dame, au plus prièz que on pora de le cappielle Nostre Dame qui est oudit attre au lèz viers le Monchiel. — 12 avril 1418 avant Pâques.

609. Maigne Bouteillière, veuve de Jehan Herbert, testa le 13 mars 1418. — Sy eslis me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Pierre en Tournay, en une piéche de terre qui est en le cappielle S. Pol en icelle église, en laquelle Jehan Bouteillier, men frère, gist ; et y a dessus une lame de pierre où les figures et personnaiges de mondit frère, demisielle Angnièz Gaue, sa femme, et moy sommes pourtrait et gravé. — 16 septembre 1419.

610. Jeanne de le Vexte, fille de Jehan et de Catherine Caweliere, et femme de Jacques Vinchant, testa le 25 avril 1419. — Elle ordonne de vendre ses six meilleurs habits pour en faire et accater chincq abis de vermeil veluyel ou aultre drap de soye pour l'église S. Brixe, les cappes estoffées de platines et de bastons d'argent, pour servir as jours solempneux de leditte église, et as messes solempneuses de le confrarie S. Croix qui se feront en le cappelle S. Ghillain. — 4 mai 1419.

611. Marguerite de Chiérench testa le 16 mai 1419. — Item, je vœl et ordonne que my exécuteur fachent faire, des biens de my demorans, en ladite église S. Jaques une ymage de S. Andrieu, pareille en grandeur et fachon, au plus près que on le porra faire bon-

(1) Le *tasseteur* était un fabricant de bourses appelées *tasses*.



nement, de S. Pierre, S. Pol et S. Biertemieu estans en ladite église contre les pillers. — 24 mai 1419.

612. — Ysabielle Morielle, veuve de Jaques Fiévet dit de Chièvres, testa le 30 juillet 1419. — Item, je donne à Alart des Noettes ung drap point de le Trairie de Tournay. — 2 août 1419.

613. Catherine Medisne, dite le Neue, femme de Jehan Goudailler, testa le 11 septembre 1419. — Sy eslis sépulture pour men corps en le chimentière Dieu et Nostre Dame de Tournay, en le cappielle S. Loys. — 30 septembre 1419,

614. Jacques Deffarvacques testa le 17 octobre 1419. — Je eslis me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, devant le verrière que je ay fait faire en le cappelle de Nostre Dame en ladite église. Item, vœul et ordonne que je soie ensevelis en une natte de bled ou de soille, sans luisel ne vassel nul.

615. Jeanne du Bos, fille de Raoul, écuyer, testa le 11 novembre 1419. — Item, je donne à l'église monseigneur S. Jehan xx s. t. pour aidier à dorer le table qui siet sur l'autel Nostre Dame. — 16 novembre 1419.

616. Rogier de Wiedebecque testa le 2 décembre 1419. — Item, je donne à Angnièz Goudalle une platte bourse estoffée à l'usage de Paris, en lequelle il y a figuré ung chierf. Item, et pareillement mes exécuteurs fachent faire ung voyage de Léenche (1); et veul que devant l'ymage de Nostre Dame dudit lieu de Léenche soit mis et pendus sur noir cendal, de par my, ung cuer d'argent pesant demy onche. Et semblablement vœl je avoir mis un cuer d'argent dudit pois devant l'image de Nostre Dame de Hal, et ung autel devant l'image de Nostre Dame de Tournay. — 7 décembre 1419.

(1) Notre-Dame de Liesse, lieu célèbre de pèlerinage.

617. Mahieu du Four testa le 11 décembre 1419. — Je donne à l'église parochial où je seray parochien audit jour de mon trespas (ce fut à S. Pierre), dix onches d'argent pour employer à faire une relique ou pour faire une escale pour donner à boire as bonnes gens as grans solemnitéz quant ilz aront rechupt men Seigneur; et vœuil que sur le piet soit escript mon nom et sournom et qu'il vient de men don.

618. Catherine d'Esplechin, veuve de maître Jacques Campion, testa le 9 janvier 1419. — Je eslis le sépulture pour men corps en l'église des Frères Meneurs, desoubz le lame de me demisielle me mère et de Caron d'Esplechin, men frère ; et vœl qu'il ait ung tabliel de bos point le ramembranche de Nostre Dame et son enffant, et trois personnes devant elle, me demisielle me mère, Caron men frère, my et monseigneur S. Miquiel qui nous présentera. Item, je donne à Wattier d'Esplechin, men nepveu, me quieute-pointe de soie armoyé des armes d'Esplechin, et une verghe d'or environnée de perles. — 14 février 1419.

619. Rolland le Maire testa le 1er mars 1419. — Item, je donne à le femme Colart l'Espessier unes paternostres de coral ensengniéz de bériquele. — 4 mars 1419.

620. Nicolle de Hornut, prêtre, chanoine d'Amiens, de Laon et de Compiègne testa le 8 mai 1420. — Je donne à maistre Guillaume du Quesne me milleur grise aumuche à porter à l'église. Item, je donne à Hacquinet Besteman, fil dudit Jehan, ung Psaultier et unes Heures qu'il a devers lui. Item, je donne au couvent des Augustins en Tournay deux paires de nappes pour servir à l'autel S. Thomas en ladite église, et deux paires de petis doubliers à laver. Item, leur donne je ung Messel à l'usaige de Romme, tel qu'il est, une

casure, aube, amit, estolle, fanon, bourse garnie de corporaulx, ung grant drap point de le Passion Nostre Seigneur Jhésu Crist. — 5 mai 1421.

621. Marie Puicavette, veuve d'Alart Théry, testa le 17 mai 1420. — Eslis me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques desoubs une lame qui est assise devant l'autel S. Jaques en ycelle église, laquelle lame mon père y fist mettre et asseoir, desoubx laquelle il et me demisielle mère gisent.

622. Jean Denier, veuf de Jeanne Cauwette, testa le 27 juin 1420. — Item, vœl et ordonne que on ne prie à mon obsecque que six des demiselles de le Haulte-Vie; et plus n'y vœl avoir de femmes pryées.

623. Marguerite d'Aubigny, veuve de Jacques de le Plancque et auparavant de Jehan Gabet, testa le 17 juillet 1420. — Eslis me sépulture desoubz le lame où deffunct Jehan Gabet, men premier mary, gist, en l'attre Nostre Dame. Je donne à Margot de Haudion demy dousaine de coussins de parge arbroyés et oiselés (1). — 4 janvier 1420.

624. Ysabel de Bourgon, veuve de Jehan Lespessier, testa le 10 août 1420. — Sy eslis me sépulture en le chimentière Dieu et Nostre Dame de Tournay; et vœil estre mise et enterée emprès ledit feu Jehan, mon marit; et vœil et ordonne que on fache et méche une lame de piere sur ledit feu mon mary et sur my, laquelle soit gravée de nos deux personnages, ainsi qu'il appartenra. — 16 août 1420.

625. Godefroy de Coulongne, époux d'Agnès de Hertaing, testa le 8 septembre 1420. — Item, je donne à le confrarie de S. Jorge men mileur arcq; et que ledit arcq soit porté devant le corps. — 18 septembre 1420.

(1) Coussins ornés d'arbres et d'oiseaux.

626. Maigne Percheval testa le 14 septembre 1420. — Je donne à Hennette, le fille dudit Evrard d'Espierre, mes milleurs paternostres de ambre, et ung coutiel à ronde manche couverte d'argent doret. — 8 octobre 1420.

627. Jehan Wettin, époux de Jehenne le Flamenghe, testa le 30 novembre 1420. — Je ordonne que mon corps soit mis et entiérés en l'église des Frères Mineurs, au lieu que mon tayon (1) fist faire et où mes armes sont pointes audeseure, et ouquel lieu on sonne communément le clocquette. Et vueil que sur me tombe, qui sera eslevé comme ce qui y est à présent de nœfve pierre entaillié et eslevé de deux personnages, l'un de my et l'autre de madite espeuze, ait deux ymages de l'Annonciation Nostre Dame, est assavoir à un des bous de l'arcure l'image de Nostre Dame, et à l'autre debout de l'angèle Gabriel, bien et notablement eslevés et entailliés de pierre de bonne fachon et ouvrage. — 18 décembre 1423.

628. Béatrix de Baudrenghien, veuve de Willaume de Clermès, testa le 13 janvier 1420. — Item, veult que, de l'argent que la vesve de Sohier Waye debvoit et doit à lui, soit accaté une lame et mise sour les sépultures de lui, de Willème de Clermès, son feu mary, et de feue la dame sa fille; et sour ycelle lame seront entailliéz trois ymagènes, est assavoir de lui, son feu mary et de ladite dame sa fille. — 7 avril 1431.

629. Jeanne Bosquette, veuve de Jehan Ribelart, testa le 18 février 1420. — Item, je doy à Nostre Dame du Bruille mon contre-pois de bled; et vœil qu'il soit payés d'une rasière de bled. Item, je donne à le demiselle femme sire Jehan Wettin une ymagène de

(1) Le *tayon* est le grand oncle, parfois le grand père.

Nostre Dame et le tabernacle, ensi qu'elle est. Item, je ordonne du mien ung disner de mes amis à faire, le journée qu'on fera mon obsecque, à la maison Mahieu Yolent. — 3 avril 1420.

630. Jehan de Roncamp testa le 4 mars 1420. — Je eslis plache pour gésir en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques au devant du nœf portal contre le Palaix, où j'espoir que feu Willème de Roncamp, mon oncle, gist et repose. Je donne à me ditte demiselle Daubermont ung aniel d'or, que j'ay, à une licorne (1). Item, je donne à Piérart Bointamps me bonne tasse (2), me dague à waine estoffée d'argent, avœcq men seel lequel est aussy d'argent à toute une kainette. — 12 mars 1421.

631. Jeanne de Wasquehal, veuve de Jehan de Wasquehal, testa le 9 avril 1421. — Je donne à Marie, me fille, unes patrenostres d'ambre aux ensengnes d'argent. — 14 avril 1421.

632. Jehan du Hocqués, époux de Marie de Monstrœul, testa le 25 avril 1421. — Sy eslis le sépulture pour men corps en l'église monseigneur S. Quentin, dedens le cappielle de Nostre Dame c'on dist de le Gésine. — 16 juillet 1421.

633. Maigne Morée, veuve de Jacques de le Pierre, testa le 29 avril 1421. — Item, je donne et laisse à le femme Estévène Cousart unes patrenostres de geet à ensaigne d'argent. Item, je donne et laisse à Caterine, suer dudit Jaquemart du Moulin, unes patrenostres d'ambre à une croisette d'argent. Item, à le fille Jehan de Bauvegnies unes patrenostres d'ambre à une croisette d'or pendant en le moyène. Item, je donne à Jehan de

(1) On donnait le nom de *licorne* à la corne de cet animal ; elle était réputée par son action merveilleuse.

(2) La *tasse* était une espèce de bourse.

noit ung aniel d'or escript. Item, je donne à me mère, femme audit Lannoit, unes patrenostres de al (1) à ensaignes dorées. Item, je donne et laisse 'e Jehan Serrurier, lieutenant de la cure S. Jaques, hanap de madre vignetet (2). Item, je donne à sire Jehan de le Cambe ung hanap de madre à boiste. Item, je donne à Jehan de Lannoit mon coffret os de Chipres estoffet de laitton.

34. Jeanne Rogière, fille d'Hennette Lardenois, et 'e de Jehan Hazart et de Jaquèmes Minet, testa le uillet 1421. — Item, je donne à Mariette Le Forte aniel d'or et unes patrenostres d'ambre. — 17 juin 2.

35. Catherine Bachéler, veuve de Jean le Mouleier et de Rumot de Béringhes, testa le 15 juillet 1. — Je eslis me sépulture en le chimentière Dieu onseigneur S. Jaques, dalèz le sépulture et desoubs me de deffunct Jehan le Moulequinier, jadis mon y. Je donne à Annechon, fille audit Jehan Thiebe- mes Heures de Nostre Dame couvertes de lequin (3).

36. Evrard d'Espiere et Maigne au Toppet, tesnt le 20 juillet 1421. — Item, nous donnons à ise paroscial S. Pierre en Tournay deux couronnes pour convertir et employer à payer le candélabre aiton et le pavement qui sont fais de nouvelle en le église. — 23 juillet 1421.

37. Agnès Crocquevillain, veuve de Jehan des stines, testa le 15 août 1421. — Je vœil et ordonne mon corps, après mondit trespas, soit portés et velis en habit de Frère Meneur par les Frères de

Patrenostre de cristal.
La coupe du hanap était ornée d'une vigne.
Le *baudequin* était un riche tissu de soie.

S. Franchois, et enterrés ou clostre de leur maison et église emprès le treille de fer de le cappelle de monseigneur S. Jaque et S. Christoffle. Item, je vœil et ordonne que, à mon corps porter en terre, n'ait nulle assemblée, estat, ne beubant de mes proixmes ne d'autres personnes; mais n'y ait que tant seullement lesdits Frères qui m'y porteront, avec le croix et iiij poures hommes qui audevant porteront chacun une torse. Item, je donne à le confrarie de le Perche des clers d'Orchies men meilleur mantiel fouret de menu vair.

638. Raullin Maupoyvre, natif de Pont de l'Arche au diocèse d'Evreux, testa le 18 août 1421. — Je donne en advanchement de la réparation des aournemens de ladite parosche Nostre Dame x s. t. — 11 octobre 1421.

639. Jeanne de Froitmont, femme de Liénart Danquasne, testa le 31 août 1421. — Item, je donne à ladite église parochial de S. Pierre une nappe toute nuesve pour servir à l'autel Nostre Dame en ladite église. — 5 septembre 1421.

640. Maigne Gontière, femme de Jehan Roussiel, testa le 20 septembre 1421. — Eslis me sépulture ou chimentière Dieu et S. Jaques, à l'encontre du mur et verrière de S. Cristofle de ladite église S. Jaques. Item, je vœl que, contre ledit mur, là où j'ay esleu à gésir, on maiche ung tabliel de Nostre Dame. — 23 septembre 1421.

641. Sire Gilles de Corbie, prêtre, testa le 20 septembre 1421. — Sy donne à ledite église des Augustins men Bréviaire et deux escus d'or. — 25 septembre 1421.

642. Jehan Crestut testa le 17 novembre 1421. — Je donne à Hennette, fille Olivier Petit, unes patenostres de gayet. Item, à Jaquemin, sen frère, unes tables d'ivore. — 27 novembre 1421.

43. Coppart du Vivier, mari de Bette de Compos-.e, testa le 4 janvier 1421. — Je donne en advan-ment de faire nouviaux aournemens pour le messe de quiem en le paroische de ladite église Nostre Dame, t sols tournois pour une fois. — 14 janvier 1421.

544. Jacques de Maubray, fils de feu Jacques, chan-ır, et veuf de Maigne Caullière, testa le 18 février 21. — Sy eslis ma sépulture en l'église S. Caterine, soubz une lame que je y ay fait faire. Sy donne à le rique du clocquier d'icelle église S. Caterine, pour e fois, x couronnes d'or.

645. Maigne le Béghe, dite Hacquarde, femme de han du Ponchiel, testa le 21 mars 1421. — Item, je nne, en l'avancement de la réparation des aourne-ens de le perrosche Nostre Dame, ung mouton d'or ı roy de France nostre sire. — 10 juin 1422.

646. Ysabiel Daroyse, veuve de Jehan Au Toupet et mme de Jaquemart de Calenielle, testa le 15 juin 422. — Item, je donne et laisse à Jehenne de le)alle, ma cousine, ung aniel d'or lettret. Item, à le emme Martin Le Dent ung aniel d'or à iiij perles. — .6 septembre 1422.

647. Jean Roussiel, veuf de Maigne Gontière, testa e 29 juillet 1422. — Je eslis me sépulture pour mon corps entiérer ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, emprès le mur contre le dos del ymage monseigneur S. Cristofle, ouquel mur je vœl que, par l'ordonnance de mes exécuteurs, soit fait, mis et assis ung tavlet de pierre entaillié comme ma chière et amée compaigne et espeuze, Maigne Gontière, le avoit ordonné en son vivant; sur laquelle et sur moy je vœl qu'il soit mis, ordonné et assis une lame figurée de deux personnages, est assavoir de my et d'elle.

648. Maigne d'Essartiaux, veuve de Colart de Roc-

que et femme de Jehan Benoit dit Vallet, testa le 11 août 1422. — Item, je donne à ledite église S. Brisse ung vermeil couvertoir, en la valeur de lx s. ou environ, pour servir à parer ladite église. — 27 août 1422.

649. Jean Goudalier, veuf de Catherine Medisne, testa le 13 août 1422. — Je eslis sépulture pour mon corps enterrer en le chappelle Dieu et monseigneur S. Loys en l'église Nostre Dame, emprès le sépulture feue Caterine Medisne, en son vivant ma chière compaigne et espeuze. Item, je donne à ladite perrosche Nostre Dame, en avancement de faire des draps de Requiem pour ladite perrosche, dix couronnes de France en or. Item, je donne à le fabrique des Croisiés en Tournay, en avancement de acheter des livres pour servir Dieu en leur église, xx s. t. pour une fois. Je donne à demiselle Simonne, femme dudit Jehan de Touwart, le bonne coroye d'argent qui fu me femme, ung autel et toutes les ymages à icellui autel appertenans. — 28 avril 1424.

650. Jehan Denier, veuf de Jeanne Cauwette, testa le 18 août 1422. — Sy eslis sépulture pour men corps ensevelir en le chimentière Dieu et Nostre Dame, ou cloistre d'icelle église, emprès Jehenne Cauwette, ma femme. Item, vœl et ordonne que, quant on portera mon corps en terre, qu'il y ait deux torsses emprès le croix, et non plus. Item, vœl et ordonne que, au jour que on fera mondit obsèque, soient mis à deux lèz de le couche deux estaveux pesant chacun iiij livres de chire, et deux petits estaveux sur me tombe pesans chacun ij livres de chire. Item, vœl et ordonne que on ne prye à mon obsèque que six des demiselles de Haulte-Vie, et plus n'y vœl avoir de femmes pryées. — 30 décembre 1422.

651. Piérart Vais, saqueur de vins (1), testa le 21 août 1422. — Item, je donne à le confrarie des viniers ung boucq (2) d'argent qui siert à me capron. Item, je donne encores à ledite confrarie trois brocques d'argent. — 2 septembre 1422.

652. Catherine de le Bassée testa le 5 octobre 1422. — Item, je donne à le fabrique de l'église Nostre Dame de Tournai, dont je suy conseurs, une hupplande dont les manches sont fourrées de connins (3). — 9 octobre 1422.

653. Jeanne Pil, veuve de Jaquemart Le Rouge, testa le 4 novembre 1422. — Item, je donne mes patenostres d'ambre à ung bouton d'argent frasé (4) à l'église de le Magdelaine pour réparer l'ymage de le Magdelaine as jours solennés. — 4 janvier 1422.

654. Collart Gossard testa le jour de S. André 1422. — Item, je laisse et ordonne, s'il plaist à madite dame madame le Sénescalle, qu'il soit fait, au lieu où sera ma sépulture, ung ymaige de Nostre Dame et ung priant, en mémore de my. — 5 décembre 1422.

655. Agnès de Lortioir, veuve de Jehan de le Bruyère, testa le 20 novembre 1422. — Je donne à le parosce de Nostre Dame de Tournay, pour servir Dieu à l'autel, une nappe de vij aunes de long. — 26 novembre 1422.

656. Marguerite de Sailly, femme de Ghuì Toriel, testa le 14 janvier 1422. — Donne pour le salut de s'ame, à ladite église S. Caterine, une nappe le plus longhe et milleur que ycelle avoit au jour de son trespas, pour servir au grant autel. — 4 février 1422.

(1) Le *saqueur de vins* est un tireur de vin.
(2) Une boucle d'argent.
(3) Connin = lapin.
(4) Frasé = godronné, guilloché.

657. Biétris Fourmente, veuve Jacques du Parc, testa le 22 janvier 1422. — Je donne au curé de ladite église S. Quentin ung grant Saultier. Item, à ladite Bétris Blanche je donne unes Heures de Nostre Dame à tout deux cloans d'argent. Item, à demiselle Jehenne le Pestre je donne unes autres Heures du S. Espir et le boursse ainsi qu'elle est. — 28 janvier 1422.

658. Catherine Brunielle, femme de Jehan de Quohem, testa le 16 mars 1422. — Je eslis me sépulture en l'église S. Jaque, emprès l'autel S. Eloy. Item, donne à ledite église iij candeilles de livre et demie cescune, pour alumer l'une devant le Crucefit, l'autre devant Nostre Dame, et l'autre devant S. Estévène. — 26 juillet 1423.

659. Catherine de le Rue, veuve de Jaquemart le Vinier et femme de Colart Ogive, testa le 23 mai 1423. — Sy eslis me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Quentin en une place audevant des xj^{m} Vergènes, où yl y a une pierre gravée de ung Angnus Dey. — 29 octobre 1425.

660. Piéronne du Parcq, femme de Jehan Denis, grossier, testa le 20 juillet 1423. — Item, je donne à me demisielle cousine, femme de Jehan Hanielle, ung aniel d'or à tout ung saphir. Item, à demisielle Jehenne, sa fille, ung aniel d'or à tout ung licorgne. Item, à me demisielle ante le Fèvre, ung aniel d'or à tout ung perle. Item, à le demisielle femme Tassart Savary, me plat déamant. Item, à le demisielle femme Quentin Dare, ung aniel d'or à tout un perle. Item, à le femme de Jehan du Bos, sa suer, ung anniel d'or à une esmeraudielle à tout iiij perles. Item, à Marotte, leur suer, ung aniel d'or à tout une rosette entaillié. Item, à no suer le Hubierde, ung aniel d'or à tout ung petit ruby. Item, à me cousine femme Baudart Baront, ung aniel

: à tout une coquielle de perles. Item, à me demi-le cousine Piaudeviel, ung aniel d'or à tout ung y. — 11 août 1423.

561. Jeanne de Crespelaines, veuve d'Adam Cousin, ;a le 12 août 1423. — Je eslis ma sépulture en ;lise Dieu et monseigneur S. Jaques, emprès l'autel stre Dame, au dehors du cuer d'icelle église, desoubs ame où feu Adam Cousin, jadis mon mary, gist et ose. Je donne à l'hospital de Marvis une nappe de aunes et une aultre de cincq, laquelle nappe de dix ıes je vueil estre ordonnée à servir au grant autel lit hospital, et celle de cincq à l'autel de le cappelle est en le salle où les malades gisent. Item, je donne aquemart Cousin, demourans à Rume à présent, un)elet d'argent doré en deux lieux, et escript des ns de Trois Roys. Item, je donne à le femme et es-ıze dudit Jaquemart, un gobelet d'argent doré ou ieu et au bort deseure, et escript *Dieu soit loué de t.*

562. Catherine du Havron, femme de Lion Dan-ısne, testa le 15 septembre 1423. — Item, je donne abbeye du Castiel (1), pour la refection de l'église, xl ;. Item, je donne à l'église de Markaing, pour le ection d'icelle, c s. t. — 22 novembre 1423.

563. Marie de Hollaing testa le 13 octobre 1423. Sy eslis sépulture pour poser et ensevelir mon corps lens l'église des Frères Meneurs, desoubz le lame ; demoiselles les Douches, jadis mes antes. Item, l et ordonne que, après mon trespas, my exécuteur hent faire, de mes biens, et ausi dorer ung caliche poix de xj onces d'argent; lequel fait et doret ainsy ; dit est, je donne à l'église madame S. Caterine

1) Château-l'Abbaye, près de Mortagne.



dont je sui perroschienne. Item, je donne à dame Marie de Ghiestielle, religieuse de l'abbeye de Fontenielles emprès Valenchiennes, ung livre faisant mention du *Pèlerinage humain* (1), par sy que je vœl que, après le trespas de ladite dame Marye, lidis livres demeurèche à ladite abbeye et au couvent. Item, je donne à demoiselle Caterine Wauquière, béghine des Haulx-degréz, une *Légende de S. Franchois* (2). — 24 février 1423.

664. Jean Clau, orfèvre, testa le 16 octobre 1423. — Je donne à Jehenne, femme de Jehan Capielle, orfèvre, un fremaillet (3) à tout deux diamans et à v perles. Item, je donne à Jehenne, femme de Sandrard de Boullongne, ung grant fremail et tout ung oisiel. Item, je donne à Hanette Repuse ung petit fremaillet leur il y a une esmeraude, ung rubis et une pierle. Item, je donne à Jehan Nevelet men signet d'or. — 20 octobre 1423.

665. Paul Pousiel, prêtre, curé d'Estaimpuis, testa le 18 octobre 1423. — Si eslis le sépulture de mon corps, quant je trespasseray de ce siècle, en l'attre et cimentière de S. Jaque en Tournay devant l'uis de le cappielle Nostre Dame. — 17 juin 1424.

666. Huart Dassonneville, grand clerc de S. Jacques, testa le 23 octobre 1423. — Je prens, nomme et eslis me sépulture en le capelle S. Nicolay en ledite église S. Jaques, de lequelle deffunct Nicolle Davesnes fu jadis fondateur. Et affin de mains baillier de charge à ledite église, je ne vœil avoir sur madite sépulture quelque lame ; mais est mon intencion qu'il y ait, mis

(1) Le *Pèlerinage de la vie humaine* fut composé, vers 1335, par Guillaume de Deguilleville, moine cistercien.

(2) S. Bonaventure a écrit une Vie de S. François ; mais est-ce bien l'ouvrage cité en ce lieu ?

(3) *Fremaillet* = fermoir, agrafe, boucle.

t encassé ou mur pardedens ladite capelle, à l'encontre
e medite sépulture, ung tabliel de letton ouquel soit
scripte la fondation que j'ay faite de une messe dire
t célébrer chacune sepmaine perpétuelment en ledite
apelle. — 21 janvier 1423.

667. Ernoul Buletiel testa le 19 novembre 1423. —
e donne à l'église de S. Margueritte, après mon
'espas, ung hanap d'argent, pesant v onches ou envi-
on, pour donner à boire ceulx et celles qui recheveront,
jour de Pasques et aultres fois, le corps de Nostre
eigneur. — 11 décembre 1424.

668. Ysabiel Bourgeoise, fille de Jehan et femme
e Mahieu d'Estrayelles, testa le 7 décembre 1423. —
em, donne à Mariette de Clermès, fille Rogier, sa
lleulle, ses bonnes Heures qui ont unes couvertures
e damas.

669. Jean Rudan, veuf de Nicaise de le Court,
sta le 13 décembre 1423. — Item, je donne à ledite
glise S. Brisse, pour employer à accater ou faire faire
ie taule d'autel, dix couronnes d'or. — 16 août 1424.

670. Nicaise de Lallaing, dit de Sémeries, époux
Marie Boin-enffant, testa le 12 janvier 1423. —
em, vœil et ordonne mon enterrement, pour mon
rps mettre et ensevelir, en le capelle où gist sire
idart Boinenffant, jadis frère à Marie Boinenffant,
e chière compaigne et espeuse, située en l'église des
ères Meneurs. — 26 janvier 1423.

671. Catherine de Piéronne, veuve de Gilles de le
al dit Floridas, testa le 10 février 1423. — Je eslis
pulture, pour mon corps estre enterré, en le chimen-
re de Dieu et de monseigneur S. Jaques, devant
grant portal qui est à l'encontre du Palais. —
mars 1423.

672. Jeanne de Wielle, femme de Lotart de le

Houssière dit de Rosne, testa le 31 mars 1423. — Item, je donne à le douche Dame du Bruille (1) mes patenostres et tous mes espinchiaux (2) d'argent. — 5 avril 1423.

673. Marie Olivière, femme de Jacques Bérenghier, testa le 5 novembre 1424. — Je donne à le femme de Daniel Bérenghier, frère de mondit mary, mes belles Heures de Nostre Dame. — 22 novembre 1424.

674. Jean Clobart, veuf de Colombe Davesnes, testa le 8 janvier 1424. — Je eslis le sépulture de mon corps en l'attre dudit lieu de S. Jaques, est assavoir emprès la sépulture de ladite Marie Clobarde, ma fille, devant l'uys de le chapielle fondée de S. Nicolay, que Jaques et Nicolas Davesnes, frères, fondèrent. Et vœl que ens ou mur audevant de madite sépulture soyt encassé un tableel ouquel sera l'ymage de Virgène Marie; d'un costé monseigneur S. Jaques présentera la personne de my, et à l'autre costé la benoite Marie Magdelaine présentera la personne de madite fille. Item, je donne à demisielle Marie, femme Jehan de Laleu, mon Psaultier et une escalle d'argent ouvrée de boullonchiaux (3). — 28 avril 1425.

675. Marie Catine, veuve de Jehan le Paret, testa le 13 février 1424. — Je eslis me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Quentin, ou haut attre et chimentière, devant le tabliel que je y fis piéchà faire et asséir pour my et mes enffans. Item, vœl et ordonne que, tantost après mon trespas, mes exécuteurs facent faire une lame à deux personnages représentans my et

(1) Notre-Dame du Bruille était une Vierge vénérée en l'église de S. Nicolas.

(2) *Espinchiaux* = boucle, agrafe, épingle.

(3) Les *boullonchiaux* sont des petites boulles.

Marie le Parée, me fille, qui fu femme Jaques Le Lombart.

676. Catherine du Pret, fille de Jehan et veuve de Jacques Blancpain, testa le 17 février 1424. — Je donne à Henne Carprielle un gobelet d'argent couvert. Item, je donne à Jehan de le Motte ung gobelet d'argent, le milleur après le couvert. — 3 mars 1424.

677. Marguerite Le Fèvre, femme de Gillart de Quinghien, testa le 25 février 1424. — Je donne à Hanette, le fille Jehan de Rombie, unes patrenostres de jayet ensegniés d'argent, unes tables d'ivore et ung coutiel virelet d'argent à mance de béricle. Item, je vueil que men ymage de Nostre Dame ne soit point vendue; mais vueil qu'elle soit donnée et assise à tout le tabernacle dedens ledite église de S. Pierre.

678. Ghuy Volcart, batteur d'or, testa le 10 juin 1425. — Je donne à Jehan Descamps une pierre à batre fœlle d'or. — 18 juin 1425.

679. Olivier de le Tombe, époux de Jeanne Larive, testa le 4 juillet 1425. — Je donne à l'église de S. Nicolay du Bruille xl escus d'or pour une fois, pour faire faire une couronne d'or pour mettre sur le chief de l'ymage de le Vierge Marie à tous les jours solempnés. — 30 août 1425.

680. Jeanne Maughière, femme de Piérart du Haveron, testa le 4 août 1425. — Sy eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Nicolay du Bruille, à gésir en laditte église en le cappielle dou Sépulcre nouvélement commenchiet à créer et estorer. — 8 août 1425.

681. Gilles de Grigny, licencié ès lois, conseiller général de la ville de Tournai, testa le 6 août 1425. — Item, je trouvay en ma jonesche ung escu d'or sur les rues; et pour ce que je ne say à qui ce fu, je vœl

que mesdits exécuteurs disposent d'un escu à leur discrétion. Item, pour ce que ung mien compaignon d'escole de grammaire me presta jadis ij s. par., lesquelx je ne lui rendy oncques, je vœl que mesdits exécuteurs en fachent restitution à leur discrétion. — 22 août 1425.

682. Jeanne Goudisne, veuve de Jehan Commère, testa le 6 août 1425. — Item, je donne à le cappielle de le confrarie Nostre Dame de l'église S. Jaques ung cappron de soye fouret. Item, je donne à demisielle Angniès Commère unes Heures de Nostre Dame. Item, je donne à Annechon, fille Gillart de le Fosse, unes petites Heures de le Trinité. — 5 septembre 1425.

683. Miquiel le Flameng testa le 11 septembre 1425. — Item, je donne ij frans as poures de S. Nicolay pour faire faire sorlers, et distribuer lesdis sorlers as poures dessusdits, le jour de le Toussains. — 19 septembre 1425.

684. Catherine Wastefruie, femme de Michel le Flameng, testa le 13 septembre 1425. — Item, je donne à Notre Dame de S. Nicolay un piers bankier ouvret de haulte liche. Item, je donne à Jehenne dou Casteler mon autel et les ymagènes, ensi qu'il est. — 19 septembre 1425.

685. Agnès de Wèz testa le 10 décembre 1425. — Volt et ordonna ledite feue que de ses biens feust donné à l'église S. Caterine une chainture estoffée d'argent, ou cas que on fera le clocquier d'icelle église, unes patrenostres à tout une croisette d'argent, ung aniel et deux espennes d'argent. — 19 décembre 1425.

686. Watier Anthonne, cordonnier, testa le 1er mars 1425. — Item, vœl et ordonne que, après mon trespas, soit faitte une lame de marbre à mettre sur me tombe, où soyent fait les représentations de my et de mes-

dites deux femmes (la 2e était Ysabelle Tacquet). — 14 mars 1425.

687. Antoine Butor testa le 6 mai 1426. — Je donne pour Dieu et en aumosne à ledite église S. Brisse une couronne d'or en aide d'acater une aube et ung amit pour ladite église. — 13 mai 1426.

688. Mahieu du Chine testa le 6 mai 1426. — Item, je donne à ladite église de S. Pierre dix solz tournois pour aidier à parfaire les draps de painture de S. Pierre et de S. Pol qui sont commenchiéz pour ladite église. — 23 mai 1426.

689. Catherine de Baudrenghien, fille d'Ernoul, testa le 11 mai 1426. — Je eslis me sépulture en l'église de S. Quentin devant l'image de le Trinité. Item, je donne à me demoiselle de le Grutuse ung S. Jorge de laitton et ung pine d'ivore. Item, je donne et laisse à sire Jehan Plouvier, men capelain, ung coffre de cuir bouillit et quattre louces d'argent de une once le pièce. Item, je vœil et ordonne que du mien soit faitte une verrière, à l'onneur de Dieu et de monseigneur S. Christoffe, à une cappelle qui est située en l'église et parosche de Rumegies, à tout deux ymages l'un de S. Cristoffle, l'autre de S. Katerine, armoyé des armes de Baudrenghien. Item, je donne à messire Wattier Wettin ung drap pourtrait de pluiseurs pointures. — 17 mai 1426.

690. Jeanne Goutière, veuve de Willème Hanouse et de Piérart de Courchielles, testa le 17 mai 1426. — Item, je donne à ledite église de le Madelaine six couverture de parge et une poire de mugliart (1) pour parer ycelle église. — 27 mai 1426.

691. Jaque de Breselaire, veuve de Jacques Quaret,

(1) *Mugliart* = muscade.



testa le 7 juin 1426. — Je donne à Hakinet, men filz, mes patrenostres de corail les plus grandes, ung déamant esmailliet et une coroie dorée. Item, je donne à Philippet, mon filz, ung saffir, et unes patrenostres de blanc ambre. Item, je donne à Annechon, me fille, men bon Sautier et mes Heures cotidiannes. Item, vœil et ordonne que une pièche de nappes, que j'ay à le curesse (1), soyent distribuées en nappes de grans autelz et données aux plus poures églises de ladite ville. Item, vœil et ordonne au grant autel du cœr de l'église dudit S. Quentin une nappe prise en mes nappes qui sont à le curesse. Item, vœil et ordonne que on praigne, en mes toilles les meilleurs que j'ay, une aube et deux amis servans à l'austel du S. Viaire en ladite église, et avecq ce une nappe pareille à celle du grant autel. — 26 juin 1426.

692. Jacques Caulier, fils de feu Jacques et époux de Jeanne de Willeries, testa le 17 juin 1426. — Eslis me sépulture pour mon corps enterrer en l'église de S. Pierre, c'est assavoir devant la ramembrance du Cruchefit d'icelle, ou devant l'autel de monseigneur S. Jaques estant en ladite église. Item, je donne à demiselle Katerine Kaulière, me suer, femme de Jehan Fuyant, ung dyamant qui fu à me demiselle mère ; et avecq ce ung Romant de Tournut (2). Item, je donne à Jehan Dere ung Romant de le Roze.

693. Maigne Davesnes, veuve de Jacques Caulier, testa le 19 juin 1426. C'était la mère du précédent. — Eslis me sépulture pour men corps dedens l'église des Frères Mineurs, desoubz le lame qui depiéchà y est

(1) *Curesse*, mot encore en usage dans le patois, est synonyme de blanchisseuse.

(2) Ce roman de *Turnus* n'est pas cité par Gaston Paris dans sa *Littérature française au moyen âge*.

mise pour ledit Jaques, jadis men mary deffunct, et pour my. Item, je donne à ladite église de S. Pierre un nœf pale qui sera fais à la discrétion de mesdits exécuteurs, lequel pale demorra à ledite église. Item, je donne à demiselle Jehenne de Ere, vesve de feu Willème de Grantméz, l'un de mes temprois d'argent à vj costes.

694 Jeanne le Puresse testa le 21 juin 1426. — Item, à l'abbeye du Sauchoit je donne le meilleur nappe que jou ay. Item, je donne le meilleur que jou ay, après le meilleur, à l'église S. Quentin. — 1er juillet 1426.

695. Jehan de Ladeuze, époux de Marie de Corbinangle, testa le 24 juin 1426. — Si eslis me sépulture en le chimentière et dedens l'église de S. Marguerite, audevant de le cappielle de feu Jaques de Corbinangle. — 3 juillet 1426.

696. Catherine de Waudripont, fille de sire Ernoul et veuve de Jehan Crocquevillain, testa le jour de la Nativité de S. Jean Baptiste 1426. — Je donne à demiselle Angniès, femme Jehan men frère, men petit Saultier. Item, donne je à le dessusdite église S. Piat, en advancement et aide d'un vaissiel d'argeut ordonné estre fait en icelle église pour mettre et reposer le Corpus Domini, une couronne d'or. Item, je donne à l'église S. Catherine, à l'ayde et advancement de la couverture du cloquier d'icelle église, c s. tourn. — 10 juillet 1426.

697. Jeanne Huppehaude, femme d'Henry le Coutelier, testa le 28 juin 1426. — Je donne pour Dieu et en aumosne, à ladite église S. Brixe, une nappe de viij à ix aunes de lonc pour servir à Dieu. — 4 septembre 1426.

698. Andrieu Locquet, prêtre, chapelain à S. Brice,

testa le 30 juin 1426. — Je eslich men sépulture pour men corps en le capielle S. Ghilain située en l'église S. Brisse, où je sui cappellains. Item, je donne pour Dieu et en aumosne à l'église de S. Brisse, pour le grant bien et honneur que j'ay trouvet en le péroche, me Légende d'or et les Croniques Martiryennes, tout en ung volume; et vœl que ladite Légende soit atakié d'une kayne de fier au letrin où on met les livres, si que nuls ne l'en puist porter hors de l'église. Item, je ordonne à l'église de Cielle le plus petit de mes hanas d'argent, pesant iij onches ou environ, à mettre ou cibolle pour servir à acumenyer les demiselles et femmes enchaintes et autres personnes. — 3 juillet 1426.

699. Jeanne Gosse, fille de Gontier et femme de Jehan Pryer, testa le 4 juillet 1426. — Je eslich men sépulture en le chimentière de l'église Dieu et monseigneur S. Brixe, men patron, en l'attre devant, droit à l'encontre de le cappielle S. Ghillain. — 10 juillet 1426.

700. Tassart Savary, marchand et bourgeois, testa le 4 juillet 1426. — Eslis me sépulture ou chimentière Dieu et en l'église Nostre Dame, entre S. Anne, S. George et les fons d'icelle église. Item, je donne en ayde des aournemens de Requiem, que on entend à faire en le parosche Nostre Dame, les orfroirs d'une cappe. — 10 juillet 1426.

701. Miquiel Fournier testa le 4 juillet 1426. — Je eslis me sépulture en le chimentière de Dieu et de l'église des Frères Mineurs, ou clostre, audesoubz du tabliel de Jehan Lion. — 14 août 1426.

702. Jehan de Monchy, serrurier, testa le 5 juillet 1426. — Eslis me sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, en le cappielle de le confrarie, devant mon tabliel. — 13 juillet 1426.

703. Chrestyen Wiccard testa le 12 juillet 1426. —

Et le résidus de tous mes biens meubles je les maich ès mains de Jehan de Roddes, Jehan Bruniel et de Jehan Derret, mes testamenteurs, pour acquerre pais as amis de celui pour qui Hacquinés, mes frères, est de Tournay registrés (1). — 17 juillet 1426.

704. — Jehan Roussel, dit Regnault, testa le 24 juillet 1426. — Je donne à ladite église S. Pierre une candeille de chire pesant une libvre pour mettre devant le cybore où repose le corps de Nostre Seigneur. — 14 août 1426.

705. Maigne de le Vorde testa le 25 juillet 1426. — Je eslis me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jaque, emprèz le passaige ensi que on entre en ledit chimentière en descendant de le rue Au Viel, où une mienne fille gist et repose. — 17 octobre 1426.

706. Marie dou Mont testa le 29 juillet 1426. — Item, je donne à messire Jehan de Wargny, une lampe de laiton. Et à Marguerite dou Mont, me sœr, je li donne men coffret de ciprès, ouquel il y a ung tierch d'angelo et ung mouton d'or (2), ung det d'argent, iij anniaux d'or et iij boutons d'argent. Item, je donne à Pasquier dou Mont men autel et les ymages, tout ensi qu'il est. Item, je donne à le femme Polle Le Roy mes vermeilles patenostres et le bulette qui y pent. — 21 août 1426.

707. Jacques Croquevillain, fils de feu Pierre, et Catherine de Saint Marcel, sa femme, testèrent le 1er août 1426. — Sy eslisons nos sépultures en l'église Dieu et monseigneur S. Quentin, en le cappelle de

(1) Synonyme de condamné. Les condamnations étaient consignées dans des registres que possèdent encore nos archives.

(2) L'*angelot* et le *mouton* étaient des monnaies.



monseigneur S. Leurens, en le place que nous avons acquis en icelle, et au desoubz de le lame que pour ceste cause y avons fait mettre et poser. Et en oultre voulons et expressément ordonnons, ou cas que ce seroit le plaisir et voulenté desdis confrères et consuers de le Trinité, ordonnée en ladite église S. Quentin, ainsy que autrefois leur avons supplié et requis et que acordé nous ont, que l'image de le Trinité, qui est le fondation et patron de ladite confrarie, soit faite, mise, posée et ordonnée à tousiours en ladite cappelle de S. Leurens comme anchiennement elle y soloit estre. Aussy que tous les personnages de S. Leurens et autres représentations de sains estans en icelle cappelle de S. Leurens nous puissions faire refaire, réparer et de nouvel ordonner à nos despens, avecq aussy les personnages d'une nouvelle Trinité, et les y mettre et assir, par l'advis et conseil d'iceulx confrères, de blanque pierre, bien et deuement dorés et appointiés selond ce qu'à l'œvre appartenra. Item, avons aussy dévocion de faire faire, ordonner et donner pour servir en ladite cappelle, et pour le commun desdis confrères, bons et notables aournemens d'autel à nostre dévocion et volenté, est assavoir nappes, casures, deux aubes et deux amis armoriés de nos armes, avecques calice d'argent doré, armoié comme dit est, platine et louche d'argent ad ce servans. Avecq aussy avons dévotion à y donner ung bel et notable Messel que desjà nous avons pourveu et acheté ad ce propos. Item, encore donnons à ladite église, et pour estre et servir en icèlle cappelle, ung autel, ainsy qu'il est que nous l'avons, à tout ung Repos de Jhésus, qui est en nostre première cambre hault, dessus ung escring.

708. Jehan Voz le jeune, fils de Jean l'aîné, testa le 3 août 1426. — Je donne à (l'église S.) Marie Made-

laine une bourse et custode avœcques deux couronnes en or. — 28 août 1426.

709. Martin Briart, époux de Jeanne Fromegière, testa le 9 août 1426. — Je donne à ledite église S. Jaques un ymage d'ivore de Nostre Dame. — 13 août 1426.

710. Marie de Buillemont, veuve de Charles de le Val, testa le 12 août 1426. — Eslis ma sépulture en l'église des Frères Mineurs, desoubs le lame où repose le corps deffunct Jacques de Hellemmes, mon grant sire. Item, donne à l'église de S. Brisse une nappe d'ouvrage de damas, le plus petite servant à mon dreschoir, laquelle nappe servira au grant autel d'icelle église. — 26 août 1426.

711. Colart le Cat testa le 24 août 1426. — Je esliz sépulture dedens l'église medame S. Catherine, pardevant l'autel et ymage de la glorieuse S. Marie d'Egypte; et vueil estre mis et assis sur my une lame. — 4 septembre 1426.

712. Marie de Corbinangle, veuve de Jehan de Ladeuze, testa le 26 août 1426. — Sy eslis me sépulture en le cappielle S. Jehan estant en l'église S. Marguerite, où feu Jaques de Corbinangle, mon frère, gist. Item, je donne à medame l'abesse du Sauchoit, qui le est pour le présent, mes bonnes Heures.

713. Grard de le Croix testa le 28 août 1426. — Item, je donne à l'église monseigneur S. Nicolay une noir hupplande argentée, pour réparer l'église. — 20 septembre 1426.

714. Philippart Boye testa le 30 août 1426. — Item, je donne, en augmentation de une table pour l'autel monseigneur S. Jaques en ladite église S. Pierre, cent solz tourn. par condition que, se lidit confrères de S. Jaques estant en ladite parosche de S. Pierre ne

font faire ladite table dedens ung an après mon trespas en païant le seurplus de che qu'elle coustera, je vœil que lesdis c. s. t. soient convertis à faire dire messes. — 4 septembre 1426.

715. Jehan Le Roy, barbier, testa en août 1426. — Je donne à ladite église S. Quentin une boursette de veluiel semée de perles, que je ay, pour pendre avecq les reliques en ladite église. Item, je quitte à le maison des Cartroix emprès Tournay, ce qu'il me puent devoir de barbiaige, affin qu'il prient Dieu pour my. — 27 novembre 1426.

716. Colart le Dieule testa le 31 août 1426. — Je donne à me belle-sœr, femme de Rolland le Dieule, mes bonnes Heures de Nostre Dame. Item, je donne à Piérart, men frère, me bonne espée à deux mains. Item, je donne à Willemet, men frère, men petit haubregon et une hache d'armes. Item, je donne à Haquinet Gigart, men nepveult, un harnas de jambes et une carpeline. — 16 septembre 1426.

717. Ezaü Pousiel, veuf d'Isabiel de Boulongne, testa le 3 septembre 1426. — Item, je donne à Monnet, mon varlet, deux paires de forches (1), une huppelande d'azur et une harpe. Item, je donne à Colart Clobourse me couroie d'argent et me waine à iiij coutiaux estoffée d'argent. Item, je donne à Hacquinet du Bos, fil de Robinet, ung biecq de faucon (2) et mon escriptore. — 5 septembre 1426.

718. Jacquemart de Meules, estuveur, testa le 7 septembre 1426. — Item, je donne à l'église nouvellement fondée au Bos-Monseigneur-Ysaac, lx s. t. Item, vœil

(1) *Forches* = grands ciseaux de tondeur de draps ou de laine.

(2) Le *biec de faucon* était une arme offensive, terminée en bec de faucon.

ordonne estre fondé de mes biens ung obit à touurs, est assavoir toutes les sepmaines au venredi, en ıneur de la Passion Nostre Seigneur Jhésus Crist, ı basse messe de le Croix dite et célébrée en la elle S. Eutrope, nouvelle fondée en ledite église de ırnay. — 18 septembre 1426.

'19. Jeanne de Braibant, veuve de Jaquemart le ıier, testa en septembre 1426. — Je eslich me ulture en l'église et chimentière Dieu et monseigneur ehan des Cauffours, devant l'autel d'icellui S. Jehan, ıcosté feu Jaquemart mon mary. — 19 septembre '6.

'20. Angnièz de Quinghien, femme de Jehan Blon- l'aîné, testa le 17 septembre 1426. — Je donne à lrieuwe, me sœr, une Heures. Item, je donne à s, fil Jehan Blondiel le josne, ung gobelet d'argent ij lions. — 30 septembre 1426.

21. Jeanne Fauresse testa en septembre 1426. — .onne à Nostre Dame du Bruille une couronne d'or ne cote pierse. Item, je donne à le candeille S. Her- une livre de chire. — 14 octobre 1426.

22. Marie du Ponchiel, veuve de Jehan de Rasson- p et de Jacquemart du Pont, testa le 12 octobre 5. — Item, vœl et ordonne que my exécuteur fai- faire ung tabliel de marbre, et assir ou muret du tre (des Frères Mineurs) là où mes corps sera ense-, ouquel tabliel je vœl avoir trois ymaiges, est voir Nostre Seigneur en crois mis en le moyenne, re Dame au droit lèz et S. Caterine à l'autre, et mes noms et le jour de mon trespas y soit en pt. Item, je donne à l'église des Frères Mineurs, servir en le librarie, une ymage d'albastre repré- ns S. Jehan Evangéliste. Item, je donne à l'église Brisse, en l'aide d'avoir ung vaissiel pour servir

au Saint Sacrement de l'ole, demy marcq d'argent. Item, je donne as pucielles du Béghuinaige des Campiaux, afin qu'elles aient mémore et souvenance de pryer Dieu pour my, men autel et les ymaiges, tout ainsi qu'il est. — 17 octobre 1426.

723. Jeanne Cornillotte, femme de Gillart Tonnelare, testa le 23 octobre 1426. — Je donne à Nostre Dame de la grande église de Tournay mes patrenostres d'ambre. Item, je donne à le confrarie Nostre Dame de l'église S. Jaques me bonne huplande. Item, je donne à le mère de ledite demiselle mes patrenostres de gayet ensignés d'ivore. — 20 novembre 1426.

724. Maigne Le Clerc testa le 19 novembre 1426. — Je donne à Mariette, fille de Jehan Malet, men bon coffre et mes bonnes Heures. — 5 juillet 1428.

725. Jean le Siellier, espennier (1), époux de Catherine du Gardin, testa le 15 décembre 1426. — Je donne à Haquinet du Moulin tous les ostieux appartenans à l'espeulerie (2), telx que y sont en ycelle. Item, je donne à Haquinet Moyart tous les ostieux à limer et à grater espennes, qui sont à présent à me maison. — 23 décembre 1426.

726. Marie Boivin, veuve de Rogier de Clermès, testa le 13 janvier 1426. — Si vœl et ordonne le sépulture de men corps estre faite en l'église de le benoite Madelaine, en le fosse meismes où ledit feu Rogier de Clermès, men mary, gist. — 23 mars 1426.

727. Marie Cathine, veuve de Jehan le Paret, testa le 29 avril 1427 après Pâques. — Je eslis me sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Quentin,

(1) L'*espennier* était l'ouvrier travaillant le fil de métal, aussi bien le treillageur que l'épinglier.

(2) *Espeulerie* = métier consistant à fabriquer des *épeules* ou petites bobines.

ou hault attre et chimentière, devant le tabliel que je y fis piéchà faire et asséir pour my et mes enfanz. Et se aucun amendement chiet à faire oudit tabliel, ou qu'il soit nécessité de le réparer au temps de mon trespas, je vœl et ordonne que, tantost et incontinent après mon trespas, on le face faire aux despens de mes biens. Item, vœl et ordonne que, tantost après mondit trespas, mes exécuteurs fachent faire une lame à deux ymages représentans my et Marie le Paret, ma fille, qui fu femme Jaques Le Lombard. Item, je donne à ladite Jehenne de Loyaucourt, fille dudit feu messire Gille, me cappiel de fremaux d'or et ung coller d'or que j'ay à présent, avœcq mon bon Saultier et mes patrenostres.

728. Jacques de Mousqueron testa le 12 octobre 1427. — Item, vœl et ordonne que on fache faire deux reliques, l'une pesant ung marcq d'argent ou plus en laquelle ait ung os de S. Jaques encassé, et l'autre pesant vj onches ou environ où il y ait aussy une pièche de jaspre encassée, et lesquelles deux reliques seront mises, chacun lundy de l'an, à l'autel de le Magdelaine. — 20 octobre 1427.

729. Willème de Thumesnil testa le 28 janvier 1427. — Je eslis plache pour gésir en le chimentière Dieu et de monseigneur S. Brisse, assés près du petit porget de l'église, du lèz d'enviers de le maison de le cure d'icelle.

730. Maigne Davesnes, veuve de Jacques Caulier, testa le 23 juillet 1428. — Item, je donne à ledite église de S. Pierre ung nuef pale qui sera fais à la discrétion de mes exécuteurs, lequel pale demora à ladite église. Item, je donne à Catron, fille dudit Jehan Fuyant, me chainture perlisié, ung culot à trois boutons de perles, et xij coussins de parge où il y a singes figurés.

731. Jeanne du Four, dite de Lesplucq, testa le 16 août 1428, — Item, je donne à le femme Martin Cottriel une escalle d'argent esmaillyé au fons.

732. Madeleine Berte, veuve de Piérart de le Guste, testa le 16 septembre 1428. — Je donne une coroye d'argent à Jehan de le Ghuste, le fil, en lequelle coroye est escript les noms des Trois Roys. — 25 septembre 1428.

733. Marguerite Pippelarde, veuve de Jehan le Varlet, dit Hacquart, testa le 23 mai 1429. — Item, je donne à Nostre Dame de le fabrique de Tournay me coroye dorée à tout vj claux, qui fu faite à Paris. Item, je donne à le cappielle S. Pierre de le rue S. Martin x lb. t. pour faire poindre le cappielle de le Vie S. Pierre.

734. Anne le Flamenghe, béguine à la Madeleine, testa le 26 septembre 1429. — Item, je donne à Ysabiel Fastré, dite de le Salle, trois coussins de parge à testes armées. Item, je donne à me niepce, femme Jaquemart Gamault, une ymage de Nostre Dame avecques le tabernacle et deux angles. Item, je donne à le femme Jaquemart Capelle un jullet de relicque (1) pendant à une kainette d'argent. — 3 octobre 1429.

735. Jean Constant testa le 16 octobre 1429. — Item, ordonne men obsecque et veigilles, deux estaveux de chire, d'un quartron de chire le pièce, lesquelz deux estaveux soyent mises sur les petits candelers de fier, sans couce. Item, ordonne estre mis en une nate d'estrain. — 25 octobre 1429.

736. Jehan de le Sauch testa le 8 mars 1429. — Item, je donne à le compaignie des arbalestriers de mon serment, espécialement à ceulx qui seront à mon

(1) Petit reliquaire portatif.

ırrement et à mon service, le milleur de mes arba-
:es et le capron dudit serment. — 12 avril 1429.
37. Jean Blandùriel, graveur de la monnaie, testa
5 juillet 1430. — Eslis me sépulture pour mon
ıs entiérer en le chimentière de l'église paroiscial
Nostre Dame, envers le Monchiel, devant le ymaige
Nostre Dame en ledit chimentière, au plus près de
lache où me femme fu entiérée. — 19 mars 1431.
38. Simon Thiébault testa le 17 septembre 1430.
Et ne vœl avoir torse, sonnage, luisel ne palle,
tant seulement une natte pour couvrir mon corps
qu'il soit mis en terre. Item, je donne aux sœrs du
ıinage des Campiaux un crucefit, le tabernacle
ı qu'il est, un petit candeler de keuvre et un livre
*.a Souffranche et Passion Nostre Seigneur Jhésu
t* (1), dont le texte est tel *Ad Deum vadit*. Item, je
e à Pol, men frère, deux livres escripts en pappier,
l'un se commenche *De la vie et constance Grisel-*
ɛ), et l'autre se commenche ainsi *Après ce que
n fu boutéz hors du paradis terrestre*. — 29 no-
ıre 1430.
9. Jeanne Tubize, femme de Pierre du Four, testa
) octobre 1430. — Eslich la sépulture de mon
; en l'église S. Brisse, audevant de l'autel de l'imaige
présentation dudit monseigneur S. Brisse. Item,
ıne à le fabrique d'icelle église, pour tourner et
ɛrtir ès ouvraiges qui se font présentement, me
ɜ coroye d'argent sourorée. Item, je donne as sœrs
ɪmpiaulx ung livre en pappier parlans de Pluiseurs
x enseignemens — 8 novembre 1430.

:st-ce l'œuvre de Ringmann Philesius?
:'est une traduction de l'œuvre de Pétrarque, qu'il ne faut pas
lre avec le *Mystère de Griseldis*.

740. Diérin Juyel, époux de Jeanne le Marisselle, testa le 30 décembre 1430. — Eslis me sépulture ou cloistre Dieu et monseigneur S. Franchois aux Frères Mineurs, pour estre mis et gésir desoubz une lame que japiéchà je y ay fait asséir. Et vœil mon corps estre ensevely en une natte et porté en terre par lesdits Frères Mineurs.

741. Jean Fiévéz testa le 27 février 1430. — Vuel que on me mache ou cloistre des Frères Meneurs, desoubz une vingne de vie (1) que Frère Jehan Fiévet fist faire, oncle audit Jehan Fiévet. — 23 avril 1431.

742. Jean Goudalier, époux de Jeanne Hanocque, partant pour Jérusalem, testa le 27 mars 1430. — Item, je laisse à l'église paroiscial S. Quentin, pour et en advancement d'unes orghes, ung escu d'or. Item, je donne à Haquinet Lambert cincquante couronnes d'or ou cas qu'il venra avœcq moy audit voïage de Jhérusalem, et qu'il me tenra compaignie. — 30 juillet 1432.

743. Maigne des Campiaux testa le 2 mai 1431. — Item, je donne à Jehan Gaudebert le livre de la Destruction de Romme. Item, je donne audit Jehan du Harby mes grandes patrenostres de geet. Item, je donne à Marguerite du Harby, sa fille, mon grant Psautier et unes patrenostres d'ambre. — 13 juin 1431.

744. Maigne de Crespelaines, dite Hanielle, veuve de Jehan Buridan, testa le 7 mai 1431. — Je donne à ladite église de S. Franchois deux serviettes de le fachon de Rains pour servir au grant autel d'icelle église. Item, vœl que l'imaige de Nostre Dame, qui est en la cambre par terre de ma maison, soit et demeure audit Jaquemart, mon fil.

(1) Peinture allégorique (la *vigne de vie*) qui existait au cloître des Frères Mineurs.

745. Maigne de Gand, femme de Piérart de Lattre, ta le 21 juin 1431. — Item, je donne à ladite roische Nostre Dame deux nappes contenant chacune iunes. Item, à ledite paroische, deux doubliers conians chacun x aunes, pour servir au service divin. 19 juillet 1431.

746. Nicolas Au Touppet, époux d'Agnès Quaquinne, ta le 25 novembre 1431. — Je donne à Sohier Au uppet, mon nepveu, ung signet d'or en la valleur de escus d'or ou environ. — 12 décembre 1431.

747. Marie Cathine, veuve de Jehan le Paret, testa 29 janvier 1431. (Voir n° 727). — Je eslis me sépule ou chimentière Dieu et monseigneur S. Quentin, hault attre, devant le tavlet que je y fis piéchà faire asséir pour my et mes enfans. — 12 mars 1431.

'48. Maigne de Basècles, femme de Sandrart Cocrt, testa le 3 avril 1431. — Item, donne à demisielle Nouviauville ung gobbelet d'argent à trois piés, le-l elle me donna à me mariage. Item, je donne à anchement del œvre des Augustins, ung Durdrecq (1). 9 avril 1431.

'49. Marguerite de le Pierre, veuve de Jean Rasеur, testa le 26 mai 1432. — Je donne à ladite gdelaine unes patrenostres d'ambre et mon aniel de iage. — 18 juin 1432.

50. Jean Pottier, notaire de la Cour spirituelle de irnai, testa le 18 septembre 1432. — Je donne pétuelment et à tousiours à le cappielle épiscopale Tournay, fondée à l'honneur de Dieu et monseigneur Vinchant, adfin que, de iceulx xx s. t. de rente, les iires de la Court de Tournay, proviseurs et gouverrs d'icelle cappielle, fachent chacun an perpétuel-

(1) Le *durdrecht* était une monnaie.

ment et à tousiours, le nuit et jour du S. Sacrement, faire célébrer et chanter bien et deuement en ladite cappielle l'office dudit S. Sacrement. — 24 septembre 1432.

751. Jaque du Mont, veuve de Jacques Collechon l'aîné, testa le 19 septembre 1432. — Je donne à ladite église S. Catherine, en aide d'avoir une blancque casure et tournicques pour servir aux services qui se feront doresenavant en ladite église aux jours et solempnitéz de Nostre Dame, cent solz tourn. pour une fois. Item, je donne à l'église de Juyncourt-le-petit, à quatre lieues de Rains au lès dechà, pour la réparation d'icelle église en laquelle le corps de mondit feu mary est enterrés, la somme de cent solz tourn. pour une fois.

752. Jeanne Davredoing, veuve de Roland Boidin, testa le 28 septembre 1432. — Item, je donne à Suzanne, me fille, mes Heures et men Repos de Jhésus et tout ce qui y assiert. Item, je donne à Marie, me fille, ung coffret d'estaing et une croix de buisset. — 8 octobre 1432.

753. Jehenne Poliarde, veuve d'Ernoul du Quesnoit, testa le 10 novembre 1432. — Sy eslis ma sépulture, pour mondit corps gézir en terre sainte, en l'église S. Quentin desoubz une lame que je y ay fait asséir. — 4 février 1433.

754. Catherine Castegnière, dite Varlette, veuve de Colart Fromaige, testa le 15 novembre 1432. — Eslis me sépulture en l'église du Béghinaige, dedens ledite église, devant l'imaige monseigneur S. Nicolay en regardant au cœur. Item, je donne à Béatris, fille de me cousine de Rossenieulle, mes tables d'ivoire entailliés, et le coffin (1) doret. — 16 mars 1432.

(1) *Coffin* = corbeille, petit panier.

755 Gilles de le Nuevecourt testa en 1432. — Je donne à Miquelet Gadebiert mon fort coffre danemarche à deux aniaux, et mes Heures à deux agrappes d'argent. Item, je donne à Belotte Bousine unes autres Heures à cloans d'argent, ung Psaultier et le bourse ad ce servant, ung escring entailliet, le figure de S. Jorge et ung blancq forgiet. — 14 janvier 1432.

756. Bette Tulpin, fille de Piétre Tulpin, testa le 9 mai 1433. — Item, je donne à maistre Van de Slosse ung juwel de S. Wulvericq, qui est en une boursse ouvrée de filz d'or. — 25 mai 1433.

757. Marguerite de le Blanquerie testa le 17 mai 1433. — Item, je donne à Jehan Jacot, varlet de ladite église S. Nicolay, mon ymaige de Nostre Dame et l'autel ainsi qu'il se contient. — 6 juillet 1433.

758. Jehan du Gardin testa le 7 septembre 1433. — Si eslis me sépulture, pour mondit corps gésir en terre sainte, en l'église Dieu et monseigneur S. Nicaise, desoubz le lame que j'ay fait asséir devant l'autel Nostre Dame, audevant de l'image S. Julien en icelle église. Je donne à ladite église S. Nicaise quatre pièces de draps contenant la Passion Nostre Seigneur Jhésus Crist, les deux de broquetrie et les autres deux de toille. Item, je donne à icelle église S. Nicaise tous les aournamens appertenans à dire messe, que j'ay en ma maison, c'est assavoir deux casures de deux couleurs, estolles, fanons, aubes et amis, aveucq ung drap de broquetrie servans à le table dudit autel Nostre Dame en ladite église S. Nicaise. Item, donne à icelle église S. Nicaise la somme de xx lb. t. en avanchement pour aidier accater aucuns notables aournemens, si comme casures ou autres abis d'église pour servir en ladite église. Et avecq ce, donne à ladite église S. Jehan deux draps de le Passion Nostre Seigneur.

Item, donne à Annechon de Suledicque une tasse d'argent pesant ung marcq, et ung gobbelet d'argent, doret en pluiseurs lieux, à piéz de iij lionchiaux aussy doréz, où j'ay acoustumé de boire chacun jour. — 17 février 1433.

759. Jeanne de Bary, fille de Jehan Sandrart dit de Bary, testa le 12 septembre 1433. — Je vœil estre ensevelie en nœsve toille et ens une natte d'estrain. — 24 mai 1434.

760. Maigne Asse, dite Quevielle, veuve de Théry Loncle, béguine, testa le 18 novembre 1433. — Je donne à l'œuvre de l'église de le Magdelaine, pour estre mis et convertis en la réparation des reliques de ladite église, xx s. t. — 24 mars 1433.

761. Marguerite le Ruddre, femme de Jean Ogive, testa le 31 décembre 1433. — Item, je donne à Margueritte, me niepce, femme de Jehan de le Haye, xxxv aulnes de bancquiers en viij pièces, une sarge contenant xxxiiij aulnes quarée, ung drap de couche contenant xiiij aulnes quaré, ung drap pour ung huis contenant v aulnes quaré, et xviij coussins lesquelz sont tous compassés de coulons (1) sur branches de fleurs, et est la campaigne pierse. Item, li donne ung autel qui est en le chambre après le salle, où il y a une Gésine de Nostre Dame, les iij Rois et pluiseurs aultres ymages de sains. — 5 avril 1434.

762. Sarre Hurée, veuve de Georges d'Ittre et femme de Georges de Messent, testa le 21 janvier 1433. — Item, je donne à le femme Thumas le Mesureur ung aniel d'or à une vermeille pierre. Item, je donne à maistre Raoul Pœlman, curé de S. Quentin, une bourse à culot à boutons d'argent dorés. Item, je donne à le

(1) Mot encore en usage dans le patois, et qui signifie pigeon.

femme Mathieu Sandrart ung aniel d'or à tourquoise. — 19 décembre 1436.

763. Marie Clemenche, femme de Willème du Bruille dit Bruniaut, testa le 7 février 1433. — Je donne aux demoiselles de le Haulte-Vie emprès S. Caterine, ung hanap d'argent à piė doré, et armoié de pluiseurs armes, pesant iij onces et demie, conditionné que icelui hanap elles, ne aultres pour elles, ne vendront ne alienneront en manière quelconcque, mais leur demoura pour elles servir quant nécessité y sera. — 30 décembre 1437.

764. Marguerite Goberde, veuve de Goddefroy Guyot, testa le 17 mars 1433. — Eslis ma sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques; et donne à ladite église demie couronne d'or, et en advanchement des orghes de ladite église une couronne d'or. Item, je donne encore à ladite église une nappe, et à le confrarie Nostre Dame de ladite église une nappe. — 7 avril 1434.

765. Alart Caudron, potier d'étain, testa le 27 mars 1433. — Eslis me sépulture ou chimentière de le paroische Nostre Dame, devant le capelle Nostre Dame qui est dehors de l'église. — 5 avril 1434.

766. Jeanne Bourgoise, veuve de noble homme Jehan de Cordes, écuyer, testa le 30 mars 1434. — Je eslis place pour gésir en le chimentière et église du grant béghinaige en le paroisce de le Magdelaine, desoubz le lame de feu Nicole Bourgois, mon père. — 22 février 1437.

767. Jeanne de Lausnoit, femme de Gossart Tombielle dit Dauvilers, testa le 23 avril 1434. — Je donne à le fabrique de ladite église S. Brixe, pour tourner et convertir ès refections d'icelle, cent solz tournois. Item, je donne à Jehanne de Maubray, femme de Colart du Fresne, aussi niepce à mendit mari, une

coroie d'argent clauée de petits fremaulx doréz, à fachon de Paris. Item, je donne à Catherine des Wastines, femme de Colart Bérengier, ung coutiel virlet d'argent à mance d'ivore. — 9 décembre 1434.

768. Marie Fuyande, veuve de Jacques Bernard, testa le 3 mai 1434. — Item, je donne aux Filles-Dieu emprès l'Advœrie, v s. t. Item, je donne à le femme Aymeri du Gardin un Saultier couvert de baudequin, lequel a deux cloans d'argent. — 14 juillet 1434.

769. Jehanne de Piéronne, veuve de Jehan Puille, testa le 11 août 1434. — Item, je donne à Baudet, fieu Tassart Le Fèvre, iij aulnes de toille pour faire ung soupplich. Item, vœil et ordonne estre donné à l'ospital qu'on édefie de nouvel en la ville de Valenchiennes, emprès de l'église S. Pol audit lieu, xx s. monnoie dudit Valenchiennes. Item, à l'œvre de l'église S. Géry en ladite ville, xx s. monnoie dite. — 17 août 1434.

770. Jeanne Maughière, béguine, testa le 10 octobre 1434. — Item, je donne à me demiselle de Hauvraincourt men livre *Des iij estas* (1). Item, encores donne jou as Cartrous men grant escrin à quaine et anyaux de fier, à l'entencion pour mettre les aournemens de l'église. Item, encores à l'église des Cartrous vj coussins de parge, j coffre entailliet à fachon de leson (2). Item, encore à leditte église mes ij livres du Pellerinage de vie humaine. Item, encores à dan prieur des Cartrous men autel ensy qu'il est, excepté iij ymagènes dorées, c'est assavoir une ymagène de Nostre Dame et toute dorée, et ij angèles dorés. Item, à demiselle Jehenne

(1) *Le gouvernement des trois estats du temps qui court*, par P. de la Vacherie.

(2) *Leson* = banc, lit, couchette.

Motine, mes grandes Heures qui sont enluminées d'or et d'asur, et avœc men livre des *Sufrages* (1) et avœc mes autres livres en roumant. — 16 octobre 1434.

771. Jeanne de Velle, veuve de Pierre de Heuchin, testa le 18 octobre 1434. — Je eslis me sépulture en l'église des Augustins audesoubz de le lame où mon deffunct père gist et repose. Item, je donne et laisse à Augniès Cordelles men Bréviaire et Collectaire. Item, à elle mon autel, mes ymages, mes fiertres, mes croix et quanques il y appartient. Item, je donne à le femme qui fu Jaquemart Ysaac le livre des *Sommes de vices* en fronchin (2). Item, je donne à l'ospital S. Thomas à Douay j livre qui est de l'*Ave Maria* et du *Retour du cuer perdu* (3), tel qu'il est. Item, aux suers des Campiaux le livre que je euch à Janine, contenans l'*Ave Maria, les Commandemens de le loy* et *les XII Articles de le foy*. Item, je donne as sœurs de S. Catherine le livre du *Pèlerinage de l'âme* (4). Item, je donne à demiselle Aelis mon livre as cloans d'argent et le *Seul Parler S. Augustin* (5). Item, je donne encore as dites suers des Campiaux mon livre de *le Souffrance* (6).

772. Colart Le Douch testa le 25 novembre 1434. — Je donne à l'œvre des orghes d'icelle église S. Jaques x s. t. — 15 décembre 1434

773. Gilles Carpentier, dit Herman, prêtre chapelain

(1) C'est un livre de prières.

(2) C'est l'ouvrage plus connu sous le nom de *Somme-le-Roi*, déjà fréquemment rencontré.

(3) Un manuscrit portant le même titre se trouva en 1477 dans la bibliothèque de Simon Savary.

(4) Le *Pèlerinage de l'âme* est, comme le *Pèlerinage de la vie humaine*, de Guillaume de Deguilleville.

(5) C'est une traduction des *Soliloques* de S. Augustin.

(6) C'est un récit de la *Passion*, que nous avons déjà rencontré précédemment.

des hautes formes, testa le 4 décembre 1434. — Je eslis et accepte le lieu de ma sépulture et inhumation ou prayel du cloistre de ladite église de Tournay, devant le lieu où la procession d'icelle église est acoustumée de faire station. — 22 décembre 1434.

774. Jacques Benoit, veuf de Maigne du Ploich et époux de Jeanne Le Clercq, testa le 29 décembre 1434. — Item, je donne d'avant-part à Jaquemin Benoit, mon filz, six escalles d'argent pesans chacune marcq et demy, deux gobelés d'argent doréz, ung temproir d'argent et six louches d'argent, mon signet d'or pesans iiij couronnes d'or, une croix d'argent où il y a ung crucefit, et toutes mes armures. Je donne encores d'avant-part à mondit fil mon seel d'argent. — 31 mars 1440 avant Pâques.

775. Marie Francque, portière du béguinage de la Madeleine, testa le 10 janvier 1434. — Eslis sépulture de mon corps ou chimentière Dieu et madame S. Elisabeth du Grant Béghinaige en le Magdelaine en Tournay. Je donne à S. Catheline du Béghinaige unes patrenostres et une couroye. Je donne à Jehan, mon frère, ung S. Christofle d'argent. — 17 janvier 1434.

776. Jeanne de Piéronne, veuve de Piérart Tuepain dit Petit, testa en juillet 1435. — Requiers que mon corps soit mis en l'église S. Quentin avecq Pierre, men mary, desoubz le lame qui est entre le cappelle qui ad présent est de Nostre Dame de Haulx et le cappelle des fons. Item, je vœl que, le jour que on fera mon obsèque, que on n'y pryche que xij ou xiij hommes de linage à my ou à mes enfans, et autant de demisielles, et les aliés pour faire à mes enfans compaignie; et prie que il y en ait ainchois mains que plus. — 3 août 1435.

777. Jehan de Hanin dit Carlier, époux de Maigne

le Cornue veuve d'Henri Estievenins, testa le 19 avril 1436. — Si eslis la sépulture de mon corps en le cappielle S. Guislain scituée en ladite église S. Brisse. Item, je donne à le confrarie S. Croix, scituée en ladite église S. Brisse, quatres Piètres que je avois prestéz à icelle confrarie, est assavoir les deux pour refaire le vairière estan en ladite cappielle, et les deux autres pour le nouvelle machonnerie que on fait à icelle cappielle. — 30 avril 1436.

778. Jehan de Bury, bourgeois, veuf de Jeanne le Sauvage, testa le 27 avril 1436. — Eslis ma sépultnre en l'église Dieu et monseigneur S. Quintin, au plus près du lieu où madite feue femme est enterrée, et au desoubz de la lame qui, pour l'enterrement de moy et d'icelle, y fait ensegnement. — 3 mai 1436.

779. Miquiel Malamet, bourgeois, testa le 9 mai 1436. — Si donne à ladite église S. Quentin, en avancement des orghes d'icelle, ung piètre d'or. — 16 mai 1436.

780. Maigne Le Flamenghe, veuve de Quentin Gargatte, testa le 31 août 1436. — Eslis ma sépulture pour mon corps en l'église des Frères Meneurs, en la plache où Quentin Gargatte, mes maris, gist. Item, je donne à l'église de S. Pierre, pour estre converti en le refection des aournemens de ladite église, lx s. t. pour une fois. Item, je donne à Quintinet Gargatte, fil de Jehan men fil, ung déamand en quoy j'espousay. Item, je donne à Haquinet Gargatte, fil dudit Jehan men fil, trois sallières d'argent que j'ay, semblables l'une à l'autre.

781. Jeanne de Hollay testa le 30 novembre 1436. — Je donne à monseigneur l'abbé de S. Nicolay ung gobelet d'argent à piet, ung aniel d'or où il y a une pierre pierse creuse; item, à sire Bernard Moutton,

religieux de S. Nicolay, ung drap point de Le Fontaine de Jouvence; item, au curé de S. Caterine, une poire d'argent, pesant ij onces, en laquelle poirre sont escrips les noms des Trois Roix. — 9 Juillet 1438.

782. Jacques de Maubray, fils de feu Jacques, changeur, testa le 18 janvier 1436. — Sy eslis me sépulture en l'église S. Catherine, desoubz une lame que je y ay fait faire.

783. Jean Baubreel, broqueteur, époux de Jeanne Patequine, testa le 31 janvier 1436. — Je eslis plache pour gésir en le chimentière de Dieu et de medame S. Marie Magdelaine, audevant du portal de l'église, joindant les lames qui y sont, au plus près d'icellui portal, à l'oposite de l'image Nostre Dame, que faire se porra bonnement. — 11 février 1436.

784. Jeanne Aignelette, femme de Jehan le Coultier, testa le 16 mars 1436. — Eslich le sépulture de mon corps en le chimentière de Dieu et de monseigneur S. Brixe, au plus priès de le croix, sans lever une pierre qui est devant le croix, au dehors de l'église derrière l'image madame S. Catherine. — 23 juillet 1438.

785. Maigne Wallequine, veuve de Pierre de Gherles, testa le 18 mars 1436. — Si eslis sépulture, pour mon corps mettre et gésir en terre, ou praïel du cloistre de l'église Nostre Dame. Je donne à le fabrique d'icelle église ung demi-tour estoffé d'argent doré, unes patrenostres d'ambre enseigniés d'argent. Item, je donne à damp Jehan d'Anvaing, religieux de l'abbeïe de S. Ghillain, mon cousin germain, trois sallières d'argent à pié. Item, je donne à Nicole Bourgois, mon cousin, deux sallières d'argent à fachon de boistelettes. Item, je donne à l'ospital S. Lehire une relique telle qu'elle est en mon autel. Item, je donne à le demiselle Lom-

barde, femme Jacques Fortin dit le Lombart, ung tabliel point de deux ymages, et ung coutiel estoffé d'argent. Item, je donne à Jacques Fortin dit le Lombart ung aniel d'or à tout ung déamant. — 9 avril 1442 avant Pâques.

786. Agnès Danins, femme de Jehan Maroye, testa le 30 avril 1437. — Item, je vuel que on donne à l'église dudit S. Quentin, une nappe pour servir à l'autel devant où on chante le *Salve* le samedi. — 11 mai 1437.

787. Marie Martine, veuve de Michel Moulle, testa le 16 août 1437. — Item, je ordonne à le fille Estiévenart Parsis mes Heures. Item, je donne à Piéronne Martine, femme dudit Estiévenart Parsis, une ymage et l'autel tout ainsi qu'il est ordonné en me maison. Item, je donne à Marguerite Martine, me suer, vesve de feu Pierre Caron, men Psaltier. Item, je donne à le femme Wattier de Rosne unes patrenostres de blancq ambre. — 30 août 1437.

788. Jean du Castel, fils de feu Jean, testa le 13 novembre 1437. — Je prie et requiers pour l'amour de Dieu que je soie ensevelis et mis en ung suaire et loiéz en une natte ou en ung glui, et non aultrement. Et ne vœil avoir aultre couche, entre les deux candelers, que ung pau de gluy, sans palle ne sonnage.

789. Jeanne Cardevacque, veuve de Pierre de Thun, testa la nuit de S. Catherine 1437. — Eslis me sépulture en l'église des Frères Mineurs, c'est assavoir en le place de terre desoubs le lame où mes espeulx, Pierrre de Thun, est ensevelis. Item, je donne à le femme Sandrart de Mallerit ung godet d'argent à trois piés. — 2 décembre 1437.

790. Jehan Visin, veuf de Catherine Braïolle et époux de Jeanne du Pont, testa le 15 janvier 1437. — Je

eslis plache pour gésir en le chimentière de Dieu et de le Magdelaine, ainsy que ou milieu de l'alée qui va dou grant passage en leditte église, du lèz deviers le Béghinaige, emprès deffuncte Catherine Braïolle, jadis me femme. Item, je donne audit Jehan de Marvis men grant coutiel à waine estoffée d'argent et mes Heures. Item, je donne à Thomas Dufrasne mon escriptore et ung livret de Miracles contenant demy main de papier ou environ et les quoyers qui y servent. — 29 janvier 1437.

791. Micquiel Villain, époux de Jeanne Tuepain dite Petite, testa en mars 1437. — Item, ne veul que on fache ne couche ne riens pour my, fors que le rastelier devant le grant autel soit bien alumèz. — 17 mars 1437.

792. Jeanne Bérengière, veuve de Gilles de Harlebecque, testa le 15 mars 1437. — Eslis mon sépulture en l'église de Dieu et de monseigneur S. Nicolay, devant le crucefit de l'église, desoubz le lame où gist Gille de Harlebecque, mon marit. Je donne à l'église S. Nicolay cent solz tournois pour faire faire quatre tourniquiaux et une cappe de vermeille couleur pour servir as enfans qui seront reviestis les jours de fiestes avecq les aournemens de velours que donnasmes ensemble Gilles de Harlebecque, mon mary, et my. Item, je donne à Jehan de Harlebecque, men fil, trois hanas d'argent as lupardiaux, et deux autres hanaps d'argent et deux gobeletz. Item, je donne à Marion de Harlebecque, fille de Jehan men fil, men bon Psaultier et mes Heures. — 28 octobre 1439.

793. Marie Auderne, femme de Piérart du Bos, testa le 4 avril 1437. — Item, je donne à ladite église de S. Brixe une crespe d'aune et demie ou environ, une coroie estoffée de laiton, unes patrenostres d'ambre, une bourse d'escarlatte estoffée de cincq boutons

d'argent et ung coutiel estoffé d'argent. — 18 juin 1438.

794. Marie de Monstrœul, veuve de Jehan Hocquet et femme de Jehan Petit, testa le 27 avril 1438. — Je eslis ma sépulture en le cappelle S. Pierre fondée en l'église S. Quentin, desoubz le lame qui est mise ou lieu où Jehan Hocquet, mon premier mary, est enterré. Item, je donne à demiselle vesve de feu Micquiel Villain six hanaps d'argent de ung marcq le pièce, avecq trois sallières et trois temproirs d'argent, armoiés des armes de mondit mary, et xij louces d'argent de une onche le pièce. Item, je donne à ma niepce, femme Jacquemart le Couttre, ung grant temproir d'argent, pesant trois mars ou environ, armoiés de mes armes, mes bonnes Heures, mon bon Psaultier, deux paires de patrenostres de corail et deux autres paires de geet. — 14 mai 1438.

795. Agnès Hiergotte, veuve de Jehan de Saint Aubin, testa en juillet 1438. — Eslis et demande ma sépulture en le cymentière de S. Marguerite, au plus près que faire se poura d'une ymage de Nostre Dame qui est en le cymentière ainsi qu'on vient de le maison du curet à l'église. Item, je donne à l'église de S. Marguerite une torse de dix livres pesant. Item, je donne ung cyron, d'une livre pesant, pour mettre devant le crucefit. Item, je donne ung cyron, pesant demie livre, pour mettre devant l'image de Nostre Dame. Item, je donne ung cyron, pesant demie livre, à mettre devant l'image de S. Marguerite; item, cyron de demie livre, pour mettre devant S. Anthoine. Item, je laisse à me fille six henaps d'argent enmailliéz ou fons, et six louches et deux salières d'argent et une louche à prendre dragié, et une fourquette à prendre vert gingembre; item, une douzaine de coussins de haulte-lisse ouvret de

persennage; item, ung tappis de Turquie; item, deux oreilliers de soie pour ung autel; item, une ymage de Nostre Dame qui est d'albastre. — 14 juillet 1438.

796. Jehan Queval dit Louffart, époux de Marie de le Wastine, testa le 13 juillet 1438. — Avoit esleu la sépulture de son corps en le chimentière Dieu et de monseigneur S. Brixe, emprès le chappielle S. Ghislain, lèz la place où ses père et mère gisoient; et volt et ordonna sur son corps estre mise une lame, et devant ledite lame ung tavelet point, atachié ou mur. — 31 juillet 1438.

797. Regnault de Viesrain, mercier, époux de N. de le Cauchie, testa le 12 août 1438. — Je eslis ma sépulture en le chimentière de le paroische Nostre Dame, audevant et le plus près de l'image du grant S. Cristofle que faire se pora. Item, je donne aux vij dormans de ladite église, pour eulx faire ensemble une réfection et convive, x s. de gros. Item, je donne à l'église de Viesren, pour employer à faire une casulle pour icelle église, deux livres de gros. Item, je donne à l'église de Nostre Dame de Hal ung aniel d'or à une verde pierre, pesant cincq estrelins. Item, je donne à le chappelle S. Pierre en le rue S. Martin, pour une fois, la somme de dix livres de gros, lesquelles dix livres de gros seront mises et employées à faire poindre en ladite capelle la vie et passion du benoit et glorieux S. Pierre. Item, je donne à Jehanne de le Cauchie, sœr de me femme, ung crucefit d'or. Item, je donne aussi à Gabriel, mon fillœl, ung rouge Saultier. Item, à ung autre mien fillœl, primicier (1), je donne ung

(1) Le *primicier* était un dignitaire ecclésiastique dans les chapitres; on donnait ce nom plus spécialement au chantre.

grant livre contenant Bréviaire de monne. — 16 août 1438.

798. Catherine dou Risoit, béguine, testa en août 1438. Vœil et ordonne, le jour de mon obsèque, quatre candeilles, de demy livre le candeille, lesquelles seront posées en l'église du Béghinaige, l'une ou bachin devant le croix, le seconde devant Nostre Dame, le tierche devant S. Catheline, et le quatrisme devant madame S. Ysabiel. — 1er septembre 1438.

799. Ernoul de Wannebroucq, caucheteur, testa le 3 septembre 1438. — Sy eslis et ay depiéchà esleu mon enterrement et sépulture ou cloistre des Frères de S. Augustin, audevant de ung tabliel que je y ay intencion de faire mettre. — 19 octobre 1439.

800. Jehan Mandrelut, prêtre, curé de Villers-Saint Amand, testa le 6 septembre 1438. — Item, je donne à l'église de Villers-Saint-Amand, emprès Lingne, dont je sui curét d'icelle église, ung hanap d'argent. — 10 septembre 1438.

801. Catherine Dimenche dite Le Lombart, veuve de Jacques du Mortier, testa le 9 septembre 1438. — Item, est mon intencion que je vueil avoir ung plat luisiel, et ne vueil avoir que ung blanc lincheul de toille à tout une croix vermeille, à couvrir men corps à porter en terre et mettre sur le couche, et ne vueil avoir que ij torses. Item, je donne aux Grises Suers de l'ordre de S. Franchois vij draps qui sont paint de la Passion Nostre Seigneur, et se Résurection et Assention, et le Pentecouste, et le Jugement, le drap S. Franchois et S. Claire. Item, je leur donne le Nativité, ainsi que il est, de ymage eslevée. Item, je donne as dis Croisiés le table de mon autel et le couvercle de ladite table, et ij tables de reliques, là le Jugement est et S. Anthoine et S. Sébastien. Item, leur donne jou



ij draps d'autel, et y a à l'un paint l'Anonciation, et ly deuxiesme est barré de baudequin, et s'y a une souveronde (1) toutte de baudequin. Item, je donne à le rencluse de S. Jehan le *livre des Pères*. Item, je donne à le rencluse de S. Caterine le livre de *Le Somme Le Roy* et le *Voyage Men Seigneur* (2). Item, je donne à le rencluse de S. Nicaise l'*Aiguillon d'amours* (3). Item, je donne à no cousine Catinne le livre de *Audi fillia*. Item, je donne as Suers de Syon emprès Audenarde, une ymage de Nostre Dame d'ivoire. Item, donne l'un de mes grans livres à l'ospital de Valenchiennes, ou une Nostre Dame d'albastre qui tient son filz en son précieux escourt (4). Item, donne mon livre du *Seul parler S. Augustin* as suers des Campiaux. Item, je donne à Catelotte, ma filluelle, les ij ymaiges, c'est assavoir Nostre Dame et S. Catherine, et les deux coussins de l'autel. — 22 septembre 1438.

802. Jérôme du Mortier testa le 12 septembre 1438. — Eslis sépulture pour mon corps gésir en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, mon patron, emprès l'aigle où les clers siélent, au lèz vers S. Nicolay, par embas le lame sire Simon qui fu curet; et là vœge avoir une lame à ij personnages telz qu'il me plaira à y faire faire. Item, et à l'endroit et opposite de madite sépulture, vœil et ordonne estre fait ung tavelet de bos, mis et assis comme le pierre Crissembien, à ij personnages, c'est assavoir S. Géromme d'un costet, et madame S. Anne d'autre costé, et le Trinitet en le

(1) *Souveronde* — gouttière. Je n'en saisis pas ici le sens.

(2) C'est sans doute le *Pèlerinage de Jésus-Christ* de Guillaume de Guilleville, prieur de Chalis, mort en 1360.

(3) Nous avons déjà rencontré plus haut cet ouvrage.

(4) *Escourt* signifie giron. Cette Vierge tenait l'Enfant Jésus sur ses genoux.

moyenne, et par embas ij prians avecq les armoiries de moy et de ma femme (1).

803 Catherine Mareschalle, veuve de Piérart Ostelart, testa le 14 septembre 1438. — Eslis ma sépulture pour mon corps enterrer dedens le cuer de l'église monseigneur S. Jaques, desoubz une lame que Piérart, mondit mari, y fist mettre. — 24 septembre 1438.

804. Jehan de le Barre testa le 27 septembre 1438. — Je vœil que, à mon corps porter en terre, il y ait iiij flambiaux, et que les ij palmes que je raportay de Jhérusalem soient portées devant mon corps. — 6 octobre 1438.

805. Jeanne de Herchuéz, veuve de N. de Hurtebise et femme de Lottart de Willeries, testa le 29 septembre 1438. — Sy eslis ma sépulture en la maison des Augustins ou capitle devant l'ymage Nostre Dame, là où est la Génération de Jhésu Crist figurée en la manière de le vingne. Item, je donne une bourse de drap d'or à boutons de perles et une paire de coutiaux vireléz d'argent à Haignon, le fille de me fille de Hurtebise. Item, je donne unes patrenostres de corail et une bullette d'or à le femme Mahieu d'Antoing. — — 10 octobre 1438.

806. Catherine Witonne, veuve de Jehan de Cordes, testa le 3 octobre 1438. — Eslis me sépulture ens ou cœr de l'église des Augustins, en le place où on a acoustumé de lire l'euvangille; et donne à ladite église, pour icelle place, demie douzaine de coussins armoyéz des armes dudit feu Jehan, jadis mon mary, ung grant lincheul à mettre derrière le crucefy et une paire d'aubes de nœve toille. Item, je donne à demiselle Alis

(1) Les *prians* étaient des personnages agenouillés, qui représentaient les défunts.



de Lannoy men drap point de S. Caterine et de Nostre Dame. — 13 octobre 1438.

807. Piéronne Wauquière, veuve de Willème de Harlebecque, testa le 7 octobre 1438. — Eslis men sépulture en le cymentiére de Dieu et de monseigneur S. Nicolay, droit dessoubs le Adnunciation au grant portail d'icelle église. Item, je vœil et ordonne que on prenne tout premiers dix escuz d'or pour payer ung tavlet que Piérart de Harlebecque, men fil, a faict faire pour mettre ou mur de ladite église, delèz ledit portail. — 14 novembre 1438.

808. Leurenche Couveresse, veuve de Pierre le Cocq, testa le 3 décembre 1438. — Je donne à le femme Willemme Baudart une ymage de Nostre Dame dorée et eslevée. — 30 décembre 1439.

809. Willaume de Rahier et Jeanne de Castegnièrez dite Varlet, sa femme, testèrent conjointement le 12 décembre 1438. — Eslisons no sépulture ou cloistre de l'église Nostre Dame, desoubz une lame où gist deffuncte demiselle Béatrix Canare, mère de moy Willème.

810. Maigne Dorée, veuve de Jacques Fournier, testa le 29 janvier 1438. — Eslis ma sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, audevant de l'uis de le capelle de le confrarie Nostre Dame, desoubz le lame de mondit feu mary. — 15 février 1439.

811. Jeanne de le Doncque, veuve de Jehan du Gardin, testa le 18 février 1438. — Item, vueil et ordonne à l'église S. Jehan, pour le salut de mon âme, une nappe nœve de six aunes de lonc, et une torse de ung franc que on portera devant le corps en terre, et unes patrenostres de jayet. — 23 février 1438.

812. Jeanne Le Louchière, dame de Cavrines, veuve de Jehan Wettin et de Robert de Mortagne dit

d'Espierres, chevalier, testa le 26 mars 1438 avant Pâques. — Si eslis ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Quentin, desoubz le lame de feu Jehan Wettin, mon premier mary. Si donne à le fabrique de ladite église quarante solz tournois pour une fois, avecq ce que je ay donné à leditte église, c'est assavoir une casulle, aube et amit, laquelle casulle est de drap d'or à campaigne de pers. Item, je vœil et ordonne que Grart, mon fil, ait tous les aournemens qui servent à le chappelle de l'hostel de Cavrines, c'est à entendre le messel, calisse, platine et tous aultres aournemens à dire messe, qui sont à leditte chappelle appartenant, avecq le table de l'autel. Item, et en récompenssation de ce, vœil que Anne, ma fille, ait le table de Prusse qui est en le salle dudit Cavrines. Item, je donne à Jehenne (du Castiel), seur dudit Percheval, demi douzaine de coussins à pluiseurs escuchons, qui furent audit Jehan, mon fil. — 13 juin 1440.

813. Jehan Gehoriel, fils de feu Andrieu, et Catherine Londregnye dite Au Touppet, sa femme, testèrent le 3 avril 1438. — Si eslisons no sépulture, pour nos corps coucyer et poser après nos trespas, ou chimentière Dieu et monseigneur S. Brixe, en l'attre devant. Si vollons que nos exécuteurs, si fait faire ne l'avons de nos vivans, y fachent faire une lame, gravée en icelle deux personnages.

814. Hacquinet Poissant dit Alard, testa le 6 mai 1439. — Je donne à Piérart de le Motte deux ymages de bos, S. Caterine et S. Brixe, les tabernacles, le candeler et tous les aournemens. Item, je donne à Belotte Bigourde une ymage de S. Jehan; item, à Aelix, no mesquinne, une Nostre Dame de bos. — 8 mai 1439.

815. Jehan Dauchy, fils de feu Jehan, natif de



Tournai, testa le 1er juin 1439. — Eslis me sépulture ou cloistre de l'église et abbeye de S. Nicolay des Prés lès Tournay, devant l'uis audeseure duquel a ung tavlet du Sépulcre.

816. Jacques de Vlenke, maître ès arts et licencié en décrets, avocat de la cour spirituelle de Tournai, testa le 17 juin 1439. — Item, je donne as escolliers estudians à Paris en la faculté de théologie, flamens flamengant du diocèse de Tournay, deux livres de gros pour une fois. — 6 juillet 1439.

817. Sainte du Molin, femme de Oste dit Galyen, seigneur de le Haye, testa le 25 juin 1439. — Eslich mon sépulture en le chimentière et cappelle Nostre Dame du Bruille, droit devant l'autel. Vœul que mes exécuteurs me fachent dire et chélébrer sept messes en l'onneur des vij œuvres de miséricorde et en le confusion des vij péchiéz morteux. — 15 février 1439.

818. Piettre Ongheret, veuf de Marie Maumontée, testa le 28 septembre 1439. — Je eslis me sépulture en l'atre et chimentière de le paroische Nostre Dame, desoubz le lame que je y ay fait mettre et assir, empriès et joingnant Marie Maumontée, quy fu me chière compaigne et espeuse. Item, je donne à damp Jehan, mon filz, demourant et religieux de l'abbeye de Enham emprès Audenarde, deux gobelés d'argent, chacun pesant ung marcq, pour boire ses cervoises.

819. Gilles le Prouvère, casurier demeurant à Gand en la paroisse S. Michel, testa le 28 octobre 1439. — Je eslich me sépulture en le chimentière Dieu et monseigneur S. Jehan des Causfours en Tournay. Item, je donne à l'église de Melle, emprès Gand, une casure de noir velours, deux tourniquiaux et offrois telz que on trouvera, qui sont commenchiéz, et tout le noir velours avœc. Item, je donne à Catherine le Prouvère, me

suer, femme de Piettre Hancquart, une cappe vermeille de satin, figurée de velours montant de hault en bas de florettes blancques et verdes. Je donne, est assavoir audit sire Olivier le Queurt, une casure de drap de damas vermeille tainte en graine (1). — 30 octobre 1439.

820. Jehan Commère, veuf de Jeanne de le Ruïelle, testa le 15 décembre 1439. — Je donne à ladite église S. Jacques une livre de gros pour faire une paire de candelers d'argent pour porter aux jours solempneux avœcq les encensoirs d'argent, quand on va encenser aval ladite église. — 18 janvier 1439.

821. Ysabiel de Bermerain, veuve de Willaume de Limage, testa le 20 janvier 1439. — Je eslis pour mon corps me sépulture en l'église des Frères Mineurs, en le cappelle S. Nicolay, desoubz le lame que j'ay fait mettre en le plache que eulx m'ont ottroyet.

822. Catherine de le Rue, femme de Jehan de Lattre, testa le 17 février 1439. — Je donne à l'église de S. Quentin une nappe sans roiure pour servir à l'autel Nostre Dame. Item, à ladite église, six serviettes toutes nœves pour servir aval tous les autelz de ladite église. Item, je donne à ladite église une ranse (2) pour mettre sur le chief de l'ymage Nostre Dame en ladite église. Item, je donne à le demiselle Scote, vesve de feu Colart Scote, unes patrenostres de jaiet à une croisette d'argent doret et douze enseignes de corail. — 27 février 1439.

823. Simon Bernard, fils de feu Pierre, et époux de Marie de Hurtebise, testa le 23 février 1439. — Je eslich ma sépulture en l'église de S. Quentin, emprès le lame de mes père et mère ; et vœuil estre mise et assise

(1) *Graine* = cochenille, teinture d'écarlate.

(2) La *ranse* était une sorte de bourrelet, une couronne.

sur le lieu de madite sépulture une petite lame pour mémoire et réputation de my. — 16 mars 1439.

824. Guérart de Quinghien et Jacqueline de Hauteville, sa femme, testèrent le 15 mars 1439. — Eslisons notre sépulture, moy Guérart en le cappielle du Dieu Piteux ordonné en l'église S. Jaques, et moy Jaqueline ou cœr de ledite église où ma lame est. Item, et pour le lieu de le sépulture de moy Guérard en laditte cappielle, laquelle j'ay fondée, je donne à ladite église une livre de gros. Item, donnons à l'église S. Jaques une quieute-pointe de soye armoyé des armes du ducq de Bar, laquelle voullons premiers estre mise sur le corps de cascun de nous après nos trespas, en lieu de palle, et que, après le trespas de nous, demeure à l'église à tousiours. — 20 mai 1445.

825. Jehan de Nouviauville testa le 7 juin 1440. — Item, à l'augmentation des aournemens de le cappelle de leditte parosche de Nostre Dame, je donne vingt solz tournois. — 30 juin 1440.

826. Catherine Tiestarde, veuve de Jehan de le Haye, testa le 9 juin 1440. — Je donne ung piètre d'or à l'église S. Pierre pour le messel que on fait faire. — 4 juillet 1440.

827. Jeanne le Sauvage, veuve d'Alard de le Houssière, testa le 25 novembre 1440. — Item, je donne à l'église S. Caterine ung bachin et ung orchœl (1). — 4 janvier 1440.

828. Jehan de Cohem, teinturier, testa le 19 mars 1440. — Je eslis place pour gésir en l'église S. Jaques au desoubz de une lame ordonnée au ront, sur laquelle on a gravé ung *Agnus Dei*, estant audevant de l'ymage

(1) L'*orchœl* est une aiguière souvent en cuivre; on le rencontre toujours accompagnant le bassin.

dudit S. Jacques, soubz laquelle lame ma première femme gist et repose. Item, je donne à leditte église S. Jaques, à prendre et avoir après mon trespas, ung messel que j'ay puis nagaires fait faire et escripre, lequel m'a cousté entre cincquante et soixante escus d'or.

829. Jehan Carpriel, époux de Philippe d'Escamaing, testa le 11 mai 1441. — Je vueil que mon corps puist estre ensevelis et enterrés en sépulture et cymentière de saincte église, laquelle je esliz en l'église Dieu et monseigneur S. Franchois en Tournay, desoubz une lame de pierre que je y ay fait asséir. Sy donne et laisse, pour Dieu et en aumosne, c'est assavoir à ladite église des Frères Meneurs douze ymages d'alebastre, que on trouvera en ma maison, environ d'ung pied de lonc, en forme des douze appostèles, et encores deux ymages d'alebastre ung peu plus grandes, en forme de Couronnement, pour l'avanchement et réparement de ladite église; et parmy ce, vueil que aucuns ne nulz des religieux dudit couvent ne aultres ne puissent lesdittes ymaiges vendre ne engaigier, et que de ce soient tenus d'en baillier lettres scellées de leurdit couvent, jusques ad ce que aucune bonne personne leur volront aucune aide faire pour avoir une table pour lesdis sains poser et mettre ou grant autel de ladite église. Item, je donne à ladite église de S. Piat, pour et en avancement de faire une traille (1) desoubz le crucefix d'icelle église, sept livres tournois.

830. Jehan du Pret testa le 25 mai 1441. — Item, je vœil que le confrarie de Nostre Dame en ladite église de S. Jaques, sy ait une couronne de rente; et vœil que ce dit argent soit mis en augmentant deux coulombes de laiton. — 19 juin 1441.

(1) La *traille* est un treillis, une grille.

831. Jacques Moriel testa le 19 juillet 1441. — Item, je donne à Haquinet, men fil, ung juyel d'or appellé le chief S. Fremin, liquels est en une boursette de drap d'or en ung coffre de cuir boullit. Item, je donne encores audit Haquinet ung signet d'or qui fu à Gilles Moriel, men frère, marquiet de le marque de mondit frère; et avec ce lui donne le seel qui fu mondit frère et le caignette tout d'argent, ouquel seel j'ay fait graver le nom dudit Haquinet. Item, donne encores audit Haquinet men plus grant coffre de cambge (1), liquels est fiérés desoubz et deseure, et y a deux paires de clefs. Item, lui donne encores men martiel de laitton, mes deux menres cottes de fier, une huvette de fier pollie, une paire de bracelés et wantelés. Item, lui donne encores ung aniel d'or à tout ung saffir, duquel je espousay ma femme. Item, je donne à Jaquelotte, men autre fil, ung autre juyel d'or, appelé le chief S. Fremin, liquelz est en ladite boursette et coffret dessusdit. Item, lui donne encores ung signet d'or gravé et signé de me marque, et men seel d'argent et le caignette. Item, je donne à Catelotte Buridan, fille de feu Jaquemart qu'il eubt de me fille, ung petit frûmaillet d'or, perlet autour de viés gros de S. Loys (2), les blans du mariage de my et de me femme, le boursette d'or où sont lesdits quiefs S. Fremin, mes patrenostres de corail, et ung aniel d'or esmailliet à tout ung saffir.

832. Jeanne de Briffueil, femme de Richard van In, testa le 10 août 1441. — Item, je donne à Margot, me cousine, fille Sandrart Mouleron, une petite ymage de Nostre Dame et ung crucefix doré, une bourse as

(1) Coffre de changeur, sorte de coffre-fort.
(2) Ancienne monnaie du temps de S. Louis.

Heures (1), les Heures et ce qu'il y a dedens de roles et d'orisons. — 16 août 1441.

833. Miquiel Tuscap, époux de Jeanne Ostelart, testa le 17 août 1441. — Eslis place pour mon corps ensevelir ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, desoubz le lame où gisent et reposent deffuncts Ernoul Tuscap, jadis mon père, et demiselle Jeanne de Granmont, jadis ma mère. — 23 août 1441.

834. Maigne Descarp dite Crespielle testa le 25 septembre 1441. — Item, je donne à le femme Jehan Crespiel une ymage de Nostre Dame et le custode appartenant. Item, je donne à Martine, fille Piérart de Rosteleu, une ymage de S. Cristofle. — 28 septembre 1441.

835. Agnès Payenne, veuve de Jehan de Saint Aumer, testa le 4 octobre 1441. — Je donne à le demiselle femme Rasse de l'Arcq, ung *Angnus Dey* qui sera trouvé en mon hostel; item, à Jehenne de l'Arcq, fille dudit Rasse, qu'il eubt de son premier mariage, une bourse ouvrée de perles; item, à demiselle Jehanne de l'Arcq, fille dudit Rasse, qu'il a de son second mariage, unes patrenostres d'ambre enseigniés d'argent. Item, je donne à le demiselle femme Adam le Brung ung aniel d'or à tout ung saffir et ung diamant. — 6 novembre 1441.

836. Anne le Flamenghe, veuve d'Alard Tuard, testa le 2 novembre 1441. — Je donne à l'église S. Brixe ung gobelet d'argent pesans cincq onces ou environ. Item, je donne à Andrieu d'Aigremont deux plas godéz doréz, qui sont en me maison. — 9 novembre 1441.

(1) Les livres d'Heures se renfermaient dans des bourses, sortes de sachets.

837. Marie Despars, veuve de Guérard Bonhomme, testa le 19 novembre 1441. — Item, je vœil et ordonne que, d'une chainture d'argent dorée et perlisiée, que j'ay, à deux platines, soit fait faire ung calisse d'argent doré, et icelui donné à l'église et monastère de Helseghem lèz Audenarde. — 22 novembre 1441.

838. Marguerite du Pret, veuve de Jehan de le Motte, testa le 12 décembre 1441. — Item, donne et laisse à Hanette, fille Antoine Coupet, qu'il a de ma fille, me coffre ouvré et pourtrait de personnages. — 18 décembre 1441.

839. Jehan de Laleu et Marie Baceler, sa femme, testèrent le 21 décembre 1441. — Nous eslisons noz sépultures ou cloistre et chimentière de Nostre Dame par embas et ou millieu ou environ du lèz et costé où, de coustume anchienne, on chante les commandasses des mors le nuit de le Pourcession de Tournay. Item, je Marie dessusnommée donne à le trésorie de ledite église de Nostre Dame, après mon trespas, ung *Angnus Dey* encassé en argent, et men aniel d'or de mariage, et unes patrenostres d'argent. — 23 février 1442.

840. Catherine de le Walle, veuve de Tassart Saurys, testa le 8 mars 1441. — Eslis le sépulture de mon poure corps en l'église de Nostre Dame de Tournay, emprès les fons, devant l'autel S. Anne, au lieu piéchà accordé à feu mon mary et à my. — 21 mars 1441.

841. Jeanne Rachine, veuve de Jaquemart Petit dit Le Roy, et femme d'Herman Descamps, testa le 3 avril 1442 après Pâques. — Eslis sépulture, pour mon corps ensevelir, ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, devant le tabliel que feu Jaquemart Petit dit Le Roy, mon premier mary, fist mettre et encasser ou mur de ladite église. — 14 octobre 1448.

842. Jehan Gossiel, cirier, époux de Catherine de Hanin, testa le 12 avril 1442. — Jou eslis sépulture ou cimitère de l'église S. Brisse, entre le trésorie et le capitiel, envers le maison de le cure. Item, je donne à ledite église de S. Brisse cincquante livres tournois pour les employer en l'avancement de faire nouvelles clocques, et, ou cas que on ne les volroit point là convertir, je les donne en l'avancement de faire fourmes ens ou cœr là on a coustume de canter matines et vespres. — 11 mai 1442.

843. Catherine Oreille, veuve de Jehan de le Catoire, testa le 20 juillet 1442. — Jou eslich sépulture dedens l'église de S. Brisse, asséz près de l'autel S. Jehan. Item, je donne à ladite église de S. Brisse deux grandes nappes, lesquelles on fera béneir pour servir à ladite église. — 13 février 1442.

844. Willeminne de Poucques, fille Enlart de Poucques, écuyer, testa le 4 août 1442. — Item, je donne à le demiselle de Waudripont, de l'hospital Nostre Dame, ung pine d'ivoire. Item, je vœl que ung tavlet de l'Annunchiacion soit fait devant me sépulture, et les armes de mon père sur my qui seroy à genoulx et à mains jointes devant l'image de Nostre Dame de ledite Annunchiacion; et sont les armes de mon père ung escu d'or et dedens ung noir lion passant. — 24 octobre 1442.

845. Guyotte de le Tanerie, veuve de Daniel des Farvaques, testa en août 1442. — Vœl que sans luisel mon corps soit envolepé d'une nate; et s'il se puet bonnement faire, que le service soit fait le corps présent, tel que acoustumé est. Item, je donne aux Grises Sœrs me Légende d'or. — 3 septembre 1442.

846. Jeanne le Maire, veuve de Colart Bogart dit Canonne, testa le 19 septembre 1442. — Si eslis

sépulture, pour mon corps enterrer et ensevelir, en l'église de S. Pierre, dessoubz le lame que mondit feu mary y fist japiéchà mettre et composer. — 26 septembre 1442.

847. Martine Bouchière, femme de Jehan de Denain dit Tagault, testa le 26 septembre 1442. — Item, je vœl que il ait deux candailles de chire, au jour de mon service, ardant ledit service durant, et chacune candaille de deux livres de chire pesant ; et que il ait deux petites candailles ardans sur le tombiel, ledit service durant, chacune de demi livre. Item, je donne à ma commère, femme Rogier Silyen, ung coutiel d'argent doret à manche de jaspre. Item, je vœl que les Augustins aient une aube de toille nœsve avecq les orfrois, qui sont en me maison, y appartenans. — 17 octobre 1442.

848. Catherine de Bourgon dite Gontière, veuve de Jehan Le Fèvre, testa le 4 octobre 1442. — Item, je donne à me niepce, femme Thiéry d'Aubermont, men meilleur saffir encassé en ung aniel d'or, mes bonnes Heures avecq le bourse. Item, je donne à Cateron, me fillœlle, fille de Sandrart Daras, ung demi tour estoffé d'argent et le bourse ouvrée à l'eswillette, à quatre boutons dorés. Item, je vœl et ordonne que mes exécuteurs me fachent faire ung tabliel de pierre, ou cas que je ne l'aroie fait faire en mon vivant, ouquel tabliel soit pourtrait la représentation de le Trinité tout deseure ; et au dextre lèz soit pourtrait le figure d'un homme en genoulx, mains jointes, et au deseure de l'homme soit pourtrait le représentation S. Jehan Baptiste ; et au lèz sénestre soient pourtraites les figures de deux femmes en genoulx, mains jointes, et au deseure de le première soit pourtrait la représentation de S. Jehan l'Evangéliste, et au deseure de le

seconde soit pourtraite la représentation de S. Caterine. Et vœl que ledit tabliel soit mis et assis en l'église S. Pierre, au deseure et à l'opposite de me sépulture. — 29 juillet 1444.

849. Jehan Au Touppet testa le 12 octobre 1442. — Eslis me sépulture pour mondit corps enterrer en l'église S. Brixe entre le cœr et le trésorie. Item, je donne à Haquinet, fil de feu Jehan de Touard, ung livre de médicine que j'ay en me maison. Item, je donne audit Haquinet Touard une ymage d'albastre avec le custode. — 17 octobre 1442.

850. Jeanne dou Duret, femme de Jehan le Brun, testa le 25 décembre 1442. — Je donne et laisse à le fabrique de l'église de le Magdelaine unes patrenostres d'ambre. — 21 janvier 1442.

851. Pierre de le Pierre, veuf de Catherine de Havraincourt, testa le 13 août 1443. — Vœl et ordonne, tantost après mon trespas et le plustost que faire se pora bonnement, que soient dites et célébrées quarante trois messes pour l'âme de my, est assavoir les messes dont S. Grégores racheta son père et sa mère des paines de purgatore, selon le contenu en certain livret en pappier que j'ay vers my et que on trouvera en me maison après mon trespas. Item, je donne à me demiselle cousine Gargatte me milleur saphir; à Jehan de Leuse, le meilleur après; et à Roland de Leuse, le tierch. Item, je donne à me demiselle sœr Gaillarde ung aniel d'or à tout ung perle. — 13 mai 1444.

852. Guy de Sainte Croix, prêtre, maître ès arts et curé de S. Jean, testa le 24 août 1443. — Item, je donne à maistre Jehan Joveniel, adfin qu'il ait mémoire de pryer pour moy, unes *Epitles de Pierre de Blois* (1),

(1) Pierre de Blois, originaire de la ville de ce nom, devint arche-



qui sont en parchemin à ung cordiel de cuir, et ung livre de pappier *Extrait de Décrétales*. Item, je donne à Jaquelotte, fil de la femme Jehan Goriel, ung *Ovide De remedio amoris* en pappier, et ung mais *Grechisme* (1). Item, je donne à Jorge Sasiseur ung autre livre de Gramaire. Item, je donne à sire Jehan Malierbe mon petit Bréviaire. — 25 septembre 1443.

853. Marie de Galais, femme de Jacques de Saint Pol, testa le 27 septembre 1443. — Pour mon corps ensevelir je eslich sépulture dedens l'église de S. Brisse, au plus prèz de le place là j'ai accoustumé de séir, à l'entrée du petit huis envers le placette S. Brisse. Item, je donne à Margotine de le Rue trois plas godés d'argent dorés au bors, trois salières d'argent à piet, douse louces d'argent, trois hanaps d'argent et deux aighières d'argent. Item, je donne à ledite Margotine mes milleurs Heures et ung Psaultier estoffet d'argent. Item, je donne à Marie de le Rue, se sœr, religieuse en l'abbeye des Prés Porchins lèz Tournay, ung coffre à quatre Euvangélistes. — 1er octobre 1443.

854. Jeanne Hillette, veuve de Thomas de le Sauch, testa le 18 novembre 1443. — Item, je donne à Hennette, fille de Jehan Martin, me fillœlle, unes patrenostres d'ambre et une bourse de drap de soye, estoffée d'argent. — 27 décembre 1443.

855. Marie le Sarcisseur, fille de Pierre et femme de Pierre du Four, testa le 18 février 1443. — Eslis le sépulture de mon poure corps ou chimentière Dieu et de monseigneur S. Brisse, assavoir entre le cappielle S. Ghillain et l'uys de l'entrée de l'église ainsi que on

vêque de Cantorbéry et mourut en 1200. On a de lui 183 Lettres et 65 Sermons, dont la meilleure édition est celle de Pierre de Goussainville en 1667.

(1) Le *grechisme* est une grammaire; celle-ci était en mauvais état.

vient de le Bare S. Brisse. Se vœl avoir mis une lame dessus ma sépulture, telle qu'il plaira à mes exécuteurs.

856. Maigne de Martre, veuve de Jehan Tibert, testa le 21 décembre 1444. — Eslis ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, au plus près de mondit feu mary que faire se pora bonnement, c'est assavoir devant l'ymage S. Miquiel où il y a une croix ou pavement. Les égliseurs de ladite église vœllent donner grace de mettre une lame sur ladite place, en laquelle sera gravé la représentation de mondit mary et de my. Je donne à ladite église ung tabliel à deux fœilles où est l'ymage de Nostre Dame et de S. Jaques, pour mettre et attaquier ou mur emprès ledit S. Miquiel, à l'encontre de madite sépulture. Item, je donne encores à ladite église, pour parer et vestir l'ymage de Nostre Dame, une cotte de drap d'or, bordée de lettices (1), en la valleur de huit salus. Item, je donne à Hanette, ma fille, une douzaine de coussins à personnages, et ung piers couvertoir à cincq compas. Item, je donne à l'église de Blandaing ung tabliel de bos où sont les ymages de Nostre Dame, de S. Jehan Baptiste et de S. Jehan Evangéliste. Item, je donne à ladite Hennette, ma fille, men autel et le repos, tel qu'il est à présent. Item, je donne à ladite Marguerite, ma fille, ung tabliel de le Gésine Nostre Dame. Item, à Maigne, ma fille, femme de Colart de Brabant, ung tabliel du Sépulcre Nostre Seigneur, et une ymaige de S. Nicolay. Item, je donne à me cousine Vangerméz mon bon coutiel estoffé d'argent. — 15 janvier 1444.

857. Aelis Raulpertine, veuve de Jacques Hairon, testa le 23 février 1444. — Donne à l'église de

(1) *Lettice*, fourrure grise.



S. Pierre ung hanap d'argent, pesant six onches, par condition que, parmy ce don, je aye le bon palle, au jour de mes obsèques et enterrement, sur mon corps et couche. Item, je donne à Annechon, me cousine, six coussins sur pers fons de haulteliche, et deux bancquiers pers de haulteliche ouvréz de chierfz. Item, je donne à le femme Leurens Guy, pour souvenance, unes patrenostres de blancq ambre à boutons d'argent. — 5 juin 1447.

858. Colle Dorée, veuve de Mathieu de le Croix, testa le 12 mars 1444. — Item, je donne à Jehennine, me niepche, fille Nicaise, mes Heures de Nostre Dame. Item, je donne audit Nicaise, mon fil, mon ymage d'élebastre. — 5 avril 1445.

859. Jacques Croquevillain, fils de feu Pierre, et Catherine de Saint Marcel, sa femme, testèrent le 28 mars 1445. — Nous eslisons nos sépultures en l'église Dieu et de monseigneur S. Quentin, en le cappielle de monseigneur S. Leurent, desoubz le lame que nous y avons fait mettre. Item, je Catherine donne, par l'accord dudit Jaques, mon mary, à Jaque de Bins, procureur du Roy nostre sire, ung temproir pesant ung marcq d'argent, armoyé de noz armes.

860. Jeanne Le Viel, femme de Jehan Le Breton, testa le 4 avril 1445. — Eslis ma sépulture pour mon corps entérer en l'église Dieu et monseigneur S. Nicaise, audevant du tabliel que mondit mary y a fait mettre et poser. — 17 octobre 1446.

861. Miquiel de Crespelaines, époux de Jeanne Belaporta, testa le 21 avril 1445. — Je eslis ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Quentin, emprès le chapelle de le Magdelaine, desoubz une lame que desjà je y ay fait mettre et assir. Item, je vœl que Pierre de Crespelaines, mondit fil, ayt me coroye

d'argent qui est clauée et faite tout autour d'images d'argent de Nostre Dame. — 5 avril 1448.

862. Catherine Croquevillain, veuve de Théry de Floyon et de Louis de Bousies, testa le 15 mai 1445. — Eslis ma sépulture, pour mon corps mettre et enterrer, en l'église de S. Franchois à Frères Mineurs, devant l'autel Nostre Dame en icelle église, desoubz le lame que Théry de Floyon, mon premier mary, et my feismes faire. Item, je donne aux Grises Sœrs de l'ordre de S. Franchois mon Saulptier.

863. Jeanne Mottine, fille de feu Nicaise Mottin, et Maigne Hallée, béguines, testèrent le 11 août 1445. — Item, je, Jehenne dessusnommée, donne à demiselle Caterine Savelon, femme dudit Leurens le Prévost dit Parenty, unes Heures de Nostre Dame, èsquelles a vegilles, lesdites Heures estoffées de cloans d'argent. Item, je donne à demiselle Angnièz de Willeries, femme Jehan Botin, unes Heures de Nostre Dame estoffées de caingnettes d'argent. — 24 janvier 1451.

864. Jeanne Dorée, veuve de Jacques de Wargny, testa le 12 octobre 1445. — Item, je donne à Cathelotte, fille de Théséus Dorée, mon nepveut, qu'il a de Jehenne Desterines sa femme, une chainture estoffée d'argent, me plate bourse d'ouvraige sarasinois à boutons de pierles, et mes patenostres de corail enseigniés d'or. Item, je donne à Mahienette, fille Lyon Doret, ung demy chint estoffé d'argent, me platte bourse à boutons d'argent enmaillié, et unes patenostres de corail. Item, je donne à Jehenne Dorée, femme Jehan de Lens, demourant à Mons, mes bonnes Heures. — 15 novembre 1445.

865. Catherine Prévoste dite de Parenty, femme de Mathieu Hughes, testa le 28 octobre 1445. — Eslisant me sépulture ou cloistre de l'église Nostre Dame,

desoubz le lame de mon père, maistre Guillemme de Parenty, et de ma mère. Item, donne à sire Toussain, men cousin, chapelain des haultes fourmes de Tournay, une nappe de sept aunes, de l'ouvraige de Paris. Item, à madame de Florens, ung gobelet d'argent, pesant ung marc, escript de roles (1). — 9 décembre 1445.

866. Jehan Bernard, fils de feu Michel, et époux de Jeanne de Waudripont, testa le 15 décembre 1445. — Item, je donne et ordonne que, en la parosche où je aray pris ma sépulture, soit fait et donné une casuble, une estolle, ung fanon de noir drap de damas tout nœf, une aube, ung amit de nœfve toille, et une coroye toute nœfve pour servir au serviche divin de la messe, ou, pour toutes les choses dessusdites, soit faitte une cappe de nœf noir drap de damas orfrinsié, à le voulenté de mes exécuteurs, s'il est plus convenable pour ladite église (S. Quentin). Item, donne à la ville de Tournay, en avanchement des réparations de la forteresse et murailles d'icelle, pour une fois, la somme de vingt livres tournois.

867. Agnès Ganssielle, veuve de Jehan Maldeurée dit de le Courbe, testa le 6 juillet 1446. — Item, je donne à Ysabiel, ma fille, ung aniel d'or. Item, je donne à Catron, mon autre fille, ung aniel d'or. Item, je donne à Arnoulet, mon fil, toutes les armures de son père, ung feriœl (2), une escaffotte de S. Jaques (3) estoffée d'argent; item, une autre, laquelle est dorée. Item, donne audit Arnoulet une verghe d'or à tout une licorgne. — 14 juillet 1446.

(1) Le *role* est un petit papier. Notre gobelet portait des listels avec inscriptions.

(2) Fériœl = seau à puiser l'eau.

(3) *Escaffote de S. Jaques* est synonyme de coquille de S. Jacques, marque de pèlerinage.

868. Maigne Flandrine, veuve de N. Coutiau et de Jehan Savelon, testa le 16 octobre 1446. — Donne à ladite église de S. Jaques un calisse estoffé bien et souffisaument, vaillant trois livres de gros ou environ. Item, je donne à mon fils, Miquiel Coutiau, deux hanaps d'argent, pesant ung marcq chacun. Item, lui donne ung gobelet d'argent qui fait le moittié de ung tonnelet (1). Item, lui donne ung aniel d'or, duquel son père me espousa. Item, donne à Caterine, ma fille, à présent femme de Leurens Parentin, deux hanaps d'argent, chascun pesant ung marcq, et ung gobelet qui fait demy tonnelet. Item, lui donne ung aniel d'or où il y a une ameraude. Item, donne à Quintinet, fil dudit Leurens, ung temproir d'argent à pié, et une fourquette d'argent à manche de jaspre. — 16 novembre 1446.

869. Marie Boudière, veuve de Jehan du Sart et femme de Mahieu Potrie, testa le 3 novembre 1446. — Sy eslis ma sépulture, pour mondit corps gésir en terre sainte, en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, d'encosté deffunct Jehan du Sart, jadis mon premier mary, desoubz une lame de pierre que il y fist asséir. Item, vœl et ordonne que un tabliel ouvré de laitton encassé en pierre, soit fait aux despens de mes biens, ouquel soient entailliées et déclarées les rentes et ordonnances dessusdites (de fondations de messes), et puis qu'il soit assis et posé emprès l'image de S. Michiel, dedens le mur. Item, au regart de l'autel qui est en nostre maison, avecq de tous les sains, et aournenemens tant d'argent, albastre, avecq autres aussi du Repos et Jhésus qui y est, je vœl que mondit mary en joïsse sa vie durant. — 15 novembre 1449.

(1) *Tonnelet* est un diminutif de tonneau; c'est une petite mesure pour les liquides.



870. Guillaume le Barbieur, prêtre du diocèse de Cambrai, demeurant en la paroisse S. Piat, testa le 31 mai 1447. — Eslis la sépulture de mon corps en le chimentière de Dieu et de monseigneur S. Jehan Baptiste des Causfours, devant le grant portal. Je donne à l'église dessusdite trente sols tournois parmy tant que ladite église sera tenue de my livrer amit, aube, estolle, fanon et casure les plus viés de l'église. — 9 août 1447.

871. Perrin Dambin, époux de Perrette Lanchière, testa le 6 juillet 1447. — Eslis me sépulture pour mon corps en la chimentière de l'église paroiscialle de Nostre Dame, devant l'ymaige Nostre Dame, au lèz envers le Belfroy. Item, je donne à le paroisce de Nostre Dame dessusdite ung calisce d'argent doré, pesant deux mars. — 2 décembre 1448.

872. Olivier Cambier, bourgeois, époux d'Isabelle Lohinielle, testa le 3 août 1447. — Eslis place pour mon corps ensevelir en l'église S. Jaques, dedens le chapelle de le confrarie Nostre Dame ordonnée en icelle église, au desoubz d'un candélabre de laitton que je fis mettre et asséir en ladite capelle; lequel je et Ysabiel Lohinielle, ma chière compagne et espeuse, y devons avoir noz sépultures en payant, pour une fois et pour nous deux, dix livres tournois à ladite église, et aussy pour ung tabliel de pierre, où est l'image S. Sébastyen, que j'ay fait mettre et atachier ou mur de ladite chapelle à l'encontre dudit candélabre. Item, je donne à icelle église S. Jaques deux livres de gros pour et en l'avanchement de faire et y avoir deux candelers d'argent. Item, je donne à le capelle Nostre Dame de ladite confrarie Nostre Dame une coulombe de laiton de telle fachon, grosseur et hauteur qu'il appartenra, servant à mettre au devant de l'autel d'icelle, selon le

plache, laquelle coulombe soit faite et là mise le plus brief que bonnement faire se porra après mondit trespas. — 2 octobre 1447.

873. Jeanne de Quinghien, femme de Colart Boucquiel dit de Wavrin, testa le 20 août 1447. — Item, je donne à demiselle Béatrix de Cuinghien, vesve de feu Jehan de Quartes, trois louches d'argent et une coroye estoffée d'argent. Item, je donne à demisielle Mourée de Quartes, sa fille, à présent femme et espeuse à sire Caron d'Estraïelles, mes bonnes Heures. — 5 mai 1451.

874. Jeanne de Bruille, veuve de Colard du Bourg, testa le 3 janvier 1447. — Je donne à Jaque de Bruille, ma niepce, douze louches d'argent, dont les six sont à glans, et les six autres à lupars.

875. Jehan du Pret, serrurier, époux de Catherine Caillielle, testa le 27 mars 1448. — Item, je donne à Jehan Douchet ung fier de cheval d'argent à tout ung martelet. — 8 avril 1448 après Pâques.

876. Jeanne de Saint Leiche, veuve de Thomas Bouvelin, testa le 26 avril 1448. — Je donne et laisse à ladite église S. Nicolay, pour convertir et employer au fait et dorure du lichenier, seize gros monnoye de Flandres. — 5 juin 1448.

877. Marie du Mortier, veuve d'Henry de Baudrenghien, testa le 6 mai 1448. — Je eslis ma sépulture ou chimentière Dieu et Marie Magdelaine, ma patronne. Et vœl et ordonne que mon corps soit possêz en une natte sans luisiel, et soit sépulturéz et enterréz en ladite chimentière en tel plache que bon semblera à mesdis exécuteurs; et que, en mémoire de madite sépulture, me fachent faire ung tabliel tel et mettre en tel place qu'il leur plaira. Item, je donne et laisse à Arnoulet de Waudripont, mon nepveu, une cambre tendue de sept pièces de draps sanguins armoyés des armes des Croque-

villains et des Mortiers, avecq une douzaine de cousins sanguins non armoyéz; item, ung lit, le quevech et calich (1), estoffé de gourdines noires, deux oreliers, une paire de lincheulx et ung couvretoir vermeil armoyé des Croquevillains. Et avecq ce lui donne mon seel d'argent; mais qu'il soit deffachiéz. — 6 février 1449.

878. Gilles Malerbe, prêtre, testa le 10 mai 1448. — De mon corps je eslis la sépulture en l'église S. Caterine, devant une représentation de la Trinité et certaines nœfves cayères que j'ay fait faire ou cuer d'icelle église. A sire Jaques Lamand, prebtre, chapelain de hautes fourmes, donne et lays mon Bréviaire en grant volume, estant en parchemin et à l'usaige de Tournay. — 9 janvier 1450.

879. Jehan Lescoquiet dit le Net, testa le 10 juin 1448. — Sy eslis ma sépulture pour mon corps ou cloistre de l'église Nostre Dame, desoubz le lame que jadis y fist assir Jaques Lescoquiet dit le Net, mon grant sire. Et vœl estre mis en ung plat luisiel. Et avecq ce je vœil que le tavlet de représentation, estant ou mur deseure ladite lame, soit repoint et raluminet; et avecq ce, que on y face ung lambroussich dalemarche deseure, comme il y au sire Jehan Pipelart. Item, je donne à sire Jehan de Menin, grant vicaire en l'église Nostre Dame, un grant tabliau, que j'ay loingtamps heu, où il y a une ymaige de Nostre Dame pointe de blancq et de noir; et est le couronne estoffée de pierres et de perles. Item, avecq ce, ung candeler à pendre devant ledit tabliau, où il y a une tourelle et six branches de laitton. Item, je donne à Thomas de Thurby

(1) Le *calich* est le bois de lit; le *lit* et le *quevech* sont le matelas et le chevet ou traversin.

une petite table d'autel, que j'ay aussy loingtamps heu, où il y a devens trois ymaiges entailliés, est assavoir une Trinité, ung S. Jaque et ung S. Nicollay. Item, vœil et ordonne que mesdis exécuteurs gardent et ayent entre leurs mains les offrois d'une casure, tel comme je l'ay à présent, estant en quatre pièces.

880. Agnès Buridan, veuve de Jehan Fachon et de Mahieu de Werquignœl, testa le 10 juillet 1448. — Eslis la sépulture de mon corps en ladite église S. Brisse, emprès ledit feu Mahieu de Werquignœl, mon mary, au desoubz de le lame d'icellui mon mary et de my, au devant de l'uis par où on va du cuer de ladite église S. Brisse à le trésorie d'icelle. Item, je donne à Katherine Fachon, ma fille, femme Jehan de Bary, que je eubz de Jehan Fachon mon mary, mes patrenostres de corail à une croix d'argent doré, à ung crucefist d'or. Item, je donne à Annechon de Bary, fille dudit Jehan et de ladite Katherine ma fille, unes patrenostres de béricles à enseignes dorées.

881. Nicaise du Vivier, époux d'Ysabelle de Prieme, testa le 15 juillet 1448. — Item, je donne à l'église de Baissy, pour faire nouviaux confanons, de commenchement, cent gros. — 17 juillet 1448.

882. Jacques Descaries, prêtre, testa en 1448 le jeudi avant la S. Marguerite. — Item, je donne à l'église de Bury, dont je suis, une couppe dorée à mettre *Corpus Domini*. Item, je donne ung Bréviaire que j'ay, en deux pièces, à l'usage de Condet, à ung poure prebstre, selon la discrétion de mes exécuteurs. — 24 juillet 1448.

883. Jeanne Gasquignolle, veuve de Quentin Boidin, testa le 4 août 1448. — Item, donne aux gliseurs de ladite église paroiscialle de Nostre Dame vingt sols tournois pour les blans aournemens nouviaulx, lesquelz ne sont encores parpayéz. Item, je donne à Jehane

Gasquegnolle, fille de Liévin mon frère, mes bonnes Heures. Item, donne encores à elle le Repos Jhésus de ma cambre, tout ainsy qu'il est en mon coffre. — 12 août 1448.

884. Jeanne Gobierde, veuve de Pierre de Thuns, testa le 22 août 1448. — Je eslis me sépulture en le vièse chimentière de l'église paroissial de S. Brisse, au plus près de l'arbre qui est contre la maison Mahieu Sohier. Item, je donne à Barbe Sohier, fille dudit Jehan Sohier que il a de Marie de Thuns ma fille, une nappe de l'ouvraige de Venise, ung doublier ouvré de damas et ung escring.

885. Jeanne Rollande dite Hardoye, veuve de Jaquemart Vossenacq, testa le 25 août 1448. — Item, je donne à Marguerite du Ploich mes patrenostres de corail. Item, je donne à Maigne Aloux mes patrenostres de geet. Item, je donne à Angniès, femme Jaquemart Miquelet, men boin miroir; et à Simonet, leur fil, mes petites Heures. Item, je donne à Laurens Rasoir, messagier de la ville de Tournay, men grant livre en Flameng. — 28 août 1448.

886. Maigne Thiberd, fille de feu maître Bertrand Thiberd et veuve de Bertrand de Biauwéz, testa le 31 août 1448. — Je donne à Haquinet du Pret, fil de feu Colart du Pret, qu'il eubt de Jehenne de Biauwéz ma fille, ung coffre où il y a ung S. Jorge entailliet.

887. Pyat de Quarmont, veuf de Catherine le Vrould et d'Agnès de Condet, testa le 13 septembre 1448. — Eslis sépulture, pour mon corps enterrer, en l'église de Dieu et de monseigneur S. Quentin, desoubz le lame que je ay fait mettre avecq ma première femme.

888. Jehan Goriel, époux en secondes noces de Chrétienne du Ponchiel, testa le 26 septembre 1448. — Je eslis me sépulture ou chimentière de l'église paroissiale

de S. Brisse, devant ladite église, desoubz le lame de me première femme. Item, je donne à Haquinet de Nieules, fil de feu Jaquemart, men signet d'or. Item, je donne à Jaspardin de Nieules ung aniel d'or à tout une turquoise.

889. Collart Jaumont, fils de feu Guislain et veuf de Marguerite de le Tombe, testa le 9 octobre 1448. — Je eslis sépulture ou prayel et chimentière du clostre Nostre Dame, emprés et où gist deffuncte Marguerite de le Tombe, me chière compaigne et espeuse, devant le tabliel du Sépucre que je ay fait faire et asséir ou mur d'icelui clostre. — 30 décembre 1448.

890. Gillart Descarp testa le 22 octobre 1448. — Item, je donne en l'avanchement de la dorure du tabernacle Nostre Dame en l'église dudit S. Jaques, trois sols tournois. — 30 octobre 1448.

891. Gilles Monnart, époux de Marie Guilleberde, testa le 26 octobre 1448. — Ordonne ma sépulture en le cimentière Dieu et monseigneur S. Nicaise, en l'attre des pardons, environ le bousset (1). Et vœl et ordonne ung estapliel de fier (2) vernit de vermeil, pareil à ung qui est à S. Quentin de Tournay, aussy bon et aussi souffissant et non menre, soit fais faire à Nostre Dame de le Fontaine au Rœs. — 30 octobre 1448.

892. Thomas de Turby, époux de Maigne Daras, testa le 26 février 1448. — Item, je donne en augmentant les aournemens de le cappelle S. Pierre-le-petit, séant en la rue S. Martin, cent solz tournois. Item, je donne à l'église du Sépulcre, estant en la ville de Paris,

(1) *Bousset* = bosquet. Les cimetières étaient d'ordinaire plantés d'arbres.

(2) Un lutrin en fer.



pour le toille de deux corporaulx, quarante solz tournois. Item, je donne à sire Adam Margel, chapelain de messeigneurs prévostz et juréz, se lors est vivans, pour le toille d'un souplich, soixante solz tournois. — 28 mai 1449.

893. Jehan Derbaudenghien dit de le Dalle, époux de Jeanne des Mortiers, testa le 5 mars 1448. — Je vœil que mon corps soit posé en ung luisiel, et puis enterréz et sépulturéz en l'église des Augustins, devant l'autel S. Etiéne, desoubz le lame que j'y ay fait mettre et poser. Item, je donne à l'église de S. Légier, dont je suy natif, pour convertir à la réparation de l'image de monseigneur S. Antonne en icelle église, vingt solz tournois. Item, je donne à l'église de le Magdelaine en Tournay, pour convertir en la rédification de la maison des malades dudit lieu (1), puis nagaires démolie, quatre livres tournois. — 23 avril 1449 après Pâques.

894. Jehan Tondriel testa le 6 mars 1448. — Item, je donne à ladite église S. Jaques cincq solz tournois en l'avanchement du tabernacle de Nostre Dame. — 17 mars 1448.

895. Antoine Ravette, natif de Quier en Piémont, testa le 30 avril 1449. — Item, donne à l'église desdits Frères Mineurs une ymaige de S. Anthonne pour mettre en ladítte capelle du Sépulcre où je seray gisans, lequel je vœil estre acheté et y employé du mieu jusques à la somme de soixante solz tournois.

896. Catherine de Bléharies, veuve de Pierre le Cœr, testa le 23 juin 1449. (Voir n° 383). — Sy eslis me sépulture en ledite église de S. Brixe, entre deux pilers emprès les fons, desoubz le lame que ledit feu Pierre, mon mary, et my feismes là mettre. Et donne

(1) Il y avait autrefois un petit hospice annexé à chaque église.

à ladite église de S. Brisse, en avancement de le cibole, dix livres tournois. Item, donne à l'église du Gardinet, pour Dieu et en aumosne, ung calice d'argent doré, casule, aube, amit, estolle, fanon, deux nappes et une pierre bénite.

897. Jeanne de Five, veuve de N. de Langnelée et femme de Pierre de Semerpont, testa le 4 juillet 1449. — Item, je donne à Jehan de Langnelèe, mon filz, mon Psaultier. Item, je donne et laisse à le demiselle Dailly, ma voisine, une louce dragioire d'argent. — 9 juillet 1449.

898. Jeanne de Langnelée, veuve de Jehan Castelain, testa le 10 juillet 1449. — Item, je donne à Nostre Dame d'icelle église S. Jaques, en l'advancement de son tabernacle, me bonne huplande de brunette. — 14 juillet 1449.

899. Sandrart Hallet testa le 16 juillet 1449. — Item, je donne une paire de linchœls de deux toilles pour servir ès cambres des poures à icelle église de S. Quentin. — 21 juillet 1449.

900. Jaque de Cohem, femme de Piétre Gloria, testa le 17 juillet 1449. — Eslis ma sépulture dedens l'église Dieu et madame S. Marie Magdelaine, audevant de l'image de Nostre Dame, desoubz une lame que mondit mary et my y avons fait mettre et asséir. — 3 août 1449.

901. Maigne de Cassiel, veuve de Diérin Carpentier dit du Bos, testa le 2 août 1449. — Item, je donne à le fabrique de Nostre Dame mon aniel de me mariage pour les blans aournemens de le paroische Nostre Dame. — 6 août 1449.

902. Jeanne Grimbrie, femme de Jehan Lardon, testa en 1449. — Item, je donne à Nostre Dame du Bruille mes patrenostres de gayet. — 28 août 1449.

903. Ysabiel Gredin, veuve de Grigoire de Willem, testa le 24 août 1449. — Item, je donne à Nostre Dame de S. Brixe unes patrenostres d'ambre à tout deux boutons d'argent. Item, je donne pareillement à Nostre Dame ung aniel d'or. Item, je donne aux Croisiés une nappe de Venise, de six aunes. Item, je donne encores auxdits Croisiés une touaille de Venise, de trois aunes. Item, je donne à Pasque Jacot, femme Simon Minet, ung coutiel d'argent doret. — 20 mai 1450.

904. Marguerite Vachon, fille de Jehan et femme de Jehan de Landas, testa le 14 septembre 1449. — Sy eslis ma sépulture en la chimentière de Dieu et madame S. Margrite, en l'atre devant, tout au plus près de le croix que faire se pora. Item, je donne à Piéronne de Landas, femme Ernoul Escaillet, une coriette de soye (1) estoffée d'argent avec ung pendoir de clefz estoffé aussy d'argent, et une bourse de bleu veluel. Item, je donne à Chrestienne, femme Simon Wille, ung signet d'or qui n'est point gravé. — 24 septembre 1449.

905. Jehan Loir testa le 2 octobre 1449. — Item, je vœl que my exécuteur me facent faire ung tabliel de laitton pour mettre dérière le cuer de l'église S. Marguerite, droit devant le tombe où je reposeray après mon trespas. Item, je donne aux arballestriers de Tournay men bon arcq d'une pièce. — 15 octobre 1449.

906. Jehan de Marghais, époux de Marguerite Wettin, testa le 10 décembre 1449. — Sy eslis me sépulture en l'église dudit monseigneur S. Jaques, audevant du crucifix, emprès le siège des hommes, pour laquelle place, tant pour my comme pour demiselle Marguerite

(1) Une *coriette de soie* est une petite ceinture de soie.

Wettin, me femme, avoir et y mettre une lame, je laisse et donne à ladite église dix sept livres tournois. — 29 décembre 1449.

907. Magdelaine de le Haye, fille de feu Jehan, testa le 28 décembre 1449. — Item, je vœl estre donné et présenté devant l'image de la glorieuse Vierge Marie, en ladite église Nostre Dame, une ymaige de cire représentant une pucelle, pesant sept livres, avecq une candeille d'une livre de cire et unes patrenostres de geet, belles et bonnes. — 29 juillet 1450.

908. Jehan de Lannoit, prêtre, curé de Quartes et chapelain en l'église S. Brice, testa le 31 décembre 1449. — Je eslis me sépulture en leditte église S. Brixe, au destre costé de l'autel de le cappelle des Moutons, de laquelle je sui à présent cappellain. Item, je donne à ladite église S. Brixe mon bon Bréviaire pour le enclore en une traille de fier, lequelle traille sera mise ou mur au plus près de me sépulture, audesoubz de ung tabliel de keuvre qui se fera, et tout aux despens de mes biens, et comme ils sont en l'église Nostre Dame. Item, vœil et ordonne que mesdis exécuteurs me facent faire une petite lame de cincq piés de loncq et trois piés et demy de let, pour mettre deseure me sépulture, en laquelle lame soit gravé et figuré me représentation tenant ung calice de keuvre, et autour de maditte lame escript le jour de mon trespas. Item, vœil et ordonne que, en deseure de madite lame, ou mur de l'église, soit fait et atachié ung tavlet de laiton ouquel soit fait et figuré une ymaige de Nostre Dame et ma représentation à genous en tenant en ma main ung rolet contenant *O mater Dei, memento mei*; et au desoubz desdits personnages, escript la fondation des Heures dudit S. Sacrement.

909. Jehan Philippart, marchand de drap, testa le

29 janvier 1449. — Je eslis me sépulture en l'église S. Brixe, emprès les fons; et pour icelle place avoir pour my et me femme, et y mettre une lame, je donne à ladite église quinse livres tournois.

910. Jacques d'Aubermont, bourgeois, testa le 29 janvier 1449. — Je eslis place en l'église de Dieu et de monseigneur S. Brixe, mon patron, audevant de l'autel du Sépulcre dit Nostre Dame des Moutons. Item, je donne à l'église monseigneur S. Brixe deux cens livres tournois pour une fois, lesquelles deux cens livres vœil et ordonne estre employés en le décoration de l'œvre par my encommenchié à l'autel Nostre Dame des Moutons, tant à estoffer le table d'icelle, l'ymaige de Nostre Dame, comme le tabernacle de deseure. Item, je donne à ledite église deux casules, l'une de bourgette de soye et l'autre de sattin figuré, à tout orfrois à apostèles, avecq deux aubes et amis, estoles et autres choses à ce servans, ung calisce et platine d'argent doré, mesel, nappes d'autel et toutes autres choses que j'ay, servans à dire messe; et tout ce pour servir à l'autel Nostre Dame du Sépulcre, dit des Moutons. Item, encores je donne à ladite église quatre angèles que j'ay, doréz, ainsi qu'ils sont en ma maison, et ce pour servir et mettre autour de l'autel dudit Sépulcre, dit Nostre Dame des Moutons.

911. Caron d'Estrayelles, veuf de Jeanne Hocquet et époux de Mourée de Quartes, testa le 13 mars 1449. — Eslis la sépulture pour mon corps en l'église paroiscial de S. Jaques, desoubz le lame et plache que j'aquis et aquestay aux gliseurs et gouverneurs de ladite église. — 27 novembre 1453.

912. Jehan le Mareschal dit le Clercq, prêtre du diocèse de Cambrai et ancien écolâtre de Leuze, testa le 5 avril 1450. — Jou eslis sépulture en l'attre de

S. Brixe, se faire se puet, au plus près que bonnement pora de l'entrée de l'église par le capitiel, espérans d'en mieulx recevoir mémoire et prière des là passans. Item, je donne, à me dévotion et au désirer de l'accomplissement de trois œvres de l'église, c'est assavoir de le tavèle du grant autel pour dorer les bordures pardedens les fœilles et mettre asur sur l'abature d'icelles bordures, pour le bauch (1) du crucefit pardedens le cuer parfaire sievant l'autre, et pour dorer le tabernacle, je donne à chascune des trois œvres ung cent d'or de trois solz de gros. Item, je donne à Fastret de Maulde, receveur du roy nostre sire, ung hanap d'argent de six onches ou environ, casset de fachon de l'enseigne de Valenchiennes. Item, je donne à sire Jehan Savary, mon escolier de l'autel (2), pour mieulx ramentevoir se prière pour m'ame, le ducat d'or à l'image de Nostre Dame. — 4 juillet 1450.

913. Maigne Orionne, femme de Jehan de Nouvaulx, tordeur de filléz, testa le 30 juin 1450. — Je donne et laisse à le décoration de Marie Magdelaine ung tissu de soye estoffé d'argent, pesant six à sept onches ou environ. — 27 juillet 1450.

914. Pierre le Sénescal, clerc de l'échevinage, mari d'Alix des Farvaques, testa le 18 août 1450. — Sy eslis sépulture, pour mon corps entiérer, au devant de l'autel monseigneur S. Antonne en l'église monseigneur S. Quentin. Je donne à ladite église les aournemens d'un autel, de tout estoffé à dire messe, qui fu Jaques Desfarvaques, tel que j'ay en ma maison, et qui m'a esté donné par ma belle-mère. Item, vœl que, audessus

(1) *Bauche* = assise.

(2) On dirait maintenant « mon élève au séminaire. » Le testateur, en qualité d'écolâtre, avait eu Jean Savary pour élève.



de madite sépulture, mes exécuteurs puissent mettre une lame à deux plas personnaiges, ou contre le mur d'emprès et à l'opposite de madite sépulture enter et mettre ung tavelet de laiton à deux personnages, où soit escript comment, à cest endroit et audevant dudit autel, moy et ma femme sont gisans, et le jour de mon trespas. — 24 juin 1452.

915. Agnès Macquette, veuve de Jehan Tacquet, testa le 23 septembre 1450. — Item, je donne à Caterine, femme Jehan Pillatte, qui m'a servy grant temps, ung aniel d'or à une vermeille pierre. Item, je donne à le femme Jehan de Scot, pottier d'estaing, ung aniel d'or à ung safir quaret. Item, je donne à Coulombe Macquette, me niepce, ung aniel d'or à ung safir, qui n'est mye de trop belle fachon. — 6 octobre 1450.

916. Agnès Marissel, veuve de Mahieu Benoit et de Colart Bosquet, testa le 10 octobre 1450. — Item, je donne à ladite église de S. Brixe dix solz de gros, par condition et manière que les dix solz de gros devant dis soient mis et employés à dorer le tabernacle de la cibole estant dessus le table du grant autel. Item, je donne à le préparation de l'autel monseigneur S. Nicolay, estant en ladite église, une nappe de six aulnes de long ou environ, et pareillement une serviette, ambedeux de l'ouvrage de Venise. — 20 octobre 1451.

917. Jehan Belot dit le Borgne, fils de feu Bauldouin, natif de Maubeuge en Hainaut, testa le 11 octobre 1450. — Vœl et ordonne la sépulture de mon corps en le nef de l'église des Augustins de Tournay. Vuel et ordonne que ledit Frère Thumas de Hy, mon nepveu, religieux augustin, dedens l'an de mon trespas, me face faire et mettre une lame sur mon sépulture, en laquelle lame il y ara ung personnage représentant

ma personne, et escript autour : *Ci gist Jehan*, etc. — 27 février 1450.

918. Pasque de le Bruyère, veuve de Jehan de Froitmont, testa le 16 décembre 1450. — Item, je donne à Marguerite, fille Noël de Maffles, mon coffre à quatre rœs de fier. — 14 juillet 1451.

919. Jehan Hasart testa le 2 février 1450. — Eslis ma sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, dérière le capelle S. Nicolay, emprès l'image dudit S. Jaques qui est ou mur du cuer sur le grant rue. Item, je donne à mes compagnons auneurs mes deux aunes estoffées d'argent, pour boire ensemble. — 10 février 1450.

920. Méhault de Ramfreville, veuve de Guillaume de Lannoy, écuyer, testa le 10 juillet 1451. — Sy esliz ma sépulture pour mon corps enterrer ou clostre du couvent des Frères Mineurs, entre le chapitre et l'uys du refroitoir, devant le bancq de la communité ; et illec veul estre mon corps porté par les Frères dudit couvent et enseveli en habit de laditte ordre. Item, je donne à ma compaigne, Caterine des Moutons, béghine, mon Psaultier. Item, je donne à Frère George de Lannoy, mon fil, un livre qui commenche *Qui crediderit et baptizatus fuerit*, et en la fin *Encontre tous les visces nous convient combattre*. — 4 janvier 1452.

921. Wistasse de Biauvoir testa le 15 juillet 1451. — Si eslit le sépulture de son corps dedens l'église des Croisiés. Item, ordonne à l'église S. Brixe, pour faire dorer et poindre les ymages estans au bauch du crucefit, dix solz de gros. — 5 août 1451.

922. Jeanne du Bos, femme de Jacques Dennetières, testa le 26 septembre 1451. — Je donne à le fabrique Nostre Dame en Tournay une coroye semée de perles. — 3 novembre 1451.

923. Pierre de Rassoncamp, sergent du roi, époux de Maigne Panier, testa le 13 novembre 1451. — Sy eslis la sépulture de mon corps en le chimentière de l'église S. Marguerite, au derrière de ladite église entre icelui cuer et une croix que j'ay fait faire en ladite chimentière. Item, je vœil et ordonne que, le jour de mondit obsèque, soient acatéz deux cras moutons, en la valleur de quarante gros le piéche, du mains, dont soient faites trente deux piéches de char qui, ledit jour, soient mises sur une table en ladite église, chacune pièce sur ung pain blancq, en la valleur de trois deniers tournois chacun pain. Et après mon service, que lesdites trente deux piéches de car et trente deux pains, avecq trente deux pintes de vin, soient données à trente deux poures de ladite paroisse.

924. Rogier Reynerre, prêtre, testa le 19 janvier 1451. — Item, je donne à l'abbeye du Gardinet Nostre Dame, emprès Wallecourt, une ymage de Nostre Dame d'albastre. Item, je donne à Maigne Leveule men autel excepté le Nostre Dame. — 20 janvier 1451.

925. Jeanne Pottière, veuve d'Alard de Messines, testa le 2 avril 1451. — Item, je donne à Nostre Dame de le fabrique de Tournay une coroie d'argent, le milleure après celle que j'ay. Item, à Nostre Dame de le paroisce, unes patrenostres d'ambre. Item, à S. Caterine de le paroisce, une bourse perlisié. Item, à Nostre Dame de S. Brixe, ung capron de brunette. — 17 avril 1452.

926. Alard Thiebault, charpentier, paroissien de Notre Dame, époux divorsé par l'official de Tournai, de Jeanne Quitrée, testa le 14 juin 1452. — Sy donne à le fabrique de Nostre Dame me meilleur hupplande. Item, à le paroisce de ladite Nostre Dame ung francq pour convertir en l'acquit d'une nappe pour l'autel de

ladite paroisce; vœil qu'elle soit signée d'un A pour avoir mémoire d'icelle. — 17 juin 1452.

927. Catherine Crissembien, veuve de Jehan Davesnes et de Quentin du Mortier, testa le 15 juin 1452. — Eslis ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, en une place en le cappielle S. Nicollay où je vœl estre enterrée desoubz une lame gravée à deux personnages, dont l'un est représentant le personnage de Jehan Davesnes, qui fu mon premier mary, et l'autre est le personnage de moy. — 21 juin 1452.

928. Jehan du Bos, grossier, demeurant en la rue S. Martin, époux de Jeanne Savary testa le 14 juillet 1452. — Sy eslis le sépulture de mon corps ens ou clostre de laditte église Nostre Dame, desoubx le lame que avons ens oudit cloistre, moy et madite femme. Item, je donne à le confrarie de S. Nicolay ou Bruille, en lequelle sont pour confrères six hommes d'église et six hommes lais, ung marcq d'argent pour en accater aucun joyel, en le veue de mes exécuteurs, affin qu'il soit mémoire chi après de prier pour moy en ladite confrarie. — 10 novembre 1452.

929. Catherine Wettin, veuve de Jacques Brassart et femme de Grard seigneur du Maresq, testa le 3 août 1452. — Eslis ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, desoubz une lame gravée à deux personnages, sous laquelle gist et repose feu Jaques Brassart, mon premier mary. Item, vœl et ordonne que mon capel d'or, pesant quatre onches ou environ, soit par mes exécuteurs vendu et adeniéré; et des deniers venans d'icellui vendage, soit fait ung calice d'argent doret, ou pois et valleur de quatorze onches ou environ, platine et lochette, lequel calice je donne à ladite église S. Jaques. Item, je donne encores à ladite église une nappe bénite, deux corporaux, demie



douzaine de coussins de parge armoyés de mes armes, une ranse à parer Nostre Dame, une sanghine sarge à quatre compas et deux aultres compas qui doivent servir au millieu d'icelle. Item, je donne à le fabrique de l'église Nostre Dame men demi tour perlisiet à deux platines dorées et deux portans non dorés. Item, je donne à l'église S. Nicaise une bourse de corporal, ung amy, deux coroyes bénites, une touelle à servir devant l'autel en acumeniant les bonnes gens, une pierre d'autel bénite et demi douzaine de coussins de parge armoyés de mes armes. Item, je donne à Willemine Conrard, qui me sert à présent, tous mes violierz, raumarins et marjolaines, estans en pos, comme ils sont à présent. — 5 septembre 1452.

930. Jehan Le Leu dit de Campes, testa le 5 août 1452. — Item, il donna à la confrarie du S. Viaire en icelle église S. Quentin une livre de gros en avanchement du poindage des fœillés de leur table. — 9 août 1452.

931. Colart Denise, laboureur, époux de Ghuye Vredière, testa le 26 août 1452. — Je eslis ma sépulture en le chimentière Dieu et madame S. Marguerite, au premier attre à l'encontre de le maison des poures de ladite église, au devant de l'ymaige Nostre Dame qui y est à présent, emprès laquelle, se fait et ordonné ne l'avoie en mon vivant, je vœil que, par mes exécuteurs, aux despens de mes biens, soit fait et mis ung tabliel de bois audessoubz de l'appentich qui de présent y est, ouquel soit point, le mieulx que faire se porra, ung ymaige de Nostre Dame avec les personnages de my et de mes trois femmes. — 13 septembre 1452.

932. Simonne Poterie, veuve de Jehan de Labie, testa le 28 août 1452. — Je donne à deux filles Karon

le Merchier, qu'il eubt de me sœur, men Repos et le Jhésus ainsy qu'il est à présent, que me donna par avant maistre Guillaume Poterie, mon frère. Item, je donne audit maistre Guillaume une douzaine de cousins de parge ouvrés deseure de personnages, et les deux bancquiers qui y servent, et une croisette d'or. — 7 septembre 1452.

933. Piettre de Rocque, époux de Catherine Galois, testa le 4 septembre 1452. — Item, ordonnons par nostre commun accord, ung tavlet ens ouquel si seront tailliéz quatre ymages, comme l'ymage Nostre Dame, S. Pierre, S. Caterine et S. Jehan; et sera ledit tavlet assis ens ou mur pardevant le tombe où mon corps reposera (à S. Brice). — 13 septembre 1452.

934. Jeanne Coppenolle, béguine, testa le 13 septembre 1452. — Item, je donne une paire de lincheulx pour faire servir à couvrir le pointure et ystoire de le vie S. Elyzabeth en ledite église du Béghinage, aveuc tout le fillé delyet pour le parfait de ledite couverture. Item, je donne trois patrenostres à ladite église, dont les deux sont de ghiet et l'autre d'ambre, desquelles les deux plus grandes serviront à Nostre Dame et à S. Elyzabeth, et l'autre à S. Caterine, aveuc deux bourses telles que je les ay; item, cincq verghes, tant d'or que d'argent, pour employer au prouffit de ladite église. Item, je donne à l'église de le Magdelaine une nappe et une serviette pour servir à l'autel S. Josse. — 18 septembre 1452.

935. Jeanne du Fayt, veuve de Colard de Warlain, testa le 21 septembre 1452. — Item, je donne à Perronnelle, ma niepce, une bourse de soye cloquetée de boutons d'argent. — 27 septembre 1452.

936. Aymé Malard testa le 27 septembre 1452. — Item, je donne à le refection de la verrière (de l'église



S. Catherine) ung escu en or ou quarante huit gros. Item, je donne à l'Ostel-Dieu de Paris mon cheval et huit escus d'or. Item, je donne à l'ospital du S. Esperit de Digon quatre escalles d'argent, teles comme jou les ay en mon hostel. Item, je donne mes Heures à l'église madame S. Caterine, et veul qu'elles soient refaittes et ataquiés à une kaine en ledite église. — 29 septembre 1452.

937. Jeanne Roussielle, veuve de Guérard Bacheler, testa le 14 octobre 1452. — Eslis ma sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Jaques, emprès l'uys du laignier des poures (1), devant ung tabliel de pierre que mondit feu mary et my avons fait mettre et encasser ou mur de ladite église. — 9 octobre 1452.

938. Jehan Thiebegot, époux d'Agnès de Bary, testa le 5 octobre 1452. — Si eslis la sépulture, pour mon corps ensevelir, l'ame séparée, en l'église monseigneur S. Brixe, mon protecteur et bon patron, ens ou cœr au plus près de le lame Jaquemart Thiebegot, dalès le lame madame d'Anechin. Item, je donne à le capielle S. Nicolay en ladite église, une fiertre laquelle se doit mettre jus à Nostre Dame l'année ensievant l'an liij, fiertre des bourgois, à mettre ladite fiertre dessus l'enclosure dou cœr de S. Brixe, dessus les caières, au lès envers S. Nicolay, veu et entendu que mes exécuteurs raccateront ladite fiertre à messeigneurs les canonnes de Nostre Dame. — 16 octobre 1452.

939. Jaque Daudine, femme de Jehan Roussiel, testa le 14 octobre 1452. — Item, je donne à Frère Ansiel Canonne, augustin, mon nepveu, cincq aunes de blanquet au pris de vingt gros l'aune. Item, je donne à le vesve de feu Martin Roussiel, jadis mon fil, men signet

(1) Le chauffoir des pauvres.

d'or. Item, je donne à le femme Jehan Gringnart, estuveur, une bourse à pluiseurs boutons d'argent dorés. — 23 octobre 1452.

940. Catherine Bourgoise, veuve de Sandrart de la Porte, testa le 4 avril 1453. — Item, je donne à l'église S. Brixe une coroie d'argent, laquelle si fu à mon mary, et une nappe de quatre aunes ou environ. — 15 juin 1453.

941. Jehan de Saint Genois, bourgeois, veuf de Jeanne Buridan, testa le 4 mai 1453. — Eslis ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Brixe, en une place ou cœr où je vœl qui soit mis en terre, où est mise en terre ma chière et amée compaigne et espeuse. — 7 mai 1453.

942. Béatrix Gargatte, femme de Loys Payen, testa le 26 juillet 1453. — Item, je donne à Quentin Gargatte une table d'autel comme elle doit estre et que elle a esté grant temps en mon hostel. Item, je ordonne et veul que toutes mes cottelettes (1), que je porte à toute jour et de quoy je fay me couverture par nuyt, soient données pour Dieu. Item, je donne à madame S. Caterine unes patrenostres de cristal. — 6 août 1453.

943. Jehan Hermare testa le 1er août 1453. — Item, je donne en avanchement des fœlléz de l'autel S. Viare (en l'église S. Quentin) dix solz de gros. — 9 août 1453.

944. Jaquemart Paillart testa le 25 août 1453. — Esliz ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, devant l'ymaige de la Trinité. Item, je donne à me sire Jorge Delesale, biau père de ledicte religion (le couvent de Deinze), mon cheval, sielle et bride comme il appartient. — 5 septembre 1453.

945. Jacques de Maubray, fils de feu Martin et

(1) *Cottelette* est un diminutif de *cotte*, vêtement de femme.

époux de Maigne du Gardin, testa le 5 octobre 1453. — Sy eslis la sépulture de mon corps ou chapitre des Frères Mineurs, au lieu où ma lame est assise. Item, je donne au fil de Jehan Roghet, men fillœul, une louche d'argent pesant une onche. Item, je donne à mesire Miquiel Cappelle, religieux de S. Nicolay emprès Tournay, une botte (1) de couteaulx à manches de brus (2), ainsy qu'ilz sont estofféz.

946. Elayne de Seclin, veuve de N. Aubry, testa le 16 novembre 1453. — Item, je donne à Elayne, me filleule, fille de Jehan Le Roy, unes Heures de Nostre Dame, à tous cloans d'argent doréz. Item, je donne à demiselle Agnès de Blandaing, femme de Jehan Aubry, mon fil, deux hanaps de madres à tout deux piés d'argent, pesant ung marcq ou environ les deux, et une nappe à ouvrage de damas, toute le meilleure. Item, je donne à Catron Le Roy, fille dudit Jehan et de madite fille, ung aniel d'or enmaillié. — 5 février 1454.

947. Aelix de Salinghehem, femme de Jaquemart de le Croix, testa le 20 novembre 1453. — Item, je donne à Nostre Dame du Bruille unes noires patrenostres à tout une croisette de noir jayet. Item, à Nostre Dame de S. Brixe, unes autres patrenostres de noir jayet. Item, à S. Nicolai scitué en l'église S. Brixe, unes autres patrenostres d'ambre. — 28 février 1453.

948. Angnès Mouton, veuve d'Enguérand de Sotenghien, testa le 28 juillet 1454. — Item, je donne à Jehane de le Porte, ma femme servant, ce qui s'ensuit: et premiers, ung vermeil couvertoir estelet de gaunes estoilles (3); item, six coussins; item, ung bancquier

(1) Une *botte* de couteaux veut dire une douzaine. (Hécart).

(2) *Brus* équivaut à noir et à bruyère. Ces manches devaient être en bois noir.

(3) Cette couverture était semée d'étoiles jaunes.

armoyé de feulles de cayne. — 23 septembre 1454.

949. Maigne du Quesne testa le 20 août 1454. — Et donne à l'œuvre du lichenier en l'église S. Nicaise cincq solz tournois. — 26 août 1454.

950. Olifart le Maire testa le 6 septembre 1454. — Eslis ma sépulture en l'église et couvent des Augustins; et donne audit couvent, pour Dieu et en aumosne, tant pour leur salaire du service qu'ilz feront à Dieu pour l'ame de moy, pour le luminaire d'icellui service, pour le grace de mettre ung tabliel emprès ma sépulture, comme pour une cappe en laquelle mon corps sera sépulturé, pour toutes ces choses la somme de vingt cincq escus d'or. — 12 mai 1456.

951. Méhault Grigoire, veuve de Vincent du Quesne et de Jehan Pottier, testa le 28 decembre 1454. — Sy eslis ma sépulture en l'église S. Marguerite, devant le crucefit, desoubz le lame où gist le corps Vinchant du Quesne, men premier mary. Item, je donne à Margot de Wancheul, fille de Jehan du Mont, une coroye d'argent qui est clauwée tout autour, aveucq les patrenostres, le bourse et le coutiel, tout ainsy qu'il est. — 2 juin 1455.

952. Jeanne Mouton, femme de Robert Gosse, testa le 30 décembre 1454. — Sy eslis ma sépulture en le cymentière Dieu et madame S. Marguerite, c'est assavoir dedens le moustier, devant l'autel S. Jehan Baptiste. Item, je donne à maistre Pierre de Haulteville, mon fil, une coulpe dorée à couvercle d'argent. Item, je donne à le femme de maistre Pierre de Haulteville unes patrenostres de coral à deux boutons de perles et ung bouton de mits (1). Item, aussy je donne mes petites

(1) Ce mot est assez mal écrit dans l'acte; je ne suis donc pas absolument assuré de sa lecture.

patrenostres de coral à Nostre Dame en ladite église S. Marguerite. Item, je donne à Piéronnelle de Warlaing ung aniel d'or à tout ung saffir. — 4 janvier 1454.

953. Simon de Saint Genois l'aîné, bourgeois, veuf de Marie Thiebegot, testa le 12 janvier 1454. — Item, vœl et ordonne que ung cappiel de frumaulx et de pieres, que jou ay, soit en le main et garde de mesdits exécuteurs pour le baillier et délivrer à mesdittes filles touttes et quantes fois qu'elles seront d'aucune sonnes (1) notable; ce entendu que, se les trois estoient touttes de une sonne, que l'aisnée ayt l'avantage d'avoir ledit cappiel, se il lui plaist; et vœl que ledit cappiel soit à le derraine vivant de mesdites filles, pour elle et son hoir.

954. Marie Esquiequeline, veuve de Jehan de Grantranc, testa le 12 février 1454. — Esliz ma sépulture ou cloistre de l'église Nostre Dame, desoubz le lame et joingnant à le lame dessoubz laquelle gist le corps dudit feu Jehan de Grantranc, en son vivant mon mary. Item, je donne aux Croisiés de Tournay tous les aournemens d'autel, tout le messel et calixe d'argent doré as bors, que j'ay présent à mon hostel.

955. Angniès du Ruès testa le 8 mars 1454. — Item, je donne à l'église de Nouvion en Tiéraisse, où je fu baptisié et mes père et mère sont enterrés, deux corporaulx, deux aubes, amis et coroyes, adfin que les bonnes gens de la paroisce soient tenus de prier pour les ames de mon père et mère, et aussy pour l'ame de my. — 30 mai 1455.

956. Philippe d'Escamaing, veuve de Jehan Carpriel et femme divorsée de Roland de le Croix, testa le 10 mai 1455. — Je eslis ma sépulture dedens l'église

(1) *Sonnes* ou *sonnés* signifie fête carillonée. (*Littré*).

des Frères Mineurs en Tournay, dessoubz une lame ouvrée à quatre personnages, d'encosté deffunct Jehan Carpriel, mon premier mary. Item, je donne à icelle église S. Piat une petite table d'autel où il y a six ymaiges d'alebastre, par condition qu'elle soit posée et assise à l'autel Nostre Dame en icelle église. Item, je donne à Angnièz de Helchouwéz, fille Aléaume, deux angèles doréz, aveuc ung crucifix. Item, je donne à demiselle d'Escamaing, femme à Robert, ung gardinet (1) ordonné de fleurs de soye, auquel est la pourtraiture de Nostre Seigneur. Item, je donne à le femme Jehan de le Planque, me commère, une ymaige de Nostre Dame de alebastre. — 23 juillet 1455.

957. Jaquemart Lyon, veuf de Jaque de Quarmont, testa le 10 mai 1455. — Eslis ma sépulture pour mon corps ensevelir ou cloistre des Frères Mineurs, desoubz le lame de mon père, ou le plus prèz que bonnement faire se poura. Item, je donne à la confrarie du S. Viaire, audit lieu de S. Quentin, en l'avanchement de la pointure de la table d'autel de ladite confrarie, quarante solz tournois. — 21 février 1455.

958. Simonnette de le Mare, veuve de Jansson Le Fèvre, testa en mai 1455. — Je donne et laisse à toutes les religions et monastères de l'ordre S. Clare, qui seront fondées au jour de mon trespas, à chacun monastère ung escut d'or. Item, et adfin que moy et feu Jansson, mon mary, soyons participans ès biens espirituelz aveucq les fondeurs et bienfaiteurs de l'église et monastère desdits Célestins, je leur donne et laisse pour la fabrique d'une chappelle qu'on doit faire en icelle église, dix escus d'or.

959. Jeanne Haccarde, testa le 9 juin 1455. —

(1) C'est un tableau en broderie représentant le *Jardin des oliviers*.



Item, je donne à sire Jehan de Laleu, prebtre, grant vicaire de ladite église, men bon voisin, une ymaige de le Magdelaine d'yvoire, et avec ce une coroye sur ung bleu tissu de soye estoffé d'argent. Item, je donne à sire Jehan Ravary, prebtre, cappellain d'icelle église, ung tablet de Nostre Dame doré, et une coroye de dessoubz de fil de laine estoffé d'argent. Item, je donne as confraries de S. Nicolay et de S. Anthonne, scituéez et ordonnéez en Anthoing, à chacune d'icelles ung candeler d'autel de queuvre. Item, je veul et ordonne que mes exécuteurs fachent faire une bourse de corporal de ung coussin de soye que j'ay, et ung corporal de ung warcolet nœf; et que icelle bourse et corporal le baillent à quelque église selon leur discrétion. — 18 juin 1455.

960. Jeanne Desplechin, veuve de Grard Driet, testa le 11 juillet 1455. — Eslis ma sépulture dedens l'église monseigneur S. Jaques, en l'alée devant l'ymaige de le Trinité, où mondit feu mary gist et repose. Et donne à ladite église le meilleur nappe que j'ay en mon hostel, pour servir à l'office divin. — 16 juillet 1455.

961. Catherine de Thumesnil, veuve de Colard le Keux, testa le 2 août 1455. — Je eslis ma sépulture en la chapelle de Nostre Dame en l'église du couvent de S. Augustin, desoubz la lame où gist feu Colart mon mary. Item, je donne à ladite Marie Magdelaine ung aniel d'or que j'ay. Item, je donne à le femme dudit Robert le Churle une chainture de cuir à chaindre dessoubz, avec une bourse à cloquettes. — 18 août 1455.

962. Nicolles Bérenguier, époux de Catherine de le Wastine, testa le 23 août 1455. — Eslis ma sépulture en l'église de le Megdelaine, emprès le benoitier de laiton, lequel par cy-devant je ay donné. Item, je donne

à ladite église de le Magdelaine la somme de dix livres tournois, pour une fois paier, par condition que ladite somme sera convertie en l'avanchement de faire une coulombe de laiton servant au grant autel de ladite église, et non aultrement. — 6 septembre 1455.

963. Jaquemart du Casteler, grossier, testa le 6 octobre 1455. — Item, ne soit point comprins les biens meubles et autres choses appartenant à Colart du Casteler, mon filz, et à sa femme, qui sont entremesléz avecques les miens, dont la déclaration s'ensuit : premiers, ung grant calich à chelet, où il y a ung *Agnus Dei* entretailliet; item, ung escring entretailliet, où il y a deux angèles tenant ung escut à trois fleurs de lis; item, une cayère à dos entretaillié de l'Annunciation; item, ung long bancq entretailliet pardevant; item, ung aultre bancq à croche entretailliet; item, ung Psaultier à cloans d'argent, figurés à pluiseurs ymages; item, unes Heures contenans les *Heures du S. Esperit et de Nostre Dame* et de *la Passion*, et sont les lettres figurées d'or; item, tous les livres qui sont en lattin pour aprendre enfans, et aucuns livres servans à cant; item, ung doublier de lin, à baptisier les enfans.

964. Jeanne de Leuze, veuve de sire Jehan Gargatte, testa en 1455 (sans date). — Eslis sépulture pour mon corps enterrer en l'église des Frères Mineurs en Tournay, dedens le capelle madame S. Anne, emprèz mondit mary. Item, veul et ordonne que, autour de ma couque, qu'il n'y ait que quatre estaveux et ung à le croix, et sur ma tombe deux candeilles, et deux sur l'autel, et plain le rastelier. Item, je donne à l'église madame S. Katherine ung couvertoir vermeil semé de blancques roses pour servir derrière le crucifix deseure le lichenier où est représentée le benoite souffrance Nostre Seigneur Jhésu Crist, et ung banquier vremeil

à cincq compas armoyé, pour pareillement servir desoubz ledit crucifix. Item, je donne à l'espeuze dudit Quentin, men fil, ung livre couvert de blancq cuir à deux cloans, où il y a pluiseurs Evangiles, et y est contenu le *Traittié de penanche* (1), avecq ung aultre livre vremeil qui clot à deux agrappes de laiton. Item, je donne à Jennon, fille de Quentin men fil, ung Psaultier qui clot à deux agrappes dorées. Item, je donne à Monnette, fille dudit Quentin, mes *Heures de Nostre Dame*, ens èsquelles est escript le Psaulme de la foy. Item, je donne à mes deux sœrs, espeuses de Jehan et Rolant mes deux frères, à chacune d'elles une touelle ouvrée de Damas ou de Venise. Item, je donne à le femme dudit Baltazar Gargatte ung livre en quoy est devisé au commenchement la Nativité Nostre Dame, et en la fin la Vie S. Estienne. Item, je donne à le demisielle Biernarde, me niepce, ung livre où est au commenchement la Création d'Adam (2). — 12 février 1456.

965. Piérart Le Fèvre, barbier, testa le 3 avril 1456. — Item, je donne à madite église paroischial Nostre Dame seize onches de déliet fillet (3) pour faire corporaulx à servir et consacrer le corps Nostre Seigneur Jhésu Crist. — 14 avril 1456.

966. Jehan du Sart, brasseur, père de Noël, testa le 27 juillet 1456. — Je eslis ma sépulture en l'église de S. Nicolay ou Bruille, desoubz ung marbre, au plus prèz du piller de le cappielle de le Fontaine, laquelle place me fu à ce ottroyé quand je donnay le bénittoir. Et vœl que, pour le mémore de moy, sur icelle sépul-

(1) C'est un *Traité de pénitence.*

(2) C'est la traduction d'un roman rabbinique, attribuée à Colard Mansion, célèbre imprimeur brugeois.

(3) Le *déliet fillet* est un fil mince.

ture soit escript : *Chy desoubz ce marbre gist Jehan du Sart, en son temps brasseur et marchant de blés, vins et autres denrées, liquelz en son vivant fonda ung obit qu'on doibt canter chacun an en ceste églize le premier lundy de février perpétuelment.* Item, vœl et ordonne que soie ensevelis et portés en terre en une natte telle que on amaine de Douay. — 6 août 1456.

967. Jehan Tuepain dit Petit, bourgeois, testa le 2 novembre 1456. — Eslis ma sépulture en l'église S. Quentin, au devant du crucifix, entre l'autel Nostre Dame et le grant huis du cœr d'icelle église, le chief vers S. Viaire et les piés vers l'autel Nostre Dame ; et que sur ma tombe soit mise une lame tel qu'il plaira à mes exécuteurs. Item, donne aux arbalestriers du grant serment de ladite ville de Tournay mon arbalestre nommée *Rebelle*, pour icelle vendre et adeniérer. Item, donne à Marie du Mortier, femme Arnoul Henneron, ung aniel d'or plat où est encassé ung diamant. — 24 novembre 1456.

968. Maigne Try, veuve de Jehan de Baudimont, testa le 4 novembre 1456. — Item, vœl et ordonne que le tabliel et représentation des Trois Maries, que ay fait faire en ladite église S. Jehan, soit point bien et honnerablement, et ce en le veue et discrétion de mesdits exécuteurs. — 13 novembre 1456.

969. Jeanne de le Plancque, femme d'Estiévenart Polet, testa le 20 novembre 1456. — Si eslis la sépulture pour mon corps en le cimentière de Dieu et de monseigneur S. Brixe, ens ou grant attre emprès le grande croix. Item, donne à l'église S. Brixe huit frans tournois à convertir à l'avancissement de l'enclosture et des formes du cuer (1), ou cas que l'ouvrage se

(1) Les *formes* sont les stalles. Le mot est encore en usage à Tournai.



feroit; et tenront mesdis exécuteurs lesdits huit frans en leurs mains tant et si longuement que l'ouvrage se fera. Item, donne encore à ladite église deux candelers de queuvre, de deux frans, paraulx aux autres dessus l'enclosure du cuer, pour servir d'empriêz le fiertre que donna sire Jehan Thiebegos. — 24 novembre 1456.

970. Henry Foursy, prêtre, religieux du Tiers Ordre de S. François, testa le 18 janvier 1456. — Item, je donne à maistre Jacques, grant clercq de S. Nicaise, men gros Bréviaire et ung petit Journet; et men aultre Bréviaire, je le donne à Olivier de Rodes. Item, je donne ung gros Messel, que j'ay à présent, à l'ospital S. Anthonne hors le porte S. Fontaine. Item, je donne à l'abbeye du Gardinet mes meilleurs casure, estole, fanon, aube et amit. Item, je donne à Hubert du Vivier men aultre mendre casure et ornement ensievant. Item, je donne men calisse, tel que je l'ay à présent, à l'ermitaige du bos d'Ere. — 26 janvier 1456.

971. Jehan Monnart testa le 28 février 1456. — Eslis place pour mon corps ensevelir en l'église Dieu et monseigneur S. Jaques, emprès son autel, devant l'uis de le capelle S. Nicolaÿ. Item, je donne à ladite église S. Jacques, en l'avanchement de poindre le capelle Nostre Dame-le-grande dudit S. Jacques, mon signet d'or de la valleur de une livre de gros ou environ.

972. Jehan Ogive testa le 19 avril 1457. — Eslis le sépulture de mon corps ou prayel du clostre Nostre Dame de Tournay, dalèz le sépulture de ma femme. Item, vuel que mon corps soit mis et posé en une natte de fréaulx de chire (1) et couvert du mendre palle de le paroisce Nostre Dame. Item, je donne à l'avanchement

(1) La natte servant de linceul était en jonc (fréaulx, panier); mais je ne saisis pas le sens du mot qui suit.

de le fachon de la grant songnie (1) ardant devant l'imaige Nostre Dame, vingt livres de chire pour une fois. Que ledit Jehan de le Haye, dedens ung an ou plus tost après mon trespas, soit tenu de faire faire ung calisse d'argent, pesant trois mars d'argent parmy le platine et le louche; et vuel que tout icellui calisse et platine soient bien doréz; et donne à l'église Nostre Dame d'Orchies adfin de prier pour les ames de my, de jadis ma femme, mon père et ma mère; et que icellui calisse et platine soient signé du nom de Jehan Ogive. Item, je donne aux enffans Jehan de le Haye ung hanap d'argent, pesant ung marcq, ensengnet de S. Margueritte au fons, et doret au bort. Item, je donne à Marguerite Gasquegnolle, femme Jehan de le Haye, ung hanap d'argent d'ung marcq, ensengné de l'ymage S. Jehan. — 11 mai 1457.

973. Leurens Guy, époux de Jeanne de Massenghien, testa le 29 mai 1457. — Je donne à ladite église S. Pierre une relique pesant deux mars et deux onches d'argent, en laquelle relique y a de la gambe de S. Innnocent. Item, je donne encores à ladite église cent solz tournois pour une fois, par telle condition et manière que je y puisse mettre ou faire mettre ung tavlet de pierre ou une lame. — 13 juin 1457.

974. Aelis Doloye, souveraine du grand béguinage, testa le 12 juin 1457. — Je esliz ma sépulture et place pour gésir mon corps en l'église duditgrant béghinage, est assavoir entre le lame mesire Gilles Bertoul, deffunct mon chier parent, laquelle est devant mon siège, et entre le piler prochain de mendit siège. Item, je donne à ladite église, après mon décès, ung *Agnus Dei* encassé en argent doret. — 23 août 1458.

(1) La *songnie* était un cierge fort long et fort mince.

975. Jeanne Tuepain dite Petite, veuve de Michel Villain, testa le 9 août 1457. — Requiers que mon corps soit mis en l'église monseigneur S Franchois aux Frères Mineurs, et sépulturéz dessoubz le lame avec feu Miquiel Villain, mon mary. Item, je donne à ladite église S. Franchois nœf coussins de parge armoyéz des armes de feu Miquiel, mon mary; et sera pour parer et servir au cuer de ladite église avec ung long bancquier armoyé desdites armes. Item, je donne, avœc ce que dit est, ung drap de couche, le milleur que je aray au jour de mon trespas, pour mettre derrière le crucifix en la nef de ladite église. Item, je donne à l'église de S. Quentin nœf coussins armoyés des armes de mon père. — 2 septembre 1457.

976. Jehan Taffin, époux de Catherine de le Cappelle, testa le 3 novembré 1457. — Je donne et laisse à Glaude Taffin, mon frère, mes deux livres en parcemin couvert d'assielles et de cuir, contenant le *Bible* en franchois. — 7 décembre 1457.

977. Guillaume Fervesty, époux de Jeanne de Thouwart, testa le 20 novembre 1457. — Jou eslis sépulture ou clostre de l'église Nostre Dame, dessoubz le lame Raoul de Wèz, mon cousin, ou emprès celle de demiselle Clare. Et vuel et ordonne que, aux despens de mes biens, soit fait ung tabliel de pierre au devant de ma sépulture, pareil au tabliel de Raoul de Wèz, mon cousin, lambrisié par dessus, fait aussy richement et non mendre que le tabliel dudit Raoul, là où soient entailliéz et pourtrais les ymaiges qui s'ensuivent, c'est assavoir une ramembrance de Dieu et de la benoite Vierge Marie, une ymaige de S. Guillaume, une de monseigneur S. Jehan Baptiste et une de madame S. Katherine aveucques six prians, c'est assavoir my, ma femme et quatre enffans, c'est assavoir Kathelotte

me fille et trois trespasséz, deux filz et une fille. Item, je donne au couvent des Augustins de Tournay et au couvent des Frères Mineurs, à chacun couvent cincq livres tournois, par sy qu'ilz seront tenus, c'est assavoir le prieur desdits Augustins, accompaigniés de cincq de ses Frères, et le gardien des Frères Mineurs pareillement, de porter mon corps en terre, les ungs d'un lès et les autres de l'autre. — 21 novembre 1457.

978. Adam de Prayaulx, religieux Croisier, testa 21 novembre 1457. — Item, au curé de S. Brisse je donne dix solz tournois; avec ce je lui donne une *Légende d'or*, escripte en pappier, dont l'une des parties est reloyé et l'autre à reloier, et est en le main de l'escrivain à Béthune. Item, à mondit curé de S. Brisse, je lui donne ung *Agnus Dei* encassé en argent, et autres sains reliquiaires comme de la Sainte vraye Croix, de S. Vincent, de S. Liénart et aultres. Item, je donne à son lieutenant ung *Agnus Dei* encassé en argent doré, et ung livre du *Pèlerinage humain*. Item, à Grisses Suers de la ville de Tournay, je leur donne le *Livre des Angles* (1). — 7 décembre 1457.

979. Jeanne de le Motte, femme divorsée d'Antoine Couppet, testa le 30 décembre 1457. — Item, donne à Jaquemart de le Motte, men frère, men autel doret et tous les aournemens qui y appartiennent; et à Marguerite, sa femme, mes bonnes *Heures* à tout le meilleure bourse. — 16 octobre 1458.

980. Jeanne dou Reulx, veuve de Thiéry le Saige, testa le 15 janvier 1457. — Item, je donne à l'autel Nostre Dame, et pour décorer ledit autel Nostre Dame, une nappe et le meilleur qui sera trouvée en mondit

(1) Cet ouvrage, œuvre de François Eximinès, fut composé en langue castillane vers 1392, selon La Serna-Santander.

hostel. Item, donne à ladite glorieuse ymaige et représentation de la Vierge Marie mon aniel, de quoy mon mary me espousa, d'or, et ung aultre aniel d'argent, qu'il me donna quand il me fiancha. Item, donne à l'imaige de Nostre Dame de Tournay unes patrenostres de jeyet. — 22 mars 1457.

981. Jehan d'Orque testa le 25 février 1457. — Item, appartient à moy ung fief, tenu de messeigneurs de capitle de Tournay, d'avoir et recevoir chacun an, au premier jour après le Trinité, à chacun enfant de le grant escole de Tournai une graffe (1) dont icelle escole est chargée, et la franchise de donner congié ausdis enfans à ce jour, lequel fief je donne à Jaquet de Monstrœul, fil Oudart. — 22 mars 1457.

982. Jeanne Despars, veuve de Thomas Gréaulme, testa le 23 juin 1458. — Je esliz me sépulture en l'église Nostre Dame, dedens le chapelle S. Loys, aveucq mon marit. Item, je donne à maistre Richart Bonhomme, escolastre de Tournay, hors part, ma chambre de haulteliche. Item, je vœl et ordonne que, ou cas que je ne l'ay point fait en ma vie, que on me face faire une lame et un tavlet, sans pompe, de telle fachon que mon marit et moy soyons ensevelit; et soyent fais les visaiges de blancq en ladite lame, et le tavlet de blanque pierre, ouquel tavlet sera S. Thomas et mon marit à genoulx devant lui, ensevelit, et de S. Jehan Baptiste et moy à genoulx devant lui, aussy ensevelie. Item, je donne à Marion, fille Jaquemart de Laubel, une fourquette d'argent à prendre verd gingembre, à tout une manche de jaspre.

(1) *Graffe* signifie plume à écrire. C'est la première trace que j'ai trouvée de ce fief curieux, que je n'ai plus rencontré avant le XVIIe siècle.

983. Jehan du Méz, époux d'Agnès d'Orque, testa le 9 août 1458. — Eslis ma sépulture dedens l'église S. Nicaise, devant mon tabliel en la place qui m'a esté donnée. Item, je donne à le cappelle Nostre Dame de Haulx, en l'église S. Quentin, dont je suy confrère, soixante solz tournois, et ce pour convertir en la réparation d'icelle cappelle. — 11 août 1458.

984. Jehan Desrasières testa le 11 août 1458. — Item, je vœl et ordonne que, audit jour de mon obsecque, soient mises trois candeilles de chire, pesant chacune deux livres, devant l'ymaige de Nostre Dame qui est en le rue de le Vingne, du costé d'envers me maison. Et le résidu de tous mes biens où qu'ilz soient, mondit testament accomply, je le donne le moittié au couvent desdis Croisiéz pour faire ou en l'avanchement de faire quatre coulombes et quatre angèles de keuvre ou cœr de ladite église. — 30 août 1458.

985. Marie Hodielle, femme de Jehan Carlin, testa le 30 août 1458. — Item, je donne à le confrarie Nostre Dame ordonnée en l'église S. Piat, dix solz de gros en l'avanchement d'avoir deux confanons. Item, je donne pareillement à le confrarie madame S. Barbe, ordonnée en icelle église, dix solz de gros en l'avanchement d'une table d'autel. — 2 octobre 1458.

986. Jeanne Gossielle testa le 2 septembre 1458. — Eslis la sépulture pour mon corps ensevelir, l'ame séparée, en l'atre de Dieu et de monseigneur S. Brisse. Item, je donne à l'imaige de Nostre Dame à S. Brisse unes prtrenostres de jeyet. Item, je donne à me sœr Sibille Gossielle, femme Jehan de Calonne, une bourse à boutons d'argent. — 13 septembre 1458.

987. Catherine Croquevillain, veuve de Thiéry de Floyon, écuyer, et de Louis de Bousies, testa le

1er décembre 1458. (Voir n° 862). — Esliz sépulture pour mon corps gésir et enterrer en l'église S. Franchois en Tournay, en le chapelle Nostre Dame, desoubz le lame de feu noble escuyer Thiéry de Floyon, jadis mon premier mary, et en l'abit de S. Franchois. Et vœl que, quant on portera mon corps en terre, soient portéz deux flambiaulx ardans ; et le jour que on fera mon principal service, vœl avoir autour de le couche quatre chierges, pesans chacun deux livres ; et sur le grant autel et sur ma sépulture vœl que soient mises quatre candeilles, c'est assavoir deux sur l'autel et deux sur ma sépulture, pesant chacune une livre, et au rastelier devant le grant autel, deux livres de coppons ; et vœl que soit mise une livre de chire devant les quatre sains qui sont en le capelle Nostre Dame, et devant S. Katerine une livre.

988. Marguerite Frumaulde testa le 30 décembre 1458. — Je donne à Jehenne de Morcourt, femme de Willemme de Thiennes, pour les bons agréables services qu'elle m'a fait en me maladie, men signet d'or avœc ung Repos à tout le Jhésus, que j'ay, ainsi comme il est. — 5 janvier 1458.

989. Agnès d'Orque, veuve de Jehan du Méz, testa le 26 janvier 1458. (Voir n° 983). — Sy eslis ma sépulture dedens l'église S. Nicaise, devant no tabliel, dessoubz le lame où Jehan du Méz, mon mary, est enterrés.

990. Anne Le Poivre testa le 31 mars 1459. — Sy donne à l'ymaige et représentation Nostre Dame en ladite église S. Brisse une bourse noire de drap à boutons d'argent. Item, donne à ladite ymaige unes patrenostres de jayet. — 4 avril 1459.

991. Jacques Le Louchier, seigneur de Courchielles et de Constantaing, bourgeois, veuf de Louise de

Calonne et mari de Gertrude de Sars, testa le 24 avril 1459. — Sy eslis ma sépulture en la cymentière Dieu et monseigneur S. Franchois du couvent des Frères Mineurs en Tournay, en la cappelle dessoubz la cappelle des confrères de Jhérusalem où j'ay fait faire ma sépulture et une lame dessoubz ladite cappelle.

992. Marie Bousiard, veuve de Jehan Phelippart, testa le 18 mai 1459. — Item, je donne à Jehenne Souhet, fille Jehan, à présent femme Gilles de le Cappielle, ung grant safir d'or. Item, je donne à Barbe du Sauchoit ung autre aniel d'or à ung safir. Item, je donne à Marion Regnare, fille Angnièz Souhet qu'elle eubt du feu Jehan Regnare, son premier mary, ung grant escring entretailliet des douse apostèles. — 30 mai 1459.

993. Piat de Quarmont testa le 2 juillet 1459. — Je eslis ma sépulture pour mon corps enterrer en l'église de Dieu et de monseigneur S. Quentin, dessoubz le lame que j'ay fait mettre en icelle, où gist ma première femme. — 3 février 1463.

994. Ysabiel de Crombrughe, veuve de Guillaume le Bailliu, brasseur, testa le 16 novembre 1459. — Item, vœl et ordonne estre fait après mon trespas, pour et à l'avanchement de faire réparer et poindre l'ymaige de l'Annunciation de Nostre Dame devant S. Gabriel en ladite église S. Katherine en Tournay, cent solz tournois. — 3 décembre 1459

995. Jehan Delespine testa le 6 février 1459. — Je eslis ma sépulture en une cappelle qui est fondée de Nostre Dame en l'église du grant béghinaige, à l'autel de laquelle cappelle j'ay par cy-devant donné et fait mettre et asséir une table audit autel, où le Gésine de Nostre-Dame est figurée; et vœl pardevant l'autel d'icelle cappelle mon corps estre enterréz. — 3 novembre 1462.

996. Jeanne Cottrel, veuve de Pierre le Muisy, bourgeois, testa le 16 avril 1460. — Je vœl et ordonne que mon corps soit posé et enterré ou cœr de l'église de le Magdelaine, desoubz le lame que j'ay fait mettre. Item, je donne et laisse à ledite église de le Magdelaine tous les ornemens d'autel, calice, nappes, casule, aubes et espécialement tout ce que j'ay autresfois fait porter en ladite église, servant à dire messe. Item, je donne à l'église de Mouvaulx une casule de saye avecq une aube et amit. — 19 avril 1460.

997. Angniès Buridan, veuve de Mahieu de Warquignœul, testa le 29 mai 1460. — Si eslis la sépulture de mon corps en l'église dudit S. Brisse, audesoubz de le lame que ledit feu Mahieu de Warquignœul, mon mary, et moy avons fait faire et mettre en ladite église audevant de l'uys par lequel on va du cœr de ladite église en la trésorie d'icelle. — 15 avril 1472 après Pâques.

998. Jeanne de Rosne dite de Troyes, testa le 14 juillet 1460. — Je donne à ladite église S. Marguerite, pour dorer la table madame S. Margueritte, vingt sols tournois. — 16 juin 1461.

999. Catherine Donnée, veuve de Pierre Bousin, testa le 18 juillet 1460. — Eslis ma sépulture ou prayel du clostre Nostre Dame de Tournay, d'emprès mon mary, du lèz où on fait la station des dimences, à l'encontre du passage. Sy veul et ordonne, ou cas que de mon vivant par moy ne soit fait faire ou marchandé de faire ung tabliel, prestement après mon trespas, par l'accord de mes exécuteurs soit marchandé et fait faire, point et doré à or et à couleurs à ce assérant, ung tabliel de bos ouquel soient trois ymaiges : la prime, à dextre lèz, l'ymaige de S. Pierre apostle représentant mon mary et ung fil de l'eage de deux à trois mois; et

ou milieu, l'ymaige de Nostre Dame tenant son fil en douleur; et du sénestre lèz, l'ymaige de S. Catherine moy représentant et trois filles, l'une mariée et les deux autres de trois mois ou environ; et soit employé, pour ledit tabliel estoffer tout sus, la somme de dix escus d'or; lequel soit assis du lèz où est assis le tabliel de ceulx de Laleu. Item, donne à ladite Marion de Laubel, fille de madite fille, ung coffret de coquile de perle estoffé et cloant à vis d'argent. Item, je donne à la femme Marsel de Hénau une vergue d'or quarée à une loupe de saphir. — 4 août 1464.

1000. Marie de Coudeborch, dame de Florens, de Tainteignies et de Padescot, et avouresse de Thielrode, testa le 1er septembre 1460. — Eslis ma sépulture en l'église du couvent des Augustins en Tournay, en la chapelle de S. Anthonne, laquelle j'ay fait faire et ordonner, devant l'autel de icelle capelle, en la fosse laquelle y est faicte et machonnée. Item, je veul et ordonne que, aux despens de mes biens, soit fait ung palle de vingt quatre aulnes de drap noir à tout une croix de drap gris, à mettre sur la chivière où mon corps sera mis sus en habit de Augustin, descouvert. Item, je donne à maistre Jacques Canonne, religieux desdits Augustins, une quieulte-pointe qui est ouvrée, et une belle nappe et ung doublier de ouvraige de Venise. — 2 août 1461.

1001. Catherine Botin, femme de Jehan Le Senne, testa le 28 janvier 1460. — Je eslis ma sépulture en l'église S. Brixe où il plaira à mon mary. Pour laquelle sépulture avoir, tant pour moy comme pour mondit mary, et y mettre une lame à deux personnaiges, se bon semble à mondit mary, je donne à le fabrique de ladite église mon long mantiel fouré de dos de gris. Item, je donne à le femme Jehan Boudifflart,



ma nièche, mes bonnes Heures. — 15 juin 1461.

1002. Marguerite de Thumesnil, veuve de Daniel Noël, testa le 21 mai 1461. — Je eslis ma sépulture ou cymentière Dieu et Marie Magdelaine, dalèz Katrine de Borgies, ma mère. Lesdits égliseurs de ladite église seront tenus, après qu'ils aront receu ladite somme de trente livres, de acheter rente héritable et à tousiours pour faire chanter chacun jour des cincq festes de la Vierge Marie, après les viespres du jour, par le curé, les deux capellains et deux clers ung *Salve Regina* à tous les orgues, et faire sonner une cloque. — 1er juin 1461.

1003. Jehan Pryer testa le 4 septembre 1461. — Eslis la sépulture de mon corps en l'église S. Brixe devant l'ymaige monseigneur S. Michiel, asséz près de l'autel du Sépulcre. — 5 novembre 1461.

1004. Marguerite Eghels testa le 1er novembre 1461. — Je eslis ma sépulture en le chimentière de monseigneur S. Nicolay. A laquelle église je donne ung hanap d'argent pesant de cincq à six onches. Item, je donne à l'église des Croisiers une nappe et ung doublier, pour servir à l'autel, de quatre aunes de long ou mieulx. — 12 novembre 1461.

1005. Catherine Beyart, femme de Piérart Caudeauwe, testa le 27 décembre 1461. — Item, je donne à l'église de Holain une bonne coroye estoffée d'argent. Item, je donne à Nostre Dame de le grande église de Tournay mon aniel d'or, et à Nostre Dame de ladite église S. Jaques ung aultre aniel d'argent doret. — 11 janvier 1461.

1006. Thiéry de Meys dit de le Marcelle, prêtre, natif de le Haize-à-Nient qu'on dit Nient-S. Martin (Nil S. Martin) en Brabant, terre de Gembloux, testa le 15 janvier 1461. — Item, je donne tous les livres

d'orisons qui seront trouvéz au jour de mon trespas en ma maison à sire Thiéry de Bins, men nepveu; avecq ce, une escriptoire de cuir, ung grant cornet, une pierre bénite, tous les draps d'autel à dire messe qui sont bénis, estans en madite maison, par condition qu'il les donra en telle église de no pays qu'il lui plaira, et une orloge. — 21 janvier 1461.

1007. Piérart Macheclier, peintre, testa le 14 mars 1461. — Item, je donne à Haquinet de Haulterue, fil Thomas, adfin qu'il soit tenus de prier Dieu pour moy, tous mes hostieuls servans à mon mestier, avecq ce tous patrons, papiers et pourtraitures à moy appartenans. — 22 mars 1461.

1008. Catherine Bourgois, veuve de Rogier de Clermès, testa le 18 mars 1461. — Sy eslis ma sépulture pour mon corps enterrer en la chapelle des Clermès en l'église de le Magdelaine en Tournay, dessoubz le lame de mondit feu mary. Item, je donne à Henry de Clermès, mon aisné filz, une cambre estoffée de sept piéches de drap parmy le couvertoir armoyé des armes des Clermès, et de une douzaine de coussins de parge et de haulteliche. — 20 septembre 1462.

1009. Nicolas Dimenche dit le Lombart, bourgeois, testa le 28 mai 1462. — Vœl et ordonne mondit corps estre enterré dedens l'église Nostre Dame, emprès le siège qui est à le paroische à le vie d'aucuns de mes enfans. Et se vœl et ordonne que ma femme, qui est enterrée ou cloistre, d'emprès mon père, par hault, soit raportée et mise en la fosse avecq moy, au moins ce que on en trouvera. Item, je donne à l'église de Froyane mes aournemens que je ay en ma maison, de vremeil velours, armoyés de mes armes, parmy les aubes et tout ce qui y appartient. Item, je donne à



icellui Arnoul, mon fil, ma verde chambre de tapisserie, telle que je l'ay fait faire, par condition que, se aucuns de mes autres enfants en ont à faire pour aucunes honneurs, je veul qu'elle leur soit presté.

1010. Maître Eustasse de Hornut testa le 17 février 1462. — Item, je donne à me niepce Katerine, fille de maistre Arnoul, mon frère, une bullette où il y a de la Sainte Vraye Croix; item, une nappe grande, largue, de fleurs de lis ouvrée; item, une autre nappe bien belle, non sy large que l'autre, et ung doublier servant à ladite nappe; item, deux nappes à fleurs de lis, qui ne sont point sy riches que les premières, et ung doublier à fleur de lis, servant à deux nappes; item, six serviettes tout d'une fachon, et encores deux autres pareilles de ladite fachon; et toutes nappes, doubliers et serviettes soient parties frareusement à me frère maistre Arnoul et ma seur femme de sire Simon Savary. — 11 mars 1462.

1011. Jehan de Lannoit, prêtre, curé de S. Nicolas et chapelain fondé en l'église S. Brice, testa le 21 octobre 1463. — Je eslis me sépulture ens ou cuer de l'église monseigneur S. Nicolay, comme curé d'icelle; et pour icelle plache avoir, et dessus mettre une lame, je donne à ladite église, en l'avanchement d'icelle, pour une fois paier, sept livres tournois, par condition telle que, se propos ou volenté me vient chi apriès de vouloir gésir ailleurs, que je le puisse faire lever et roster et mener où bon me semblera, en païant les sept livres dessusdites et en réparant ladite plache à mes despens. Item, je vueil et ordonne qu'il soit fait ung tabliel de keuvre contenans la devise et manière de trois obis que j'ay ordonné à estre fait en l'église S. Brixe; et pareillement en soit fait ung aultre pour mettre à S. Nicolay, faisans mention des six jours fondéz, que j'ay ordonnéz. Item, je donne à sire Pierre de Sullemont men bon

Bréviaire qui n'est point notés; et lui donne men Journet et me Légende d'or, et ung coutiel de prebtre virelet d'argent. Item, je donne à monseigneur le doyen de S. Brixe, men Bréviaire nottet. — 14 novembre 1464.

1012. Piérart de Fretin, vairier, et Catherine de Courtray, sa femme, testèrent le 28 octobre 1463. — Donnons, et chacun de nous, à l'autel de le paroisce Nostre Dame une livre de gros à l'avanchement de ung calixe. Item, donnons à l'autel de le paroisce Nostre Dame une nappe. Item, donnons, et chacun de nous, à la fabrique de ledite paroisce, pour la réfection des aournemens servans à l'autel, trente solz tournois. Item, donnons une nappe pour servir au grant autel de S. Brixe. Item, donnons pour l'enfremerie dudit lieu des Frères Mineurs une paire de linchœlz ou seize aulnes de toille nœfve.

1013. Jehan du Masich testa le 29 décembre 1463. — Item, pour l'avancissement du mantiel de Nostre Dame de Halseberghe, je donne vingt sols tournois. — 4 janvier 1463.

1014. Jacques le Muisy testa le 9 avril 1463. — Je eslis ma place et sépulture pour mon corps enterrer ou cymentière S. Marie Magdelaine, à l'encontre du mur derrière le cœr de ladite église, au plus près de la place où gist Jaquelotte, mon filz; et à l'encontre du mur estre mis un tavlet tel qu'il plaira à mesdits exécuteurs. — 16 avril 1463.

1015. Pierre le Crespe testa le 1er juillet 1464. — Veul que mesdits exécuteurs facent faire, le plus tost qu'ilz pourront bonnement, les croix et ymaiges devant ladite abbeye des Prés, et aussy du Pont-à-Pont en Tournay; et que, pour les faire, soient prins sur mes plus apparans biens les deniers qu'il en fauldra avoir. — 3 juillet 1464.

1016. Marsiel de le Gallerie testa le 29 août 1464. — Je veul que Jaquelotte, men filz, ait me forgue et les hostieulx appertenans à ladite forgue, d'avant part, par condition que il sera tenus de livrer à Piérart, son frère, toutes les sepmaines de chacun an, eulx vivans, ung cent d'ouvraige de leur mestier, forgiet et tempret, pour le prix de dix gros chacun cent; et parmy tant, je donne audit Jaquelotte mon ensengne; et ou cas que ledit Jaquelotte sera refusant de livrer ledit ouvraige chacune sepmaine audit Piérart, son frère, ledit Jaquelotte ne joïra point de ladite ensengne; ains l'ara ledit Piérart, son frère. — 3 octobre 1464.

1017. Mahieu du Buisson testa le 8 octobre 1464. — Donne à ladite église S. Jaques cincq sols en advanchement de ornemens que l'on y fait à présent pour servir à l'office des trespassés. — 19 octobre 1464.

1018. Laurent de Tainteignies dit Prangières testa le 9 janvier 1464. — Item, volt et ordonne icelluy testateur avoir fait et assis en la capelle dudit hospital S. Andrieu une Annunciation de deux ymaiges de blanque pierre, et chacune ymaige de cincq piés et demy de long parmy les capitaulx. Et se vœlt avoir, dedens leditte cappelle, mis ung tavlet de pierre ou mur dessoubz ladite Annunciation, ouquel tavlet soit escripte toute la fondation qu'il fait audit hospital, en bonne lettre de forme et estofée d'or; aussy que lesdites ymaiges soient estofféez de pointure à ses despens; et que audevant desdites ymaiges soient mis et atachiés à ploncq deux chandelers de keuvre, à chacun ymaige ung. Item, volt et ordonne ledit testateur avoir fait une lame de pierre de quatre piés de large et de huit piés de long, bien et honnestement entretaillié, pour mettre et asseoir sur sa sépulture en ladite capelle dudit hospital. Item, volt et ordonne aussy avoir fait ung tavlet de pierre

pour le mettre et encasser ou mur devant le feu des poures dudit hospital. — 6 février 1464.

1019. Laurench Le Prince, veuve de Pasquier Pipelart, testa le 22 janvier 1464. — Item, je donne une livre de gros à la paroische de Nostre Dame pour poindre ou aidier à poindre le tabernacle qui est deseubre l'autel de ladite paroisce. — 31 janvier 1464.

1020. Jehan le Merchier testa le 25 mai 1465. — Item, je donne à le confrarie de S. Croix en ladite église S. Brixe, en l'avancement de dorer le table d'autel, cincq sols tournois. — 2 juin 1465.

1021. Jeanne Bousiart, fille de feu Pierre, testa le 17 décembre 1465. — Ma sépulture je eslis dedens l'église parroiscial dudit S. Brixe, dont je suy parroiscienne, au plus prèz de la lame où desoubz gisent les corps de deffunctz Jehan Phelippart et demiselle Marie Bousiart, sa femme et ma sœr. Et vœl qu'il soit mis et posé sur mon corps une lame ronde emprientée d'un *Agnus Dei*. Item, je donne hors part à Ysabel Miquiel, femme Jaspart Leblige, unes patrenostres de corail à prendre en deux aultres, telles qu'elle lui plaira, ung aniel d'or à quatre parles, et six louches d'argent. Item, je donne à Annechon de le Cappelle, fille de Gilles, mes meilleures Heures de Nostre Dame, à deux cloans d'argent doréz, à deux kainnettes et deux claux à deboux tout d'argent. — 23 mars 1471 avant Pâques.

1022. Catherine Vaillande, veuve de Baudart du Ploich, testa le 10 avril 1466. — Item, je donne à l'ymaige S. Jaques, qui est en l'église S. Nicolay, le capron qui fut men baron. — 30 avril 1466.

1023. Catherine Dattre, veuve de Jean Pryer, testa le 26 novembre 1466. — Sy eslis la sépulture pour mon corps ensevelir en l'église de S. Brixe, desoubz le rondel ou lame de mondit feu mary, Jehan Pryer.



Item, je donne à Marie, me sœr, vesve de Grard Brulland, quatre escales d'argent dorées au bort, tout d'une fachon, et ung gobelet d'argent. Item, je donne à le vesve Lenglesse men Psaultier grant à cloans d'argent dorés. Item, je donne à me fillœlle, Catherine du Joncquoit, fille Piérart, le plus grant *Agnus Dey* encassé en argent esmailliet. Item, à le cappelle de le Boucherie (1), je donne pour servir à l'autel pour dire messe, une nappe de sept aulnes, le meilleure. Item, à Marie Daumeries, ung *Agnus Dey* d'argent. — 1er décembre 1466.

1024. Ysabel Scoutet, veuve de Jaquemart Tyon, testa le 6 janvier 1466. — Item, je donne à le confrarie Nostre Dame de Hal, ordonnée en l'église S. Quentin, mes patrenostres d'ambre. Item, je donne à l'ospital S. Jaques le Grand, en ladite ville de Tournay, mes patrenostres de gayet, le plus grande ymaige de Nostre Dame d'albastre, que j'ay. Item, je donne à l'avanchement de l'œuvre de l'église des Croissiers en ladite ville, huit solz de gros. — 28 janvier 1468.

1025. Willemine Callouwart, veuve de Jean de Carvins, testa le 20 juillet 1467. — Item, vœl et ordonne estre fait ung tavlet de bos en plat pointure, et icellui estre assis à l'endroit de me sépulture, ouquel tavlet ara point et figurée la Summesion (2) de la glorieuse Vierge Marie. — 5 août 1467.

1026. Crétienne Paule, veuve de N. du Molin, testa le 8 septembre 1467. — Item, donne à Margot du Molin, ma fille, ung coffret de cuir boullit et les joyèles qui sont dedens; item, ung autre coffre dane-

(1) La Grande Boucherie possédait autrefois une chapelle dédiée à S. Antoine.

(2) L'Assomption de la S. Vierge.

marche, ouvré de taille pardevant. — 23 septembre 1467.

1027. Jean Witton testa le 21 septembre 1467. — Je donne pour l'avancement des orgues (de S. Brice) cincq solz tournois; et pour l'avancement de la table d'autel de la confrarie de S. Croix, pour le dorer, cincq solz tournois. — 15 janvier 1467.

1028. Jeanne de Mommalle, veuve d'Hellin Wiquenne, bourgeois, testa le 24 septembre 1467. — Je recommande mon corps en la sépulture et en l'église pour estre poséz en l'église de monseigneur S. Nicolay, comme il doit estre, ou lieu et place où gist ledit Hellin Wiquenne, mon mary, desoubz une lame ronde de ung *Agnus Dey*, qui est devant l'uys des fons. — 16 octobre 1467.

1029. Henryet van den Bisdomme testa le 4 octobre 1467. — Item, je donne à l'église de monseigneur S. Martin dudit lieu d'Overyssche ung hanap d'argent, pesant douze onches ou environ, doret au bort, et ce pour servir à pourcachier (1) ladite église et poures d'icelle. Item, donne à l'hospital S. Anthonne, séant hors la porte S. Fontaine, pour employer tant en la refection et retenue des aournemens dudit hospital, comme ès autres affaires d'icellui, soixante solz tournois. — 27 octobre 1467.

1030. Thiéry de le Haye, époux de Marie Langèle, testa le 8 octobre 1467. — Item, je donne à la fabrique de ladite église (S. Brice) ung drap de soye pour faire ung palle. Item, je donne à le confrarie S. Croix, dont je suis confrère, me noire hupplande fourée de fouynes pour et en l'avancement de la table d'autel poindre et dorer. — 14 octobre 1467.

(1) Cela signifie quêter. Le mot *pourchas* est encore usité dans notre patois.

1031. Jean Loncle, prêtre et curé d'Espierres, testa le 8 novembre 1467. — Item, vœl et ordonne estre mis et ensevelis en une natte. Item, je vœl estre portés en terre de quatre prebtres de me congnoissance. Item, je donne à l'église d'Espierre men Bréviaire noté, par condition que mes exécuteurs le facent pendre à tout une chaigne en ladite église sans jamais départir, et facent escripre audit livre que je l'ay donné à ladite église. Item, je donne encores à la dessusdite église ung petit Messel. Item, je donne à l'église dudit Espierre ung Processionaire en pappier. — 16 novembre 1467.

1032. Jaquelotte Collet, fils de feu Willaume, testa le 29 janvier 1467. — Item, je donne à l'église S. Brixe, en l'avancement de l'ouvraige des orgueues d'icelle église, vingt escus d'or pour une fois.

1033. Jean Danetières, bourgeois, voulant entreprendre le voyage de Jérusalem, testa le 16 février 1467. — Item, je donne à la fabrique de ladite église S. Brixe, tant en advanchement des orgheues comme aultrement, dix livres tournois. Item, je donne à Jaques Danetières, men frère, ung harnas de guerre tout complet. Item, je donne à Jennin de le Foye une brigandines (1); item, à Jehan de Clermès ung haubregon. Item, je donne à le confrarie S. Jorge mon arbalestre appellé *la Clocquette*. Item, je donne à le compaignie nommée Bon Espoir, à S. Jehan, une jumelle à tout le dos nud. Item, je donne à ladite demoiselle Franchoise Danetières, ma sœr, une coulpe d'argent armoyé de mes armes, pesans deux mars ou environ. — 29 décembre 1470.

(1) La *brigandine* était une armure légère, faite de lames de fer jointes, et qui servait de cuirasse.

1034. Piéronne Buffet, parcheminière, veuve de Jaquemart Derré, testa le 20 février 1467. — Item, je donne à Mathieu, mon varlet, tous les ostieulx du mestier avecq un cent de piaus à prendre en le fosse. Item, je donne aux Croisiés une dousaine de vellin, du meilleur, pour parfaire leur livre. — 24 février 1467.

1035. Jean de Malerit, prêtre et curé de S. Jean, testa en 1467 à une date non spécifiée. — Eslis la sépulture de mon corps devant ou emprèz le grant autel de S. Jehan, à laquelle église je donne trois de mes plus biaulx coussins. — 2 septembre 1468.

1036. Sainte Gosse, béguine, testa en mars 1468. — Item, je donne à ladite église du Béghinaige cincq solz et ung tabliel de plate pointure de la Nativité Nostre Seigneur. — 27 mars 1468.

1037. Raimbault Raimbault testa le 23 mai 1468. — Item, je donne aux prinches de la confrarie Nostre Dame du Bruille, pour prendre réfection corporelle ensamble, en priant pour le salut de mon ame, vingt et ung solz deux deniers tournois. — 25 mai 1468.

1038. Jeanne Després, femme de Jean Gauwin, testa le 8 juin 1468. — Item, je donne à l'église S. Nicolay deux livres de gros en avancement d'une table d'autel devant l'imaige Nostre Dame. — 13 juin 1468.

1039. Margueritte Dusse testa le 17 août 1468. — Item, je donne à la perfection des orgheues (de S. Brice) dix solz tournois; item, à la décoration de l'ymaige de la glorieuse Vierge Marie ou utilité de la fabrique de ladite église, une nœfve cottelette vermeille que oncques ne vesty, laquelle est à l'ouvrier. — 22 août 1468.

1040. Gille du Bos, veuve de Jean Sauvaige, testa le 7 septembre 1468. — Item, je donne à l'ouvraige des orgheues (de S. Brice) vingt solz tournois; item, à



l'ymaige de Nostre Dame de S. Brixe me corroye et tissut noir estoffé d'argent doré. — 9 septembre 1468.

1041. Aelis de Lannoy testa le 29 septembre 1468. — Item, je donne à dame Jehane de le Cauchie, religieuse en ladite abbaye (des Prés Porchains), ung livre de le *Vie de madame S. Mehault* (1), et ung aultre des *Commandemens de Dieu et des Evangilles*. Item, je donne à Jehenne de le Cauchie, me niepce, grise sœur, mes *Heures de Nostre Dame à l'usaige de Romme*, où sont vigilles et suffraiges du temps et des sains. Item, je donne à Jaquemine de Bersées mon *Psaultier fériet*, ung livre de l'*Aguillon d'amour* (2) et les *Sept Psalmes en rommant*. Item, je donne à Jennine Pourret ung livre des *Seulz Parlers S. Augustin*. Item, je donne à la vesve de feu Jehan le Net ung livre où sont *les Commandemens de Dieu et le Médicitéz* (3). Item, je donne à l'ospital du Bruille mon livre des *Evangilles et Epitres*. Item, je donne aux Grises Sœrs de S. Caterine mon livre des *Auctoritéz* (4), quy est en lettre de fourme et en parchemin. — 8 octobre 1468.

1042. Jeanne de le Hecq, veuve de Piérart Haubiert, testa le 3 octobre 1468. — Item, je donne à l'église S. Nicaise, dont je suy paroiscienne, ung corporal de piers damas figuret (5). — 7 octobre 1468.

1043. Jean Flameng, charpentier, testa le 18 octo-

(1) Cet ouvrage, rédigé en vers, eut de nombreuses éditions à la fin du 15e siècle. Je n'en connais pas l'auteur.

(2) L'*Aiguillon d'amour* a pour auteur S. Bonaventure; la traduction française est de Jean Gerson.

(3) Le livre des *Commandemens de Dieu* forme un recueil de 10 strophes composées de 8 vers de 8 syllabes.

(4) En 1470 fut publié un traité de droit canon, sous le titre de *Auctoritates decretorum*, dont je ne connais pas l'auteur.

(5) Etoffe damassée à personnages.

bre 1468. — Eslis la sépulture de mon corps en le chimentière de l'église S. Nicaise, en laquelle église donne et laisse, pour estre accompaignié aux bienfais d'icelle église, ung bonnier de terre assise à Froymont, pour entretenir le candeille du bachin de devant le Crucefis. — 24 octobre 1468.

1044. Catherine Renière, veuve d'Oudart Melot, testa le 9 décembre 1468. — Item, je donne à ladite église S. Brixe une torse de la valleur d'un escut d'or, une nappe de cincq aulnes aussi bonne que nœfve pour servir à l'autel Nostre Dame en icelle église ou là il sera de nécessité, et aussi unes patrenostres d'ambre. Item, je donne à l'église S. Margheritte une coroye estoffée d'argent. — 10 décembre 1468.

1045. Jacques Laloise testa le 21 décembre 1468. — Item, je donne à le confrarie Nostre Dame en icelle église (de la Madeleine) deux nappes et unes belles patenostres d'ambre. Item, je donne à le fille Jehan de Mortaigne unes *Heures* où il pend ung *Agnus Dei* estoffé d'argent doret. Item, je donne à le femme dudit Jehan de Harnes ung autel ainsy qu'il est à tout l'imaige ; avec ce, ung coutiel estoffé d'argent et une bourse vermeille à boutons d'argent. — 27 février 1468.

1046. Jeanne de le Cathoire, veuve de Vincent Descaris, testa le 19 octobre 1469. — Item, je donne à l'église S. Brixe une bourse de soye à quattre boutons d'argent, avec ung annel d'or à une vermeille pierre. — 16 décembre 1472.

1047. Anne de le Tainture testa le 11 mars 1469. — Requiers et supplie que mon poure corps soit enterré en l'attre Nostre Dame de Tournay, derrière la chappielle de Fonvans (?). Item, je donne à Collin du Trannoit ma *Bible*, laquelle est en deux volumes ; et

se lui donne ung petit livre que on appelle *Itinerarium vite eterne*. Item, je lui donne mes *Heures de Nostre Dame à l'usaige de Rome*, en vellin escriptes. Item, je lui donne les *Morales S. Grigole* en trois volumes, moyennant qu'il sera tenus de les laissier à sa mort à l'abbeye du Gardinet ou de Moulins. Item, je donne à l'abbeye du Gardinet le livre des *Episteles Cyprien*, ouquel livre est contenu *Exameron Ambrosii* (1). Item, je donne à maistre Pierre Moriel les *Omélies S. Grigore;* et se lui donne deux escales d'argent. Item, je donne audit maistre Jehan Bronquart les *Epitles S. Jéromme*, moyennant qu'il sera tenus de les laissier à sa mort à l'abbeye de Molins. Item, je donne le ymaige de S. Katheline à maistre Simon de Proisy. Item, je donne le Vironicle et l'imaige de Nostre Dame faicte en voire audit Colin du Trannoit, et avec ce le Annunciation encassée en bos. Item, je donne toutes les aultres petites ymages de mon autel audit Haquinet Descamps. Item, je donne ung livret couvert de noir, où il y a au commenchement escript *Sub umbra illius, etc.*, à demiselle Jaqueline. — 16 mars 1469.

1048. Marie de Masnuy, femme de Jean de Roquegnies l'aîné, testa le 1er août 1470. — Eslis ma sépulture ou prayel de l'église Nostre Dame. Item, je ordonne et donne à madame S. Anne une bourse de drap d'or à tout boutons de perles pour employer à une affublure pour l'imaige S. Anne en l'église Nostre Dame, que la souveraine des sœrs de la Haulte Vie fera faire; et pour la fachon, je lui ordonne estre baillié ung lyon d'or pour une fois. Item, je donne et ordonne à sœr Jehane Gosse, demourant à la Haulte

(1) L'*Hexameron* de S. Ambroise a été imprimé en 1472 par Jean Schussler.

Vie, douze coussins qui ont ung angle en le moyenne et ung cappelet où est escript *Ave Maria* pour servir à la cappelle de l'ostel de le Haulte Vie; et se lui donne ung coffret de cyprès, de trois quartiers de long ou environ, pour mectre les joyaulx de leur chappelle. Item, je ordonne à Calotte, fille dudit Jehan de Roquegnies le josne, ung déamant plat à une verghe d'or. Item, je donne à maistre Jacques de Masnuy, mon frère, ung Saultier, de la valleur de dix à douze escus, lequel est couvert de trois couleurs, batu à or, et se clot à deux morgans à quainette et à claux pendent doréz, avec le baston d'argent doré à deux testes de dragon qui tient les cordeaux. — 26 septembre 1470.

1049. Guérard Roland testa le 4 octobre 1470. — Sy eslis ma sépulture ou cymentière Dieu et de madame S. Caterine, où je suy paroischien, au plus près de la croix estant oudit attre. Item, je donne à la confrarie madame S. Caterine, pour et à l'avancement de deux confanons, quarante sols tournois. Item, je donne à l'église S. Caterine soixante sols tournois de rente héritable, aux conditions que ladite église sera obligié et tenue de annuellement faire chanter et célébrer en ladite église trois obis. Et sera le premier obit fait et célébré le mardi de le Pentecouste, en l'onneur de Dieu et de monseigneur S. Druon, lequel sera une messe solennelle estre célébré à six heures du matin à l'autel de monseigneur S. Nicolay en icelle église. Pour laquelle monseigneur le curé d'icelle aura cincq solz tournois, aux conditions que il sera tenus livrer deux estaveux de chire ardantes sur ledit autel, ledit divin service durant; et le diaque et subdiaque, pour aidier à faire ledit office, auront chacun quatorse deniers tournois; le clerc, pour tenir cœr et ataindre les aournemens.

deux solz tournois; l'organiste, pour jouer à ladite messe, douze deniers; le souffleur desdites orghes, six deniers tournois; le bateleur des cloques, pour bateler complie, lendemain devant la messe hurter et bateler ladicte messe et séquence, quatre deniers; le fossier, pour à chacune heure sonner dessoubz une cloque, joncquier et nettoyer ledict sainct (1), et parer autour dudit autel, quatorse deniers tournois; les quatre enfans, pour estre revestis à ladite messe, chacun ung gigot. — 20 novembre 1470.

1050. Henry du Bos testa le 29 octobre 1470. — Eslit sa sépulture devant le grant porget (2) ainsi que à l'entrée (de S. Brice). Et vœlt que on fache faire, en la perroit devant sadite sépulture, en escript ung tavlet bien riche. — 16 novembre 1470.

1051. Jacques Le Louchier testa le 14 décembre 1470. Eslis ma sépulture pour mon corps enterrer quant je termineray vie par trespas, en l'église des Frères Mineurs dessoubz le lame de deffunct Jaques Le Louchier, men père, emprès laquelle gist ma chière compaigne et espeuse, Jehanne Vilain. Item, vœil et ordonne estre fait et assis ung tabliel de pierre, ou cas que je ne l'aroy point fait de mon vivant, ens ou mur devant madite sépulture et de demiselle Jehane Vilaine, ma chière femme et espeuse, laquelle trespassa le dixiesme jour d'octobre l'an mil quatre cens et trente quatre, ouquel tabliel sera entaillié une représentation d'ymaige avec deux prians; et pardessus soit entitulé le jour et datte du trespas desdits prians. — 31 décembre 1470.

1052. Jaquemart du Rieu, brasseur, testa le 28 décembre 1470. — Item, je donne encore à ladite église

(1) Joncher de la verdure et nettoyer devant la statue de S. Druon.
(2) Le grand portail.

S. Brixe deux livres de gros pour aidier à faire ung benoitier de queuvre. — 29 décembre 1470.

1053. Catherine Haccart, veuve de Jean Dessaulx, testa le 17 janvier 1470. — Item, je donne à Nostre Dame de ladite église S. Brixe, mes paternostres de gayet. Item, à l'église S. Catherine mes paternostres d'ambre. — 23 janvier 1470.

1054. Thiéry Le Brun, apothicaire, époux de Marie Bonhomme, testa le 27 juillet 1471. — La sépulture de mon corps je eslis en l'église de S. Margueritte, desoubz le licenier, audevant du crucifix d'icelle église. — 11 janvier 1472.

1055. Jeanne Couture, femme de Jean de Wasnes, charpentier, testa le 12 août 1471. — Item, je donne ung hanap d'argent à le confrarie Nostre Dame du Bruille, par condition que on me fera faire ma messe à ladite confrarie, que on appelle morte-main, sans mes despens. — 19 août 1472.

1056. Jean de Leuze, fils de Mahieu, testa le 14 décembre 1471. — Item, je donne à Rolant, mon frère, un livre appellé *Le Livre des Roys,* couvert en vert cuir, et un aultre couvert de parchemin. Item, je donne à me niepce Bourgoise un livre couvert de vermeil cuir, qui est une partie du *Psaultier exposet* (1). Item, à me niepce Bernarde le *Premier livre de la Vie Jhésu-Crist.* Item, à Quentin Gargate, ung livre appellet *Gille de Romme* (2). Item, à maistre Robert Bourgois, un livre appellé les *Moralles S. Grigoire.* Item, à me niepce de Bussy, *Boèce de Consolation.* Item, à

(1) C'est un commentaire sur le Psautier, fait par Bruno, dit Herbipolensis, évêque de Wurtzbourg, mort en 1045.

(2) *Gilles de Rome* ou *Ægidius Romanus,* religieux augustin, est l'auteur d'un livre intitulé : *Opus de regimine principum,* qui fut imprimé à Rome en 1482.

Enguéran Coppet, le *Pèlerinage humain*. Item, à Baltazart Gargate, le *Deuxième livre de la Vie Jhésu-Crist.* — 23 décembre 1471.

1057. Jean Mouton, fils de feu Marc, testa le 10 janvier 1471. — Sy eslis ma sépulture pour mon corps poser et enterrer en l'église de S. Catherine, au devant et audesoubz de mon tavlet que j'ay fait faire. Item, donne à ladite église de S. Catherine vingt sols tournois et ung couvertoir de cendal où il y a des moutons poins sus, et six coussins de parge armoyéz des armes desdits Moutons.

1058. Marguerite de le Croix, femme de Colart de Mondidier testa le 18 mars 1471. — Item, je donne à ladite église S. Brixe ung *Agnus Dey* encassé en argent doré, pour servir à donner baisier aux bonnes gens allans à l'offrande les jours des ataulx. Item, je donne à Margotine de Mondidier, ma fille, mes bonnes *Heures* et mon *Psaultier* à ymages dorées. — 8 juillet 1472.

1059. Arnoul d'Anvaing, écuyer, testa le 29 avril 1472. — Eslis ma sépulture pour mon poure corps enterrer en la chapelle Nostre Dame en l'église paroiscial S. Pierre, en laquelle monseigneur de le Val, mon tayon, fondateur d'icelle, est enterréz et madame de Buillemont, sa femme. — 2 mai 1472.

1060. Catherine Cathau, femme de Thomas Dessuslenoë, testa le 23 mars 1472. — Je eslis ma sépulture ou cymentière de l'église de Dieu et de monseigneur S. Jaques. Item, donne en l'avancement d'une relique que on fait pour ladite église, cinq sols tournois. — 29 mars 1472.

1061. Lyon Cocquiel, veuf de Gille de Hengnion et époux de Jaqueline de le Pierre, testa le 29 mars 1472 avant Pâques. — Sy eslis sépulture pour mon corps en l'attre et cymentière de l'église Nostre Dame au plus

prèz de la sépulture de deffuncte Gille de Hengnion, qui fu ma première femme. Item, je donne au couvent des Croisiers en Tournay, à prendre après le trespas de moy, Lyon dessusnommé, et de Jaque de le Pierre, ma femme, la somme de dix livres de gros pour acater du drap de damas, de tele couleur qu'il plaira ausdits Croisiers, pour faire une casuble, deux tourniqueaulx et une cappe avec les orfrois; et que ladite somme soit employée ès dits aournemens et non en aultres choses. Item, je donne encores asdis Croisiers six mars d'argent en vassielle pour convertir et employer en deux calixes qui serviront à dire messes oudit couvent, et non converties en aultres besoingnes. Item, leur donne encores, à prendre comme dessus, ung Repos de Jhésus d'estain doret, et une couronne de S. Jehan aussi d'estain, pour décorer et aourner leur église. Item, je donne à Jehan Cocquiel, mon nepveu, à prendre après le trespas de moy et de madite femme, ung candeler de laiton à six branques, pendent en le cambre que on appelle le cambre par terre de le maison, avec trois aultres candelers de laiton, des plus grans qui sont en madite maison. — 2 mars 1473.

1062. Jeanne Gargate, veuve de Nicole Bourgois, testa le 8 mai 1473. — Je eslis ma sépulture en l'église paroiscial de S. Jaques, en le cappelle de le Gésine, dessoubz le lame des Bourgois, avec mon mary; et vœl estre mise en une natte. — 17 mai 1473.

1063. Jeanne du Planoit, veuve de Jean de Condet dit du Mouton, testa le 15 juillet 1473. — Eslis ma sépulture ou chimentière Dieu et monseigneur S. Quentin. Et donne premiers à ladite église, pour et en avancement de une casule, quatre livres de gros. Item, je donne mon verd tissut de deseure à l'église de S. Quentin, pour et en l'advancement de deux

bastons de coristes pour servir quant on tient cœr aux doubles festes. — 19 juillet 1473.

1064. Jeanne Dormeresse, veuve d'Henri Caignet, testa le 19 juillet 1473. — Item, je donne à le confrarie Nostre Dame des Fontaines (à S. Nicolas), pour mon yssue, ung *Agnus Dey* et une petite baghette d'argent. Item, je donne à ma sœr, demourant à Brouxelles, ung petit Jhésus aorné, comme il estoit au jour que je fis mon testament. — 21 juillet 1473.

1065. Pierre Cordier, prêtre, ancien curé de S. Nicaise, testa le 3 août 1473. — Vœl mon luisel estre fait de quatre assielles, et qu'il soit audesoubz bendé de fier. — 16 mars 1473.

1066. Jean Carpentier dit du Bos, fils de feu Henry, époux de Nicaise Béghin, bourgeois et marchand, testa le 22 janvier 1473. — Sy eslis sépulture pour mon corps ou clostre de l'église Nostre Dame, desoubz le lame que puis naguères je y ay fait mectre ; et vœl estre porté à madite sépulture par six poures bourgois de la maison de le rue Cappon. Item, je donne aux confrères du petit chappitre, dont on fait l'office en le chappelle S. Pierre en le rue S. Martin, dont je suy confrère, pour faire récréation ensemble et prier Dieu pour moy le jour de mon principal service, quarante solz tournois. Le curé de ladite paroisce sera tenu délivrer quatre candeilles de chire, de ung quartron la pièche, dont les deux seront mises ardans sur l'autel, et les autres deux aussy ardans sur deux candelers que tiennent deux angèles deseure ledit autel. Item, donne au grant clerc de ladite paroisce, pour parer ledit autel de ung drap semé de osties, et des gourdines à ce servans, et quand les grandes festes eschéent sur ledit jour de jœdy, de parer ledit autel de ung drap de baudequin blanc et vermeil, et des

gourdines à ce servans qui sont de taffeta aussy blanc et vermeil semées par hault de osties blanques, et aussy pour mectre les reliques de ladite paroisce sur ledit autel, douze sols de gros par chacun an.

1067. Ameline de Laon, veuve d'Oudart Lestourneau, testa le 23 janvier 1473. — Item, je donne à le cappelle de paroisce Nostre Dame, pour le retenue des aournemens, dix solz tournois. Item, je donne à le fabrique Nostre Dame me coroye d'argent à chindre desseubre, unes patrenostres d'ambre grosses, et men signet d'or à une rosette. — 9 février 1473.

1068. Jean de Roquegnies, le père, veuf d'Agnès, testa le 28 septembre 1474. — Au regard de mondit corps, je vœl qu'il soit sépulturé ou cloistre de ladite église Nostre Dame, au lieu où gist feue Agnièz, ma première femme. Et sy vœl que audit lieu, à mes despens, soit mise et assise une nouvelle lame, et que à l'encontre et à l'endroit d'icelle soit mis et ordonné ung tableau de pierre où y n'y ait gaires d'escripture, mais y soient les ymaiges de S. Jehan et de S. Agnièz et les personnaiges de moy et de madite feue femme et aussy de mes deux enfans. Item, et pour ce que long temps j'ai heu voulenté de donner ung benoitier à l'église S. Andrieu, audit lieu de S. Quentin, je vœl et ordonne que, après mon trespas, de mes biens soit fait et délivré à ladite église ung benoitier de keuvre, de la meilleur fachon que faire se poura, en la valleur de quatre à cincq livres de gros ; et qu'il soit mis et assis en icelle église sur une pierre de marbre, en tele manière comme sont ceux des paroices de S. Jaques, S. Piat et autres églises de Tournay ; et vœl que sur la bordure dudit benoitier soit mise ma margue, et ces mots escripts : *Ce benoitier a donné Jehan de Roquegnies, merchier en Tournay, fil Martin de Roquegnies, de*

S. Quentin. Priéz pour son ame. — 16 novembre 1474.

1069. Yvon Le Douche, époux de Jeanne Coppin, testa le 2 décembre 1474. — Sy eslis sépulture pour mon corps en ladite église S. Marguerite, emprès l'autel S. Anthoine, dessoubz le lame que nouvellement je y ay fait mettre. Item, je donne à Piérart de le Porte, grant clerc de ladite église S. Marguerite, ung Bréviaire. Item, je donne au petit clerc de ladite église mes Heures. Item, je donne à Jehan de Granrain mon Saultier. — 27 février 1474.

1070. Marie Squelpine, veuve de Colart de Wault, testa le 27 février 1474. — Item, je donne à ladite église S. Jaques quarante solz tournois et une verghe d'or pesans quatre à cinq estrelins en l'advanchement de le relique ou juyel des Sacremens. — 1er mars 1474.

1071. Maigne Voye, veuve de Vincent Weble, testa le 12 juin 1474. — Je ne vœl point avoir de couche, mais seullement une croix d'estrain que on mettra entre les candelers en lieu de couche. — 11 septembre 1475.

1072. Willaume de Cassiel, époux d'Agnès Carlier, testa le 20 juillet 1475. — Eslis la sépulture de mon corps en l'église des Augustins, devant ung tableau de l'Annunciation Nostre Dame estant à l'entrée d'icelle église. — 26 juillet 1475.

1073. Roland de Quartes testa le 9 octobre 1475. — Eslis ma sépulture en l'église de S. Jaques, devant le chappelle c'on dist du Dieu Piteux, emprès défunctz ma demiselle mère et mon frère. Que à mon enterrement et premier service, j'aye le plus honnorable palle de ladite église et huit flambiaux non armoyéz.

1074. Oste de le Courbe et Marie de Baudrenghien, sa femme, testèrent conjointement le 9 novembre 1475. — Item, jou Oste donne à le confrarie madame S. Katerine, scituée en icelle église, pour et à l'avan-

chement de deux nœf confanons, vingt sols tournois pour une fois. — 20 novembre 1475.

1075. Agnès Carlier, veuve de Willaume de Cassiel (voir n° 1072), testa en décembre 1475. — Eslis ma sépulture en l'église des Augustins, emprès mon mary, audevant du tableau de l'Annunciation Nostre Dame que mondit mary et moy avons fait faire. Item, je donne à Philippe, fille Lion d'Escamain, ma niepce, femme à présent à Claix le Changeur, deux de mes hanas qui sont doréz aux bors, dont j'ay une dousaine pareille. — 3 janvier 1475.

1076. Marie Baceler, veuve de Jaquemart du Marès, testa le 5 février 1475. — Sy donne à le ymage de la Vierge Marie, estant derrière le grant autel en ladite église S. Brixe, une bourse de velours. Item, je donne à l'image de la Vierge Marie, estant en le cappielle S. Ghilain, unes patrenostres. — 8 février 1475.

1077. Jeanne Halée, veuve de Jean Delespine, testa le 15 avril 1476 après Pâques. — Sy ordonne que, à mon enterrement, le curé, chappellains et clercq viennent querre à croix et aux conphanons mon corps pour inhumer au chimentière de S. Jehan. Si donne à la fabrique d'icelle église ung Repos de Jhésus doré. — 24 avril 1476.

1078. Marie Caudron, veuve de Jean Bruniel, testa le 6 mai 1476. — Si donne à le fabrique d'icelle église S. Pierre, pour et en le avanchement de faire ung benoitier de letton, la somme de sept livres tournois. — 21 août 1476.

1079. Jaquemine de Bourgarde testa le 10 mai 1476. — Item, donne en l'honneur de la Vierge Marie et à son ymage estant à S. Brixe ung *Agnus Dei* dorré, affin que icelle si soit envers Nostre Seigneur mon advocate. — 15 mai 1476.

1080. Gillet Penaz testa le 13 juillet 1476. — Item, donna et donne ledit testateur à le fabrique de ladite église Nostre Dame son haubregon d'achier. Item, donne à le parroice de ladite église Nostre Dame, pour servir à pourcachier en ladite église l'aumosne aux parroischiens d'icelle parroisce, ung hanap d'argent pesant ung marc. Item, donne à Nostre Dame de le Tombe xxiiij gros à l'avancement de le chappelle que l'on doit faire.

1081. Liévin de Gherles testa le 27 août 1476. — Item, donne demy livre de gros, pour une fois, à avanchement d'une table d'autel que on doit faire en ladite église S. Nicaise à l'autel Nostre Dame. Item, je donne à Liévin du Sart, mon fillœl, tous mes ostieulx servans à faire couteaulx tortinéz de laiton, et mon enseigne de *Le Clef*, s'il le vœlt avoir. Item, je donne à Sandrin Ridou, filz Anxel Ridou, mes sauyoires et mes cissoires et une paire de marteaulx telz qu'il voudra prendre en ma maison. — 4 septembre 1476.

1082. Marie Despars, veuve de Jean de le Vincourt, testa le 14 octobre 1476. — Je eslis ma sépulture en la cymentière de Nostre Dame au plus prèz de la sépulture de monseigneur l'escolastre. Item, je donne à ma fille, espeuze de Nicolas Persin, une chambre estoffée de coussins, banquiers et sarges enseigniéz de popliquans. Item, je donne à ma fille de Bruïelle les coussins semés de verdure. — 17 octobre 1476.

1083. Gérard Pippart, bourgeois, et Jaque Daubermont, sa femme, testèrent conjointement le 28 octobre 1476. — Nous et chacun de nous eslisons les sépultures de noz corps en l'église de S. Brixe, nostre patron, emprès le tabliel de S. Franchois que avons fait faire et mettre en ladite église; auquel lieu de nostre sépulture nous vollons et ordonnons, en cas que

fait ne l'aurons à noz trespas, estre mis une lame à deux personnaiges ensevelis le plus simplement que faire se polra. Item, donnons encores à ladite église une *Légende Dorée* en franchois, escripte en papier de grant volume, et trois autres livres nomméz *Vita Cristi* (1) aussi en franchois. — 11 octobre 1480.

1084. Marguerite Le Loutre testa le 7 décembre 1476. — Sy eslis ma sépulture pour mon corps inhumer ou cymentière Dieu et madame S. Katerine, à l'encontre de la chappelle de monseigneur S. Cristofle. Item, je donne à le confrarie S. Katerine, à l'avancement de deux nœf confanons, cincq sols tournois. — 14 mai 1477.

1085. Henry Botoul testa le 18 décembre 1478. — Sy eslis ma sépulture pour mon corps inhumer en l'église des Frères Mineurs, devant l'autel monseigneur S. Hubert, à condition que mesdits exécuteurs feront mectre une lame, à leur discrétion et voulenté, sur madite sépulture. — 8 janvier 1476.

1086. Jeanne de Ghermaupont, fille de Grard, testa le 16 février 1476. — Le demourant de tous mes biens je le donne à ladite église de S. Jaques en l'advanchement de faire faire une table d'autel à l'autel dudit monseigneur S. Jaques et non aultrement, ou cas toutesvoyes que, avant mon trespas, il n'y en averoit une nouvelle. — 7 septembre 1476.

1087. Marguerite Berlant, veuve de Jaquemart de le Motte, testa le 2 mars 1476. — Item, je donne à Jehan de Sailly une *Légende Dorée* couverte de cuir vermeil, à dix claux de laiton; et donne à sa femme,

(1) Ludolphe le Chartreux, prieur de la Chartreuse de Strasbourg en 1330, est l'auteur de cette Vie, traduite en français par Guillaume Le Ménand.



ma cousine et fillœle, une bourse de drap de damas pers à cloquettes d'argent doré. — 12 mars 1476.

1088. Eleuthère du Pret testa le 25 mars 1476. — Item, je donne à la compaignie des organistes de Tournay, assambléz par manière de confrarie en l'onneur de madame S. Cécille vierge et martire, moyennant que lesdits confrères facent dilligence de faire encasser la dignité et santuaire en une relique honnourable, soixante gros flandres. — 27 août 1477.

1089. Pierre Le Vasseur, prêtre, testa le 11 mai 1477. — Item, donne aux Frères Mineurs de l'Observance, demourant en la ville d'Ath, ung *Bréviaire à l'usaige de Terwane*, ung *Ordinaire* (1) en pappier, moult bon, et ung *Journet* en parchemin, pour convertir en autres livres idones à servir Dieu selonc leur usaige. Item, leur donne deux livres en pappier, dont l'un s'appelle *De quatuor novissimis* (2), et l'autre *De doctrina cordis*; et deux autres en parchemins traittans des Sacremens. Item, donne à Renaulde du Mortier, béghine au grant béghinaige, une belle ymaige de Nostre Dame sur toille, en platte pointure, avec toutes les enseignes qui sont entour elle et ailleurs. Item, lui donne tous les livres que j'ay en franchois, ung coffre et ung couvertoir taint en azur. Item, lui donne ungne grant ymaige de Nostre Dame anchienne, avec les deux tabliaux ainsy que elle est, et toutes les patrenostres qui sont entour elle, avec toutes les enseignes d'argent et autres qui sont entour me couche. Item, donne à icelle Renaulde ung calixe d'argent

(1) Ce doit être une sorte de rituel. Au mot *Ordinarium*, Du Cange dit : liber in quo ordinatur modus dicendi et solemnizandi divinum officium.

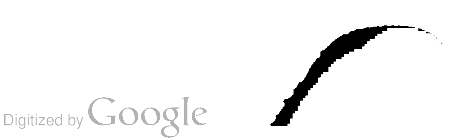
(2) Le *Traité des quatre novissimes*.

doré, pesant environ sept onches; donne oultre à icelle ung ymaige de crucefis eslevé et point, à deux ymaiges l'une de Nostre Dame et l'autre de S. Jehan. Item, donne à ladite Renaulde ung tabliel et ung crucefis point en ung tabliel vermeil. Item, donne à Jehan de le Planque ung tabliel ouquel est contenu la Disputacion du corps et de l'ame, sur lequel tabliel et environ y a deux pappiers figuréz, c'est assavoir de le Magdelaine, S. Pol et de Marie de Egipte. Item, donne à Marguerite Véronne une Passion figurée, qui est au costé de me couche. Item, donne à sire Marc Cornut, prêtre, ung petit livre grosset, intitulé et nommé *Arbor vite crucifixe Jhesu Cristi* (1). Item, donne à maistre Pierre Moriel, curé de Calonne, ung livre qui s'appelle *Summa de summa magistris Reymundi* (2). Item, donne au Gardinet ung demy *Bréviaire* à douze lichons, durant de le Pasques à l'Avent, contenant trois belles légendes et dévotes. Item, donne à le demiselle vesve de feu Martin du Torgoir ung tabliel à ung crucefis de plastre blanc. — 19 mai 1477.

1090. Piérart de Lens testa le 11 mai 1477. — Item, je donne à Katerine Escailliet, femme à Jehan Bousin, une verge d'or ayans ung saphir encassé, ung coffret d'ivoire, mon bel autel et les aournemens appartenans audit autel. Item, je donne à Alexis Escailliet une paire de couteaulx, unes patrenostres de cassidonne et unes *petites Heures* à frumaut d'argent. Item, je donne à Piérot Bousin, mon fillœl, filz de Jehan Bousin, mon *Sautier*. — 23 mai 1477.

(1) Cet ouvrage a pour auteur S. Bonaventure.

(2) L'auteur en est S. Raimond de Pennafort, dominicain espagnol, professeur de droit canon à Bologne vers 1225.



1091. Aléaume Colechon, prêtre, testa le 19 juillet 1477. — Item, je donne au curé de ladite église de la Magdelaine, en son nom privé, mes *Décrétales* avec ung livre en pappier contenant la *Pragmatique Sanction* et aucuns autres traictiéz. Item, je donne à l'église et couvent des Chartreux mon aighière ou temproir d'argent pesant ung marq ou environ. — 31 juillet 1477.

1092. Berthe Dureels testa le 1er mai 1478. — Je donne à ladite église (de S. Catherine) ma vermeille cottelette, aux conditions que les deniers venans de la vente d'icelle soient convertis et employéz aux refections et retenues de la librarie d'icelle église, et non aultrement. Item, donne à Polle Monnarde, espeuse de Jehan Grandin, ma chinture de soye à chindre desoubz, estoffée d'argent, à tout une patrenostre de coral, une bourse à boutons d'argent et deux couteaulx, tout pendent à ladite chinture. — 4 mai 1478.

1093. Marie de Reniel, femme de Philippe Mouton, testa le 15 mai 1478. — Je donne à ladite église S. Quentin vingt sols tournois avecques ung Vironnicle encassé en bois doré à tout une verrière et engourdiné, pour servir au décorement du grant autel d'icelle. — 25 mai 1478.

1094. Jehan de Helchouéz, fils de feu Jacques et de Marie le Parée, et veuf de Catherine Marcant, testa le 3 juin 1478. — Et pour ce que le charongne sans ame raisonnable et dont l'ame est séparée par mort ne requiert que terre, je requiers et prie que, après que l'ame sera séparée de mon corps, que mon corps soit enterré en l'attre et cimentière de l'église S. Jaques en Tournay, ouquel les corps de mesdits père et mère et Katherine Marcant, ma chière et amée compaigne, gisent. Item, je vœl et ordonne que, pour ce que mon corps a esté nourry trop lascivement et en trop grande

voluptuosité, qu'il soit envoleppé en une natte. Item, des autres cent livres, je vœl que on en fache verrières ou une grande verrière en chacune desdites maisons (abbayes d'Ath et d'Assenède), où mes armes et ma représentation seront mises avec Jhésus Crist en croix, en révérence de la sainte Passion, avec l'image de Nostre Dame et S. Jehan. — 5 mars 1483.

1095. Jean Boullet testa le 14 juin 1478. — Eslis ma sépulture en la chappelle S. Nicolay, fondée en ladite église de S. Jaques; et vœl et ordonne une lame y estre mise à deux ymaiges. — 27 juin 1478.

1096. Isabelle Fournier, femme de Jehan Carette, marchand, testa le 29 juin 1478. — Eslit sépulture pour sondit corps enterrer en le chapelle Nostre Dame de Haulx en l'église S. Quentin, en le place et desoubz le lame de ses père et mère. Item, donne à ladite église S. Quentin ung *Agnus Dei* encassé en argent doré, et unes patrenostres de coral pour servir à haulx jours (1) à l'image de Nostre Dame de ladite église. — 17 juillet 1478.

1097. Jeanne des Masures, veuve de Jaquemart du Bos, brasseur, testa le 4 mars 1478. — Je donne à maistre Jehan Leurens, curé de ladite église S. Jaques, mon prouchain parent, deux escus d'or et mon ymaige de S. Cristofle. — 24 mars 1478.

1098. Jean Tasse testa le 15 mars 1478. — Sy eslis sépulture pour mon corps en l'attre et cymentière dudit S. Nicaise, à l'opposite de la représentation que j'ay fait faire ou mur de ladite église. Item, je donne à l'église et abbaye des Prés Porchins lèz Tournay, en laquelle abbaye sont religieuses Jehanne et Agnièz Tasse, mes filles, une croix d'argent pesant quatre

(1) Aux jours de grandes fêtes.



mars de Troyes et une onche, en laquelle croix sont encassées pluiseurs reliques des Unze mil Vierges. — 3 novembre 1479.

1099. Mahieu Saison, époux de Jeanne de Guise, testa le 27 mars 1478. — Eslis ma sépulture pour mon corps enterrer en le chapelle S. Katerine de ladite paroisce, et pardevant l'ostel et ymaige d'icelle ma patronne, desoubz une lame que j'ay marchandé de faire. Et pour ce faire, je donne à ladite église et à l'avanchement de avoir et faire à icelle église ung nœf *Anthiphonnier* noté, la somme de trente livres flandres. Item, je donne à l'avancement de la table d'autel de l'église de Calonne sur l'Escauld, quatre solz de gros. — 1er avril 1478.

1100. Jeanne de la Porte, veuve de Piètre Bocq, testa en avril 1478 avant Pâques. — Item, donne en avanchement du candeler que on a propos de faire pour servir devant l'ymaige de la glorieuse Vierge Marie en l'église S. Piat, une livre de gros. Item, donne à la confrarie de Nostre Dame, ordonnée en ladite église de S. Pyat, en avanchement de deux conphanons, une livre de gros. Item, je donne à la fabrique de la religion et couvent de monseigneur S. Franchois, pour avanchier la réfection de la chappelle de monseigneur S. Bernardin, deux livres de gros pour une fois. — 19 avril 1479 après Pâques.

1101. Marguerite Pollette, veuve de Jean de Bauffremez, testa le 30 avril 1479. — Pour me sépulture je eslis lieu ou cymentière de S. Brixe derrière le trésorie, emprèz le sépulture de mon feu père. Item, je donne une candeille de cire, pesant six livres, pour servir devant l'imaige de la glorieuse Vierge Marie derrière le cœr de ladite église de S. Brixe. — 11 mai 1479.

1102. Noël du Sart, bourgeois, testa le 24 mai 1479. — Je donne à la fabrique de ladite église Nostre Dame deux vollummes, estans l'un des vollummes nommés *Valère le Grand* (1) et l'autre Jehan Vocas *du Tresbaschement des nobles hommes et femmes* (2), avec certaines adicions. Item, je donne à Arnoul du Haveron mon livre de *Croniques* finans au temps de Théodosse (3); et à Jehan, son filz, mon livre des *Eticques et Politiques* (4). — 26 mai 1479.

1103. Adrien Liébart, époux de Jeanne Le Vrient, testa le 6 août 1479. — Item, je donne à la paroisse Nostre Dame une livre de gros en l'avancement de ung messel. — 11 août 1479.

1104. Marguerite Boulette, veuve de Guillaume Hamelin, testa en août 1479. — Item, que, en ensuivant la voulenté dudit feu Guillaume, mondit derrenier mary, je vœl et ordonne que les ymaiges de pierre de Nostre Seigneur Jhésu Crist et de la benoitte Vierge Marie, que icellui feu Guillaume fist faire et donna à ladite église S. Jaques et les fist asseoir et mectre au cuer d'icelle derrière le grant autel, et promist aux curé et gliseurs qui lors estoient de les faire dorer et paindre bien et honnourablement, soient pains et doréz bien et richement ainsi qu'il appartient, le plus brief que faire se poura après mon trespas; et que devant lesdites deux ymaiges soit mis au mur ung candeler à deux buses et deux candeilles. — 17 août 1479.

1105. Mahieu Mestel testa le 15 novembre 1479. — Eslis ma sépulture dedens l'église S. Pierre, devant

(1) Ce volume a pour titre : *De dictis factisque memorabilibus*. La traduction est de Nicolas de Gonesse.

(2) L'auteur est Jean Boccace.

(3) Ne serait-ce pas l'œuvre de Léon diacre, auteur du 10e siècle.

(4) Ouvrages d'Aristote.

le grant portal. Item, donne à ladite église une verrière nouvelle qui sera faite et mise oudit portal aux despens de mon exécution, en reprenant la vièse qui y est au prouffit d'icelle mon exécution. Item, je donne à Jehan Mestel, mon filz, mon seignet d'or, me jaquette d'achier et me salade. — 26 novembre 1479.

1106. Jean Monnier, poissonnier de mer, testa le 28 novembre 1479. — Eslis sépulture pour mon corps où cœr de l'église des Croisiers, emprès le lieu où l'on chante l'évangile à le grant messe. Item, je vœl que aucun enseignement soit fait, où je seray enterréz, d'une petite lame ou d'un Agnus Dei. — 24 avril 1480.

1107. Jeanne du Sollier testa le 26 décembre 1479. — Item, je donne à le confrarie Nostre Dame, scituée en ladite église S. Nicolay, ung *Agnus Dei* encassé en argent doré. — 29 décembre 1479.

1108. Jacques Greelle, veuve de Colard Cardon, testa le 12 février 1479. — Item, donne à Jehan Casier, mon fillœl, une croix d'argent, pesant deux unches cinq estrelins, où il y a ung cat-mahieu (1). — 5 mars 1480.

1109. Marie Yolent, veuve de Jehan de Reumont, testa le 29 mai 1480. — Item, ladite église S. Katerine sera tenue de payer aux sœrs de la Haulte-Vie, chacun an, deux solz quatre deniers tournois, et ce pour leur peine qu'elles seront tenues de buer les cordines pendent à ung tavlet estant à ung piller d'icelle église et audevant de S. Quentin, de le clore et ouvrir et nettoïer deux fois chacun an, est assavoir au jour de la Dédicasse de S. Katerine. Sy donne à Nostre Dame de l'église de Tournay ma coroye toute estoffée d'arbrisseaux d'argent doré. — 5 juin 1480.

(1) Le *camaïeu* est une pierre fine taillée, ayant deux couches de différentes couleurs, dont l'une est devenue la figure, et l'autre fait le fond. (Littré). — C'est donc le camée dur.

1110. Eustasse de Calonne, veuve de Denis Le Fèvre, testa le 20 décembre 1480. — Item, je donne à ladite paroisce ung Repos estoffé d'or, tel qu'il sera trouvé en ma maison. Item, je donne et laisse ès mains de mesdits exécuteurs trois croys, deux reliques, deux piéz de calices, deux platines de keuvre doré et une ymaige dont le capiteau est de keuvre doré, pour donner et distribuer aux poures églises, à leur discrétion. Item, je donne une table d'autel audit couvent des Frères Mineurs pour mectre en la chappelle où mon corps sera enterré. — 3 janvier 1480.

1111. Marie Thiebegod, veuve de Jean du Vivier, testa le 17 janvier 1480. — Item, je donne à l'image Nostre Dame estans en ladite église S. Jaques une bourse de drap d'or perlisié, telle qu'elle est, avec ung Noble d'or d'Engleterre Henricus dedens. — 17 mars 1480.

1112. Jean Moriel dit Chopeho, marchand, veuf de Catherine de l'Abaye, testa le 20 février 1480. — Eslis à mon corps se sépulture ou chimentière Dieu et Nostre Dame devant la chappelle Nostre Dame sur l'attre, d'emprès où gist ma femme. Item, vœl et ordonne que, sur le Pont-à-Pont, soit fait ung épitaffle à l'opposite de cellui que fist faire feu Piètre Screppe, et pareil à icellui, auquel soient fais et mises quatre ymaiges, est assavoir sur le devant l'imaige de monseigneur S. Jehan Baptiste, sur le lés de l'Escauld l'imaige de monseigneur S. Michiel, et sur les deux costés deux autres personnaiges telz que bon semblera à mes exécuteurs. Item, je donne à l'église de Odicke (1), emprès Lesinne, une table d'autel que j'ay en me maison. — 14 mars 1480.

(1) Serait-ce *Wodecq ?*

1113. Marie Canoine, veuve de maître Michel de Merle, testa le 23 mars 1480. — Eslis la sépulture de mon corps ou prayel du clostre de l'église Nostre Dame de Tournay, joingnant la croix, pour y estre enterré en la compaignie de mon dessusdit feu mary et de pluiseurs mes enffans trespasséz, qui y gisent. Si donne et laisse à Michelette Testelin, fille de maistre Salomon Testelin, souverain conseillier de ladite ville, et de deffuncte Angnièz de Merle, ma fille, mes meilleures patrenostres de coral enseigniés de enseigne d'argent dorées, à ung grand bouton garny de grand nombre de gros perles tout entour, à houppe de fil d'or, estoffées et aornées comme elles sont. En outre je donne à ladite Michelette ma meilleure bourse broudée de perles et fil d'or, avec la custode d'icelle, qui est de drap de damas. — 2 juillet 1481.

1114. Jacques Hacart, époux de Marie du Bosquiel, testa le 10 avril 1480 avant Pâques. — Item, je donne à ladite église S. Jaques dix frans pour une foys, à l'avancement de une table d'autel qui se fait ou doit faire pour servir à l'autel desoubz le grant ymaige de S. Jaques en ladite église, ce entendu que ladite table soit faicte et assise endedans ung an prouchain après le jour de mon trespas, et non aultrement. Item, je donne à Anne du Bosquiel, femme de Jehan de le Cappelle, ung aniel d'or esmailliè de noir à tout une pointe de déamant. Item, je donne à maistre Jehan Hacart, mon nepveu, mon grant et milleur annel d'or, ouquel sont encassés ung déamant et ung rubis.

1115. Jean Le Sesne, fils de feu Laurent et veuf de Catherine Botin, testa le 24 juin 1481. — Je recommande mon corps à la sépulture ecclésiastique en l'église parroiciale de S. Brixe, devant l'imaige Nostre Dame derrière le cœr d'icelle église, dessoubz la lame

où gist Catherine Botin, ma femme. Item, je donne à maistre Jehan Le Senne, mon nepveu, six de mes milleurs hanaps d'argent, mon grant aighière d'argent, ma fontaine de keuvre et ung drap de quevech où il y a ung blancq Jhésus en tapisserie. — 21 octobre 1484.

1116. Zègre Le Leu, bourgeois, époux de Jeanne Despréz, testa le 31 janvier 1481. — Si eslis la sépulture de mon corps en la chappelle S. Nicolay, fondée en l'église S. Quentin, desoubz la lame que nouvellement je y ay fait mettre. — 15 mars 1481.

1117. Roland de Leuze, fils de sire Mahieu, testa le 23 mars 1481. — Je eslis ma sépulture en l'église Dieu et monseigneur S. Franchois, en la chappelle S. Anne, soubz la tombe où défuncts mon père et ma mère gisent. — 18 septembre 1484.

1118. Jeanne Godebrie testa le 30 mai 1482. — Item donne à Nostre Dame de ladite paroische S. Margueritte une coroye d'argent de desoubz, à condition que les gouverneurs d'icelle feront refaire ung ymaige de S. Grigore estant emprès l'autel S. Anthonne en ladite église S. Margueritte. — 5 juin 1482.

1119. Jean Mauvisin testa le 3 juin 1482. — Item, je donne à l'augmentation et avanchement de l'ouvraige du cloquier de S. Brixe, dix solz. — 3 juillet 1482.

1120. Péronne de le Plancque, femme de Loys Souhet, testa le 9 août 1482. — Donne à ladite église S. Brixe unes patrenostres vremeilles. Item, donna ladite feue à sa fille ses deux chaintures estoffées d'argent doré, ses blanches patrenostres et son Repos de Jhésus. Item, à la fille de Colart Piétris, fondeur, ung aultre Repos de Jhésus. — 16 août 1482.

1121. Jeanne, veuve de Jean Prévost, testa le

19 août 1482. — Item, je donne à sire Jehan de le Roullie six les meilleurs coussins semectz de verdure, couverts d'aultre léz de cuir rouge. Item, je donne à sire Jehan de le Roullie demy douzaine de serviettes fines à fleurs de lis. Item, je donne audit sire Jehan de le Roullie une table d'autel et deux chandelers servans à ladite table d'autel, pour mettre en sa chappelle. Item, je donne audit sire Jehan de le Roullie une longhe nappe ouvrée d'ouvrage de Tournay. Item, je donne à demiselle de le Chine une coroyette d'or trait (1) estoffée d'une serrure d'argent doré. Item, je donne à madame Sainte Venise une salière d'argent. — 14 octobre 1482.

1122. Jean de Landas testa le 3 janvier 1482. — Je eslis ma sépulture en ladite église S. Quentin, ès carolles, devant ma verrière que j'ay donné. — 1er mars 1483.

1123. Catherine Bauduin, veuve de Willaume Malaisiet, testa le 11 mai 1483. — Je donne à Nostre Dame hors du cœr de S. Jaques une patrenostre de gros geet avec une ymage d'argent pendent auxdites patrenostres. — 26 mai 1483.

1124. Jacques Morel testa le 10 juillet 1483. — Je donne à ladite église S. Brixe, à l'avanchement de l'ouvraige du cloquier, quarante solz tournois aussy tost que on y commenchera à ouvrer, et non point devant.

1125. Roberde du Bos, fille de Jacquemart et femme de Jacquemart Houreman, testa le 11 août 1483. — Je donne pour le bien et augmentation d'icelle église S. Quentin, unes patrenostres de corail où il y a ung *Agnus Dei* d'argent et une petite bulette. — 18 octobre 1483.

(1) *Or trait* = or tiré, fil d'or.

1126. Jacqueline de le Bersée, fille de feu Jean, testa le 27 septembre 1483. — Aux Chartroux je donne mon autel estoffet, et aux Croisiez une paire de coussins de vermeil damas. — 6 octobre 1483.

1127. Catherine Le Fèvre, femme de Jean de Biloués, testa le 3 octobre 1483. — Je donne et laisse, en l'onneur de la Vierge Marie, à l'œuvre du cloquier dudit S. Brixe mon milleur habit. — 8 octobre 1483.

1128. Maître Philippe du Bos, artilleur de la ville, testa le 3 octobre 1483. — Item, je donne à Philippe Planquiel, mon fillœl, toutes les pièces d'artillerie et bos à moy appartenans à cause de mon mestier, avec aussi tous les ostieulx qui appartiennent audit mestier. — 8 octobre 1483.

1129. Jean Chevalier, bateur d'or, époux d'Agnès Huart, testa le 15 octobre 1483. — Item, donna aux Grises Sœrs en la ville d'Ath une ymaige de Nostre Dame qui estoit en son comptoir. Item, ung tavlet d'une ymage de Nostre Dame, enclos de perses gourdines, qui estoit en le chambre de devant, donna à ung sien cousin, religieux demourant à Lille. — 21 janvier 1483.

1130. Robert Rose testa le 1er décembre 1483. — Item, donne à sœr Jehane Rose, ma fille, une table d'autel et unes Heures à tous les ymages qui y sont. — 10 décembre 1483.

1131. Catherine du Rieu, veuve de Jacquemart de Grantméz, testa le 11 janvier 1483. — Eslis ma sépulture en l'église parroiscial de S. Marguerite, au lieu à moy accordé par le curé et gliseurs d'icelle, c'est assavoir entre les deux pillers estant devant le crucefix, ausquelz pillers j'ay fait faire deux ymaiges de l'Annunciacion Nostre Dame. Item, je donne à Jehan Descamps, boulenghier, ung tavelet de l'Annun-

ciacion Nostre Dame. Item, je donne à Marion, fille à Jhéromme de Bruïelle, ung Jhésus d'alebastre à tout une couronne d'argent ; et à Haignon, sa sœr, ung coffret doré de fin or et unes patrenostres d'ambre et une bourse de noir velours à ungne cloquette d'argent. — 26 janvier 1483.

1132. Leurence de Béringles, veuve de Guillaume Destables, testa en mai 1484. — Requiert que, à le porter en terre, ait quatre flambeaux et ung luisiel de quatre assielles de blanc bos. — 17 mai 1484.

1133. Jacques Dare, fils de Jean et d'Agnès Bernard, et époux de Quentine de Thieulaine, testa le 11 mai 1484. — Vœl et ordonne que mon corps soit enterréz en la chappelle de monseigneur S. Franchois en l'église des Frères Mineurs ; et mon corps estre vestu d'abit de Frère Mineur, et par iceulx Frères porté en terre ; et que, pardessus ledit abit, soit mis sur mon corps ung drap noir armoyé de mes armes, en lieu de pale, lequel drap garderont iceulx Frères. Item, je vœl et ordonne que, à mon enterrement, soient portéz xxiij flambiaux ; et que à chacun d'iceulx soit atachié et mis ung escuchon armoyé de mes armes. Item, je donne à la confrarie du S. Sépulcre de Jhérusalem, ordonnée en ladite église des Frères Mineurs, à laquelle suy confrère, les parties qui s'ensuivent, c'est assavoir : ung coffre de mer ens ouquel sont une casuble, aube, amit et estoille, phanon et chainture, avecq ung calisse, platine et louchette d'argent doré pesant unze onches et xvj estrelins ou environ, une bourse, corporal et ung messel tel qu'il est, avec deux nappes, serviette et parure d'ostel, deux pochons et ung plat d'estain, ossy ung bachin de keuvre et une relique de keuvre dorée en laquelle sont pluiseurs sains reliquiaires par moy rapportés du S. Sépulcre de Jhérusalem et de

madame S. Katerine de Sinay, et aussy une paix. Item, ie donne à Guillaume Dare, mon nepveu, ung signet d'or armoyé de mes armes et à une pierre cornailline, et ung signet d'argent armoyé des armes Ernoulet, mon filz. — 24 mai 1484.

1134. Leurent d'Estrayelle testa le 14 mai 1484. — Je donne à ladite église de le Magdelaine mes Heures à tout ung cloang d'argent. Item, je donne à Nostre Dame en icelle église unes patrenostres de coral à tout des boutons d'argent, une crois d'argent et ung carlin de Rome (1). — 17 mai 1484.

1135. Jean Harmare, prêtre, testa le 20 mai 1484. — Item, je donne et laisse à l'église S. Piat ung grant *Antiphonnier* en parchemin, tout notté, pour estre mis ou cœr d'icelle. Item, as Croisiéz, une *Légende Dorée*, en parchemin, pour estre mis pareillement ou cœr d'icelle église. Et pour mémoire et souvenance, je laisse à mes très féables amis et seigneurs aucuns petis livres, assavoir : à maistre Nicolle Repus, ung livre intitulé *De virtutibus* a Francisco de Maronis ; et à maistre Roland Desfarvaques, *Constitutiones provincie Remensis cum registro beneficiorum episcopatusque Tornacensis ;* et à maistre Jehan de Landas, *Speculum exemplorum ;* à maistre Guillaume Ridon, *Summam Monaldy* (2) ; à maistre Grard Plouvier, ung livre en grand volume mollé *De salute corporis et anime* (3) ; item, à sire Jehan Planquielle, Joannes Crisostomus *de reparatione lapsi* et pervenio ab alio leditur nisi primo a seipso fuerit lesus, etc. ; à sire Leurens Casier, *Sermones discipuli* (4) ;

(1) Le *carlin* était une monnaie.

(2) Monaldus, originaire de Dalmatie, Frère Mineur, puis archevêque de Bénévent, mourut en 1330.

(3) C'est la première trace de l'imprimerie, que je rencontre à Tournai.

(4) L'auteur en est Jean Hérolt.



à sire Arnoul de Goudan, *De vite et moribus philosophorum* (1); item, à maistre Andrieu de le Pierre, *Requiem Sallernum cum commentario* (2); à maistre Eluthère Audacis, *Boecium cum commentario;* à maistre Bernard, *Lupercum poetam*; à maistre Pierre de le Rive, *Matheolum metrice compositum* (3); à maistre Simon de Mauny, *De doctrina cordis;* à sire Sohier, *Compendium theologie et regimen presvativum epedimie;* à maistre Thomas Le Fèvre, *Summam Goffridi* (4); à maistre Leurens du Bos, *Auror vetus et novella* (5); à maistre Roland Bourgois, *De hys qui feudum dare possunt;* à maistre Jehan de Tournay, *Apparatus de regulis juris sexti libri* (6); à maistre Guillaume de le Vincourt, *Anthidotarium Nicolay cum viatico* (7); à maistre Pierre de Rivo, *Historiam destructionis Troye* (8); à maistre Lyon Patin, *Franciscum Petrarche;* à sire Nicole Caignet, ung *Psaultier* enluminé d'or et d'asur; à maistre Jehan de Lespine, *Tancretium de ordine indiciario* (9); à sire Pierre Le Dieule, *Le pèlerinage humain et de l'âme;* item, à

(1) Cet ouvrage est de l'auteur anglais Walter Burley. Il fut imprimé à Cologne en 1472.

(2) Œuvre d'Arnoul de Villanova, médecin du début du 15e siècle.

(3) Mathéolus a écrit en vers français, au début du 15e siècle, une dissertation contre le mariage.

(4) Cet ouvrage est attribué par Du Cange à Geoffroy Babion, natif d'Angers.

(5) C'est un abrégé de la Bible, en vers élégiaques, composé au 12e siècle par Pierre de Riga, natif de Vendôme, chanoine de Reims.

(6) Ce pourrait bien être l'œuvre de Dynus, professeur de droit à Bologne au 13e siècle, mort en 1303.

(7) L'auteur est Nicolas Falcucius, originaire de Florence.

(8) Je crois reconnaître ici l'œuvre de Guy Columna, auteur de la fin du 13e siècle, natif de Messine en Sicile.

(9) Cet ouvrage est de Tancrède, archidiacre de Bologne au 13e siècle.

Jehan du Tronquoit, ung *Bréviaire* en parchemin. — 4 juin 1490.

1136. Marguerite de Brabant, fille de feu Baltasin, testa le 10 juillet 1484. — Je donne à ladite église S. Nicolay ung quevrechié nœf, lequel on trouvera dedens mon forgiet, comme pour en faire ung corporal. — 15 juillet 1484.

1137. Jeanne Hanotiel, femme de maître Jean Stalin, testa le 31 juillet 1484. — Item, je donne à Nostre Dame de Hal une robe de velours de quelque couleur que ce soit. — 9 août 1484.

1138. Pierre Le Paige, marchand, testa le 7 août 1484. — Je donne à ladite église S. Brixe les deux livres de gros par moy prestées pour le faict des cloches d'icelle. — 17 octobre 1486.

1139. Jeanne Carpentier, veuve de Caron Coquiel, testa le 2 septembre 1484. — Item, je donne aux sœrs de Haulte-Vie ung chandeler de laitton, lequel pend en ma chambre. Item, je donne aux Grises Sœrs ung Jhésus à tout une laye. Item, je vœl et ordonne que on donne à l'abeye de S. Elizabet à Brouxelles une casulle d'or à tout ce qu'il y sert, toutes les sept pièces. Item, je donne encore à ladite abeye une bourse comme la casulle. Item, je donne à me sœr Carpentière, femme de Jehan Carpentier, mon safir encassé en or, lequel j'ay en mon doit. — 4 septembre 1484.

1140. Marion Oude testa le 3 septembre 1484. — Je donne à le parroisce Nostre Dame mes patrenostres de coral, par telle condicion que on en parrera l'image de la Vierge Marie aux bons jours; et en l'advancement d'ung messel je donne à ladite parroisce me meilleure cottelette vermeille. Item, je donne à le femme Bérault ung capelet de blanc anbre. — 6 septembre 1484.

1141. Laurence Boquet testa le 7 septembre 1484. — Item, à sire Simon Boquet, mon frère, religieux de l'ordre des Augustins, je donne unes patrenostres de coral et unes autres patrenostres d'ambre blances avec une croix d'argent doré. Item, je donne audit Johannes de le Court une patrenostre à tout une pierre crapaudine (1), ung aniel à tout une pierre de rubis, ung Jhésus et une custode pointe d'imaiges, et ung drap point de une Annunciacion Nostre Dame. Item, à Caterine, femme de Jehan Le Bon, détier, je donne ung aniel à tout une pierre de grenat, unes patrenostres blanques et rouges à tout une ensengne d'argent dorée, une noire bourse à boutons d'argent, une hourdoire (2) vremeille et une ymage de Nostre Dame. Item, à le femme de Jehan de le Motte je donne ung anel à tout ung catmahieu et ung drap point de ymaiges de Nostre Dame et de S. Barbe. — 13 septembre 1484.

1142. Jeanne de le Plancque, épouse de Jean Loiseleur, testa le 13 septembre 1484. — Item, donne à l'œuvre du cloquier de S. Brixe une noire coroye dorée. Item, donne pareillement audit clocquier demy livre de gros. Item, donne à la cotte Nostre Dame dudit S. Brixe une coroye de dessous fiérée de argent. — 14 septembre 1484.

1143. Marie Englebert, béguine, testa le 16 septembre 1484. — Item, je donne à l'église (du Béguinage) six coussins de parge et ung pers banquier pour décorer la chapelle Nostre Dame. Item, je donne à l'éghise du Béghinaige deux gobelés d'argent beaux et bons,

(1) Littré définit ainsi ce mot : dent pétrifiée du poisson appelé loup de mer.

(2) *Hourdoire*. Je n'ai pas rencontré ce terme dans les dictionnaires.

et tout le fretin que on trouvera appartenant à moy, après mon décès, et unes patrenostres de coral ayans ensengnes d'argent, pour l'augmentation d'ung chief des Unze mille Vierges. Item, je donne aux couvens ung livre grant et plat, couvert de parchemin, seullement en pappier, escript de lettre courant, contenant pluiseurs *Vies de Sains* en franchois, lequel est extrait de la *Légende Dorée*. Item, je donne à maistre Jehan Le Senne ung ymaige de Nostre Dame à tout le tabernacle. — 20 septembre 1484.

1144. Chrétienne de Lattre testa le 20 septembre 1484 — Je donne à ladite église de le Magdelaine une nappe d'ouvraige de Venise, de cincq aunes ou environ. Item, je donne à Nostre Dame une boursette de pers velours. Item, je donne aux sœrs de Haulte-Vie une hourdoire dorée. — 11 octobre 1484.

1145. Gille d'Escauld, femme de Gillart Martin, brasseur, testa le 21 septembre 1484. — Je donne à la chappelle de Nostre Dame, ou nom et proufit de l'église S. Pierre, une hourdoire batue en or. — 24 septembre 1484.

1146. Agnès Damiens, veuve de Thomas Dufresne, testa le 23 septembre 1484. — Eslis ma sépulture pour mon corps inhumer et enterrer en l'église S. Jaques devant l'ymaige de S. Thomas, emprèz mondit feu mary. — 20 octobre 1484.

1147. Ysabelle Colart, femme d'Oste de Clèves, testa le 1er octobre 1484. — Je donne à ladite église S. Jaques une patrenostre de coral ; à le cappelle de le Conception Nostre Dame, unes de gayet. — 4 octobre 1484.

1148. Clais Varuelast testa le 5 octobre 1484. — Je eslis ma sépulture en la chimentière de monseigneur S. Nicolay, devant l'imaige de Nostre Dame séant en

l'attre à l'encontre du clocquier de ladite église. — 7 octobre 1484.

1149. Willaume Renier testa le 8 octobre 1484. — Je donne aux compaignons du serment de S. Chrestienne l'arc qui est au gardin et une tourse de flesces (1). Item, je donne à Pierre Walleri, serviteur dudit serment, ung arc d'if estant en ma maison. — 12 octobre 1484.

1150. Jean de le Plancque, receveur de l'église S. Brice, testa le 12 octobre 1484. — Je donne à l'œuvre du clocquier de S. Brixe neuf livres et demye, que maistre Rollant, le carpentier de ladite œuvre, me doit. Item. je donne à l'église de Quartes, pour l'euvre de ung clocquier que on y fet, quatre livres flandres. — 14 octobre 1484.

1151. Margot Le Mye testa le 13 octobre 1484. — A laquelle église (de S. Brice) je donne, en l'avancement de l'œuvre du clocquier, ung escut d'or et ung Philippus d'or, dont en ma maison il n'y a plus d'or que les deux piéches. — 21 octobre 1484.

1152. Nicolle de le Faille, prêtre, testa le 26 octobre 1484. — Item, je donne à Guérard Lechergier, clerc de S. Nicaise, le meilleur de mes saros (2). Item, donne à Valentine Lechergier, sa sœr, ung livre que elle a, nommé *La Vie Jhésus Crist*. Item, je donne à sire Nicolle de Lattre ung livre nommé *Manipulus curatorum* (3). Item, je donne à la fille maistre Jehan Donnet ung livret nommé *Cordial* (4), traitant des Quatre Novissimes. — 10 novembre 1484.

1153. Mahieu Pouchin, prêtre, chapelain fondé en

(1) *Tourse de flesces* signifie une trousse, un faisceau de flèches.

(2) Le *saro* ou rochet est un vêtement ecclésiastique.

(3) Cet ouvrage est de Guy de Mont-Rocher. Il traite du devoir des pasteurs.

(4) Le *Cordial* est le Traité des quatre Novissimes.

l'église S. Brice, testa le 27 octobre 1484. — Je eslis ma sépulture pour mon corps enterrer et jésir en la chimentière de Dieu et de S. Brixe, d'emprès la croix. Item, je donne à l'église S. Brixe trois souplis qui sont en ma cayère à l'église, et mon aumuce; et au clocquier, cent wispagnins (1) et ung francq. — 28 octobre 1484.

1154. Jeanne Blavet testa le 14 mai 1485. — A laquelle église (de S. Marguerite) je donne une hupplande verde doublée de noire saye; et à l'imaige Nostre Dame de ladite église S. Marguerite, unes patrenostres de coral à tout ung bullet d'argent et une blanque croisette, à condition toutesvoyes qu'elle soit gardée pour réparer Jhésus ès jours solennéz. — 1er juin 1485.

1155. Marguerite Fourment, veuve de Vincent Hecquet, testa le 21 mai 1485. — Et se donne aux Augustins ung livre de dévocion; et se donne une perre de candelers aux sœrs de le Haulte-Vie. — 27 mai 1485.

1156. Jean de Roquignies, époux d'Adrienne de Meulles, testa le 3 août 1485. — Au regard de mon corps, pour icellui inhumer, j'ay esleu et eslis sa sépulture ou clostre de l'église Nostre Dame avec mes père et mère, et audevant de l'épitaffe fait oudit clostre par mesdits père et mère et moy. — 17 août 1485.

1157. Agnès Potier, femme de Guérard de Baudimont, testa le 20 octobre 1485. — Je donne à ladite église S. Marguerite ma meilleure robe de drap noir, fourée de menu vair; et que icelle robe soit employé à la cotte de la Vierge Marie, en fleurs de lys d'or pour asséir sur ladite cotte. Item, je donne à Jaques de Baudimont, femme à Jehan Daubermont, mes meilleures *Heures*. — 24 octobre 1485.

1158. Jean Fournier, procureur du roi au baillage,

(1) C'est une monnaie.

époux de Marie de le Croix, testa le 15 décembre 1485. — J'eslis ma sépulture en l'église S. Quentin, dont je suy paroiscien, soubz la lame de mon feu père Mabieu Fournier, en la chappelle de Haulx. — 28 avril 1488.

1159. Philippart Morel, époux de Béatrix de Jeumont, testa le 28 mars 1486. — Item, je donne à l'église des Frères Mineurs, au prouffit de l'œuvre du Sépulture, encommenchié en leur église, une livre de gros. — 1er avril 1486, veille de Pâques closes.

1160. Jeanne du Chasteler, veuve de Jacquemart de Belle, testa le 31 mars 1486. — Item, je donne à la bielle-mère de sire Jaques des Pryers, une hourdoire d'argent dorée, et ung ymaige de Nostre Dame. — 3 avril 1486 après Pâques.

1161. Jacquemart Le Pesqueur, fossier de S. Brice, testa en 1486 (sans date). — Je eslis ma sépulture en l'attre dudit S. Brixe, droit devant ma maison. Item, donne à ladite église ma verghe de argent (1) que on porte devant les seigneurs de église quant on va à pourcession les bons jours, laquelle verghe je fis à mes despens. Item, donne à ladite église unnes ghoutières (2) de perse toille, semées de fleurs de lis, que on met autour du candeler devant Nostre Dame et devant monseigneur S. Brixe à bons jours. — 23 septembre 1489.

1162. Jean Piet testa le 25 mars 1486. — Item, à sire Thirien Bleuet, astrologien demorant à Lille, je lui donne tous mes *Armanas* viéz et nouveaulx. Item, donne à Jehan Legage et audit Haquinet Le Baccre ung livre nommé *Le Révolution du monde et des nativités*,

(1) Il s'agit de la verge ou baguette ornée d'argent que le bedeau porte en main à l'église.

(2) On donne le nom de *gouthières* à une courtine.

à partir à eulx deulx. — 28 mars 1486 avant Pâques.

1163. Bauduin du Pryer testa le 1er juin 1487. — Je donne aux compaignons archiers, dont je suy connestable, ma journarde (1) perlisié. Item, je donne à Jehan de le Motte, dit Vertjus, me cotte d'achier et une secrette d'achier, et avec ce me cotte renardière. Item, je donne à Agnièz, femme de Jehan Grenut, le plus belle couronne après chesti qui est d'or, et avec ce une aultre couronne plus petite, appellée à paillettes, et à chacune couronne son ameraude d'argent dorées et les fillés à chou appartenans. Item, je donne à le capelière, laquelle a en garde tous mes joyaulx de atourer mariées (2), une couronne appellée à fleurs de lis, le plus petite, et ameraude et fillet servant à ladite couronne. — 7 juin 1487.

1164. Jean de Gheldres, époux de Catherine Mille, testa le 26 août 1488. — Item, je vœl et ordonne estre donné, de mesdits biens, à ladite église de monseigneur S. Nicolas, une livre de gros à l'avanchement de l'ouvrage qui se fera à enclore le cappelle Nostre Dame en icelle, au cas que on le fache de marbre par bas et coullombbes de keuvre par en hault. — 19 septembre 1488.

1165. Jeanne Senemestre, veuve de Christophe Desfarvaques, testa le 4 mars 1488. — Je donne à ladite église S. Nicaise, à l'avancement de faire une custode et relique d'argent à reposer et mettre le saint sacrement de l'autel ès octaves de le feste du Saint Sacrement, six livres de gros. Item, et pour employer et mettre à la décoration et réparer ledit autel de la Vierge Marie, donne deux aneaulx dont l'un est d'ar-

(1) *Journarde* = casaque, sorte d'habillement.

(2) *A tourer les mariés*, c'est les parer de riches atours.



gent et l'autre d'or, et une hourdoirette d'argent doret. — 27 mai 1489.

1166. Quinte de Hanon, veuve de Jean du Vivier, vairier, testa le 14 juin 1489. — Je donne à la chappelle de ladite parroisce Nostre Dame ma ronde verghe d'or. Item, donne à Huchon, mon filz, unes *Heures* qui viennent de ma cousine Vergeloise, et ung aneau d'or à tout une licorgne, et cincq gros boutons d'argent doré et ung haubregon d'achier. — 17 juin 1489.

1167. Jean du Fresne, fils de feu Thomas, veuf d'Agnès Testelin et mari d'Alix du Puis, testa le 2 septembre 1489. — Sy eslis sépulture pour mon corps enterrer en ladite église S. Jaques devant l'ymaige monseigneur S. Thomas l'apostle, emprès ma chière compaigne, espeuse et amye feue Agnièz Testelin. Item, je donne à ladite église S. Jaques, à l'avancement de l'œvre de une nœfve table d'autel pour servir à l'autel S. Jaques en ladite église, vingt livres tournois. — 9 mars 1491.

1168. Pierre Wit testa le 25 janvier 1489. — Item, je donne audit Haquinet Wit, mon filz, l'office d'estre l'un des clercs des bestes vives en ceste ville. Item, je donne audit Haquinet deux hanaps d'argent qui furent à sa feue mère, quatre gobelés d'argent pesant chacun quatre onches, et trois louches d'argent, ung annel d'or et une coupe d'argent doret qui fut à mon feu père. Item, je donne audit Haquinet une cinture de soye estoffée d'argent, qui fut rapportée de Romme, et est à usaige d'omme. — 3 janvier 1490.

1169. Martin du Recq testa le 20 avril 1490 après Pâques. — Item, donne au couvent des Grises Sœrs ung livre que j'ay, nommé *Cordial*, traitant des Quatre Novissimes; et au couvent des sœrs de Haulte-Vie, ung aultre livre nommé *L'aguillon d'amour divine*.

Item, je donne à Jehan de Bèvres, mon fillœl, ung livre appelle *Le livre des bonnes meurs* (1). — 23 novembre 1495.

1170. Jeanne de le Vextre, dite Mention, veuve de Jacques de le Plancque, testa le 9 juillet 1490. — Vœl et ordonne que, sur les corps de mondit feu mary, moy et mon filz, soit fait faire et mise une lame de pierre gravée où sera fait trois personnaiges représentans mondit feu mary, moy et mon filz, et escript sur roletz de laiton autour de ladite lame : Cy gisent telz et telz, fondateurs de l'ospital de S. Jehan des cartriers en Tournay, auprèz de ceste église (S. Catherine). Avec ce, pour mémoire perpétuel, je vœl et ordonne que, au piller estant devant l'imaige S. Caterine, soit fait faire et mis ung tableau de laiton où sera escripte la fondacion et ordonnance de l'ospital de S. Jehan Baptiste fondé par mondit feu mary, mon filz et moy. Item, je donne à l'église S. Caterine, pour le bien et avanchement de l'ouvraige de ladite église, en ce comprins une livre de gros que j'avoye promis pour refaire les fœilletz de S. Caterine, la somme de cincquante livres tournois. — 13 juillet 1490.

1171. Pierre Cottrel, bourgeois, époux de Marie Bernard, testa le 1er août 1490. — Je eslys ma sépulture en ladite église de S. Jaques, en la croisure, devant le crucefix d'icelle, auprès de la sépulture de défunct maistre Jehan Cotrel, mon filz. Item, je ordonne que une lame soit composée, mise et assise sur noz deux sépultures. — 2 août 1490.

1172. Jacques Cottrel et Jeanne de Hostelz, sa

(1) C'est, je crois, l'œuvre de Jean Ferron, religieux franciscain. — Certains bibliographes attribuent cet ouvrage à Jacques Le Grant, religieux augustin.



femme, testèrent conjointement le 15 novembre 1490. — Eslisons noz sépultures pour nosdits corps ensevelir en l'église de Dieu et de monseigneur S. Franchois, en la cappelle des Cottreaulx, où j'ay mon père et ma mère gisans. Sy donnons à l'église de monseigneur S. Quentin, notre patron, une livre de gros à l'advanchement du lichené. — 23 mai 1494.

1173. Catherine Le Galois, veuve d'Oste des Wastines, testa le 22 novembre 1490. — Je donne à l'hostel et ymaige que on dist la Grande Nostre Dame, scituée en ladite église S. Jaques, mon noir corset plain de dos de gris. Item, je ordonne que ung tableau soit fait pour mettre en ladite église de Lers, ouquel tableau je vœl avoir fait l'imaige de S. Jehan et de S. Caterine, et au milieu l'ymaige de la S. Trinité. — 24 novembre 1490.

1174. Catherine Le Quien, femme de Simon Lestienne, testa le 5 décembre 1490. — Item, donne à l'église S. Nicolas une livre de gros à l'advanchement de le chappelle que on édiffie à présent à l'honneur dudit S. Nicolas. Item, je donne à Colard Leurion, mon cousin, ung candeler de keuvre à six pippes, servant à pendre en une chambre. Item, audit Colard Leurion je donne ung petit gardinet où est la Nativité de Nostre Seigneur, enclos de gourdines de soye verde, et le custode de bos. Item, audit Jehan Le Quien, une ymaige de Nostre Dame de blanque pierre dorée, encassée en bos. Item, à Calotte Godault, fille Jaquemart, ma filloelle, unes patrenostres de corail à trois enseignes d'argent. Item, à Marie de Mondidier, ma cousine, femme Jehan Desquesnes, unes patrenostres de cristallin à enseignes d'argent. — 13 décembre 1490.

1175. Anne Goudax, femme de Charles de le Haye, testa le 4 avril 1491. — Je donne à l'église S. Caterine

unes patrenostres de corail pour servir à l'imaige de la Vierge Marie d'icelle église. Item, je donne à Jehan Le Leu mon tableau de la Passion de Jhésus; et à le femme Jehan Bernard, mon Repos de Jhésus. — 17 avril 1491.

1176. Catherine Dimence, dite Le Lombart, veuve d'Henry Botoul, testa le 22 janvier 1491. — Eslys ma sépulture pour mon corps enterrer en l'église des Frères Mineurs, en la chappelle de monseigneur S. Hubert, dessoubz la lame de mondit feu mary. Item, donne à la fabrique Nostre Dame de Tournay, après mon trespas, ung annel d'or à pierre de saphir. — 8 février 1491.

1177. Ysabiel Repus, veuve de Jean de Quarmont, bourgeois, testa le 23 mars 1491. — Eslis ma sépulture en l'église S. Quentin, emprès l'autel S. Sébastien, où ledit Jehan, mon feu mary, gist. Item, je donne me table d'autel à S. Quentin pour mettre à l'autel S. Sébastien, et les aournemens qui appartiennent à dire messe, et le messel; et se on fait refus de les recevoir, je vœil que on les donne à S. Caterine pour mettre à l'autel S. Anne. Donne à ladite église S. Caterine une chainture à femme et le retour (1), le bourse et unes patrenostres de corail, laquelle chainture est d'argent dorée et semée de claux et perles. Et se donne ung fremail, lequel est sur mon Repos ou millieu de deux aultres fremaulx; lesquelles seront pour parer ès bons jours solempnelz l'imaige de la glorieuse S. Caterine. — 26 mars 1491.

1178. Mahieu du Sobos, prêtre, chapelain de la chapelle S. Jacques en l'église paroissiale de S. Martin à S. Amand, testa le 31 mars 1491 avant Pâques. —

(1) Je n'ai pu trouver ce mot avec un sens qui lui convienne ici.



Item, donne à sire Jehan Bridoul mon grant *Bréviaire*. Item, donne à maistre Jaques Fourmanoir ung livre emprainct nommé *Mammetractus* (1). Item, je donne à monseigneur Baudry de Gruielle, chanoine de S. Croix en Cambrai, mon exécuteur, une tasse d'argent pareille au gobelet. Item, donne ledit gobelet à maistre Jehan Mousque, prieur de Vicongne. — 9 avril 1491 avant Pâques.

1179. Grard de Hurtebise, bourgeois, testa le 23 mai 1492. — Je eslis sépulture à mon corps en l'église S. Brixe, desoubz la lame que j'ay nagaires fait mettre et asseoir emprèz l'autel des Moutons, devant l'imaige S. Gérard. Item, je donne à l'œvre de la chappelle nouvelle de monseigneur S. Nicolas ou Bruille cent solz tournois. Item, je donne à Chonnette Cottrel, fille Jaques et de Caterine de Ghebrechies, deux petits flascons d'argent. Item, je donne à l'église S. Brixe mon dragioir et le louchette d'argent y servant, et ung plat d'argent doré à fachon d'Espaigne, pour ledit dragioir servir chacun an à tousiours aux jours du jeudi absolut à la chaine qui se fait chacun an ledit jour en ladite parroiche, et ledit plat au grant autel les jours solemnéz. — 8 octobre 1492.

1180. Jean de Hurtebise testa le 1er août 1492. — Je donne à la fabrique et œuvre encommenchié de la chappelle S. Nicolay en ladite paroice, pour emploïer à icelle, la somme de cincq livres de gros. — 6 août 1492.

1181. Jean Morel, dit de Martimont, testa le 28 septembre 1492. — Eslys ma sépulture pour mon corps

(1) *Mammetractus, sive expositio in singulos libros Bibliorum*, a pour auteur Jean Marchesini, religieux franciscain, natif de Reggio. Cet ouvrage fut imprimé à Mayence en 1470 par Schœffer de Gernssheim.

inhumer et enterrer en ladite église de monseigneur S. Jaques, emprèz l'ymaige de monseigneur S. Philippes dalèz le grant bénitoir. Et donne à ladite église S. Jaques ung Repos, à condition d'avoir ma sépulture au lieu dessusdit; lequel Repos je ordonne à ladite église à tousiours sans estre vendus. — 25 juin 1493.

1182. Catherine Davesnes, veuve de Bauduin de Semerpont, testa le 31 octobre 1492. — Eslis ma sépulture pour mon corps inhumer en la chappelle S. Nicolay dit Davesnes, en le paroisce S. Jaques, soubz le tombe de noble homme Bauduin de Semerepont, qui fu mon premier mary. Item, je donne à l'église de S. Caterine deux demyes sarges perses, l'une plus longhe que l'autre, armoyées des armes Davesnes, et deux banquiers pareilz aux dessusdites sarges, pour parer le cœr de ladite église aux jours sollempnelz. — 3 décembre 1492.

1183. Marguerite Fromage, béguine, testa le 25 février 1492. — Eslys la sépulture de mon corps en l'église dudit Béghinaige, emprèz la lame de demiselle Fromaige, ma grant mère. Et se donne à la chappelle Nostre Dame dudit Béghinaige une hardelée (1) de patenostres de gayet taillés. — 29 avril 1493.

1184. Pasquier Grenier, fils de Lottart, testa le 13 juillet 1493. — J'ay esleu et eslis ma sépulture en la chappelle des Sept Sacremens en l'église et paroisce S. Quentin. — 24 juillet 1493.

1185. Jeanne Bernard, veuve de Jean de Baudrenghien, testa le 10 novembre 1493. — Je donne aux religieux de l'abaye du Gardinet, au pays de Namur, ung calice que l'en fera faire du signet de mondit feu

(1) Une *hardelée* est une troupe. Il s'agit donc d'un paquet de chapelets.

mary et du mien. Item, je donne à le femme Jehan Floquet mon Repos, custode et les julletz qui y servent, avec ung anel d'or à pierre de saffir. Item, je donne à Jaqueline Lappostole, demourant à Gand à l'abaye de S. Agnèz, ung ymaige de Nostre Dame que fist Marmion. Item, je donne à Jennette Lappostole, sœr de ladite Jaqueline, ung tableau où sont les Trois Rois. — 6 novembre 1494.

1186. Agnès Dessusledicque, veuve de Jean de Maubray, testa le 11 décembre 1493. — Au jour de mon principal service, je vœil estre donné et distribué aux poures allans par l'église demandans l'aulmosne, à chacun ung denier. Item, je donne à le chappelle paroiscial de ladite église Nostre Dame ung *Agnus Dei* encassé en cassidonne bordé d'argent doré. — 16 décembre 1496.

1187. Adrien Plachier testa le 10 janvier 1493. — Je eslis ma sépulture en la chimentière de monseigneur S. Nicolas, devant le capitiel de l'église. Item, je donne à ladite église S. Nicolas deux hanas d'argent, pesant chacun six onches, pour servir en ladite église à donner le vin aux bonnes gens aprèz que ilz aront receu le saint et précieux corps de Jhésus Crist sacramentélement en ycelle église au jour de Pâques et aultres jours. — 15 avril 1494 avant Pâques.

1188. Agnès Dutriez, veuve de Regnault Beauvarlet, testa le 4 mai 1494. — Item, je donne à Janette, ma fille, femme audit George Lechantre, une tablette d'argent à kainettes et mes patrenostres de corail. Item, donne à le femme Aléaume Beauvarlet, mon filz, mon anel d'or à pierre de rubis et ung Repos doret. Item, je donne à Annette Lechantre, fille dudit George et de ladite Jennette ma fille, mes bonnes *Heures* hystoriées, estoffées de cloans d'argent doré. — 24 mai 1494.

1189. Coppin Stas testa le 12 octobre 1494. —

Item, je donne à le cappelle S. Michiel, scituée et ordonnée en l'église des Frères Mineurs, ung arbalestre d'achier et le craimelie servant à icelle. — 17 octobre 1494.

1190. Jacquemart de Corbie testa le 8 décembre 1494. — Je eslis ma sépulture en la cymentière de l'église monseigneur S. Nicolay, à l'encontre du clocquier, auprès de l'imaige Nostre Dame estant audit clocquier. — 22 décembre 1494.

1191. Marguerite de le Croix, veuve de Thomas Destables, testa en 1494. — Pour mon corps, je eslis sépulture en l'église S. Pierre, devant l'ymaige du crucefix, desoubz la lame où ledit Thomas Destables, mon dit feu mary, est enterréz. Item, je donne à ladite église S. Pierre, pour faire une custode d'argent à mettre le sacrement de baptesme, quatorse livres tournois. Item, je donne à Jannin Destables, filz de feu Guillème mon filz, trois hanaps d'argent pesant ung marcq la pièce, trois gobelés d'argent pesans quatre onches la pièce, une aighière, le plus petite des trois grandes que j'ay, d'argent tortinée, ayant ung ymaige de S. Nicolay esmaillié dessus le couvercle, et ung signet d'or ouquel est gravé le marque dont usoit en son vivant ledit feu Thomas Destables. — 11 avril 1494 avant Pâques.

1192. Marie Bernard, veuve de Pierre Cottrel, testa le 20 août 1495. — Item, je donne à ma sœr Gomer, veuve de feu Henry Gomer, une petite croisette d'or que je porte à mon col journelment, où dedens a ung *Agnus Dei*. Item, je donne à Jennet de le Plancque, filz de feu Alard, une petite fourquette d'argent à manche de béricle. Item, je donne à la femme Jehan Cottrel, seigneur d'Ere, mon beau nepveut, mon livre qui parle de *Preparate corda vestra*. Item, je donne à ma commère, vesve de feu Estienne Flouent, une croi-

sette d'or à quatre perles et une rouge pierre au millieu, avec une petitte serviette servant pour aller au saint sacrement de l'ottel, laquelle on trouvera dedens ung petit blancq sacquelet. Je vœl et ordonne que celui de mes trois fils qui aura la maison scituée en la grant rue S. Jaques, qu'il ait et lui demeure avec icelle maison les parties de meubles qui s'ensuivent, c'est assavoir les parties servans à la chappelle, sy comme calice, pochons et platelet d'argent, messel, nappes, aubes, casures et aournemens bénis, et généralement tout ce qui sert et sera trouvé servant, après mon trespas, à la décoration et aournement de ladite chappelle non donnéz par moy; excepté toutesfois ou cas que maistre Pierre, mon filz, ne auroit ladite maison, je vœil qu'il ait deux casures l'une blancque et l'aultre noire, une aube, amyt et ung blancq drap d'autel, estolles et fanons samblables, avec trois nappes bénites, dont les deux sont courtes, si comme l'une de Venise et l'autre de miellé (1), et la troisième est de six aulnes de long, ouvraige de fleurs de lys. — 12 janvier 1500.

1193. Josse de Crudenaire testa le 17 octobre 1495. — Item, je donne à l'avanchement de dorer le table d'autel devant S. Jaques (en l'église de ce nom), xxiiij gros. — 21 octobre 1495.

1194. Jean Tarle testa le 3 décembre 1495. — Item, je donne à le parroisce de ladite Nostre Dame vingt sols à l'advanchement de la chibolle là où sera mis le *Corpus Domini*. Item, vœl et ordonne qu'il soit fait une Trinité, en une pierre d'ung piet en quarure ou environ, pour estre mis et scitué dedens ung mur en une chappelle de S. Barbe à Querlu, à deux lieues près

(1) *Miellée*, d'après Godefroy, signifie de diverses couleurs. Ici le sens doit être différent; je traduirais par *damassé*.

de Piéronne, là où mon oncle est enterréz; et y vœil avoir audit tabliel ung homme à genoulx, représentant ledit trespassé, avœcq ce une S. Barbe qui présentera ledit priant devant ladite Trinité; avœcq ce une femme à genoulx avœcq ung S. Pierre qui présentera ladite femme. — 9 décembre 1495.

1196. Catherine de le Cambre, veuve de Jehan Bryart, testa le 4 mai 1496. — Je eslis la sépulture de mon corps en l'atre clos de l'église paroischialle de S. Jehan des Causfours, en la partie respondant derrière le cuer de ladite église. Item, vœil estre employée la somme de deux livres de gros pour faire une robe de velours vermeil pour la grande ymaige Nostre Dame en l'église paroisciale de Lignes en Haynault emprès Ath, icelle bordée de lestices (1) et semée de larmes d'or. Item, vœil estre fait ung reliquiaire d'argent doré, ainsy que l'œvre le requerra, pour mettre et reposer le précieux corps de Nostre Seigneur, lequel reliquaire je donne à l'église S. Jehan. — 5 janvier 1497.

1197. Marguerite Hanotiel testa le 16 juillet 1496. — Je donne à Haquinot Marescault deux de mes anneaulx, c'est assavoir le gros saphir et le camahieu. Item, je donne à Haquinot Marescault trois tasses d'argent, chacune pesant ung marcq, ung gobelet d'argent à pied et bord dorréz et une petite sallière d'argent assize sur trois lioncheaulx. — 22 août 1509.

1198. Agnès Souhet, veuve de Lyon Doret, testa le 4 octobre 1496. — Item, je donne à Loy Souhet ung livre appellé l'*Orloge de sapience* (2); et à Jennette Souhet, fille dudit Loy, ung *Agnus Dei* encasset en

(1) La *lestice* est une fourrure grise.

(2) *L'orloge de sapience* a pour auteur Henri de Suze, cardinal et évêque d'Ostie, mort en 1271.

argent; à Jaquette d'Anthoing, fille de Jehan, unes *Heures* à deux agrappes d'argent dorées. — 17 janvier 1498.

1199. Catherine de Templeuve, béguine, testa la nuit de S. Agnès 1496. — Je donne à sœr Jaques de Gand mes *Heures* où est la Doctrine S. Isidore, ma bonne bourse et mes patrenostres de jayet; à demiselle Meurisse, femme de feu Jehan Meurisse, me bielle ymaige de Nostre Dame et me livre de Maistre Jehan Person (1); à demiselle Cambry, mon ymaige de le Magdelaine en toille. — 30 janvier 1496.

1200. Loys de Bolloy testa le 27 janvier 1496. — Eslit sa sépulture en l'église Nostre Dame, illecq en la chapelle S. Loys devant l'image de monseigneur S. Rocq. Item, donne cent livres de gros, monnoie de Flandres, pour une fois, pour la réparation de la chapelle S. Loys à Tournay emprès S. Rocq, et pour y faire une épitaphe de la fondation de la messe cotidiane de unze heures, que icellui testateur y a fondé, à la similitude de pareille épitaphe d'Anvers; et avec ce pour faire dessus l'épitaphe ung S. Loys comme un Cordelier, de bois ou de pierre, de telle grandeur que la place le requiert; et pour une lame sur le corps de luy et de sa femme, et graver sur ladite lame leur trespassement; et pour deux chandelers de métal. — 22 juin 1497.

1201. Guérardin Roland testa le 27 octobre 1498. — Item, à Piérart Le Cocq je donne ma secrette, ma hallebarde et une petite daghe de Flandres, une espée et ung bracquemart, et mon gantelet. — 7 novembre 1498.

1202. Jeanne du Casteler, fille de Gossart et nièce de Jean, testa le 20 novembre 1498. — Item, donne à

(1) Ne faudrait-il pas lire Jean Gerson ?

Béatrix du Flocq ung Jhésus ouvret de broquetrie, ung drap de queminée et une pliche d'aniaulx. — 26 novembre 1498.

1203. Catherine Le Neckere, veuve de Guillaume Le Fèvre, testa le 25 février 1498. — Item, je donne à la Vierge Marie à ladite église (S. Jacques), pour la parer aux bons jours, unes patrenostres de corail enseigniés d'enseignes dorées à toute unes houppes noires perlisiées. Item, je donne à Frère Jehan Delau, pour aidier à payer sa table d'autel et son cybolle à reposer le vray corps de Jhésus Crist, dix livres de gros, moyennant que on célébrera à son couvent de Vailly ung service solennel pour ma poure ame. — 27 février 1498.

1204. Lazare Lardon, piémontais, marchand d'argent, testa le 1er août 1499. — Je donne audit couvent des Augustins la somme de cincq livres de gros pour estre employée et convertie à faire et édiffier une enfermerie oudit couvent pour servir aux malades dudit lieu. — 5 août 1499.

1205. Arnoul de Gheldres, marchand, époux d'Ysabel Grave, testa le 2 août 1499. — Vœil et ordonne que mondit corps soit mis et ensevelis en la chappelle de S. Nicolas, scituée en ladite paroice, ordonnant que, audevant ma sépulture, soit mise et assise une pierre blanche en laquelle soit gravé une ymage de la Vierge Marie au milieu, et aux deux costéz c'est assavoir S. Arnoul au dextre costé lequel me représentera et mes cincq enffans, et au costé sénestre S. Elyzabeth représentant mon espeuze et mes filles (1). — 5 septembre 1499.

(1) Ce tableau funéraire existe encore et a été récemment retrouvé pendant les restaurations effectuées à l'église de S. Nicolas.



1206. Jacques Belin, prêtre, chapelain des hautes formes, testa le 17 août 1499. — Item, donne à l'office de le Trésorie de l'église de Tournay ung calice d'argent sans dorure. Icelles fondations (de messes) vœil estre déclarées en une table de laiton en laquelle soit insculptée la représentation de ma personne à genoulx flécis devant l'ymaige de la Vierge Marie, et mise ou cœr de ladite église des Croisiés. — 28 août 1499.

1207. Ysabel Boullenghier testa le 11 janvier 1500. — Je donne à la paroisce Nostre Dame ung cappelet de coral, les ensengnes d'argent doré, à tout trois bullettes, le cordiel de soye. Item, je donne à Haquinot le Coultre ung drap point de l'istore de Jazon ou ung milleur. — 13 janvier 1500.

1208. Jaspardin Le Flameng, dit Cacheleu, fils de feu Jacquemart, testa le 6 février 1500. — Eslis lieu pour mon corps enterrer en la chapelle de S. Hubert à Frères Mineurs. Item, vœl que, endedans l'an après mon trespas, se faire se pœt, soit faicte et mise sur le tombe de mon feu père une lame de pierre noire sur laquelle soient mis deux personnes ensevelis, représentans mesdits père et mère; et au bas de ladite lame soient aussi pourtrais cincq filz et quatre filles. — 21 avril 1501 après Pâques.

SUPPLÉMENT.

Au cours de l'impression de ce travail, j'ai retrouvé plusieurs centaines de testaments non classés, dont j'ai cru devoir extraire quelques passages que j'ajoute ici, faisant remarquer que ceux sans date appartiennent au XIIIe siècle ; aussi les ai-je mis avant ceux datés du XIVe.

1209. Biétris, femme de Gosson de Leuse, testa en 1264 el mois d'avril après Pasques. — Si donne à Boins Enfans iiij lib. por drap acater por les plus poures reviestir, par l'eswart de lor pourveur souverain. Si donne xx lib. por toile acater à départir as poures véves femmes et as poures honteus de par Tornai et par l'eswart de mes exécuteurs. Si donne à Bauduin et Gillion xl lib. : à Bauduin les xx por le voie d'outremer faire pour les ames de me père et de me mère ; et à Gillion les autres xx lib. por faire le voie d'outremer pour m'ame et por les ames de mes barons devant nommés.

1210. Ermengars Le Florie, veuve de maître Simon le verrier, testa en 1266 el mois de may. — Et si donne pour Dieu et en aumosne à Colin, le fil Jehan Lauwier, c sols que ses pères doit pour aler à escole. Si donne frère Symon men baron ij hanas, j d'argent et j de masre, le milleur ki siens fu. Agniès le cousturière, me *Sautier*.

1211. Maroie Wetine, femme d'Henri Pourret le jeune, testa l'an del Incarnation M. CC. lxxix el mois



d'avril. — Et si donne au luminaire del imagène Nostre Dame ki est al entrée dou moustier S. Quentin x s. Et si donne à j pèlerin ki fera pour l'arme de mi espéciaument à le première alé le voiage et le pèlerinage d'outremer à ceval, l lib.

1212. Maroie de Cordes, fille de Jean, et veuve de Gilles Collemer et de Bauduin de le Cambe, testa le jor S. Martin l'an del Incarnation M. CC. iiii[xx] et ij, el mois de novembre. — A tous mes pèlerinages ke jou estoie tenue de faire, si comme à le Douce Mère Dieu à Boulongne, à S. Colombe, à S. Onestaise, à S. Piat à Seclin, à S. Adryen à Granmont, à Ardenbours et à S. Liénart, cou ke mi testamenteur véront.

1213. Théris li Hungerois. — Jou donne xi piés de terre, ki gisent ès prés de Léaucourt, à le lampe à Hérines ; xx s. de parisis pour une lame mettre sor me père et sor me mère. A l'ole c'on ardera devant l'imagène de le Mère Diex sour le Mont Saint Audebert, j quartruel d'avainne de rente.

1214. Maroie Tourette. — A S. Pangrasse (en l'église S. Jacques) j oreillier pour mettre desous le livret qui dist messe ; et j quartruelle de semailles por faire olle pour ardoir el lampe ; et me sourcot de camelin le milleur, et men plichon (1) de connins as messes dire, et me souscanie (2) pour viestir Nostre Dame, tot à S. Pangrasse.

1215. Warnier Fiérain. — Et si donne à j siergent, ki ira outremer por s'arme à ceste première alée, x lib. de torn. et se keval et sen haubiert. Si donra le keval et le haubiert au Temple por celui Warnier et por se femme ; et tot li x lib. seront le siergant pour se voie.

(1) *Plichon* = pelisse.

(2) *Souscanie* = souquenille, sorte de vêtement.

Et si donne à S. Gillain le coupe qui fu Roussiel de Breuse.

1216. Grard Fauke. — Une coupe d'argent dorée devens pour abuverer les dames de le maison (du Saulchoir), quant elles aront reciut Nostre Seigneur; ne ne pora on cele coupe en autre usage tourner (1).

1217. Pieres li toiliers, le père, testa l'an del Incarnation M et CCC el mois de may. — As poures de Velaine lx s. pour acater rente, et devens celle vœl jou k'on prenge cescun an le jour de Paskes j lot de vin pour ceaus douner à boire ki s'acumenieront; et si doins au moustier de Velaine x s. pour faire j tortit. As poures de Arc, lx s. pour acater rente, et vœl k'en celle rente on prenge cescun an le jour de Pasques j lot de vin pour douner à boire ciaus ki s'acumenieront, tant k'il durra; et si donne pour faire j tortic au moustier d'Arc x s.

1218. Anniès, femme de Jehan des Moulins, testa en 1300 el mois de décembre devant le S. Lusse. — Je donne pour Dieu et en aumosne as mésiaus et mésiéles ki siéent entour à le porciession, lx s.

1219. Jakèmes Mouskès, teinturier, testa le joesdy empriès le S. Martin d'ivier l'an de grasse mil CCC et xxiiij. — Pour un pèlerin de Saint Jakème, ij voies à Boulongne et une à Saint Aiton, viij lib. Item, à testamenteurs à cescun un hanap d'argent.

(1) Les testaments numérotés 1213 à 1216 ne sont pas datés; mais ils semblent appartenir au XIII[e] siècle.

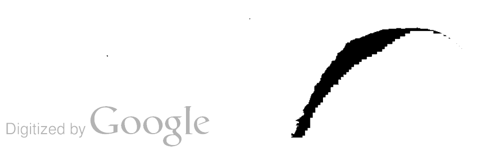


TABLE DES MATIÈRES (1).

(1) Dans cette table, les noms de villes et de villages sont imprimés en caractères italiques; ceux de personnes, en petites capitales.







des Invalides à Pa

TOURNAI

EN 1701

D'APRÈS UN PLAN EN RELIEF CONSERVÉ A L'HOTEL DES INVALIDES

A PARIS

Par Eugène SOIL

PHOTOGRAPHIES

DE

René DESCLÉE

AVANT-PROPOS.

La ville de Tournai, qui occupe dans l'histoire une place considérable, et fut à maintes reprises conquise ou perdue par les divers souverains qui portèrent la guerre dans les Pays-Bas, doit à cette circonstance particulière d'avoir été souvent décrite et représentée dans de nombreux ouvrages de géographie ou d'histoire relatifs aux guerres dont ces pays furent le théâtre.

Le capitaine Dejardin a dressé un catalogue descriptif des plans et des vues de cette ville (1), dont les plus anciens, à l'exception d'un seul, appartiennent au 16e siècle. Ce catalogue comprend 154 numéros, et encore est-il très incomplet, car, sans parler de nombreuses lacunes vraiment inexplicables, l'auteur ne mentionne pas deux plans d'un intérêt tout particulier, c'est-à-dire le plus petit et le plus grand plan connu de Tournai.

Le plus petit, qui mesure moins d'un demi-décimètre carré de surface, se trouve gravé sur le dos de la cui-

(1) *Plans et Vues de la ville de Tournai*, par A. DEJARDIN. Tournai, 1879 (dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome 18).

rasse du roi Louis XIV, conservée au musée d'artillerie à Paris (1).

Le plus grand, qui se trouve également à Paris, à l'Hôtel des Invalides mesure exactement 51 mètres 84 décimètres carrés! C'est ce dernier plan qui fait l'objet de la présente étude.

* * *

La galerie des plans en relief qui occupe tout l'étage supérieur du vaste quadrilatère de l'Hôtel des Invalides, comprenait à l'époque où elle était complète, sous la monarchie, 120 plans ou environ (2). Elle fut créée sous Louis XIV sur la proposition de Louvois qui exprima ses intentions à Vauban sur ce sujet, à l'occasion du siège d'Ath en 1668. Ce plan d'Ath est le plus ancien de la collection qui finit par comprendre la plupart des villes de France, des Pays-Bas et d'Allemagne, conquises par les armées de Louis XIV, et qui depuis, a été continuée jusqu'à nos jours, ou à peu près.

Ces plans furent placés d'abord au Louvre, où ils demeurèrent jusqu'en 1777, époque de leur transfert aux Invalides. Dès l'année 1756, un atelier était établi régulièrement à Paris pour la confection de ces plans, dont les éléments étaient recueillis sur place par les ingénieurs du roi.

* * *

(1) Cette vue, faite à l'occasion de la capitulation de Tournai en 1667, fut gravée à Brescia par Garbagnani. Elle occupe un des médaillons ciselés sur l'armure offerte en 1668 à Louis XIV par la ville de Venise. (Voir la capitulation de Tournai en 1667, par A. de la Grange, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome 21, page 211).

(2) Un certain nombre de ces plans, une vingtaine environ, ont été enlevés en 1815 par les Alliés, lors de leur passage à Paris.

Le plan de Tournai occupe le n° 89 de la collection. Il a été fait en 1701, et restauré en 1788; son échelle est, en mesure ancienne, de 6 pouces pour 50 toises; il mesure exactement 7 mètres 20 de côté, ce qui représente un développement de 3 kilomètres 600 mètres de côté et une surface de 51 mètres 84 décimètres carrés. Quelques mesures donneront, en outre, une idée de la hauteur et de la proportion des monuments représentés. Les clochers de la cathédrale mesurent en hauteur 148 millimètres, le beffroi 153, le pont des trous 27 et le pont des moulins 58, l'ancienne porte Marvis 25, la tour des Six, 100, etc.

Le sol est figuré avec ses reliefs et ses dépressions; les monuments, les habitations et les moindres constructions sont reproduits en relief, et par conséquent sous toutes leurs faces. Les rues, les fossés, les cours d'eau, les arbres, les haies, les clôtures sont figurés de même. Il en résulte que le visiteur peut parcourir la ville comme s'il s'y trouvait effectivement transporté et la fouiller dans ses moindres recoins.

Les plans les plus exacts ne donnent que les divisions du sol, les dessins les plus parfaits ne donnent qu'un côté des objets, notre plan-relief permet au contraire d'étudier tous et chacun des monuments sous tous leurs aspects, dans l'intérieur des cours et des jardins, comme du côté de la rue, et d'en mesurer les dimensions en largeur comme en hauteur et en profondeur.

C'est un document de tout premier ordre et d'une valeur inappréciable pour la connaissance de la ville, telle qu'elle existait alors, et qui fournit des documents précieux sur un grand nombre de monuments disparus et dont l'architecture était totalement inconnue car il n'en existe aucune image; tel le couvent des Augustins, celui des Sœurs-Noires, des Carmélites anciennes, des



Récollets, des Sœurs-Grises, des Dominicains, des Capucins, des Filles-Dieu ; tels encore l'abbaye des Prés, la tour d'Arras, le Parlement, l'ancienne porte Marvis et la 2e enceinte de la ville, l'église Saint-Nicaise, celle du Béguinage, les églises anciennes de Saint-Jean et de Sainte-Marguerite; sur d'autres dont les représentations sont rares ou incomplètes : l'hôpital Notre-Dame, l'église Saint-Pierre, l'abbaye Saint-Martin, la Halle des Consaux, le Pont de l'Arche, etc.; enfin sur les monuments encore existants, mais modifiés depuis cette date, et sur l'ensemble de la cité.

La valeur de ce document dépendra évidemment de sa fidélité, et sous ce rapport l'examen des monuments encore existants qui sont fidèlement reproduits, permet de conclure que les autres le sont également.

On peut dire d'une manière générale que le plan est parfaitement exact comme distribution du sol, comme aussi en ce qui concerne les fortifications et les principaux monuments. Il est quelque peu conventionnel pour ce qui concerne les constructions secondaires et les habitations particulières; c'est ainsi qu'il y a un type uniforme pour les maisons de bois, un autre pour les habitations de l'époque romane et de l'époque gothique, un troisième pour les constructions modernes, c'est-à-dire du 17e siècle. (Ces dernières sont couvertes en ardoises.)

Il existe toutefois des lacunes parfois peu explicables, tel le Mont-de-piété qui n'est pas représenté ; il y en a d'autres, résultant de dégradations, tels le puits de la Grand'Place qui a été arraché, le clocher de l'athénée qui est brisé, etc., enfin des réparations ont été maladroitement faites, à la suite desquelles la flèche d'un clocher a été replacée sur la tour d'un autre, le beffroi a été mal orienté, et certains bâtiments accessoires ont

été déplacés. Mais ces détails ont, en général, peu d'importance et ne diminuent en rien la valeur générale du document.

* * *

Avant d'en venir à la description détaillée de notre plan, il ne sera pas inutile de rappeler en peu de mots les circonstances à la suite desquelles la ville avait subi une transformation radicale peu avant la confection de ce plan.

Tournai avait été reconquise par la France en 1667 et immédiatement après la conquête, le roi Louis XIV avait ordonné d'y faire des travaux considérables. Il établit sur la partie haute de la ville, auprès de l'abbaye de Saint-Martin, une citadelle qui était, paraît-il, une merveille de l'art militaire; il renouvela complètement le système de défense de la place par l'érection d'ouvrages avancés très importants; ces travaux eurent encore pour résultat de modifier considérablement l'aspect intérieur de la ville par la démolition de toutes les habitations de la paroisse Sainte-Catherine, et le démantèlement de l'ancien château des Anglais, qui pendant 150 ans environ, avait servi de citadelle, et fait d'une de nos paroisses (Saint-Nicolas) comme une ville distincte dans la ville.

Le roi fit, à la même époque, rectifier le cours de l'Escaut, construire les murs qui rétrécirent son lit et permirent la création de quais le long du fleuve. Quatre ponts, construits sur un modèle à peu près uniforme, mirent en communication les deux rives du fleuve. Les îlots et les moulins qui occupaient son lit, les ponts fortifiés qui embarrassaient son cours furent démolis. Louis XIV fit encore construire de grandes et magnifiques casernes, l'arsenal et le palais du Parlement. Ces

divers travaux renouvelèrent la surface de la ville et lui donnèrent le cachet qu'elle a gardé depuis et conserve encore à peu près de nos jours.

La garnison française, nombreuse et riche, faisait beaucoup de dépenses dont profitèrent tous les corps de métiers; la paix favorisait l'industrie et le commerce, qui déjà avaient acquis une grande activité sous le règne des Archiducs, et dont on ressentait alors les heureux effets.

Enfin un grand nombre d'ordres religieux qui étaient venus se fixer à Tournai à la fin du 17e siècle y avaient élevé des couvents qui avaient contribué de leur côté à la prospérité de la ville et à sa transformation.

Un douzième du sol bâti de la ville, dit un document contemporain, était occupé par les bâtiments du roi et des couvents, et comme la plupart de ces monuments ont disparu par suite des révolutions, du démantèlement de la ville en 1866 et de la transformation qui en a été la suite, c'est de ceux-ci que nous nous occuperons principalement dans ce travail.

* * *

Le plan qui nous occupe n'était certainement pas inconnu dans le sens propre du mot et quelques-uns de nos concitoyens qui ont visité la galerie des Invalides ont pu l'y voir, mais il était ignoré de ceux qui avaient le plus d'intérêt à le connaître, et en particulier de nos historiens, de nos archéologues et de nos artistes parmi lesquels nous nous contenterons de citer Bozière, l'auteur du *Tournai ancien et moderne* et Dejardin l'auteur du *Catalogue des plans de Tournai*.

Et cela n'a rien d'étonnant si on se rappelle que la galerie des plans n'est ouverte qu'une fois l'an (au mois

de juin), qu'on n'y pénètre qu'avec une autorisation du ministre de la guerre, et qu'aucun catalogue imprimé ne la fait connaître au public.

C'est par un heureux concours de circonstances qu'ayant appris l'existence de cette galerie, nous avons pu nous trouver à Paris à l'époque où elle est ouverte, et que, muni de l'autorisation réglementaire, nous avons pu la visiter.

Après beaucoup de démarches, nous avons été autorisé à étudier à loisir notre plan, et même à le photographier, et à partir de ce moment, grâce à l'obligeance extrême de M. le colonel Prudent, conservateur de la galerie des plans reliefs, de son personnel, et en particulier de M. Perrier-Berche, dessinateur principal, nous avons pu travailler dans des conditions exceptionnellement favorables et avec les facilités les plus grandes. Nous leur devons de ce chef une reconnaissance toute particulière car c'est grâce à eux que notre ville se trouvera dotée d'un document de toute première valeur pour elle. Notre travail, en effet, fournira de nombreux documents pour l'étude de Tournai ancien, et donnera un nouveau numéro au catalogue des *Plans et Vues de Tournai*; nous croyons qu'il ne sera pas le moins important.

* * *

C'est le 1er septembre de l'an de grâce 1896 que la bonne ville de Tournai qui, au dire de certain historien a subi quinze sièges, (dont le dernier en 1745), dut en essuyer un nouveau sinon par elle-même, du moins dans son image la plus parfaite : le plan-relief conservé à l'Hôtel des Invalides. Quatre jours durant, la ville fut battue en brèche par quatre batteries non pas de canons Krupp ou autres, mais d'excellents appareils photogra-



phiques de la maison Mackenstein, de Paris, le collodion remplaçant la poudre. Les ouvrages avancés cédèrent, les murs d'enceinte furent enlevés et quartier par quartier la ville tomba au pouvoir des assiégeants. Nous avions repris Tournai, et cette fois au profit de la ville elle-même, car au lieu de détruire, nos appareils ont édifié, et notre butin loin de dépouiller la ville conquise, l'a enrichie!

TOURNAI EN 1701

Nous suivrons, dans la description du plan-relief de 1701, l'ordre adopté pour le Guide dressé à l'occasion du Congrès de la fédération archéologique de Belgique, *Tournai archéologique en 1895*, et nous nous arrêterons particulièrement aux *monuments disparus*, pour lesquels ce plan est un témoin d'une importance et d'une valeur exceptionnelles.

§ I.

Les Fortifications.

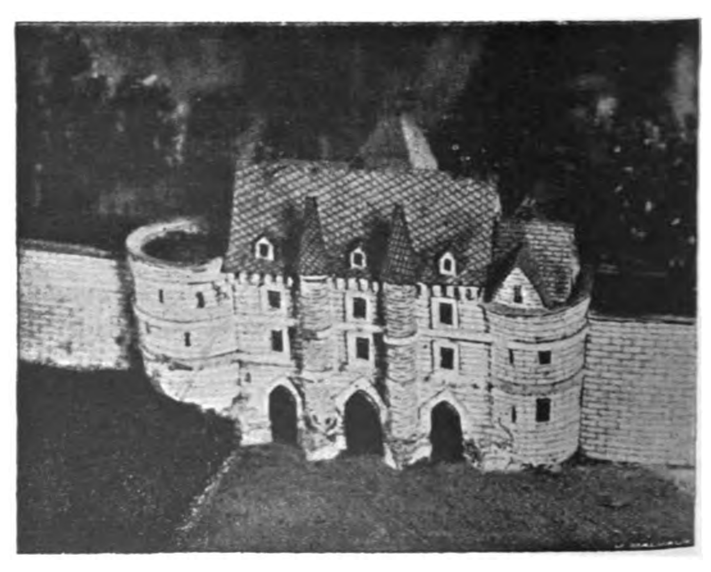
L'enceinte fortifiée qui, dans l'esprit des ingénieurs qui ont dressé le plan de 1701, devait naturellement être la partie la plus intéressante, a été traitée par eux avec un soin tout particulier.

Elle se compose du mur d'enceinte datant, pour la majeure partie, du 13e siècle et qui jusqu'à la conquête de 1667, avait la seule défense de la ville.

Ce mur, renforcé de tours rondes, précédé d'un fossé et protégé par onze petits bastions établis en face des portes et aux endroits saillants de la fortification, fut conservé lors de l'établissement des ouvrages avancés, par les ingénieurs de Louis XIV, qui remplacèrent seulement les modestes bastions dont il vient d'être parlé

par de formidables ouvrages à cornes établis le premier en face de la Porte Sainte-Fontaine, le deuxième entre cette Porte et la Porte de Lille, le troisième en face de la porte Saint-Martin, et le quatrième en face de la porte Morelle. Des bastions moins importants reliaient ces ouvrages entre eux, et la citadelle, établie entre la Porte Saint-Martin et l'Escaut, défendait cette partie de la ville.

Nous ne nous arrêterons, dans la description des fortifications, comme d'ailleurs dans celle des divers quartiers de la ville, qu'aux parties principales, et tout spécialement comme nous l'avons déjà dit, aux monuments disparus.



2. Le pont des Moulins (côté vers la campagne).

Le *Pont des Moulins* (N° 2) qui défendait le fleuve, en amont, du côté d'Antoing, est formé de deux corps de bâtiments, appliqués l'un contre l'autre, l'un vers

la ville, *les Moulins* proprement dits, élevés par Louis XIV, l'autre, *la Porte d'eau* primitive avec ses tours de défense, qui remonte à l'époque gothique. L'une des tours est dépourvue de toiture ; l'autre est couverte et possède une grande fenêtre dans la toiture. Deux tourelles rondes avec toiture conique, font saillie sur la façade, entre les arches du pont (1).

Le pont est protégé par un ouvrage avancé qui fait corps avec le mur de défense de la Porte de Valenciennes. L'Escaut est barré par un pont de bois et par l'ouvrage avancé, qui est percé de trois arches, comme le Pont des Moulins lui-même.

Le mur d'enceinte entre le Pont des Moulins et la Porte Marvis est renforcé par des tours rondes, trois d'abord, la troisième étant dans l'axe de la rue de la Galterie Saint-Jean ; puis deux tours (les tours Marvis encore existantes et si pittoresquement assises sur le roc) la deuxième couverte d'une toiture conique (2).

Un bastion protège l'angle que fait en cet endroit la fortification. Son nom est resté attaché à la carrière la plus proche de Tournai, appelée la *carrière du bastion.*

Trois tours encore, entre cet endroit et la *Porte Marvis*, précédée elle-même par un ouvrage avancé. La porte est percée dans une tour surmontée d'une maisonnette. Un nouveau bastion et quatre tours protègent le mur d'enceinte entre la Porte Marvis et la *Porte Morelle.* En face de cette dernière on a élevé un important ouvrage à cornes.

(1) On connaît d'autres vues du pont des Moulins. Voir : Bozière, *Tournai ancien et moderne*, pl. V et VI. — *Etrennes tournaisiennes*, année 1895. — *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, tome 20. — Bourla, *Tournai-Guide illustré.* — *Carte figurative des cours de l'Escaut dans Tournai en 1622.* Vasseur-Delmée, 1879.

(2) Bozière. *Op. cit.* Pl. VI.

Quatre tours entre la Porte Morelle et la *tour de la poterie* (N° 15) qui est couverte par une toiture conique et précédée d'un petit bastion (1). Puis encore deux tours et plus loin la *tour Henri VIII* (N° 15), surmontée d'une haute toiture conique. Une fenêtre occupe la place où se trouvaient primitivement les armes d'Angleterre (2). Une tour, puis la *Porte du Château* (3), précédée d'un bastion; sept tours entre la Porte du Château et le Pont des Trous, avec un bastion à l'angle formé par le mur d'enceinte, en face des quatrième et cinquième tours. Un second bastion défend les approches du pont, du côté de l'Escaut (rive droite).

Le Pont des Trous (N° 1). Les tours et la galerie de défense qui les relie ne sont pas couvertes de toitures (4). Un ouvrage fortifié (dont il reste un fragment dans le Square de la Reine), renforce la fortification en cet endroit. Entre l'Escaut et la *Porte Sainte-Fontaine* (N° 1), ainsi qu'en face de cette porte, important ouvrage à cornes. Deux tours flanquent le mur entre le pont et cette porte. Au delà de ladite porte, au tournant du mur, deux autres tours, et en face d'elles, un bastion.

La tour Blandinoise (5), plus importante que les autres, puis trois tours, entre celle-ci et la Porte de Lille, ces tours précédées d'un grand ouvrage à cornes.

La Porte de Lille (6), composée de deux tours rondes avec bâtiment carré, du côté de la ville. Encore six tours avec un bastion en face; la *Porte Saint-Martin* (7) composée de deux tours, le passage se trouvant dans

(1) Bozière. *Op. cit.* Pl. VI. (2) *Ibid.*
(3) *Ibid. Carte figurative du cours de l'Escaut.*
(4) Bozière. Pl. IV.
(5) Bozière. *Op. cit.* Pl. VI.
(6) *Ibid.* (7) *Ibid.*

celle de droite. Elles sont surmontées d'un petit bâtiment carré. Trois tours entre cette porte et l'extrémité du mur d'enceinte ancien, qui s'arrête à l'angle des terrains occupés par l'abbaye Saint-Martin.

A partir de cet endroit et jusqu'à la Porte de Valenciennes s'élèvent les travaux de la citadelle que deux murs de défense, continuant l'arc formé par la courbe régulière de la ville, rattachent aux anciennes fortifications.

La citadelle, qui est de forme pentagonale avec cinq bastions, est toute remplie par des constructions de diverses grandeurs et de diverses formes. Elle est abondamment plantée d'arbres.

Une double rangée d'arbres est plantée sur tout le pourtour du mur d'enceinte de la ville, qui compte deux portes d'eau, sept portes et quarante-cinq tours.

L'Escaut, rectifié et endigué, coule entre deux quais également plantés d'arbres, avec quatre ponts uniformes, en pierre, portés par trois arches et avec tablier fixe, sauf le pont voisin de l'*arche* qui n'a qu'une ouverture.



3. Grand'Place (côté Nord). Place de l'Evêché. Cathédrale. Beffroi.

§. II.

Quartiers de la rive gauche de l'Escaut.

Paroisse de Notre-Dame.

La place de l'évêché, au centre de la ville, est toute autre que celle que nous connaissons.

La cathédrale. Ce monument ne diffère que par quelques détails de ce qu'il est aujourd'hui. Le centre de la façade principale est occupé par une haute fenêtre ogivale. La chapelle-paroisse de Notre-Dame est surmontée de sept toitures à deux versants correspondant aux sept fenêtres qui l'éclairent, au lieu de la toiture unique qui la couvre aujourd'hui. La chapelle ronde du Saint-Esprit, aujourd'hui le revestiaire des chanoines, n'était pas encore construite en 1701.

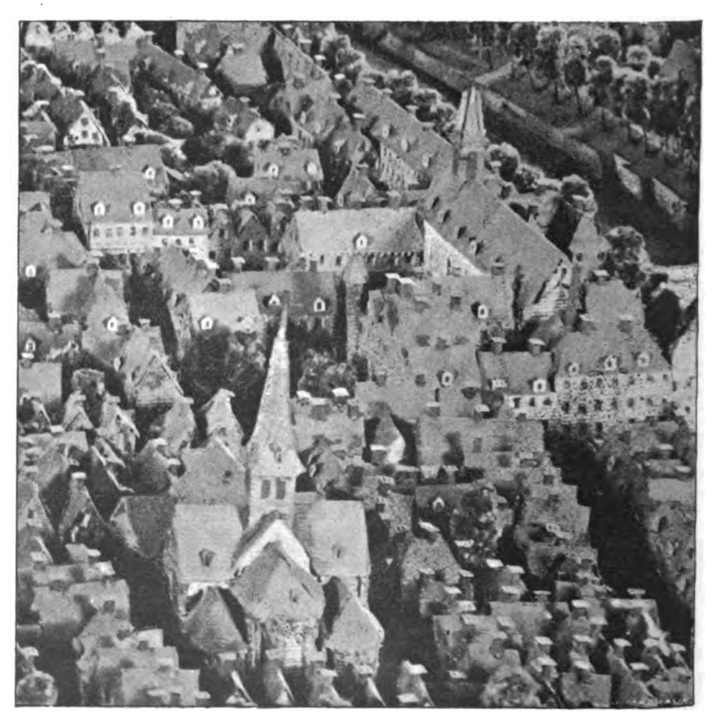
La galerie qui contourne la toiture du chœur n'existe pas, non plus que la girouette du chevet du chœur et les pinacles des contreforts.

La façade de l'*évêché* présente son ordonnance actuelle, sauf qu'on y voit deux pignons proches de la fausse porte. C'est sous ces bâtiments anciens que se trouvent les belles cryptes à colonnes.

Deux autres grands corps de bâtiments, remplacés aujourd'hui par le dépôt des archives (ancien Hôtel des Etats du Tournaisis, érigé en 1734) sont terminés par des pignons donnant sur la rue des Orfèvres.

En face de l'évêché, les bâtiments de *la grange du Chapitre* (N° 3) et diverses dépendances de la cathédrale qui occupent l'emplacement actuel de l'Hôtel des Anciens Prêtres et de la bibliothèque publique. Leur mode de construction indique qu'ils remontent à une époque reculée, sans doute l'époque romane.

Au coin de la rue des Choraux, autrefois rue du Chatelet, un bâtiment important, l'ancien *hôpital Saint-Eleuthère*.



4. Eglise Saint-Pierre. Hôpital Notre-Dame.

A l'entrée de la rue des Choraux on voit la maison dite de saint Eleuthère, avec la tourelle qui existait encore il y a une trentaine d'années.

Rue du Four-Chapitre (autrefois du Puich l'évêque ou le bas marché). Le *collège Saint-Paul* y est figuré avec deux grandes baies à l'étage.

Au coin de la rue Dame-Odile, haute maison qui rappelle la maison gothique de la rue de Paris, mais beaucoup plus importante et avec quatre étages de fenêtres.

Rue de l'Arbalète (autrefois des Arquais), une tourelle flanque une des maisons anciennes (le n° 9).

Rue du Curé Notre-Dame : on n'y voit pas la belle porte gothique qui était autrefois à l'angle de cette rue et qui a été transportée récemment du côté de la rue de l'Hôpital Notre-Dame.

Dans cette dernière rue, dite autrefois rue du Vieux Wez, on n'a pas figuré les deux pignons à grandes fenêtres gothiques du couvent des Sœurs-Noires.

L'*Hôpital Notre-Dame* (N° 4) est très complet. Le grand bâtiment central, démoli il y a une dizaine d'années et qui servait de principale salle de malades, est surmonté d'un clocheton. Il est éclairé par six grandes fenêtres latérales et deux grandes fenêtres à meneaux dans le pignon (1).

Un bâtiment moins important que celui-ci, le longe du côté de l'Escaut, dont il est séparé par un jardin. Au chevet du bâtiment principal, il en est plusieurs autres donnant sur la rue de la Lanterne. La rue de la Conrerie, qui fut supprimée en 1784? figure au plan.

Le *Pont Notre-Dame* occupe la même place que celui qui existe actuellement. Il est en pierre, à trois arches égales et à tablier fixe avec petits murs formant garde-fous.

(1) *Carte figurative du Cours de l'Escaut dans Tournai en 1622.* Vasseur-Delmée, éditeur, 1879.

Place des Acacias. On y remarque la maison n° 1 dont la façade se compose de deux pignons reliés par un mur crénelé. A cette époque la place ne semble déjà plus être affectée à usage de cimetière.

Sur la place actuelle de Saint-Pierre s'élève *l'église Saint-Pierre* (N° 4) orientée, le chœur tourné vers la rue appelée aujourd'hui encore rue du Chevet Saint-Pierre.

La façade, d'architecture romane, est percée d'une grande verrière gothique et accompagnée de deux chapelles formant une sorte de nartex. Chœur à chevet rond, avec deux chapelles latérales aussi larges que le chœur, terminés aussi par des chevets ronds. Les transepts ont le chevet plat. Ils sont éclairés comme la façade par une grande fenêtre ogivale. Le clocher, surmonté d'une flèche, est à l'intersection des transepts et du chœur (1). Cette église, enlevée au culte en 1803 fut démolie en 1821.

Sur le quai Notre-Dame, les étaux du marché aux poissons ne sont pas encore construits.

Rue de la Tête-d'Or, autrefois rue Capon. La *grande boucherie*, située entre cette rue et la rue des Chapeliers, occupe déjà son emplacement actuel. Elle se compose d'une galerie centrale avec toit à deux versants, et de deux appentis latéraux avec toit à un seul versant chacun.

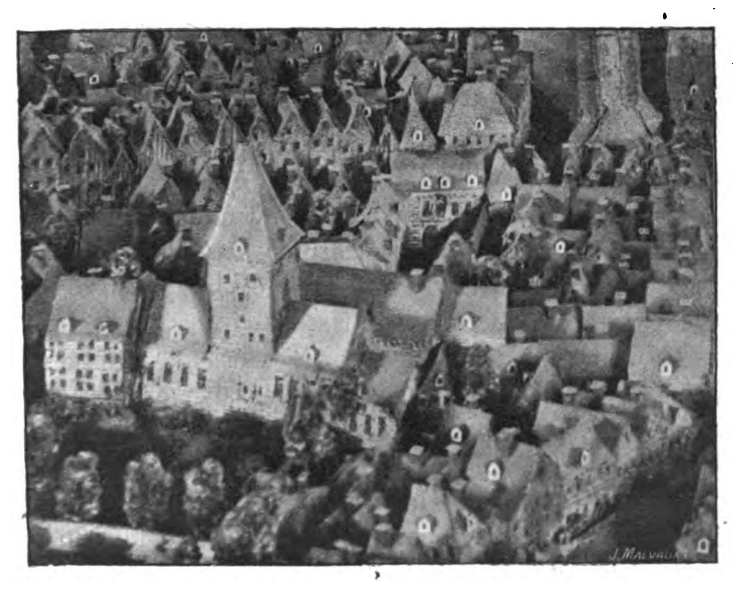
Le Beffroi (N° 3) est entouré de maisons qui l'enserrent de tous côtés. Il est surmonté d'une campanile avec flèche conique. Les contreforts des angles sont surmontés de statues.

Rue de Paris. La maison gothique est fort exactement représentée. On ne voit pas de rue ou ruelle

(1) Bozière. *Op. cit.*, pages 156 et 157.

allant de la rue de Paris vers la Halle des Consaux, actuellement la rue Garnier.

La Halle des Consaux (N° 5), *ancien hôtel de ville*, situé sur l'emplacement de la rue Garnier actuelle d'une partie de la Place du parc et de la salle des Concerts, est figurée avec beaucoup de détails.



5. Halle des Consaux (ancien hôtel de ville). Façade vers la Place du parc. Tour des Six.

La façade principale est celle que donne le dessin de Sanderus pour son ouvrage inédit sur le Tournaisis (1).

Derrière ce premier bâtiment, on en voit un second qui enserre la *Tour des six* entre ses deux pavillons, et dans le prolongement de ce second bâtiment, du côté

(1) Voir les dessins originaux de B. Renard dans la *Collection des dessins et gravures*, au musée de la ville. Voir aussi Bozière. *Op. cit.* Pl. XXVII et XXIX.

de la place du Parc, on en distingue un troisième à plusieurs étages.

En face du bâtiment principal, et un peu sur le côté, plusieurs constructions peu importantes; une cour allongée conduit à la *Halle des Doyens*, située à front de la rue Saint-Martin et dont la façade est connue par un autre dessin, aussi inédit, de l'ouvrage de Sanderus (1).

Le rez-de-chaussée de cette halle était percé de deux larges baies séparées par une colonne, sous lesquelles on passait pour arriver à la cour qui précédait la halle des Consaux.

Les bâtiments communaux avaient une sortie sur la rue des Primetiers; la rue Garnier actuelle n'existait pas, mais peut-être y avait-il un étroit passage qui donnait accès à la rue de Paris.

Au centre de la halle, vers l'extérieur, s'élève la *Tour des six* (N° 5), construction massive et carrée à cinq étages, surmontés d'une toiture pyramidale à quatre pans (2). Elle était établie sur le mur même de la seconde enceinte de la ville qui faisait en cet endroit un angle rentrant, venant de la rue Saint-Martin et suivant le côté nord de la place du Parc actuelle. (On peut encore voir au fond du jardin de certaines maisons de cette place des restes de ce mur et d'une des tours carrées qui le renforçaient.)

Ce glorieux témoin de notre histoire, qui renfermait les archives de la cité et où il n'était permis de pénétrer que sans chapeau et sans épée, a été démoli en 1820 seulement, pour permettre d'établir sur son

(1) Voir encore *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome 23.

(2) Bozière. Pl. XXIX.



6. Abbaye Saint-Martin. (Eglise et bâtiments conventuels). Côté vers le parc.

emplacement les dépendances du bureau de police. C'est un déplorable acte de vandalisme que nos neveux auront de la peine à comprendre et à excuser.

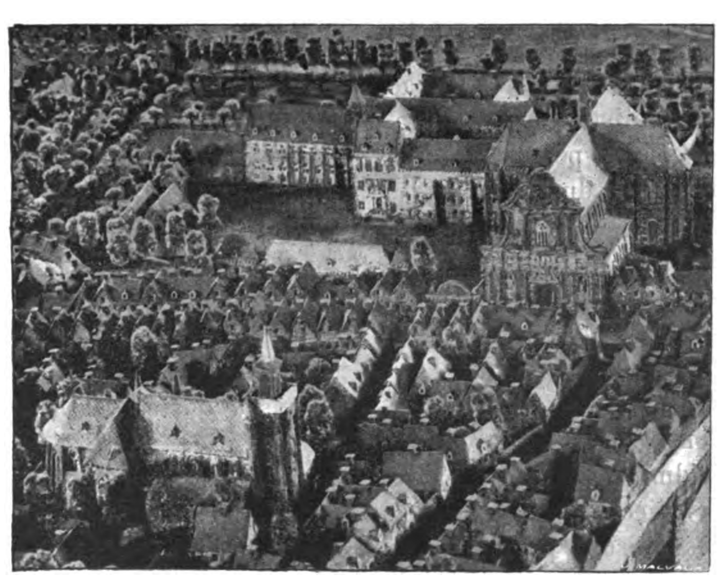
Les différentes parties de la Halle des Consaux et le plan général de ces constructions ont été relevés et dessinés par l'architecte B. Renard et ces dessins se trouvent dans la collection de dessins et gravures au musée de la Halle aux draps.

L'abbaye Saint-Martin (N° 6), entre la rue Saint-Martin et la rue des Jésuites, apparaît comme l'un des plus considérables établissements de la ville, par l'étendue et le nombre de ses constructions. On possède une vue assez complète de l'abbaye dans le dessin qui a été fait pour l'ouvrage de Sanderus déjà cité et que Bozière a reproduit sous le N° XLV de son *Tournai ancien et moderne*. Notre plan donne le monastère avec sa nouvelle église, à front de la rue Saint-Martin. Elle a remplacé l'ancienne église abbatiale qui se trouvait beaucoup en arrière, et dont la façade était au même alignement que le bâtiment principal de l'abbaye, c'est-à-dire *l'hôtel de ville* actuel. Seule la tour de l'ancienne église subsistait encore, derrière le chœur de la nouvelle, mais on se proposait sans doute de la démolir bientôt pour la remplacer par une autre qui aurait été dans le style de l'église nouvelle et c'est pourquoi les auteurs du plan ne l'y ont pas fait figurer.

Cette église, qui venait d'être terminée, et dont la première pierre avait été posée par Louis XIV en 1671 était une des plus belles et des plus vastes du style alors en honneur. Elle occupait en profondeur tout le terrain s'étendant entre la rue Saint-Martin et la rue Fauquez, actuelle, ou à peu près, et sa largeur à la façade comprenait l'espace occupé aujourd'hui par la construction moderne, au delà du n° 60 et la rue des Enclos Saint-

Martin; elle se distinguait plus par l'ampleur de ses proportions que par la richesse de sa décoration. Un transept, à chevet polygonal la coupait à moitié de sa longueur. Le chœur était entouré de cinq chapelles à chevet polygonal. L'autel principal de la cathédrale, en marbre, avec ornements en bronze doré et en argent, qui provient de cette église, donnera une idée de la beauté de son style.

L'église abbatiale fut démolie en 1804 seulement. Immédiatement plus bas que l'église se trouve la porte de l'abbaye qui donne accès à une vaste cour au fond de laquelle se trouvent les bâtiments claustraux (N° 7); le premier, sur l'emplacement de l'hôtel de ville



7. Eglise S.-Nicaise. Abbaye S.-Martin (façade vers la rue S.-Martin).

actuel, comprend deux constructions distinctes. L'une, à rez-de-chaussée élevé, avec escalier à double rampe (comme celui qui existe encore aujourd'hui) occupe

l'emplacement du centre de l'hôtel de ville actuel; l'autre entre celui-ci et l'église, apparaît évidemment comme un bâtiment gothique du 13e siècle avec contreforts (1). C'est sous ce dernier bâtiment que se trouve la crypte romane à colonnes, encore existante, de l'hôtel de ville. Derrière ce premier corps de logis, les divers locaux de l'abbaye forment deux vastes quadrilatères dont le premier est entouré d'un cloître. (Il en reste encore une aile occupée par les bureaux de l'hôtel de ville). De plus un corps de logis s'appuie, en marteau, sur le côté nord du premier quadrilatère. Les détails de sa construction permettent de le faire remonter au moins à la première époque gothique.

C'est dans la direction de ce bâtiment que se trouve le souterrain inférieur encore existant, du côté de l'aile nord de l'hôtel de ville actuel.

On distingue encore la salle capitulaire et l'oratoire à chevet polygonal dont l'entrée donnait sur l'aile orientale du cloître.

Un relevé de partie des bâtiments anciens a été fait par B. Renard et se trouve dans la collection des dessins et gravures, au musée de la Halle aux draps.

Postérieurement à la confection du plan de 1701, le bâtiment principal a été démoli puis reconstruit et prolongé vers le nord, (c'est l'hôtel de ville actuel), sous l'administration de l'abbé Delzenne, vers le milieu du 18e siècle. C'est à la même époque que furent élevées les maisons particulières qui existent encore dans la rue Saint-Martin, aux deux côtés de l'entrée actuelle de l'hôtel de ville. Les autres parties de l'abbaye, qui

(1) Les détails de ces constructions sont beaucoup plus caractérisées dans le plan de 1701 que dans la vue perspective de SANDERUS.

fut confisquée à la révolution, ont été démolies en 1804 (1).

Les jardins de l'abbaye s'étendent d'une part jusqu'au rempart, et jusqu'au mur de clôture de l'esplanade de la citadelle ; de l'autre côté ils rejoignent les jardins de la Halle des Consaux (place du Parc actuelle).

Les maisons de la rue Saint-Martin en face de l'abbaye sont toutes à pignon. On en compte une quinzaine à façades en bois.

La grand'place (N° 3), (autrefois le grand marché) a naturellement dû être très soignée par les auteurs du plan. On n'y distingue aucun monument (sauf la Halle aux draps). Presque toutes les maisons sont à pignon et bon nombre n'ont en largeur qu'une porte et une fenêtre ; elles ont généralement deux étages.

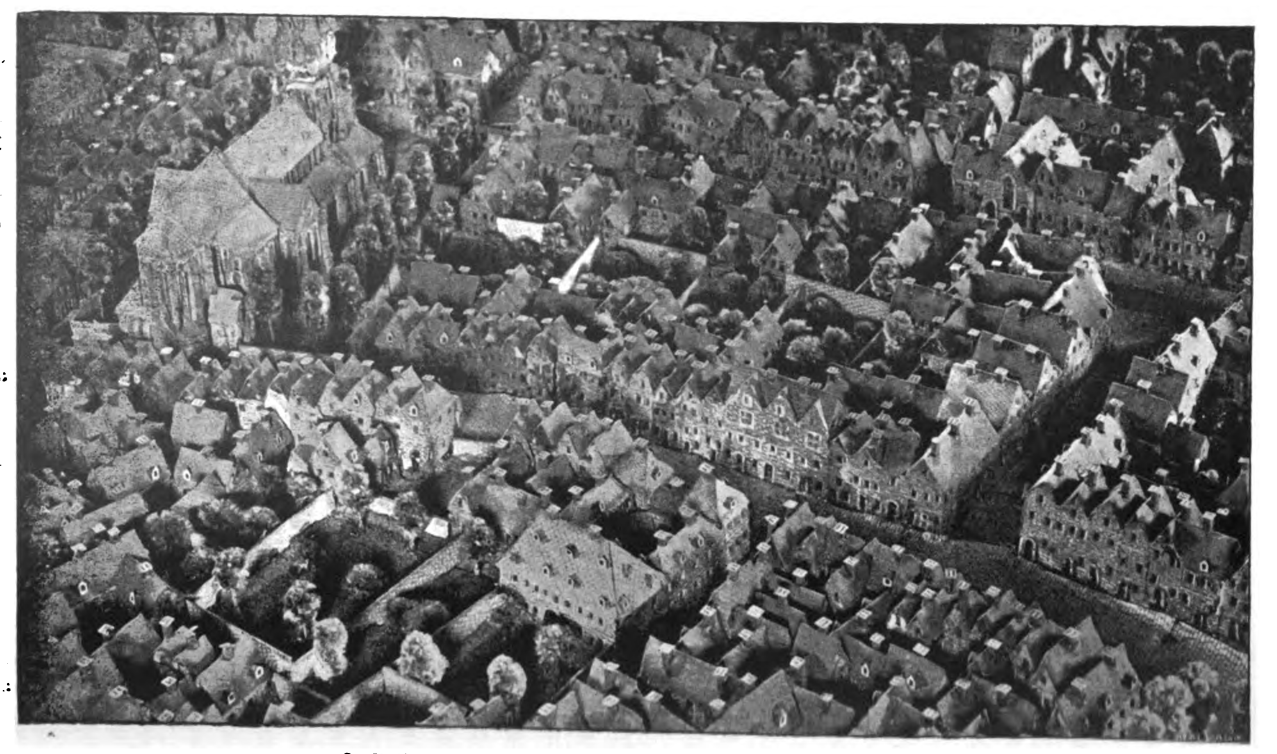
La maison qui fait le coin de la rue des Orfèvres est du type des constructions les plus anciennes. C'était l'ancienne bretèque, maison où le magistrat faisait publier ses ordonnances. Les maisons occupées par le bailliage (aujourd'hui « le carillon ») ne se distinguent pas des autres ; la maison du porcelet (l'ancienne), siège du bailliage au 15e siècle, est bien indiquée ; l'église Saint-Quentin est précédée d'un porche.

On ne voit pas le puits (2) qui à cette époque se trouvait sur la grand'place, mais sans doute sa représentation a été brisée ou déplacée, car on remarque sur le sol la place où elle était fixée.

La Halle aux draps (aujourd'hui les musées) figure telle que sa restauration moderne l'a restituée. Les grandes fenêtres de la toiture, qui plus tard ont disparu,

(1) BOZIÈRE. *Op. cit.* Pl. XLV et p. 420. — *Le Touriste,* année 1893. — *Les Délices des Pays-Bas*, édition de 1720, tome 2.

(2) Voir BOURLA. *Tournai-guide illustré.*



8. Eglise S.-Jacques. Rue S. Jacques. Rue des Sœurs-Noires.

y figurent encore. Sur l'aile postérieure des galeries, du côté du Marché à la toile, un escalier extérieur à deux rampes conduit à l'étage où une porte remplace la fenêtre actuelle, tandis qu'au-dessous de l'escalier se trouve la porte donnant accès au rez-de-chaussée.

Le fort rouge, tour importante située en bas de la rue Perdue, ne figure pas sur le plan. Il en est de même de la tour de la première enceinte à la rue des Fossés, dans l'axe de l'impasse de la rue du Cygne.

Paroisse Saint-Jacques.

La rue Saint-Jacques (N° 8), est très soigneusement figurée au plan, ainsi que la rue des Sœurs-Noires, et elles donnent des spécimens intéressants de ce qu'étaient les rues anciennes de Tournai à cette époque. Les maisons sont à pignon, presque sans exception; elles sont étroites et hautes et beaucoup plus nombreuses que celles qui existent aujourd'hui. C'est ainsi que le côté sud, qui compte aujourd'hui 10 ou 12 maisons seulement, en comprenait en 1701 une vingtaine. Du côté nord, un seul hôtel se distingue par ses grandes proportions et le luxe de ses constructions. Il existe encore aujourd'hui et est occupé par l'auteur des photographies qui accompagnent notre description.

L'église Saint-Jacques (N° 8) est déjà représentée avec ses fenêtres à plein cintre aux nefs et aux transepts, ainsi que sa façade en porche, telle qu'on l'a connue avant sa récente restauration. Le cimetière qui occupe tout l'espace aujourd'hui converti en terrasse, est clôturé par un mur bas et planté d'arbres. Combien ce terrain planté n'est-il pas préférable sous le rapport

de l'hygiène et du pittoresque, au sable aride de la terrasse actuelle !

La rue des Sœurs-Noires (N° 8) est comme nous le disions, représentée avec beaucoup de soin. On y remarque le *couvent des Sœurs-Noires*, avec sa chapelle à façade en pignon percée de trois grandes baies et d'une porte. Derrière la chapelle et sur le côté, on voit les trois ailes des constructions du couvent, élevé en 1672, lorsque les Sœurs noires (dites aussi Sœurs d'arcte-vie), ayant dû abandonner leur ancien monastère situé dans la paroisse Sainte-Catherine, vinrent se fixer en cet endroit où était auparavant le refuge de l'abbaye de Cysoing.

Rue des Carmes. On remarque, dans cette rue, une lacune importante et peu explicable : le Mont-de-piété et sa jolie tourelle ne figurent pas au plan, de même d'ailleurs que la ruelle qui longe le Mont-de-piété.

Le couvent des Carmes. L'église est à front de la rue des Carmes (autrefois rue Royale), puis un long bâtiment fait suite à l'église et dans l'axe de celle-ci, et un autre, en équerre, à front de la rue Claquedent.

La façade de l'église ne paraît pas être la même que celle qui existe encore à la rue des Carmes, car elle est à pignon, construite en briques et pierres blanches.

Rue Perdue. *La petite boucherie*. Elle se compose de trois galeries couvertes, celle du centre par un toit à deux versants, et celles des côtés par un toit à un seul versant. Elle n'avait donc pas encore, alors, été réédifiée dans sa forme actuelle.

Le fossé Kinsoen est indiqué au plan, mais le *fort rouge* n'y figure pas, nous l'avons dit. Par contre, on voit un peu plus haut, dans le pâté de maisons qui longe la rue de Cologne, une tour basse et sans toi-

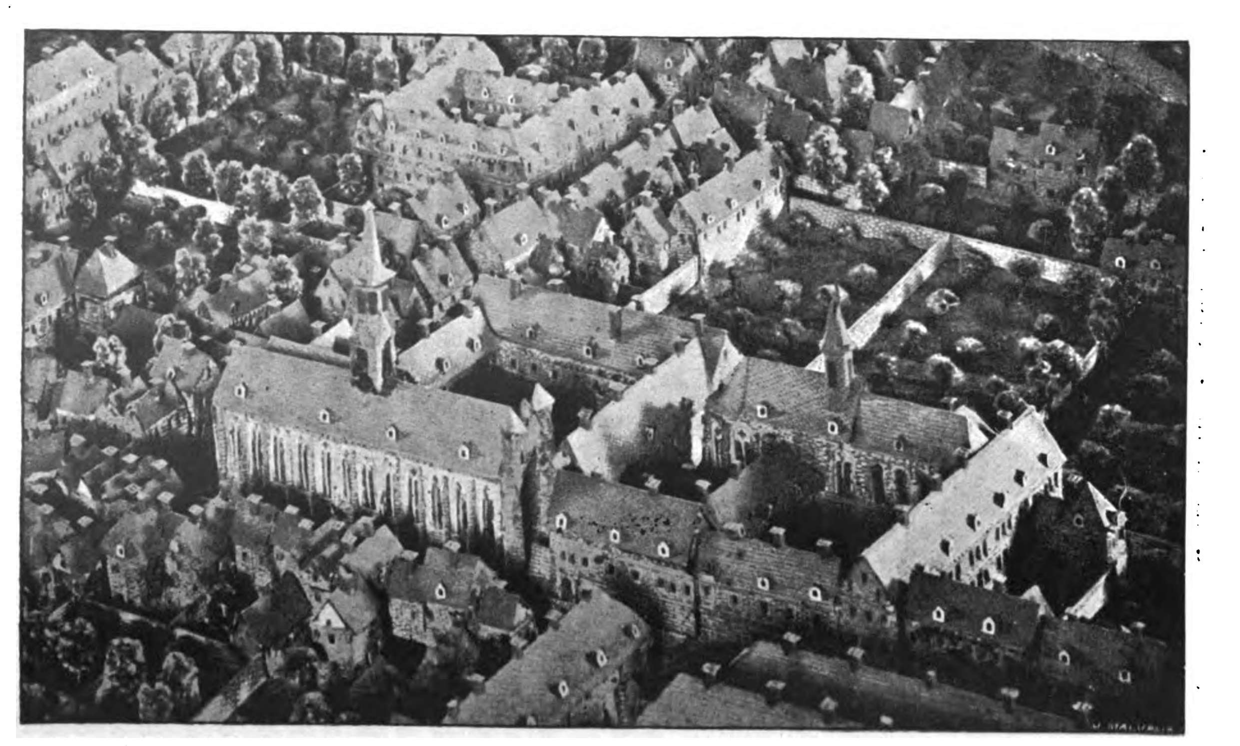
ture, avec un pan de mur, la tour placée dans la direction de la rue Perdue. C'est peut-être un reste de la première enceinte de la ville.

De l'autre côté de la rue Perdue, le jeu de paume.

Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

Rue des Augustins. Dans le haut de cette rue, sur l'emplacement actuel du Collège des Jésuites, l'ancien *couvent des Carmélites* (N° 9) (fondé à Tournai en 1614). Quatre bâtiments d'importance à peu près égale, disposés en quadrilatère et dont l'un est à front de la rue des Augustins, composent le monastère dont les jardins s'étendent jusqu'à la rue Claquedent.

A l'angle de la rue des Augustins et de la rue Frinoise, se trouve le *couvent des Augustins* (N° 9), bâti comme le précédent en quadrilatère dont l'église forme le côté principal. Celle-ci, éclairée par douze fenêtres latérales, semble ne se composer que d'une seule ne couverte par un toit à deux versants, et se terminant aux deux extrémités par un pignon plat. Elle est flanquée cependant, vers l'intérieur du couvent, d'une grande et de cinq petites chapelles le long de la nef (côté de l'épître). La façade primitive, tournée vers l'ouest (et qui devint plus tard le chevet du chœur), est occupée presque tout entière par deux fenêtres ogivales surmontées d'un oculus, entre deux tourelles rondes à toitures coniques. Un petit campanile sort de la toiture à peu près au centre de l'église. Plus tard, l'entrée de l'église fut transportée à l'extrémité opposée, vers la rue des Augustins. Cette transformation eut lieu peu de temps sans doute avant la con-



9. Couvent des Augustins. L'abbaye des prés (rue Frinoise). Couvent des Carmélites (rue des Augustins).

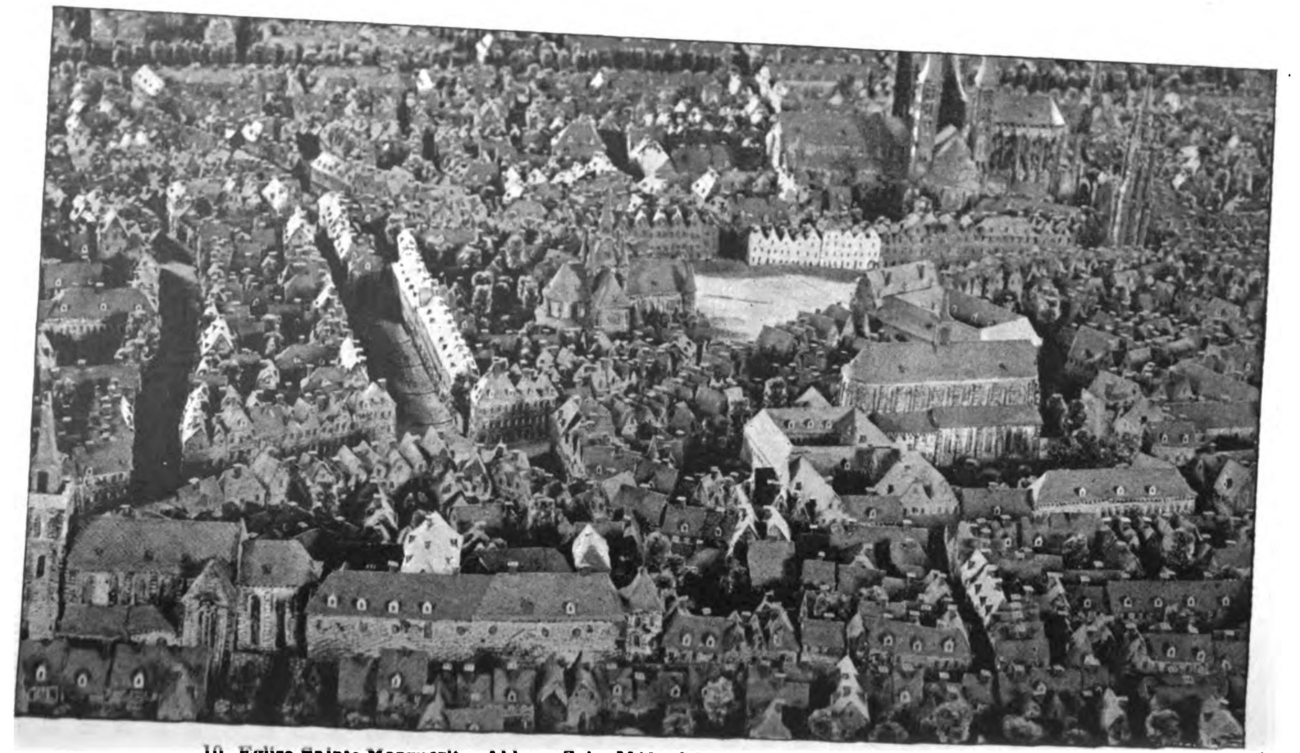
fection du plan, car la nouvelle façade est de style moderne c'est-à-dire du 17ᵉ siècle. Elle se compose d'une porte à encadrement en pierre, de style Louis XIV, surmontée d'une grande fenêtre plein cintre, accostée de deux niches; une fenêtre plus petite est ouverte au sommet du pignon.

Les trois autres bâtiments complètent le quadrilatère, avec cour intérieure et cloître, du moins sur les côtés du nord et de l'est. Du côté sud, un grand bâtiment avec arcades gothiques au rez-de-chaussée et un étage avec fenêtres. Il reste une partie de ce dernier bâtiment dans le jardin du n° 27 de la rue des Augustins, avec une tourelle en briques, qui figure dans le plan, mais qui a été brisée à mi-hauteur.

Tout contre le couvent des Augustins, en continuant le long de la rue Frinoise, on voit l'*abbaye des Prés* (N° 9), établie en cet endroit en 1566. Les bâtiments sont aussi en forme de quadrilatère avec chapelle occupant l'aile parallèle et opposée à la rue Frinoise. Elle est beaucoup plus petite que l'église des Augustins, se compose comme elle d'un vaisseau sous un seul comble, éclairé latéralement par quatre fenêtres ogivales, et d'un chevet polygonal. Quelques bâtiments peu importants s'étendent au delà des grands bâtiments du quadrilatère. L'un d'eux est celui qui fait actuellement le coin de la rue Frinoise et de la petite rue de l'abbaye des Prés.

A l'extrémité de la rue Frinoise, entre celle-ci et le rempart, s'étend une *caserne* élevée en 1681 et dont il reste aujourd'hui un grand bâtiment (servant de logement aux agents de police). Elle se compose encore d'un second bâtiment parallèle au premier, et d'un troisième plus petit également parallèle au premier, mais de l'autre côté de celui-ci, enfin d'un corps de





10. Eglise Sainte-Marguerite. Abbaye Saint-Médard (rue As-Pois). Couvent des Dominicains.

logis perpendiculaire à ceux-ci, du côté de la rue Frinoise.

Rue de la Madeleine. *Le Béguinage* semble occuper à peu près toute la partie de la rue de la Madeleine comprise entre le cimetière de l'église et le rempart; le plan n'indique pas bien cependant ses limites.

Derrière cette rangée de maisons s'étend un préau au fond duquel est l'église du Béguinage, qui rappelle la forme générale de l'église de la Madeleine, avec un clocheton à l'intersection de la nef et du transept.

Le pignon de la façade est ornée d'une grande fenêtre centrale, de même les pignons du transept; la nef est éclairée par quatre fenêtres; le chœur plus bas que la nef et bati en briques, a un chevet polygonal percé de trois fenêtres.

L'*église de la Madeleine*, entourée de son cimetière, planté d'arbres et clos par un petit mur bas. Les fenêtres ogivales ont déjà été remplacées par des fenêtres plein-cintre. Il n'y a pas de sacristie au chevet, mais il en existe une petite de chaque côté du chœur.

L'extrémité du *quai des Salines* est occupée par une construction qui empiète sur ledit quai comme le faisaient tout récemment encore les bâtiments de la manufacture de porcelaines de Péterinck.

PAROISSE SAINTE-MARGUERITE.

L'*église Sainte-Marguerite* (N° 10), du plan de 1701, n'est point celle qui existe de nos jours. Elle est gothique, formée d'une nef à quatre travées avec bas côtés, transepts à chevet plat avec grande fenêtre à meneaux,



et chœur plus bas que la nef, à chevet polygonal.
A front de la rue As-Pois s'étendent les bâtiments de l'*abbaye Saint-Médard* ou Saint-Mard (N° 10), ou Saint-Nicolas des Prés, transférée en cet endroit en 1668, lorsque les religieux furent obligés de quitter leur ancienne demeure sise paroisse Sainte-Catherine, qui avait été incorporée dans les terrains de la citadelle. Ces bâtiments furent érigés en 1675 et 1676.

Un peu plus haut, entre l'église Sainte-Marguerite et l'abbaye Saint-Martin, entre la rue As-Pois et la rue Roc-Saint-Nicaise, sur le terrain de la rue du Ballon actuelle, et des jardins qui y aboutissent, s'élève l'*église Saint-Nicaise* (N° 7), supprimée comme paroisse, et démolie en 1770. Son plan est celui d'une croix latine, le chevet tourné vers la rue Roc-Saint-Nicaise. La façade est précédée d'une tour carrée avec tourelle d'escalier, nef avec bas côtés, transept à chevet plat; celui du côté de l'abbaye Saint-Martin est flanqué de deux tourelles rondes; chœur à chevet polygonal. L'église est entourée d'un cimetière clos et planté d'arbres.

Dans la rue Roc-Saint-Nicaise se trouvent les bâtiments du *couvent des Dominicains* (N° 10), formant deux quadrilatères dont le second renferme le cloître.
Tout à fait sur le côté et en dehors de ces constructions, à front du réduit des Dominicains, se trouve l'église du couvent, la façade tournée vers la rue Saint-Georges, mais n'allant pas jusqu'à cette rue; elle se compose d'un long vaisseau éclairé par neuf fenêtres, avec bas côtés le long de la nef qui regarde les jardins du couvent, et chœur éclairé par trois fenêtres. La porte d'entrée de l'église destinée au public se trouve à l'extrémité du bas côté vers le réduit.

La tour de la deuxième enceinte encore visible aujourd'hui, rue Saint-Georges, est indiquée dans le plan.

Au *faubourg de Lille*, on remarque la ladrerie ou *léproserie du val d'Orcq*, dont les bâtiments et les jardins ont une certaine importance.

La chapelle, dont la nef mesure deux travées, a des bas côtés, et un chœur plus bas que la nef. La porte est sur le côté; un clocheton surmonte la toiture du côté de la façade.

Paroisse Saint-Piat.

A la *rue des Clairisses*, l'ancien couvent des religieuses de ce nom. Les bâtiments forment un quadrilatère dont l'église (comprise plus tard dans les bâtiments de la manufacture de tapis de Tournai et qui a été démolie seulement cette année 1897), forme un des côtés. La cour intérieure est divisée en deux par un bâtiment assez bas.

Rue des Carliers. La belle maison romane (1) dont la façade est actuellement cachée sous un odieux crépi, figure au plan, mais au lieu de former l'angle de cette rue et de la rue des Clairisses, on l'a placée un peu plus bas dans la rue.

La fontaine dite Croix Saint-Piat ne se trouve pas reproduite.

Église Saint-Piat. Façade actuelle, les fenêtres du chevet bouchées en briques. La tour a perdu son cou-

(1) Voir du Mortier. *Étude sur les principaux monuments de Tournai.*

ronnement, la seconde tour est couverte à la hauteur des nochères de l'église par une toiture à quatre pans.

Rue Madame. Le *couvent des Jésuitesses*, avec une chapelle composée d'une nef et d'un chœur plus bas que la nef. Petit clocheton au centre de la toiture.

Rue Saint-Piat. Deuxième refuge de l'abbaye de Saint-Amand, en face de la rue des Ingers. La porte centrale est monumentale.

Le reste du mur de la deuxième enceinte et la tour qui se trouvent le long des jardins de cette maison (l'ancien fossé) ne sont pas indiqués.

Hôpital Delplanque (N° 11), qui occupe l'emplacement de l'Hospice de la vieillesse, avec vaste chapelle à pignon et petit clocheton au sommet de la façade vers la rue Delplanque.

Les autres bâtiments de l'hôpital sont perpendiculaires à la chapelle, et se trouvent du côté de ladite rue.

Le *couvent des Récollets* (N° 11), occupe l'extrémité du quai Taille-Pierres vers les moulins à eau (1). Il forme un quadrilatère dont l'un des côtés est à front du quai, c'est le grand bâtiment du couvent actuel des Clarisses. L'église occupe tout le côté opposé ; elle a une nef élevée, avec des bas côtés, mais pas de transept, et un chœur à chevet polygonal et un clocheton un peu en retrait du pignon de la façade, laquelle était tournée du côté de la rue actuelle des Récollets, mais n'ouvrait pas sur cette rue. Au centre de la façade, une grande fenêtre gothique à meneaux, et au-dessous une porte basse, accompagnée de deux fenêtres à deux lumières.

(1) Voir la *Carte figurative du cours de l'Escaut, etc.*

Les côtés intérieurs du quadrilatère sont occupés par les galeries du cloître.

11. Couvent des Récollets. Hôpital Delplanque.

Rue des Filles-Dieu à l'extrémité de cette rue, du côté nord-est, le couvent des religieuses de ce nom (N° 12).

Les bâtiments sont disposés autour d'une cour centrale, carrée, avec cloître. La chapelle occupe un des côtés du carré, vers la rue, mais elle n'est pas à front



de cette rue. De l'autre côté, les bâtiments touchent aux jardins du Séminaire.

Rue des Jésuites. L'*ancien collège des Jésuites* (N° 12), aujourd'hui occupé par le *Séminaire*, est fidèlement reproduit. Dans les jardins, à l'extrémité de la partie supérieure et sur l'emplacement des vieux murs, deux grands pavillons à étage avec tourelle. La toiture de l'église est surmontée d'un clocheton.

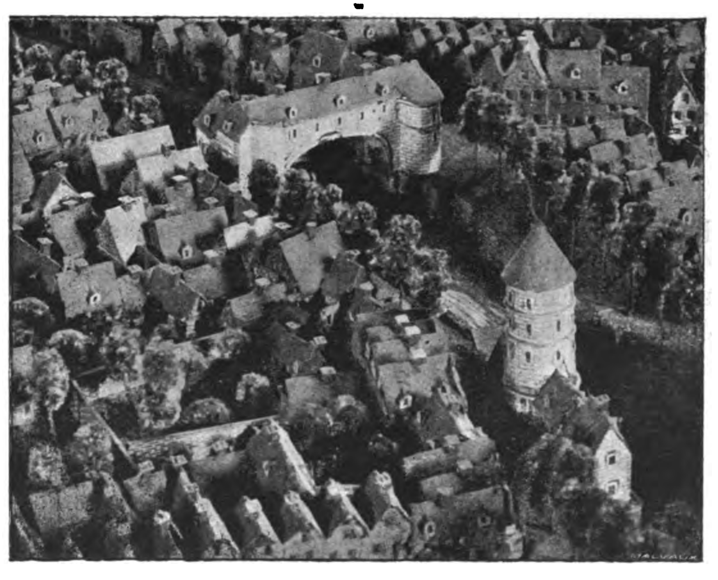


12. Hôtel du gouverneur (rue des Jésuites), ancien refuge de l'abbaye de Saint-Amand. Couvent des Filles-Dieu.
Collège des Jésuites (le Séminaire) façade vers les jardins.

A peu près en face, mais un peu plus haut, le *refuge de l'abbaye Saint-Amand* (N° 12), qui devint plus tard l'hôtel du gouverneur de la ville; deux pavillons, avec pignons à enroulements, reliés par un

mur décoratif; les bâtiments forment un carré autour d'une cour centrale. (Bozière, *Tournai ancien et moderne*, en donne une bonne vue, planche xxxiii.) Notre plan ne reproduit pas la tourelle qui se trouvait au fond de la cour. — On peut remarquer d'ailleurs, que, d'une manière générale, il ne donne pas les élégantes tourelles dont tant de bâtiments, à cette époque, étaient accompagnés.

Pont de l'arche (N° 13). Un seul arc surbaissé couvrant toute la largeur du fleuve (1). Il est surmonté



13. Le Pont de l'arche. La tour d'Arras.

d'une galerie couverte, éclairée par d'étroites fenêtres en meurtrières. Sur chaque rive une tour; elles sont

(1) Bozière. *Op. cit.* Pl. III. — *Carte figurative du cours de l'Escaut, etc.* — Les lithographies de Haeghe et de la Barrière dans la collection éditée par Dewasme.

rondes du côté qui regarde le quai Taille-Pierres, et carrées du côté du quai des Poissonsceaux. Ces tours sont couvertes par des toitures mal établies qui ne dépassent pas le niveau de la toiture de l'arche. Du côté de la ville, les tours ont l'aspect d'habitations avec fenêtres de dimensions ordinaires.

Tout contre ce pont, et en aval, est un pont destiné aux voitures dans le genre des trois autres, établis sur le fleuve.

Sur le quai Taille-Pierres, à l'endroit où ce quai est le plus large, et à la hauteur du jardin du refuge de l'abbaye Saint-Amand dont l'entrée était dans la rue Sainte-Catherine, une tour et un petit bâtiment se trouvent sur le bord de l'eau, laissant un passage entre eux et les maisons du quai. C'est la *tour d'Arras* (N° 13). Ses divers étages séparés par des cordons de pierre, sont percés de fenêtres carrées. Toiture conique avec bannière-girouette. De chaque côté de la tour, longeant le fleuve, se trouve un bâtiment à étage (1).

(1) *Carte figurative du cours de l'Escaut*, etc.

§ III.

Quartiers de la rive droite.

PAROISSE SAINT-BRICE.

Rue de Pont. La *Halle échevinale* de Saint-Brice est mal indiquée, et ne se distingue pas des habitations ordinaires. En face, le plan renferme une autre inexactitude : à l'angle de la rue des Trois Coquelets, au lieu de la haute maison gothique, encore existante aujourd'hui, bien que toute modernisée, on voit un simple mur de jardin.

A l'angle de la rue de Pont et de la rue Barre Saint-Brice, en face de l'église, une très haute maison de bois à étages en encorbellement les uns au-dessus des autres.

Les maisons romanes de la rue Barre Saint-Brice sont bien indiquées.

Rue des Campeaux. Le *Couvent des Campeaux* a son église du côté de la rue, dans le sens de la longueur, mais un peu en retraite. Elle paraît en briques et a un clocheton à la toiture, et quelques chapelles formant bas-côté, vers l'intérieur du couvent. Le monastère paraît peu important.

Rue Royale actuelle. Une tour de la 2e enceinte existait encore il y a une vingtaine d'années à l'angle

de la rue Royale et de la rue de Monnel (Au café royal). Le plan la donne, avec un reste important du mur de cette seconde enceinte, longeant alors le jardin des Jésuites (plus tard jardin de l'athénée) dans la direction de la rue de Monnel actuelle, puis le bâtiment du noviciat des Jésuites. On retrouve ce mur de l'autre côté de la rue du Quesnoy coupant à travers les jardins et se dirigeant vers la rue Saint-Brice à la hauteur de la rue Fleurie entre celle-ci, et la rue des Moulins, où se trouve la dernière des portes encore existantes,



14. Ancienne Porte Marvis (de la 2e enceinte). Rue Saint-Brice.

alors, de la 2e enceinte : *l'ancienne Porte Marvis* (N° 14). C'est un bâtiment à 5 étages, surmonté d'un pignon, entre deux tours rondes à 4 ou 5 étages, sans toiture. Vers l'intérieur de la ville, le bâtiment du centre déborde sur les tours. Près de la Porte, ren-

forçant le mur d'enceinte, se trouvent deux tours rondes élevées.

Revenant vers la rue Royale actuelle, on y voit le *Couvent des Capucins* (N° 15), situé sur l'emplacement actuel de l'Institut de demoiselles et de l'école Paris et allant jusqu'à la rue du Sondart.

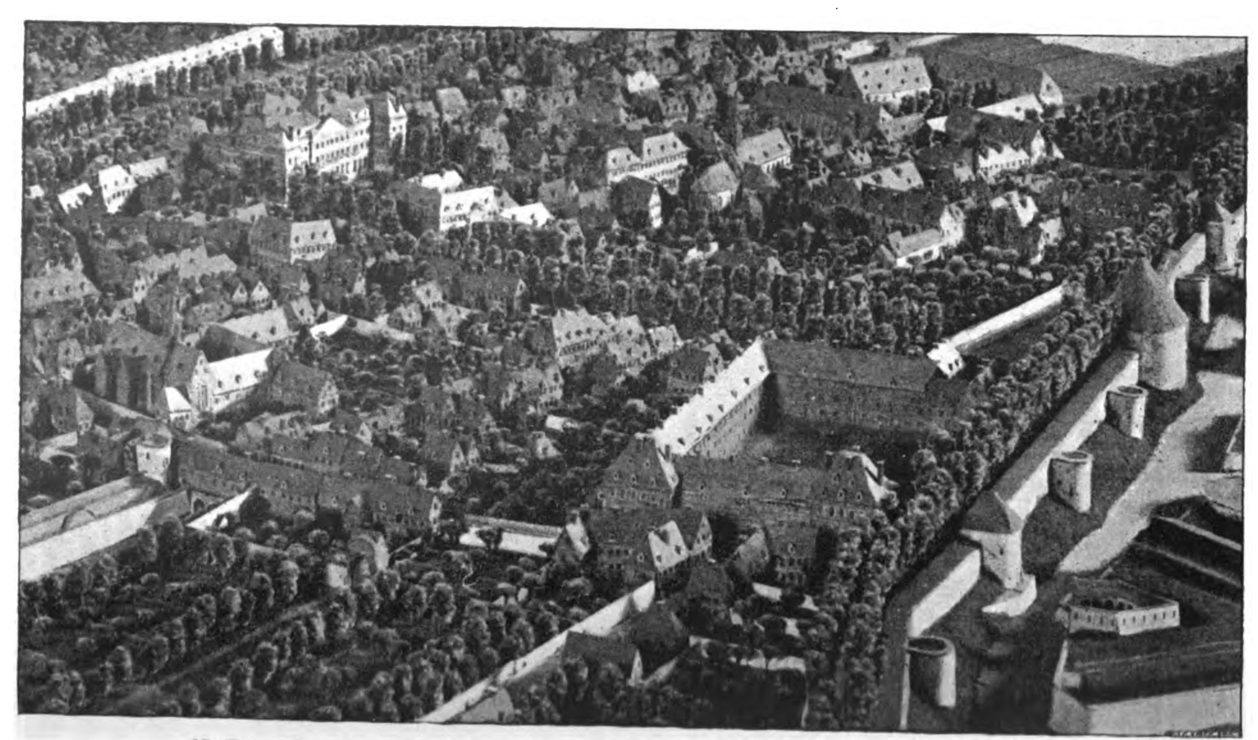
L'église, un peu en retraite, est parallèle à la rue Royale, le chevet vers la rue du Sondart, avec une grande fenêtre gothique. Le vaisseau est gothique, deux chapelles avec toiture en pignon sont accolées à la nef, du côté de la rue Royale. Un clocheton s'élève de la toiture, à l'intersection de la nef et du chœur.

De l'autre côté de l'église se trouvent les bâtiments du couvent disposés en quadrilatère, avec cloître. Deux autres constructions importantes prolongent deux des côtés de ce quadrilatère. Les jardins du couvent s'étendent jusqu'à l'ancienne rue du Diable de bois (entre la rue de l'Epinette et la rue du Sondart).

La *Caserne des Capucins* (N° 15) à l'extrémité de la rue, est un énorme carré flanqué de deux pavillons carrés, avec cour centrale.

La *Tour de la Poterie* (N° 15), contre la caserne, dans l'axe de la rue Royale, tour ronde avec toiture conique, a autrefois servi de porte. A l'époque du plan il n'y a pas de pont et aucun chemin n'y aboutit de l'extérieur.

Terrasse Saint-Brice, occupée par le cimetière, longé de tous côtés par des rues. *L'église Saint-Brice* a à peu près sa forme actuelle. La tour est surmontée d'un toit à quatre pans. Le chevet du chœur est éclairé par une fenêtre plein-cintre, ouverte dans les grandes fenêtres ogivales primitives qui ont été bouchées.



15. Tour à l'angle des rues Royale et de Monnel. Couvent des Capucins. Caserne des Capucins. Tour de la Poterie. Tour Henri VIII.

Rue du Quesnoy, les bâtiments du *Noviciat des Jésuites* (l'athénée) sont tels qu'on les a connus avant l'agrandissement de ces locaux il y a une vingtaine d'années.

La maison actuelle du concierge est indiquée au plan comme une construction importante avec un beau pignon décoré, du type de celui de la chapelle. En face de cette maison, de l'autre côté de la rue du Quesnoy, le fossé et le mur de la 2e enceinte dont il a été parlé plus haut ; la rue passe au-dessus de ce fossé, par un pont.

Rue des Sœurs de la Charité, le grand bâtiment construit à usage de séminaire, aujourd'hui l'hospice des incurables.

En face, de l'autre côté de la rue et à l'extérieur du mur de la 2e enceinte, à peu près en face du Noviciat des Jésuites, le *Couvent des Sœurs-Grises* dont les bâtiment principaux forment un carré avec chapelle de style renaissance.

Rue de Marvis. *L'hôpital Marvis* (hôpital militaire) avec chapelle, à front de rue, bâtie en briques et pierres blanches, et de style renaissance. Un clocheton sur la toiture.

Rue Haigne, sur l'emplacement du Couvent des Sœurs de la Compassion, le *Monastère des Dominicaines*, avec chapelle à front de rue, le chevet tourné vers l'Escaut.

Quai Vifquin, alors rue des Tanneurs, avec maisons occupant la terrasse actuelle et qui baignaient dans le fleuve.

PAROISSE SAINT-NICOLAS, OU DU CHATEAU.

Quai de l'arsenal, large et planté comme de nos jours, à l'extrémité duquel se trouve *l'arsenal* composé de quatre bâtiments étroits et longs disposés en carré. Au centre un bâtiment avec haute toiture à deux versants et solides contreforts; en face du quai la porte principale, haute et monumentale. L'arsenal comprenait encore d'autres constructions situées un peu plus loin, à la rue du Désert (sur l'emplacement de la distillerie de MM. Carbonnelle) ce sont deux grands bâtiments, l'un à front de rue, l'autre qui lui est parallèle et reliés entre eux par un troisième.

Ces arsenaux avaient été construits depuis la conquête française, car ils ne figurent pas sur les plans de l'ancien quartier du Château au 16e siècle.

L'église du Château est mal représentée au plan. La tour manque; un clocheton figure sur la toiture, à la hauteur du transept.

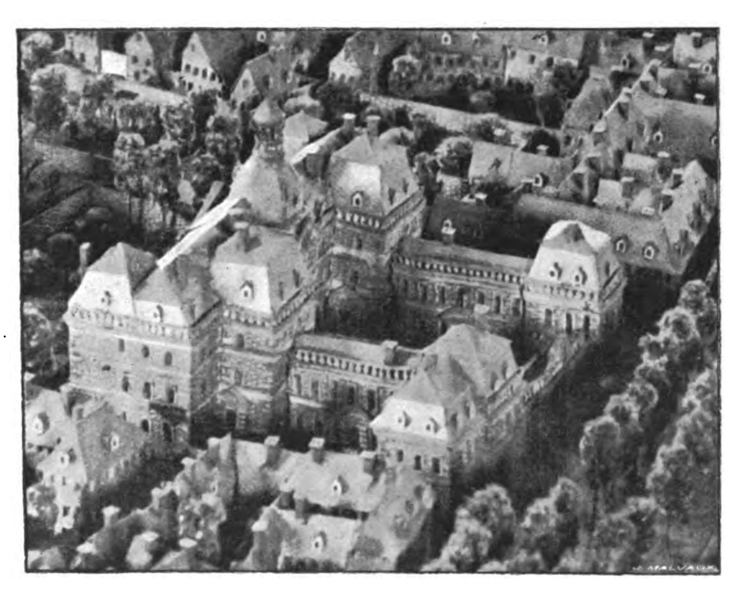
Le *Couvent des Célestines* (1), un peu plus loin, se compose de deux bâtiments en marteau, mais les détails de la construction sont peu indiqués.

En face de l'église de Saint-Nicolas, sur l'emplacement du Pensionnat des Dames de Saint-André, *l'hôpital du Château*, comprenant deux grands bâtiments.

Sur le quai Dumon actuel, *le Palais du Parlement* (N° 16), occupé plus tard par la fabrique de porcelaine de

(1) Voir : VAN YSENDYCK, *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas*, et au Musée de tableaux, les dessins de M. Bastin.

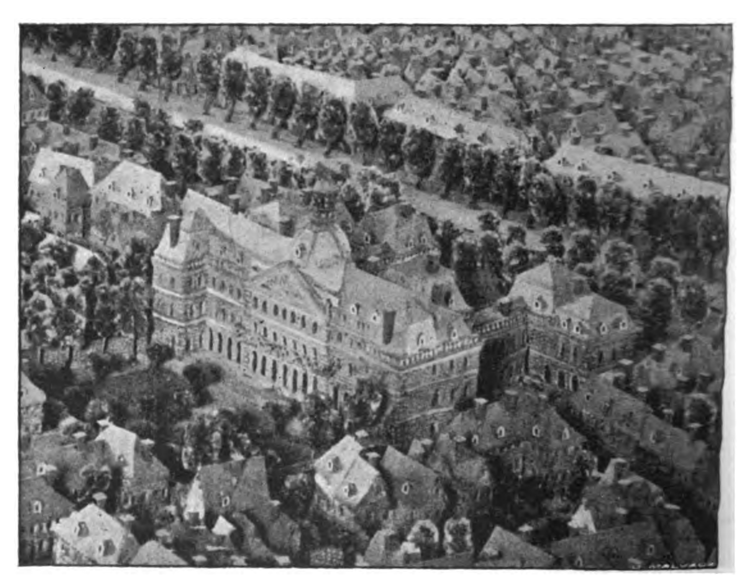
Peterinck, fils, (érigée en concurrence avec celle de son père, qui était établie au quai des Salines) dont les derniers vestiges ont été démolis en 1895 seulement.



16. Palais du Parlement (façade vers le quai Dumon).

Ce monument, très important, se compose d'un corps de logis central à deux étages, surmonté d'un dôme, avec deux importants pavillons, en avant-corps, surmontés de toits à la Mansard. D'autres pavillons de même style, mais hauts d'un étage seulement, occupent les angles du terrain, du côté du quai. Ils sont reliés au principal corps de bâtiment par d'étroites constructions, et reliés entre eux, du côté du quai, par une galerie dont le mur extérieur est richement orné, tandis qu'à l'intérieur, vers la cour, la galerie est fermée par une colonnade. Au centre, une porte très

monumentale. La galerie est couverte, à la hauteur de l'étage, d'une terrasse, sur laquelle on peut circuler.



17. Palais du Parlement (façade postérieure, côté nord).

Du côté opposé au quai, le bâtiment principal (N° 17), offre un large développement avec toiture élevée, coupole au centre et pavillons avec toit à la mansard, faisant une légère saillie aux extrémités. Le centre de la façade se termine par un fronton.

Ce palais, avait été commencé en 1672 (et fut inauguré seulement le 15 septembre 1676) pour abriter la cour de Justice créée à Tournai par le roi Louis XIV au mois d'avril 1668 sous le nom de Conseil Souverain, et qui au mois de février 1686 reçut le titre de Parlement et les prérogatives qui y étaient attachées. Il comptait un premier président et trois présidents à mortier, 3 chevaliers d'honneur, 22 conseillers laïcs

et 2 conseillers clercs, un procureur général, un avocat général, des greffiers et divers officiers inférieurs.

Lorsqu'en 1709 les Français perdirent Tournai, le roi transféra le Parlement à Douai, et cette ville conserve encore de nos jours la Cour d'appel qui a succédé au Parlement.

Paroisse Saint-Jean.

Eglise Saint-Jean, (N° 18). C'est encore l'église ancienne qui a précédé celle qui existe actuellement. Elle est de style gothique, la nef centrale accompagnée



18. Eglise Saint-Jean. Couvent des Croisiers.

de bas côtés; au chevet, qui est plat, une grande fenêtre à meneaux, bouchée; pas de transept; une

grande chapelle en hors d'œuvre, le long du bas côté de l'épître près de l'entrée. Le mur du cimetière occupe presque tout la largeur de la rue.

Rue des Croisiers. Entre cette rue et la rue de Marvis, un fossé qui continue entre le Glategnies et la rue Saint-Jean.

Couvent des Croisiers (N° 18), l'église qui est à front de la rue des Croisiers existe encore de nos jours. Les bâtiments du couvent forment un premier quadrilatère sur le flanc de l'église, avec cloître, et un second quadrilatère irrégulier, du côté de l'ouest, vers le devant de l'église (1). Ces divers bâtiments qui furent incorporés plus tard dans la caserne de cavalerie ont été démolis il y a 3 ou 4 ans seulement et il ne reste plus de ce monastère que le vaisseau de l'église qui a été lui-même fortement remanié.

*
* *

Cette description, déjà longue, est encore très incomplète, car si elle avait pour but d'attirer l'attention sur l'importance du plan de 1701, elle ne pouvait prétendre le faire connaître dans tous ses détails. De plus, les photographies qui accompagnent cette description, quelqu'intéressantes et quelque fidèles qu'elles soient ne peuvent donner qu'une idée approximative des rues et des Monuments, car elles sont nécessairement prises de haut, (on ne pouvait promener les instruments dans les rues même de la ville), et comme du sommet d'une tour ; tout est vu à vol d'oiseau et souvent les monuments se perdent dans l'ensemble des habitations privées et des plantations dont la ville était alors abondamment

(1) Bozière. *Op. cit.* Pl. XLVI. (D'après Sanderus).

pourvue. Celui qui voudra étudier une question de topographie locale ou un monument en particulier ne pourra se dispenser de recourir au plan original lui-même, le plus grand, le plus fidèle, le plus curieux et le plus abondant en détails de tous les plans du vieux Tournai.

TABLE DES MATIÈRES.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DES CARMES DÉCHAUSSÉS

A TOURNAI

PAR

le Père JEAN-AIMÉ

CARME DÉCHAUSSÉ.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DES CARMES DÉCHAUSSÉS

A TOURNAI.

Indications générales.

Bien que nous ne soyons pas parvenu à reconstituer en entier l'histoire de notre ancien couvent de Tournai, nous avons pourtant retrouvé sur ce sujet, grâce à l'obligeance de quelques amis, un certain nombre de documents intéressants.

Nous ne rappellerons point l'origine de la Réforme du Carmel, commencée par sainte Thérèse en 1562, ni l'introduction de cette Réforme dans les Pays-Bas. Les religieux de la Réforme de sainte Thérèse s'appellent « Carmes Déchaussés, » les anciens Carmes sont les Carmes Chaussés; souvent même, surtout en Flandre, on appelait les premiers Déchaux, *de Discalsen;* les seconds étaient parfois appelés les Mitigés. Cette appellation est pourtant moins usitée dans notre pays, d'autant plus que peu après l'introduction en Belgique du Carmel réformé, les Mitigés adoptèrent aussi une Réforme, quoique différente de celle des Carmes Déchaussés.

Les Carmes Déchaussés étaient aussi vulgairement appelés les Petits Carmes; tandis que les autres étaient

nommés les Grands Carmes. Ceux-ci, étant les plus anciens, avaient aussi le titre des Frères de la sainte Vierge, *De Onze Lieve Vrouw Broeders*.

Les Carmélites Déchaussées s'appellent souvent *Thérésiennes*, au lieu que les Carmélites Chaussées furent désignées sous le nom de *Dames Blanches*. Ces dernières n'ont plus actuellement en Belgique que le seul couvent de Vilvorde. Quant aux hommes, il n'y a plus dans notre pays de couvent de Carmes Chaussés et il y en a sept de Carmes Déchaussés : ceux d'Ypres, de Bruges, de Gand, de Courtray, de Bruxelles, de Chèvremont et de Soignies.

Fondation du couvent de Tournai.

Après ces indications générales, commençons maintenant à ne nous occuper que de notre ancien couvent de Tournai.

Les Archiducs Albert et Isabelle favorisaient grandement les Ordres Religieux et spécialement celui du Carmel. L'Archiduchesse Isabelle écrivit entre autres une lettre fort élogieuse pour ces religieux, au Magistrat de Namur, afin de l'engager à consentir à l'établissement d'un couvent de leur Ordre dans cette ville. Il en fut à peu près de même à Tournai. Voici en effet le commencement d'un acte qu'on lit sous la date du 25 mai 1621, dans le Registre des délibérations des Consaux, cahier reposant aux Archives communales de Tournai :

« On a reçu une lettre de M. le comte de Goupigny, chef des domaines et finances de leurs Altesses Sérémasimes [Albert et Isabelle] et premier commissaire pour le renouvellement des lois, qui a remonstré et pro-

posé par charge de leurs dites Altesses le désir qu'elles ont de l'établissement en cette ville, des Carmes Déchaussés, et qu'il leur sera fort agréable qu'ils y soient reçus et admis, et qu'à cet effet, leur soit donné toute assistance pour y prendre place et bâtir leur demeure et que, par icelle, ait leur bonne ville instruction et exemple, assurant que cette ville en recevra beaucoup de bénédictions et d'édification. — On est d'assence de les admettre en cette ville. » Le dossier avec les lettres du magistrat et de l'évêque de Tournai, se trouve dans les *Cartons* des Archives communales de Tournai : *Varia* n° 873.

Il y eut pourtant des difficultés et des protestations. C'est ainsi que le 15 octobre 1624, le docteur Jacques Véron fit dans l'assemblée des Consaux une remontrance verbale contre l'établissement de nouveaux couvents. Elle fut mise par écrit à la demande du magistrat. On peut lire les détails de ces oppositions dans le registre des Consaux (années 1624 et 1627, fol. 13).

Les raisons en étaient qu'il y avait déjà beaucoup de maisons religieuses en cette ville, et que c'était une grande charge pour les habitants que de les entretenir. L'opposition à l'établissement de nouvelles communautés se retrouve, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres villes. Elle fut parfois surmontée à prix d'argent. Voici par exemple ce qui est raconté à la page 2 d'un manuscrit, intitulé : *Fundatio Carmeli Nivellensis*, lequel repose actuellement à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, et porte le numéro *16661*.

Après avoir raconté comment l'Ordre du Carmel se répandit en Belgique, ce cahier, qui constituait les Annales du couvent des Carmes de Nivelles, énumère plusieurs jeunes gens de la noblesse qui entrèrent dans cet Ordre, entre autre un prince de Croy d'Avré qui

devint ensuite évêque de Fiesoles, et un comte de Lannoy, appelé en religion : *Albert de la Mère de Dieu.* Ce dernier obtint, grâce à ses influences auprès de la Cour, la permission de fonder le couvent de Saint-Omer; puis il demanda la permission d'en fonder un à Nivelles; elle lui fut refusée. Alors il apprit que le trésor public se trouvait dans une fâcheuse situation et que, s'il y portait remède, il obtiendrait la permission. A cause de ses relations personnelles, il put réunir une somme respectable, et la permission lui fut accordée. C'était en 1677.

Revenons à la fondation du couvent de Tournai. Hoverlant, t. 30, p. 79-87, met le consentement des Etats et Consaux de Tournai au 21 mai et l'acte d'admission avec le consentement de l'Evêque et du Chapitre au 24 mai :

D'après lui, les Carmes s'établirent d'abord au Marché aux vaches, vis-à-vis de l'église Sainte-Marguerite.

Bozière, p. 438, et le guide Cloquet, disent également que les Carmes se fixèrent au vieux Marché aux vaches, appelé aussi Marché aux bêtes. On trouve pourtant indiqué dans d'autres sources que les Carmes habitèrent d'abord deux grandes maisons situées sur le Marché d'estrain, ou Marché à la paille (car la paille est la traduction française du mot roman : *estrain*).

Peut-être la même place porta-t-elle successivement ou même simultanément les noms de Marché aux vaches ou aux bêtes, et de Marché à la paille ou d'estrain; peut-être était-ce deux places contigües; peut-être aussi une des deux maisons était-elle située sur le Marché aux vaches et l'autre sur le Marché à la paille. A cause de l'incommodité de leur première demeure, les Carmes achetèrent l'hôtel de la Howarderie, situé n° 20, rue Royale appelée aujourd'hui : rue des Carmes.

Bozière dit (p. 221) au sujet du nom de cette rue, qu'il se trouve écrit dans les actes authentiques : *Royal, Royel* et *Royère*. Hoverlant l'appelle la rue des Rayers, c'est-à-dire des rayons du soleil. Pour Chotin, c'est la rue des Reyers (des écuyers). Bozière, tout en penchant à faire venir ce nom de roïal, pense que peut-être royère et royer vient du manteau rayé à la mode orientale que portaient les Carmes, ce qui leur valut le nom de *rayés* ou *barrés*.

Cette supposition n'est pas fondée. Jamais en effet les Carmes de la Réforme de sainte Thérèse n'ont porté le manteau rayé. Sainte Thérèse leur a donné le manteau blanc que portaient les Carmes Chaussés ou Mitigés, mais moins long que le leur. Le manteau tout blanc est le manteau primitif du Carmel. Les Sarrasins, quand ils conquirent la Terre Sainte et les pays d'Orient, obligèrent les Carmes (sans compter le grand nombre de ceux qu'ils martyrisèrent) à renoncer à leur manteau blanc, parce que les conquérants le regardaient comme l'apanage de leur race. C'est ainsi que certaines branches de l'Ordre des Carmes portèrent dans leur manteau des raies de couleur noire ou tannée, ainsi que de direction horizontale chez les uns, et de direction verticale chez les autres. (Voir le *Recueil d'instruction sur le saint scapulaire*, par le Père Brocard de Sainte Thérèse.)

Disons ici en passant, que Bozière donne aussi des renseignements erronés sur les Carmélites, à la page 452. Toutefois une indication qui doit être vraie, est celle par laquelle il nous apprend que leur église qui était fort belle, avait été construite sur les plans faits par un Père Carme de Tournai.

Transfert du couvent.

Quant à notre fondation, nous voyons qu'en 1625, les Carmes achetèrent une grande maison à Antoine du Chastel, vicomte d'Haubourdin. Cet hôtel avait été acheté en février 1561 (en 1562, nouveau style), par l'aïeul d'Antoine, à savoir, par Jacques du Chastel de la Howarderie. (Voir le *Cartulaire de la Howarderie*, publié en 1889 par le *comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireul*. — Voir aussi *Bozière* dans son ouvrage intitulé: *Tournai ancien et moderne*.)

En 1626, les Carmes ont encore acheté d'autres maisons. Hoverlant ajoute qu'avec le temps les Carmes bâtirent un magnifique cloître et une église de la plus grande beauté; les jardins, ajoute-t-il, y sont superbes. Ils les doivent à la libéralité des fidèles Tournaisiens, parmi lesquels il faut citer une dame Leclercq, veuve du seigneur de la Hamaide, de la Gruerie; elle fut la fondatrice du couvent.

Le magistrat de Tournai crut devoir s'opposer à ces agrandissements, particulièrement à ceux sur la rue Claquedent. L'affaire traîna en longueur et il n'y fut jamais donné de suite.

M. le conseiller Deffines dit en parlant des Carmes : « Ils vivent en pauvreté et vont journellement mendier par la ville, visitant les malades, exerçant d'autres œuvres de charité, communes aux religieux, et se distinguent par la prédication et leur retenue. »

Hoverlant ajoute que « ces Pères jouissaient à Tournai de revenus très médiocres. Ils furent supprimés en 1797. Le Père Narcisse, homme de mérite, était leur dernier Prieur [c'est-à-dire supérieur local]. L'on a démoli très inutilement leur magnifique église et

leur superbe couvent est à l'usage des prisonniers. » (Nous complèterons plus loin ces données. Voir le Recueil de faits rares et antiques, pp. 189-191. Voir aussi un manuscrit sur quelques fondations de Tournai par Hoverlant, 1662, 2[de] partie, p. 19.)

Actuellement la toiture et la voûte de l'église ont disparu; il ne reste que les quatre murs. Les bâtiments du couvent sont au contraire parfaitement entretenus. Ces bâtiments ont été manifestement construits à deux époques fort différentes. Les deux façades donnant sur le jardin sont très grandement et solidement construites. La façade, où se trouvait le réfectoire, a seize fenêtres de front, et au-dessus du rez-de-chaussée, deux étages, séparés l'un de l'autre par un cordon de pierre.

La partie au contraire qui forme un carré à l'entour du cloître, est petitement construite et basse. Feu M. l'architecte Bruyenne la regardait comme postérieure et même construite en plusieurs fois, ou, du moins, modifiée plus tard.

Il regardait également comme postérieure aux deux ailes sur le jardin, la façade qui donne sur la rue des Carmes et où se trouvaient les parloirs.

Ceux-ci sont voûtés (comme toute cette partie du couvent) et ils conservent encore quelques arabesques sur la voûte. Dans le parloir des femmes, au-dessus de la cheminée, on voit encore maintenant dans le badigeon, un médaillon représentant un *Agnus Dei*, un pélican et un monogramme.

La sacristie et la grande aile (où se trouvait le réfectoire) sont voûtées aussi, du moins au rez-de-chaussée et à la cave. Les arcades sont très épaisses et à cause de la grande largeur du bâtiment, la voûte est fort surbaissée.

Aux voûtes de la cave et d'une des pièces du rez-de-

chaussée, sont fixés de gros crochets en fer. On pense qu'ils ont été mis là, lorsqu'après la révolution française, le couvent servait de maison d'arrêt.

Les maçonneries de la cave (nous parlons toujours de la grande aile), reposent sur des fondations en moëllons, dans lesquelles on aperçoit même un cintre muré. Nous croyons que ces substructions sont antérieures aux constructions des Carmes et sont les restes de l'ancien hôtel du Chastel, ou peut-être encore plus anciennes et qu'elles formaient la base d'une sorte de château-fort. C'est probablement aussi à cette époque reculée, qu'il faut faire remonter la porte d'entrée de la cour inférieure. Cette porte est surmontée d'une ancienne construction. Au coin supérieur de droite, prenait naissance jusqu'à ces dernières années, un couloir obstrué, qui allait on ne sait où.

Il y a quelques années, en fonçant la muraille d'un réduit, qui avait servi de cachot, on a découvert sous le chœur des religieux, leur ancien caveau. Tous les squelettes étaient là, chacun dans son *loculus*.

Il y a 58 tombes, 29 de chaque côté, 6 ordinairement sous chaque arcade; elles sont superposées en trois rangées; deux d'entre elles sont plus grandes que les autres. Toutes les tombes ont été défoncées, il y a quelques années; on n'y voit plus qu'un peu de poussière et quelques ossements. En détruisant le mur qui les fermait, on a fait disparaître les inscriptions; nous n'avons pu recueillir que les suivantes :

Obiit Macharius à St Joé à Cruce, æt. 62, prof. 30.

Obiit 23 Jan. 1735 Sigismundus à St Henrico; æt. 75, prof. 52, sac...

Athanase de St Charles, prof. 40, sac. 38.

Ali.... à Miene, æt. 38, prof. 15, sac. 12.

Athanase æt. 82, prof.....

Au-dessus du caveau, comme cela se pratiquait généralement dans nos communautés, se trouvait le chœur des religieux, situé derrière l'église, et donnant communication avec elle par des fenêtres placées de chaque côté du maître-autel.

Sous l'église, doivent se trouver les caveaux des personnes séculières qui demandaient à être enterrées dans nos églises. Du caveau des religieux, un couloir aujourd'hui muré conduit sous l'église et continue même, dit-on, jusque sous la rue des Carmes, peut-être jusqu'à une maison en face, de l'autre côté de la rue.

Il y a dans une rue latérale (rue Blandinoise) une ferme avec un ancien puits. Le propriétaire croit qu'une partie au moins des bâtiments appartenait aux Carmes et que la grange actuelle servait de brasserie. Sauf un ou deux médaillons de pierre dans la muraille, rien, que je sache, ne justifie cette supposition.

Depuis l'an 1673, quand a été dressé un plan terrien, conservé aujourd'hui aux Archives communales de Tournai (registre des plans 435), nos religieux ne paraissent pas avoir bâti grand chose. Ils ont, semble-t-il, prolongé le bâtiment depuis le chauffoir, faisant suite au réfectoire, jusque sur la rue Claquedent. (Cette rue s'appelait, en 1278, rue Kakedene; en 1308, rue Caquedant; en 1651 rue Claquedent; on trouve aussi Quaquedenne et Caquedane (voir Bozière, p. 221). Ils ont annexé à l'infirmerie une chapelle, qui prenait même sur l'alignement actuel de la rue Claquedent. Tout ce bâtiment, comprenant les deux infirmeries, la brasserie et la chapelle, était isolé du couvent. Après avoir servi pour la gendarmerie, il a été démoli, il y a quelques années, lorsque l'école normale l'a acquis pour agrandir son jardin.

Le plan terrien, dont nous avons parlé, a été tracé

à l'occasion de la requête à la reine, requête présentée le 18 juillet 1673 par les Carmes, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'acheter cinq petites maisons avec leurs jardinets. Les Pères donnaient pour motifs de cet agrandissement, entre autres raisons, que, de ces maisonnettes, on avait vue jusque dans leurs cellules, et aussi, qu'ils avaient besoin de place pour construire, d'abord, un ermitage avec sa chapelle, où ils pourraient se retirer pour passer leurs dix jours de retraite annuelle, et en outre une maison de Saint-Roch, où ils pourraient isoler leurs religieux atteints de la peste. Ils demandaient l'amortissement de ces cinq petites maisons. Comme les Consaux faisaient des difficultés, les Carmes leur écrivirent à ce sujet le 16 janvier 1676. Ils s'offraient à abandonner l'amortissement d'une grande maison et à en bâtir une autre, sur un terrain vague. Enfin, on leur permit d'acheter ce terrain, à condition de bâtir à la place des cinq petites maisons une nouvelle plus grande; de la sorte, disaient les Consaux, le nombre des habitants de la ville ne sera pas diminué, et ils seront plus commodément logés. Peut-être est-ce en vertu de cette permission, que le 11 janvier 1690 les Carmes acquirent deux petites maisons qui furent incorporées dans leur jardin avec une autre qui fut incorporée à leur maison. Ces acquisitions étaient situées rue Claquedent et rue Royale, c'est-à-dire rue des Carmes.

L'on voit encore dans l'angle du jardin de l'école normale deux vieilles maisons, divisées chacune en deux maisons d'ouvriers.

Le premier de ces quatre appartements conserve seul des traces de construction monastique, en ce que la première pièce est voûtée; ce premier appartement servait sans doute d'ermitage, et le second, sous le

même toit, de maison de Saint-Roch. Les deux autres appartements étaient probablement loués.

Historique de la Communauté des Carmes.

Après la description des bâtiments, faisons maintenant l'histoire de la communauté des Carmes.

Nous avons dit leur arrivée à Tournai et leur transfert rue Royelle. Quant à leur genre de vie, il était partagé entre la prière, l'étude et le saint ministère. Ils chantaient l'office divin et faisaient chaque jour deux heures de méditation. Bozière nous apprend qu'ils confessaient les fidèles et disaient un grand nombre de messes; un document nous dit qu'on communiait beaucoup dans leur église; ils prêchaient dans l'église de leur couvent et sans doute au dehors, comme c'était l'usage dans leurs autres communautés. Ils pratiquaient l'abstinence perpétuelle et des jeûnes nombreux.

L'administration communale leur vint souvent en aide, du moins dans les premières années. Voici, en effet, tirés des *Comptes généraux* de la ville de Tournai, quelques exemples de cette générosité.

« En 1632, aux Carmes Déchaussés de cette ville, pour le prix d'une verrière complète qui leur a été accordée de la part de Messieurs les Consaulx, portant armes de cette ville pour estre mise et posée en leur église pour l'embellissement d'icelle, payé la somme de 100 livres (une livre valait environ un franc de notre monnaie). »

« En 1635, à Père Joos Vaes, prêtre religieux profès de l'Ordre de Nostre-Dame du Mont-Carmel du couvent de Tirlemont luy a été accordé pour Dieu et en aumosne; en considération que leur maison et



couvent at naguerres été brûlé et pillé par les ennemis de Sa Majesté, payé la somme de 72 livres (ce devait être un couvent de Carmes Chaussés). »

« En 1645, aux RR. PP. Carmes Deschaux en cette ville a esté accordé de rabattre sur celle de huit cens florins par eux obtenus au mois d'apvril 1643, et à employer en chambres dont ils ont tout a fait besoin pour les religieux étrangers et malades, payé 600 livres. »

Fréquemment, avant 1650, le magistrat accordait des subsides aux Carmes, en raison de ce que, dans leur église, alors très fréquentée, ils donnaient la communion à de nombreux fidèles ; or, comme à cette époque, on faisait prendre une gorgée de vin après la communion, cette consommation entraînait de grandes dépenses pour le couvent, auquel les Consaulx accordèrent souvent 60, 100, et jusqu'à 260 livres en dédommagement.

Les registres des Consaulx, n° 223, fol. 269, contiennent encore ceci : les Consaux avaient exigé des Carmes de rebâtir toute la muraille de leur jardin, qui menaçait ruine. Les Carmes représentèrent qu'ils venaient de faire de grosses dépenses pour des constructions et qu'ils étaient encore redevables d'une grosse somme. Ils demandèrent donc, ou de n'être point obligés de reconstruire la muraille, ou d'avoir à cette fin un secours, auquel cas, ils promettaient de prier Dieu pour leurs seigneuries, et leur permettraient de placer leurs armoiries dans le cloître.

Nous trouvons cette autre preuve de bienveillance, dans le registre 222, fol. 105 :

« Les Carmes Déchaussés, représentant au conseil des Consaux, qu'ils étaient trop pauvres pour fêter convenablement la béatification de S[t] Jean de la Croix, leur demandèrent un subside, ainsi que d'ordonner de

faire sonner la cloche de la ville avec le carillon, la veille au soir et toute l'octave à midi et au soir, et le premier jour de la fête, pendant le *Gloria in excelsis* de la messe que devait chanter l'illustrissime évêque, comme ont fait ceux de Douai et de Lille, avec beaucoup de générosité ; les Consaulx envoyèrent la demande au Chef et Conseil (c'est-à-dire au bourgmestre et aux échevins) et le 10 septembre 1675, ils approuvèrent le rapport de ceux-ci, qui disait qu'ayant consulté ce qu'on avait accordé aux Jésuites, lors de la canonisation de S[t] François de Hiéronyme, ils avaient trouvé qu'on leur avait accordé 50 patagons et qu'on avait sonné le carillon, qu'en conséquence on donnerait aux Carmes 100 florins seulement, vu la pénurie des ressources, et qu'on ferait sonner les cloches. »

Pour le dire en passant, nous avons trouvé qu'à Mons, dans cette même occurrence, ou peut-être dans une circonstance semblable, on sonna également le carillon du beffroi et toutes les cloches de la ville; on tira des salves d'artillerie, on illumina et l'on pavoisa les rues voisines de l'église des Çarmes.

Nous trouvons quelque chose de semblable dans les Archives communales de Tournai :

« En 1628, les Consaux sont informés, le 14 mars, qu'une confrérie de Saint-Joseph doit être établie le dimanche suivant, dans l'église des Carmes; ce dont les Consaux se disent fort joyeux et font compliment à l'évêque; et ils autorisent le jeu du carillon au beffroi au cours de la messe. » (Registre des Consaux, de 1628 à 1631, fol. 12.)

Avant la canonisation de saint Jean de la Croix, dont nous venons de parler, avait eu lieu celle de sainte Thérèse.

Voici à ce sujet un extrait du dictionnaire du cha-

noine Wauquier, dans lequel sont relatées les principales décisions du Chapitre de la cathédrale de Tournai.

« A la recommandation du comte d'Hoogstraeten, gouverneur, Messieurs (les chanoines) veulent bien qu'on fasse au chœur la fête de la canonisation de sainte Thérèse, et qu'après la messe, on aille en procession aux Carmes y porter l'image de la sainte. »

Les textes du Chapitre sont plus explicites ; voici la traduction intégrale de quelques textes concernant ce sujet. Le premier est du 15 juillet 1622 : « Sur la proposition de M. le doyen (du Chapitre), faite au nom de M. le comte d'Hoochstraten, gouverneur de Tournai, Messieurs (les chanoines) permettent que dimanche en huit (24 juillet 1622) se célèbre dans cette église la fête de la canonisation de la bienheureuse Mère Thérèse, et qu'après la messe on fasse une procession, jusqu'à l'église des Carmes, avec l'image (la statue) de la sainte. Pour faire le rapport de cette décision à monsieur le comte, on a député l'archidiacre de Flandre et du Chambge. »

Disons immédiatement que si le chanoine Wauquier a traduit *Carmelitarum* par le mot *Carmes*, il pouvait aussi bien le traduire par celui de *Carmélites ;* car en latin, il n'existe que le seul nom de *Carmelitæ*, lequel même pour les hommes est traduit par *Carmélites*, par exemple dans l'acte d'admission du 25 mai 1621.

D'après cela, ni le mot latin, ni le mot anciennement employé en français, ne peut nous faire juger, s'il s'agit ici des Carmes ou des Carmélites. Il y a pourtant plus loin dans le document l'expression *Carmelitissarum*, qui semble ne pouvoir s'entendre que des femmes. Peu importe, puisque l'histoire du couvent des Carmélites de Tournai n'a pu encore être publiée, que nous sachions. Continuons notre traduction.

Vient un acte du 20 juillet 1622 (fol. 541). « L'archidiacre de Flandre rapporte qu'avec M. du Chambge il a entretenu M. le comte d'Hoochstraten, des cérémonies à observer dans la célébration de la fête de la canonisation de la sainte Mère Thérèse. Monsieur le comte désire que Messieurs (les chanoines) permettent qu'on chante le *Te Deum* devant l'église des Carmélites et qu'on sonne les cloches le samedi et qu'un certain nombre d'élèves des Jésuites précède les Ordres mendiants dans la procession, en représentant des histoires sacrées. Messieurs (les chanoines) ont consenti à sa demande et ont statué de faire savoir aux curés, d'avoir à annoncer la chose au peuple vendredi prochain, fête de sainte Marie-Madeleine. Ils ont aussi réglé que dimanche prochain la grand'messe commencera à 8 heures précises, et immédiatement avant, on apportera l'image de sainte Thérèse à cette église (la cathédrale). Pour recevoir l'image de sainte Thérèse, tout le Chœur s'avancera jusqu'au vestibule du temple. On placera l'image sur un tapis dans le chœur, puis on commencera la messe; ensuite, on portera processionnellement la sainte image à l'église des Carmélites, comme il est dit dans les actes du 15 courant. »

Enfin un acte du 30 juillet 1649 porte ce qui suit : « Messieurs (les chanoines) ont réglé que dorénavant tous les ans le 15 octobre, on fera l'office de sainte Thérèse, selon le rite semi-double, attendu que par le décret de Sa Sainteté le pape Innocent X, cette fête est placée dans le Bréviaire romain. »

Passons à un autre sujet. C'est la réception officielle du Général des Carmes. En voici le récit :

« Mardi, 7 août 1714.... le sieur Procureur fiscal dit de s'être acquitté le jourd'hui de la commission qu'il a plu à la compagnie (des Consaux) lui donner, en

complimentant de sa part le Père Sawipauli, Général des Carmes, à son arrivée en cette ville et en lui présentant le vin d'honneur de la ditte ville, au moyen d'une ordonnance de 60 florins sur le sieur trésorier.

» Et sur ce qui a été dit que le dit Père Général se disposait a venir remercier M[rs] du Magistrat et qu'il devait le faire incessament, on a mis en délibération de qu'elle manière on le recevrait, et quelle séance on lui donnerait dans l'assemblée de messeigneurs les Consaux. Surquoy mesdits S[rs] Consaux ont député les S[rs] Vertegans, premier conseiller pensionnaire, et Pottier, Procureur général et fiscal, pour le recevoir au pied de l'escalier de l'Hôtel de ville, et fait placer un fauteuil garni d'un carreau de velour avec deux chaises a costé. Iceluy Père Général estant arrivé au pied dudit escalier, fut reçu de la manière ci-dessus déclarée et conduit au conclave, et s'étant assis sur le dit fauteuil, placé à peu près devant le bureau, ayant à sa droite le Père Provincial de la résidence de Lille, et à sa gauche le Prieur du couvent de cette ville, assis sur les dites chaises, accompagnez en outre de trois autres Pères, qui se sont assis sur les bancs des fiscaux et greffiers, le dit Père Général a remercier la compagnie du compliment qui luy a esté fait de sa part le jourd'hui, ainsy que des vins d'honneur qu'elle luy a présenté et de ses bienfaits pour le dit couvent. Ce fait, a esté reconduit jusqu'au bas dudit escalier par les dits S[rs] conseillers et Procureur. (Archives de Tournai, Registre des Consaux. — Consaux tenus le mardi 7 août 1714, f° 419, v°.) »

Au n° 223, f. 269 des mêmes registres, on lit à la date du 30 janvier 1686, que les Carmes Déchaussés ont intention de construire un cloître pour y faire la procession tous les troisièmes dimanches du mois; ils

demandent à cette occasion, l'autorisation de mettre une marche dans la rue.

Dans les liasses de *Testaments*, on voit qu'en 1659, Nicole Carton, servante de M. de Mirville, lègue à l'image de Notre-Dame du Mont-Carmel, en l'église des RR. PP. Carmes, son *Agnus* d'or.

Dans les cartons, *Varia*, nos 395 et 572, etc., se trouvent encore des faits peu intéressants, concernant des exemptions de droit sur le vin, etc.

Paquot, tome 12, p. 235, fait l'historique du *P. Nicaise de sainte Thérèse*. Ce Père s'appelait dans le monde : Nicaise Lafosse, et était de Tournai, où il mourut le 5 août 1642. Il est l'auteur du *Recueil des questions curieuses*, ouvrage théologique de plus de 800 pages. Le même Paquot, même tome, p. 349, mentionne aussi *Roger Alexandre*, « Juste de l'Assomption, » né à Antoing vers 1612, puis Provincial des Carmes et Prieur à Tournai.

Tome 13, p. 185, et déjà tome 12, nous trouvons le *P. Gaspard de la Mère de Dieu*, carme, né à Tournai.

Dans le catalogue historique de *Mgr Wilmet*, on lit à la date du 7 août : Le *frère Nicolas de Jésus*, « Nicolas Leclecq, de Tournai, » Carme Déchaussé convers, mort en 1632 à l'âge de 27 ans, martyr de sa charité, en soignant les pestiférés à Bruges.

Et à la date du 10 septembre, « le *V. Frère Agathange de Jésus Marie* (Nicaise Cambier), religieux clerc de l'Ordre des Carmes Déchaussés, mort à Anvers en 1637, martyr de sa charité, en soignant ses frères atteints de la peste. Il fit l'admiration de tous par son angélique candeur et sa tendre dévotion à Marie. Cette bonne Mère daigna lui apparaître deux fois durant sa dernière maladie pour le consoler de ses intolérables douleurs et l'avertir du moment précis de

sa mort. Il rendit son âme innocente à son Créateur à l'âge de 23 ans. »

Hoverlant nous parle aussi du P. Nicaise, au volume 84, p. 1 à 9. Il dit en outre, au vol. 92, p. 1224, que les Carmes furent menacés de suppression en 1774.

Au n° 2264 de la *Bibliothèque Tournaisienne*, publiée par *M. Desmazières*, à la page 440, séance du 17 janvier 1793, se trouve un procès-verbal des séances de l'administration provisoire de Tournai; les Carmes demandent l'exemption du droit sur le vin, la réponse est que ce qui est requis ne peut être accordé; enfin, la *Feuille de Tournai*, sous la date du 30 décembre 1814, enregistre le décès de *Guillaume-Joseph Carpentier*, « F. Crépin » âgé de 63 ans, ex-frère carme, rue des Carmes, n° 35.

Nous trouvons à la date du 16 avril 1658, un acte d'acceptation d'une fondation d'obit, avec neuf psaumes et neuf leçons, fondation faite le 1er avril 1656 par Nicolas le Sueur, seigneur des Aulnoye, et qui est signé par les PP. Capitulaires, dont voici les noms : P. Félix de Saint-Hieronyme, P. Onuphre de Saint-Jacques, P. Benoît de Sainte-Marie-Madeleine, P. Stéphanus de l'Annonciation, P. Nicolas de la Conception, P. Julien de Saint-Jérôme, P. Bernard de Saint-Jean-Baptiste, P. Joseph Ignace de la Purification.

Ils étaient donc alors huit Pères Capitulaires; en 1688, ils étaient 45 religieux; en 1775, dans un recensement de la population, nous en comptons 26 et deux domestiques étrangers. Au moment de la suppression, nous trouvons 13 prêtres, 1 frère de chœur, c'est-à-dire destiné à devenir prêtre, et 3 frères convers pour le service de la maison. Dans leurs autres couvents, les Carmes étaient généralement à peu près le même nombre.

Avant la suppression, faite par les révolutionnaires français, Joseph II, empereur d'Allemagne, avait supprimé les Ordres contemplatifs et s'était fait rendre compte des biens des autres Ordres. Nous lisons dans le compte rendu, qui fut fait en 1786 et 1787, que le P. Benjamin de Sainte-Catherine, leur Prieur, déclare qu'il croit inutile de faire la balance de l'actif et du passif « dans une maison aussi peu facultueuse que la nôtre et peut-être la plus pauvre de toute la ville. »

Le notaire Henry, leur voisin, occupait en arrentement pour 99 ans, à partir de 1783, un terrain contenant 31 pieds de largeur et 19 de longueur, au prix de 3 florins l'an.

Il y avait alors (en 1787) 18 religieux, les revenus montaient à 3766 florins, le produit des quêtes et des messes est évalué à 3600 florins; il y avait aussi au profit du couvent une rente affectée à la brasserie de l'éléphant, située dans la rue des Tanneurs.

Le 22 septembre 1788, le P. Benjamin était encore Prieur. Le triennat précédent (car les Prieurs changent tous les trois ans), c'était le P. François-Xavier de Saint-Michel, (c'est ce que nous trouvons à la date du 8 septembre 1784) et le P. André de Saint-Ignace était premier Discret; ce même Père avait été Prieur dans le triennat d'avant, en 1780.

Voici maintenant la description des décorations de l'église, d'après le *Calendrier de Tournai*, de 1775, réimprimé par les soins de *Mgr Voisin* dans le *Bulletin de la Société historique de Tournai*, tome 2, p. 281. « On voit dans la nef de cette église, plusieurs paysages; il y en a quatre, peints par Wéry, de Mons; les autres sont peints par le P. Ambroise, carme. Les deux grands tableaux qui sont à chaque côté de la croisée, sont aussi de ce Père; l'un représente la multiplication



des pains, l'autre la résurrection de Lazare. Le tableau du grand-autel représente le Christ apparaissant à sainte Thérèse. C'est une très belle copie, d'après Rubens. »

Suppression de la Communauté des Carmes.

Cette description sommaire est complétée par l'inventaire que nous allons donner. Il est précédé de la liste officielle des religieux et du procès-verbal dressé par les commissaires de la première République française. Nous copions ces documents exactement, en y laissant les fautes d'orthographe.

A. DÉPARTEMENT DE JEMMAPES. — CANTON ET COMMUNE DE TOURNAY. — *Carmes.*

L'an cinquième de la République Française, le vingt-deux Vendémiaire, nous, Anne Augustin Delavaut et Auguste Leclère, commissaire nommé par la direction du domaine Nationaux du département de Jemmapes, en vertu de l'art. 2 du 15 fructidor dernier qui supprime les établissements religieux dans les neuf départements réunis, nous sommes transportés en la maison religieuse dites les Carmes Déchaussés de Tournay, où après avoir assemblé la communauté, nous avons donnés connaissance au Supérieur de nos pouvoirs et demandé le régistre des professions qui nous a été représenté de suite et sur lequel nous avons dressé l'état nominatif ci-joint. W. V. Que nous avons signé et certifié avec les dits religieux.

Fait à Tournay, le vingt-deux Vendémiaire an 5me.

DELAVAUT,
LECLÈRE,
Père NARCISSE, *Prieur des Carmes.*

B. DÉPARTEMENT DE JEMMAPES. — CANTON ET COMMUNE DE TOURNAY.

Etat nominatif des Individus composant la communauté religieuse des Carmes de Tournai, connue sous ce nom.

	NOM	PRÉNOMS	AGE	QUALITÉ	LIEUX DE NAISSANCE	DATE DES PROFESSIONS	
1	Bellièvre	Simon-Joseph	45	prieur	Lille	12 octobre 1769	Sortis du cloître depuis l'arrêté du six prairial, an 3.
2	Leclecq	Jean-Florent	46	sous-prieur	Binche	7 avril 1770	
3	Simon	Louis-Joseph	64	religieux	Baury	15 septembre 1753	
4	Deraux	Louis-Joseph	68	idem	Hem	3 juillet 1774	
5	Dorchy	André-Joseph	62	idem	Vannehain	9 juin 1752	
6	Lefèvre	François-Joseph	69	idem	Douai	31 mai 1750	Aucun.
7	Delabarre	Michel-Joseph	62	idem	Mons	20 septembre 1756	
8	Charlez	Ignace-Joseph	59	idem	Lille	22 octobre 1756	
9	Boufmast	Louis-Joseph	54	idem	Hem	11 septembre 1763	
10	Degroux	Eugène-Joseph	53	idem	Lille	11 septembre 1763	
11	Deghin	Joseph-Patrice	52	idem	Annappes	14 janvier 1769	
12	Wernier	Joseph-Marie	48	idem	Lille	10 avril 1767	
13	Motte	Jean-François	53	idem	Ypres	16 octobre 1780	
14	Hivré	Louis-Henri	38	frère de chœur	Tournay	18 septembre 1786	
15	Vanech	Charles-Joseph	48	frère id.	Lille	8 décembre 1771	
16	Carpentier	Guillaume-François	45	idem	Tournay	5 juin 1780	
17	Marchand	Jean-Baptiste-Joseph	50	idem	Malplaquez	16 juin 1775	

Le présent état certifié par nous commissaires nommés par la direction des enregistrements et du domaine national conforme au registre des professions, qui nous ont été fournis et ont les dits religieux signé avec nous les déclarations ci-dessus : Au couvent des Carmes de Tournai, 22 vendémiaire, 5e année Républicaine.

DELAVAUT,
LECLECQ,
Le Père NARCISSE, *Prieur des Carmes*.

C. DÉPARTEMENT DE JEMMAPES. — CANTON ET COMMUNE DE TOURNAY. — *Carmes*. Etat et description sommaire des argenteries d'église et chapelle, effets de la Sacristie, Bibliothèque, Tableaux, Statues et autres objets, réservés à la République, par l'art. 2 de la loy du 15 fructidor, existant dans les lieux formant l'établissement des Carmes de Tournai, savoir :

Dans la sacristie.

Huit armoires brisées et quelques ornements en bois.
Un calice d'étain.
Une boîte aux huiles de fer blanc.
6 grands chandeliers de cuivre.
12 pots de fleurs.
2 bannières en soie.
Une chape en soie garnie de faux or.
24 chasubles en soie et en laine.
4 petits chandeliers de cuivre.
12 aubes de toile et leur amict.

Dans l'église.

Un tableau représentant saint Jean de la Croix
Sainte Thérèse.

La famille sainte.
La transverbération de sainte Thérèse.
Saint Jean de la Croix.
Le lavement des pieds.
La résurrection de Lazare.
La cène.
La multiplication des pains.
La sainte famille.
Transverbération de sainte Thérèse.
Martyre de sainte Etienne.
La descente de la croix.
6 autres petits tableaux.
6 confessionnaux.
Une chaire.
Un tabernacle en bois doré.
Deux reliquaires garnies de cuivre.
18 devants d'autel.
Un exposoir garni de pierres et perles.
Deux pupitres en bois.

Dans la sacristie.

[Cette dénomination est mise par erreur pour celle de bibliothèque.]

1° Vie des saints,	301	volumes.
2° Phisique et mathématique,	150	»
3° Sermonaires,	230	»
4° Mercure,	50	»
5° Bibles,	210	»
6° Interprètes et Théologie,	258	»
7° Saints Pères,	250	»
8° Théologie sacrée,	319	»
9° »	250	»
10° Histoire sainte,	408	»
11° Annales ecclésiastiques,	217	»
12° Histoires prophétiques,	307	»
13° Sermonnaires,	296	»
14° Ascétiques,	250	»
15° Œuvres mêlées	400	»
Total	3,896	»

Les quels effets ci-dessus inventoriés ont été laissé par nous commissaires soussignés à la garde des religieux, dans la personne de leur supérieur, qui s'est chargé de les représenter à toutes requisitions légales, qui pourront lui en être faites et a signés avec nous. A Tournai, au couvent des Carmes, le dix-huit Vendémiaire, an 5e, de la République Française, une et indivisible.

Delavaut,
Leclercq,
P. Narcisse, *Prieur des Carmes.*

Les objets, indiqués dans cet inventaire, ont été plus tard confisqués, vendus, dispersés ou détruits; une partie des livres, conservant des notes marginales faites par les Carmes, se trouve à la bibliothèque de Tournai. Nous en avons relevé dix-neuf dans la section monastique, n° 26, p. 372 du catalogue. Quant aux religieux, nous voyons qu'aucun n'avait apostasié, en quittant le couvent sur l'autorisation incompétente de la République. Lorsqu'ils furent obligés de se disperser, ils cherchèrent un refuge où ils purent. Un certain nombre trouva place dans les rangs du clergé séculier, lorsque le culte fut rétabli. M. le chanoine Vos a consacré à chacun d'eux un article biographique dans son précieux livre : *Le clergé du diocèse de Tournai*. Ainsi *P. Laurent* dans le monde *Delassus* devint vicaire à Pecq; *Derbaix* fut curé à Haine-Saint-Paul; *Pauvaux* à Blangin; *Leclecq*, qui était sous-prieur lors de la suppression, devint curé à Lerne; *Mothe*, vicaire de Notre-Dame, à Tournai; *Vernier*, curé d'Airethive, etc.

Disons un mot de ce que sont devenus les bâtiments. Voici d'abord un fait que nous a raconté le T. R. Père Liagre, illustre religieux de la Compagnie de Jésus, et dont la famille est originaire de ce quartier de Tournai. Dans son enfance, un de ses parents, lui a appris qu'à l'époque de la suppression du couvent, on voulut abattre la croix qui surmontait le portail de l'église. Un homme appliqua une échelle contre le mur et commença à la gravir; or, l'échelle se mit à vaciller, l'homme descendit; hué par la foule, il remonta de nouveau, l'échelle chancela; redescendu, il monta une troisième fois, l'échelle s'ébranla encore. Alors s'adressant à la foule : « Monte qui veut, dit-il, moi, je n'y monte plus, » personne n'osa monter et la croix demeura debout. Cet

épisode resta gravé dans la mémoire de la population d'alentour.

Voici ce que dit Bozière au sujet « des bâtiments restés vacants par suite de la suppression de la Communauté des Carmes Déchaux. La partie située vers la rue Claquedent [elle comprenait la brasserie, ainsi que l'infirmerie et est maintenant détruite] servit de caserne pour la gendarmerie; celle qui regarde la rue des Carmes fut convertie en maison d'arrêt en 1794.

De 1825 à 1829, la maison d'arrêt subit une transformation complète dans sa disposition intérieure. Gendarmerie, prison ou caserne, telle fut d'ailleurs la destination de presque tous les couvents. Actuellement tout l'enclos des Carmes sert d'école normale de filles.

Telle fut l'existence du couvent des Carmes Déchaussés de Tournai. Comparée à celle de certaines anciennes abbayes, cette durée fut courte. Cette Communauté religieuse fut, semble-t-il, l'une des dernières venues avant le déluge universel de la Révolution française. Sa présence ne fut pourtant pas inutile; car, sans entrer dans le détail, on peut dire d'elle ce que les Juifs ont dit de son divin Maître, à savoir, « qu'elle a passé en faisant le bien. »

P. Jean-Aimé,
Carme Déchaussé.

TABLE DES MATIÈRES.



TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le Tome II des Annales.

Tournai, typ. Casterman. — 724

